

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE

UNIVERSITE MOULOUD MAMMERI DE TIZI-OUZOU



FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, COMMERCIALES ET DES SCIENCES DE
GESTION

DEPARTEMENT DES SCIENCES ECONOMIQUES

Thèse de Doctorat troisième cycle (LMD)

En Sciences économiques

Spécialité : Entrepreneuriat et développement local

Thème

*La politique publique de gestion des parcs nationaux, un outil
de préservation du patrimoine naturel et de développement des
territoires : Cas du parc national du Djurdjura (PND)*

Présentée par :

M^{me} KERBICHE Fatima épouse DEBIANE

Jury composé de :

Président : DOUMANE Saïd, Professeur, UMMTO

Rapporteur : AKNINESOUIDI Rosa. Professeure.UMMTO.

Examineurs :

CHENANE Arezki. Professeur, UMMTO.

SI AMAR Hadjira.MCA, UMMTO

AIT SIDHOUM Houria. MCA, UAM Bejaia

HACHMAOUI Baahidj-Eddine. MCA, UAM Bejaia

Remerciements

La réalisation de ce modeste travail n'aurait jamais été possible sans l'implication de certaines personnes :

*Je tiens à exprimer mes vifs remerciements à ma directrice de thèse Mme **Aknine Souidi Rosa**, Professeure à la F.S.E.C.G de l'université Mouloud Mammeri de Tizi Ouzou pour son engagement, son aide et ses précieux conseils qu'elle a sus me transmettre. Je tiens à la remercier, tout particulièrement, pour m'avoir soutenue et encouragée dans les moments les plus difficiles ainsi que de m'avoir accordé sa confiance.*

*Je voudrais exprimer ma reconnaissance envers Mr. **Selim Oualikene** et Mr **Mohamed Dahmani**, Professeurs à la F.S.E.C.G de l'université Mouloud Mammeri de Tizi Ouzou.*

*Je dois également remercier les membres du jury : **Pr S. Doumane**, **Pr A.Chenane**, **Dr H. Si Amar**, **Dr H. Ait Sidhoumet B D. Hachmaoui** pour avoir accepté d'évaluer mon travail.*

*Ma reconnaissance va aussi à **Mr Benyahou Madjid**, enseignant chercheur à la F.S.E.C.G de l'université Mouloud Mammeri de Tizi Ouzou qui a accepté de lire ce travail*

*Un grand merci aux responsables du Parc National du Djurdjura ; «**A. Dahmouche**, **L. Chabi**, **M. Abdelaziz**, **M. Henda** et **O. Belhanet** », le Ministère de l'agriculture et la Direction Générale des Forêts ; « **I. Kabouya** » de m'avoir aidé durant mon enquête de terrain.*

Mes remerciements vont aussi vers tous les responsables et élus des collectivités locales des Wilayas de Tizi-Ouzou et Bouira qui ont contribué à la réalisation de mon enquête de terrain

*Je remercie énormément ma fille **Yasmine** pour son aide et sa présence durant l'accomplissement de ce travail.*

Tous ceux qui de près ou de loin ont contribué à l'élaboration de ce travail, qu'ils trouvent ici l'expression de mes remerciements les plus sincères.

Dédicaces

Je dédie ce modeste travail à :

La mémoire de mon père, à ma très chère mère

À qui je souhaite une longue vie

A mes frères et sœurs

A mon mari et mes petits

Anges : Yasmine, Kenza,

Mohand Saïd et Hanane

Toute ma famille

*Tous mes amis
et tous ceux que j'aime*

APC : Assemblée populaire Communale
APW : Assemblée populaire de Wilaya
ASP : Aires Spécialement Protégées
CAR : Centre d'Archivistes Régionales
DATAR : Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale
DGE : Direction générale de l'environnement
DGF : Direction Générale des forêts
DSA : Direction des servies agricoles
DT : Direction du tourisme
GREMI : Groupe de recherche en milieux innovateurs
MAB : Man and Biosphère. Programme de l'UNESCO pour l'Homme et la Biosphère
MAT : Ministère de l'aménagement du territoire
MATE : Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement
MATET : Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement et du tourisme
OCDE : organisation de coopération et de développement économiques.
OMT : Organisation Mondiale du Tourisme
ONG : Organisation Non Gouvernementale
PNB : Parc national de Belezma
PND : Parc National de Djurdjura
PNDA : Plan National de Développement Agricole.
PNDRA : Plan National de Développement Agricole et Rural
PNEK : Parc national D'El Kala
PNT : Parc national de Tassili
PNUD : Plans des Nations Unis pour le Développement
PNUE : Plans des Nations Unis pour l'environnement
PPDRI : Projet de Proximité de Développement Rural Intégré.
SAU : Surface Agricole Totale
SAU : Surface Agricole Utile
SPL : Système productive localisé
UICN : union internationale pour la conservation de la nature
UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la Culture
WNBR : Le réseau mondial de réserves de biosphères
ZET : Zone d'expansion touristique

Sommaire

Sommaire

Introduction générale et contexte de recherche.....	6
Chapitre 1 : Le territoire des parcs nationaux, patrimoine naturel et développement durable ...	14
Section 1 : Les parcs nationaux : Un passage des espaces de protection à des territoires de développement	16
Section 2 : Les parcs nationaux : Des territoires construits autour de la protection et la valorisation du patrimoine nature.....	32
Section3 : Développement durable et gestion participative des parcs nationaux.....	45
Chapitre 2 : La gestion des parcs nationaux : Un instrument de la politique de préservation du patrimoine.....	55
Section 01 : Les politiques publiques de gestion des parcs nationaux à travers le monde	57
Section 02 : La politique publique de gestion des parcs nationaux en Algérie.....	76
Chapitre3 : Présentation du site d'étude : Le Parc National de Djurdjura (PND).....	90
Section 1 : Eléments méthodologiques.....	92
Section 2 : Le PND : présentation générale et patrimoine naturel.....	95
Section 3 : Mode d'appropriation de l'espace du PND par la population locale.....	112
Section 4 : Mode d'utilisation des ressources du PND et contraintes de gestion.....	121
Chapitre 4 : La gestion du PND : protection du patrimoine naturel et développement.....	135
Section1 : Le PND : Gestion, zonage, fonctionnement et organisation.....	137
Section 2 : Politique publique et textes juridique liées aux parcs nationaux	147
Section 3 : La gestion du PND sur le plan des ressources financières et humaines....	154
Section 4 : La gestion du PND: Protection du capital patrimonial et développement rural.....	162
Chapitre 5 : Le PND : gestion, valorisation du patrimoine naturel et activité touristique.....	179
Section 1 : appréciation sur le mode de gestion actuelle du PND	181
Section 2 : Etat des lieux de la gestion participative au sein du PND	189
Section 3 : La gestion du PND et protection du patrimoine naturel.....	196
Section 4 : Le PND et développement de la zone périphérique	201
Section5 : La gestion du PND et l'activité touristique	206
Conclusion générale et perspectives	224

Introduction générale

Introduction générale et contexte de recherche

Depuis toujours l'homme a voulu s'approprier la nature, cependant l'ampleur de ses activités a connu un rythme très accéléré, notamment depuis la révolution industrielle au XIX siècle, les progrès techniques ont permis à l'homme la conquête de la nature. Aujourd'hui, il est tellement présent, du fait de l'industrie, de l'urbanisation, et de ses activités agricoles qu'il laisse de moins en moins d'espace de vie à la faune et la flore. La nature se trouve surexploitée et menacée suite aux activités destructives de l'homme ; plusieurs espèces animales et végétales ont disparu ou menacé de disparition.

La prise de conscience des gouvernements pour la protection de la nature est relié à deux époques clés ; celle qui a suivi la deuxième guerre mondiale et la période 1960-1970. Ces périodes ont permis de mettre en place des politiques de l'environnement, incitées sur le plan scientifique par le développement de l'écologie et par le lancement de recherches interdisciplinaires associant sciences de l'homme et sciences de la nature (Lefeuvre, 1990). L'homme n'a pris réellement conscience de la situation qu'au lendemain des désastres causés par les deux guerres mondiales où il est apparu l'urgence d'agir, ainsi l'humanité ont accordé un intérêt croissant au patrimoine. Une réflexion s'est ouverte sur la nécessité de protection du patrimoine naturel et culturel de l'humanité. En effet, les préoccupations croissantes pour la protection des milieux naturels ont donné lieu à la création des aires protégées. La disparition des espèces et la dégradation de l'environnement au cours de ces dernières décennies justifient de telles interventions territoriales dans une perspective de protection des milieux naturels et socioéconomiques qui sont indispensables pour en arriver à un développement viable.

L'apparition du concept de développement local et le renouvellement de la problématique de développement a permis un regain d'intérêt pour le territoire. Des formes endogènes et territorialisées de développement accordent un rôle très important aux ressources territoriales et aux acteurs locaux. Plusieurs expériences à travers le monde ont montré l'importance de la variable territoriale dans le développement. Ce mouvement est accompagné par un nouveau regard sur la notion de patrimoine ; après avoir été considéré pendant longtemps comme improductifs et source de dépenses pour l'Etat afin d'assurer sa sauvegarde, le patrimoine contribue actuellement à la construction et au développement des territoires.

Dans le même sillage, le développement durable est arrivé à la suite du constat de la destruction de l'environnement par la production et la consommation effrénée des ressources. Il incombe en effet à la collectivité internationale tout entière de participer à la protection et la valorisation du patrimoine mondial, surtout à travers la promotion des aires protégées.

Les parcs nationaux sont des espaces protégés dans lesquels des mesures de gestion sont mises en place dans le but de concilier entre protection du patrimoine naturel et développement économique. En effet, ils garantissent l'utilisation durable du patrimoine naturel, notamment à travers l'implication des populations locales dans le cadre d'une gestion participative. Ainsi l'implication du public est devenue l'un des éléments clé de la politique de conservation

Ces territoires habités offrent un intérêt essentiel, en tant que lieux d'observation de la mise en place des politiques publiques de gestion du patrimoine naturel. Il est donc important de connaître l'effet de ces politiques publiques sur ces territoires. D'ailleurs, le rôle d'un parc ne se limite pas la protection d'un espace, mais aussi économique et identitaire, d'autre part il participe à la diffusion de la connaissance et le respect de la nature, sensibilise et incite les usagers, les collectivités locales proches au respect de la nature et au développement des activités respectueuses de l'environnement.

L'Algérie abrite une richesse en biodiversité et un patrimoine naturel très riche et diversifié. Malheureusement l'environnement naturel est atteint d'une succession d'agressions qui est le résultat d'une synergie de plusieurs facteurs comme la pression démographique, le processus d'urbanisation, d'industrialisation et autres. Le développement industriel et socio-économique n'a pas toujours tenu compte l'impact sur la qualité de l'environnement et sur la protection du patrimoine naturel. Plusieurs problèmes de dégradations touchent non seulement les villes mais aussi les espaces protégés (surexploitation des ressources, défrichements, incendies déforestation, désertification, disparition des espèces, pollution... etc.). A partir des années 1980, à l'instar de plusieurs pays à travers le monde, cette lacune a été comblée par la définition d'une politique de préservation des ressources naturelles, en signant plusieurs conventions internationales relatives à sa protection, en créant également des structures gouvernementales, des institutions publiques capables de le prendre en charge.

Dans ce contexte les aires protégées apparaissent comme des zones pilotes pour la conservation et de mise en valeur de la biodiversité. En Algérie, plusieurs parcs nationaux ont été créés et se trouve ainsi face à un défi de l'intégration de la protection de la nature dans les stratégies de développement. Toutes les parties concernées sont conscientes de devoir mener une intervention d'urgence dans le cadre de la politique de préservation et développement durable à travers la mise en place des textes législatifs, en se basant sur l'implication de tous les acteurs des différents échelons institutionnels.

Les politiques publiques de gestion des parcs nationaux se caractérisent par la priorité donnée à la dimension territoriale en tenant compte des communautés locales et à leurs singularités historiques et socioculturelles, notamment avec l'avènement du développement durable qui encourage la gestion participative des parcs nationaux. Ces politiques deviennent des politiques de reconnaissance des populations locales. L'un des principaux questionnements des parcs nationaux porte sur la manière de concilier conservation et développement des territoires.

1. Objectifs de la recherche

En Algérie, la protection de la nature est devenue une priorité de la politique de développement, notamment avec la création de plusieurs aires protégées dont fait partie un réseau de parcs nationaux. Ces derniers sont dotés des plans de gestion contenant différents programmes de développement visant d'intégration des populations riveraines, parmi ces derniers, le parc national de Djurdjura (PND) qui est l'un des plus importants espaces naturels à l'échelle nationale.

A partir de ce constat, il nous est paru intéressant d'étudier l'expérience algérienne en matière de politique publique de préservation de la nature, en particulier de gestion de parcs nationaux. Il s'agit de mettre en exergue les différents efforts déployés sur le plan réglementaire, financier, humain et organisationnel dans le cadre différents plans de gestion et découvrir les différentes contraintes qui entravent la réalisation des objectifs fixés. Il s'agit aussi d'analyse de l'efficacité de cette politique notamment à travers la gestion participative ou la gouvernance participative.

L'efficacité de la gestion d'un parc national peut se mesurer par le niveau d'atteinte de l'ensemble de ses objectifs principaux (Dudley, 2008). L'objectif principal reste la préservation toutefois, selon l'UICN¹, les objectifs secondaires sont : la contribution au développement du tourisme et toutes activités en relation avec la nature, la sensibilisation du public, le développement de la recherche scientifique et la participation à des manifestations scientifiques. Ces différents objectifs sont servis par la gestion participative à travers la prise en considération des besoins des communautés locales y compris l'utilisation des ressources de subsistances, dans la mesure où celles-ci n'ont pas d'incidence négative sur l'objectif principal de gestion (Dudley2008).

En effet, l'objectif de notre recherche est de comprendre la politique publique de gestion des parcs nationaux en Algérie à travers le cas du PND. Ce parc national est un territoire de contraste, il renferme un patrimoine naturel spécifique ; des paysages uniques et splendides, des espèces rares et menacées de disparition. Ce patrimoine naturel représente un capital naturel de grands intérêts. Malheureusement, il connaît une forte dégradation, sa gestion fait face à plusieurs contraintes qui menacent la pérennité du patrimoine naturel.

2. Choix du sujet

Le choix du sujet du PND comme terrain d'investigation et d'application de notre approche est justifié par plusieurs raisons :

- Originalité et actualité des sujets traitant la problématique de gestion des parcs nationaux.
- Le PND renferme un patrimoine considérable représentatif de la richesse de la Kabylie. Ce patrimoine représente des potentialités pour le développement, cependant les objectifs de protection de la nature sont souvent en contradiction avec les objectifs de développement.
- L'existence d'une dualité entre potentialités importantes, dégradation et sous valorisation des richesses patrimoniales du PND.
- L'importance du site sur le plan national et international ; ce patrimoine est classé sur la liste des réserves mondiales de la biosphère dans le cadre du programme du secteur des sciences de l'UNESCO sur l'homme et la Biosphère (MAB) en 1997.

¹ UICN : Union Internationale pour la Conservation de la nature

3. Problématique de la recherche

La conciliation entre protection du patrimoine naturel et développement territorial est l'objectif central de chaque parc national. C'est un objectif qui se décline en plusieurs missions contribuant à relever le défi des gestionnaires des parcs nationaux.

S'interroger sur la capacité d'un parc national à concilier, protection et développement revient à s'interroger sur sa capacité à la réalisation des différentes missions qui lui sont assignées. La protection du patrimoine naturel commence par l'intégration des populations locales comme partie prenante de la gestion des parcs. La gestion participative est donc la promotion de l'écodéveloppement et du tourisme durable. Il s'agit aussi à montrer la capacité d'un parc national à respecter les différentes lois qui régissent son fonctionnement, sa capacité à gérer les espèces et les espace, contrôler les populations et l'accès aux ressources. Cette capacité se manifeste aussi à travers les différents moyens engagés dans le cadre de sa gestion.

L'objectif de ce travail est de montrer ; comment la gestion PND vise à la valoriser le patrimoine naturel au profil du développement du territoire et ce à travers ses différents plans de gestion. La question principale de notre recherche est la suivante :

Dans quelle mesure la politique publique de gestion des parcs nationaux peut-elle concilier entre développement territorial et préservation du patrimoine naturel ?

De cette question principale découlent les questions secondaires suivantes :

- Quels sont les différents moyens mobilisés par la politique de gestion des parcs nationaux ?
- Le tourisme développé au sein du PND permet- il la valorisation du patrimoine naturel ?
- Comment la gestion des parcs nationaux est appréciée par les parties prenantes ?
- Quelles sont les contraintes qui entravent la réalisation des missions principales des plans de gestions du PND ?
- Quelle est la nature des relations entre la population locale et le patrimoine naturel ?

4. Hypothèses de la recherche

Afin de pouvoir répondre à la problématique soulevée, nous avons émis les hypothèses suivantes :

H1-Les moyens (financiers, humains et réglementaires) mis en place dans le cadre de la politique publique de gestion des parcs nationaux représente un vrai obstacle à la réalisation de ses missions principales du PND.

Il s'agit de vérifier l'importance des efforts fournis dans le cadre de la gestion des parcs nationaux, ce qui reflète à la fois la nature de leur fonctionnement et l'engagement de l'Etat en faveur de leur gestion. Elle mettra en exergue la capacité des parcs nationaux à la réalisation de leur fonction principale à savoir la protection du patrimoine naturel et la contribution au développement territoriale, notamment à travers les moyens humains, financiers et réglementaires.

H2- la gestion participative est une stratégie qui contribue à la valorisation du patrimoine naturel.

Il s'agit d'établir un état des lieux de la gestion participative au sein du PND, nous mettrons aussi en évidence l'opportunité de sa mise en œuvre sur le plan de la valorisation du patrimoine naturel à travers la promotion de plusieurs activités respectueuses de la nature. Ce mode de gestion vise l'amélioration des conditions de vie des populations locales ce qui favorisera la diminution des agressions sur le patrimoine naturel. En d'autres termes, la gestion participative représente une stratégie contribuant à la conciliation entre les enjeux de protection et ceux du développement.

H3-La gestion du PND contribue d'une manière timide à la valorisation du patrimoine naturel et au développement territorial de la région, plusieurs contraintes entravent la réalisation de cette mission principale.

Dans cette étude nous essayons de mettre en exergue les différentes contraintes de gestion du PND, ce qui mettrait en évidence les différentes menaces sur la pérennité du patrimoine naturel et les limites et insuffisances de la politique actuelle de gestion des parcs nationaux.

H4- Le tourisme développé au PND n'a pas permis la valorisation de son patrimoine naturel, malgré les potentialités et la vocation du PND pour le développement du tourisme. Cette activité représente une contrainte au lieu d'être un atout pour la région.

Dans cette hypothèse nous essayons d'établir un lieu de l'activité touristique au PND. En effet, il s'agit de mettre en exergue la valorisation touristique du patrimoine naturel, ce qui nécessite de s'interroger sur l'état des lieux de cette activité à travers les différentes infrastructures existantes, les fréquentations touristiques et la nature de l'activité touristique.

5. Méthodologie de la recherche

Selon Festinger et Katz, quel que soit l'objet d'une recherche, la valeur des résultats dépend de celles des méthodes mises en œuvre. Il est donc important de choisir une méthode et un protocole rigoureux qui nous permet de vérifier nos hypothèses. Notre recherche sera essentiellement axée sur une recherche bibliographique et une enquête de terrain :

- Une recherche bibliographique

Notre travail sera conduit à partir d'une recherche bibliographique. Nous nous sommes appuyés sur des littératures très variées à l'image de plusieurs disciplines : économie publique, économies de l'environnement, géographie, agronomie et biologie.

-Une enquête de terrain

Notre travail nécessite un travail de terrain pour répondre aux questions suscitées par notre problématique et pour bien mener notre analyse, vérifier nos hypothèses et répondre aux interrogations que nous avons posées. Notre travail reposera sur un travail de terrain basé sur un recueil d'informations basées sur des entretiens en face à face et des guides d'entretiens semi directifs adressés aux acteurs locaux.

1 - Entretien en face à face avec des acteurs locaux

Pour compléter notre analyse, nous avons eu recours à des recueils d'information auprès des acteurs concernés, sous formes des entretiens et des entretiens en face à face.

-2-Des guides d'entretiens semi directifs

Ces guides d'entretiens sont basés sur des questions ouvertes adressées à plusieurs acteurs afin de connaître les différents points de vue des responsables concernés : Les collectivités locales, l'administration du PND et celle de ses cinq secteurs de gestion, les professionnels du tourisme, la société civile, le ministère de (MADR) et la direction générale des forêts (DGF)

6. Plan de thèse

Le premier chapitre, « *le territoire des parcs nationaux, patrimoine naturel et développement durable* » est consacré à l'étude des fondements théoriques et les concepts de base sur lesquels s'articule notre travail de recherche, en mobilisant d'abord un ensemble de travaux de différentes disciplines (économie, histoire, géographie, sociologie, biologie...etc.). La première section est consacrée à l'étude du concept, territoire et sa construction. Ensuite, la deuxième section traite de la notion de patrimoine ainsi que la notion de construction patrimoniale. Enfin, la troisième section aborde les concepts de parcs nationaux, la préservation du patrimoine naturel et le développement durable.

Dans le deuxième chapitre « *La gestion des parcs nationaux : Un instrument de la politique de préservation du patrimoine* » nous passerons en revue d'abord la politique publique de gestion des parcs nationaux à travers le monde, ce chapitre se propose de présenter l'évolution historique des parcs nationaux en Algérie et à travers le monde. Pour ce faire, ce chapitre sera structuré en trois sections, la première section présentera un éclairage sur la genèse des parcs nationaux à travers le monde, la seconde section traite l'historique de création des parcs nationaux en Algérie.

Le troisième chapitre « *Description du site d'étude : Le parc national du Djurdjura (PND) : patrimoine naturel, population et contraintes* » sera consacré à la description de notre site d'étude, le parc national de Djurdjura (PND) dans son ensemble ; son historique de création, son lieu physique et faire un inventaire de son patrimoine naturel. Ensuite présenter le mode d'occupation de l'espace du PND par la population locale. Enfin, la troisième section porte sur les différentes contraintes de gestion qui menacent le patrimoine naturel du PND.

Le quatrième chapitre « *Le PND : protection du patrimoine naturel et développement.* » est le cœur de notre sujet. Il permet d'analyser la capacité du PND à protéger et à valoriser son patrimoine naturel. En d'autres termes l'objet de ce chapitre est d'analyser le rôle du PND dans le cadre de la protection du patrimoine naturel, et le développement de son territoire et cela à travers ses différents plans de gestion dans le cadre d'une gestion participative. Dans la première section nous présenterons le PND à travers son mode de gestion, son zonage, son fonctionnement et son organisation. Ensuite dans la deuxième section, nous aborderons la gestion du PND sur le plan des ressources financières et humaines. Enfin, la troisième section est consacrée à la gestion du PND et la protection du capital patrimonial et développement.

Dans le dernier chapitre « *Le PND : gestion, valorisation du patrimoine naturel et activité touristique* » nous présenterons l'interprétation des résultats des guides d'entretiens semi-directifs et discussions menées avec les acteurs concernés. Par ailleurs, les résultats de l'enquête nous permettent d'apporter des éléments de réponse à nos différents questionnements de façon empirique. Pour ce faire, nous allons dans un premier lieu, présenter les différentes limites du mode de gestion actuel du PND. Ensuite, présenter les différentes contributions du PND, à la fois dans le développement de la région et la protection du patrimoine. Enfin montrer l'état des lieux de l'activité touristique à travers les sites touristiques, les infrastructures touristiques existantes et les fréquentations.

Chapitre 1

**Le territoire des parcs nationaux, patrimoine naturel et
développement durable**

Introduction

Notre sujet porte sur l'étude des interactions entre les politiques publiques de gestion du patrimoine naturel et les enjeux de protection et de développement territorial. Ce chapitre aborde les éléments de cadrage qui ont servi comme repères à la construction théorique de ce travail. Pour ce faire, nous avons sélectionné les concepts clés de notre travail : territoire, patrimoine naturel, parcs nationaux et développement durable. Il s'agit de les mettre en relation à travers l'étude des parcs nationaux en tant que structure territoriale.

L'émergence d'une nouvelle économie spatiale appelée « *économie territoriale* », apporte une nouvelle reconnaissance de « l'espace-territoire » comme élément constitutif de dynamiques économiques. Le territoire est passé d'un simple support sur lequel s'appuient les politiques de développement à un acteur de développement économique. Comme tous autres territoires, les parcs nationaux sont devenus de vrais acteurs et moteur de développement territorial à travers des projets respectueux de la nature et du patrimoine naturel. Ces territoires complexes, sont appréhendés comme de vrais systèmes écologiques qui couplent l'homme avec la nature.

Le patrimoine naturel est un élément de construction territoriale. Dans un territoire, les enjeux relatifs à ce type de patrimoine sont multiples, il peut être appréhendé comme un héritage à transmettre, une ressource spécifique à valoriser. D'ailleurs, les parcs nationaux sont des territoires construits autour de la protection et la valorisation de patrimoine naturel. Il s'agit d'insérer dans l'analyse du développement de ces territoires une composante patrimoniale en symbiose avec l'activité humaine, notamment avec l'avènement du concept de développement durable.

Il s'agit pour nous, dans ce premier chapitre, d'étudier l'évolution des parcs nationaux en passant de simple espace de protection à de vrais territoires de développement dans la première section. Ensuite nous présenterons les parcs nationaux comme des territoires construits autour de la protection et la valorisation du patrimoine naturel dans la seconde section. Enfin, dans la troisième section nous présenterons les parcs nationaux comme des instruments de développement durable notamment à travers le tourisme durable et la gestion participative.

Section 1 : Les parcs nationaux : Un passage des espaces de protection à des territoires de développement

L'objet de cette section porte une synthèse théorique sur les concepts, territoires, développement et parcs nationaux. Il s'agit d'analyser les parcs nationaux en tant que structures territoriales.

Pour ce faire, nous présentons dans un premier temps le territoire comme concept polysémique, puis aborder la question des ressources et développement. Cet éclairage théorique va nous permettre par la suite de présenter les parcs nationaux à travers une approche territoriale et aussi systémique, afin de mieux comprendre le passage des parcs nationaux, des espaces de protection vers de territoires de développement. En fin, nous mettons en exergue le rôle des parcs nationaux dans la protection et la valorisation des ressources territoriales dans le cadre d'un développement local.

1- Le territoire : un concept polysémique

Le territoire peut être appréhendé selon deux modes complémentaires, en tant que monde vécu et en tant que système. Le territoire apparaît comme un centre d'existence humaine dont les qualités peuvent être définies en fonction des aspirations ressenties par l'homme ou l'habitant. La réalité d'un territoire peut être définie aussi par un système représenté par un ensemble d'éléments et de relation entre les éléments (Canha, A, 1988)

1-1- Genèse du concept territoire

Le territoire n'a pas cessé d'évoluer dans le temps. Au temps de la Rome antique, il faisait référence à « *une étendue de terre appropriée et arpentée* », au moyen âge, il désignait une surface marquée par des frontières est placée sous l'autorité d'un pouvoir. Après 1945, il est assimilé à « l'aménagement du territoire », l'ensemble des interventions de l'Etat dans la réalisation d'infrastructure dans cadre de la réduction des déséquilibres spatiaux. En 1960 – 1970, il apparaît en géographie et en sociologie qui lui donne plusieurs définitions. En 1980 - 1990, il connaît une intégration tardive dans l'économie (Mohamed, A, 2011)

La notion de territoire est polysémique, elle renvoie à plusieurs significations qui dépendent de l'approche, des disciplines qui l'étudient et de l'époque et devient un concept pluridisciplinaire.

1-2-Pour les géographes

Les géographes utilisent trois concepts à la fois proche et différent pour désigner l'ensemble de la réalité géographique ; le milieu géographique, l'espace géographique et le territoire : (B, M, Schoumaker, 2002. p9).

Le milieu géographique est un concept utilisé pour désigner une réalité de petite étendue (milieu local) et des ensembles plus vastes (des grands milieux naturels de la terre). Il renvoie à ce qui est autour d'un lieu, d'une activité, d'une personne (environnement). Le milieu naturel

est une composante du milieu géographique, il comprend des éléments d'ordre naturel (relief, climat, sol) ou des éléments construits ou transformés par l'homme (habitat, infrastructure de transport et des institutions, des cultures). Le milieu des géographes est à la fois naturel et culturel. Par ailleurs, le concept d'espace géographique quant à lui, est lié à la nouvelle géographie qui s'est développée avec l'essor de l'analyse spatiale des années 50-60. Il est à la fois un système de relation et un produit social organisé. Il est donc l'ensemble des lieux et de leurs relations (R, Brunet, R, Ferras et H, Théry.1994).

1-3-Pour l'économie et les sciences sociales

C'est au cours des années 1980 et surtout des années 1990 qu'on voit se multiplier l'usage du mot territoire, il s'est imposé comme évidence dans le vocabulaire des sciences sociales. Il apparaît ainsi en premier lieu comme un moyen pour d'introduire les logiques d'acteurs dans l'analyse de la spatialisation du social (Vanier, 2009). Le territoire est un espace approprié par un groupe social avec un sentiment de son appropriation, s'est souvent un espace aménagé et géré par ce groupe ainsi qu'un espace d'identité (Schoumaker, B, 2002. p13). Le territoire peut être compris dans son sens général comme une étendue de surface terrestre sur laquelle vit un groupe humain ou un espace approprié par un groupe social.

Guy Di Méo. (2000) retient deux éléments constitutifs majeurs du concept territorial ; sa composante « espace social » et sa composante « espace vécu ». Le territoire est donc un construit social, une appropriation à la fois économique, idéologique et politique (social) de l'espace par des groupes qui se donnent une représentation particulière d'eux-mêmes et de leur histoire (Hypergeo, 2014).

Ces différentes définitions convergent vers l'idée d'espace vécu. Elles font référence au contexte social, à la notion d'appropriation par acteurs qui permettent de l'identifier et de définir les caractéristiques d'un territoire. Elles renvoient aussi à la notion d'identité et au rôle des acteurs et les instances politiques qui régissent les composantes du territoire.

Maryvonne Le Berre définit le territoire comme : « *portions de surface terrestre appropriée par un groupe social pour assurer sa reproduction et la satisfaction de ses besoins vitaux.* ». Roger Brunet quant à lui analyse le territoire en cinq (5) sous-systèmes ou 5 actes territoriaux : Le premier acte est représenté par l'habitation ; le second, c'est l'appropriation afin de disposer d'un espace ; le troisième, c'est l'exploitation des ressources ; le quatrième concerne la communication et les échanges et enfin le cinquième, c'est la gestion (Mohamed, A, 2011)

L'idée de l'espace vécu est aussi développée par les travaux d'Armand Fremont qui considère l'espace comme un produit des sociétés qui y vivent et se le présente, le construisent, l'aménagent, se le dispute parfois (Fremont, A, 1977).

Le territoire est un espace vécu, habité et construit par les communautés qui le façonnent et qui lui permettent de se distinguer des autres territoires, ainsi l'espace devient territoire. Le vécu donne un sentiment l'appartenance et d'identité.

L'approche géographique n'est pas le seul angle d'étude du territoire, une approche économique est proposée par JP Gilly et Jacques Perkat (2003) qui souligne que le territoire prend la forme d'un construit socio-économique produit entre les acteurs locaux qui participent à résoudre un problème commun et à réaliser un projet de développement collectif. (Mohamed, A, 2011. p11).B, Pecqueur. (2014) introduit la logique des acteurs et voit le territoire ancré dans un espace géographique délimité qui vise à identifier puis résoudre un problème qui ne se limite pas seulement à la sphère économique et peuvent être d'ordre climatique, énergétique ou alimentaire et autre. En effet la nature du territoire est économique, socioculturel et environnementale (Durand, H, 2015).

De ces différentes définitions, on constate que le concept territoire n'a pas cessé d'évoluer au fil temps ; il dépend de l'approche et des disciplines qui l'étudient. Le territoire est un espace vécu ; il est lié à une société, ce qui diffuse un sentiment d'appartenance ; il est à la fois un système de relations et un produit social organisé.

On trouve plusieurs typologies de territoires, territoires ruraux, urbains, territoires de projets, on parle aussi d'espaces ou territoires protégés. Dans ce sillage, les espaces protégés et les parcs nationaux apparaissent comme une portion de terre ou espace géographique voué spécialement à la protection des ressources naturelles et culturelles associées (UICN ,1994). Un parc national est une portion de territoire dans laquelle la faune et la flore et le milieu naturel en général sont protégés des activités humaines.

1-4- Pour l'écologie et les sciences de la conservation : Vers la constitution de nouveaux territoires

Plusieurs territoires sont identifiés ou construits pour résoudre des problèmes liés à la protection de l'environnement et des ressources naturelles, qui sont menacées par l'activité humaine et le développement économique.

La nature fait référence à un espace non aménagé et à peine fréquenté par l'homme, les premières expériences de protection à travers les espaces protégés visent à isoler ces espaces naturels des activités humaines, ces espaces échappent ainsi aux règles générales qui gèrent les restes des territoires (Lepart, J et Marty, P, 2006). Le développement des politiques de la nature et de conservation¹ assigne aux espaces naturels une fonction de préservation² des ressources naturelles. Pour se démarquer de la position conservatrice de la protection, la préservation recouvre l'entretien, l'utilisation et la gestion durable, la restauration et l'amélioration du milieu naturel. L'UICN définit la conservation, comme la gestion par l'homme de la biodiversité de manière telle que les générations actuelles tirent le maximum d'avantages des ressources vivantes tout en assurant leur pérennité pour pouvoir satisfaire aux besoins et aux aspirations des générations futures (Lefeuvre, J-C ,2005)

¹ La conservation : Un ensemble de pratique comprenant la protection, restauration et l'utilisation durable et visant la préservation de la biodiversité, le maintien des services écologiques pour les générations actuelles et futurs (Blondin-Provost-J-M ,2014)

² La préservation est le maintien à long terme d'éléments de la biodiversité et leurs dynamiques naturelles (Blondin-Provot-J-M, 2014)

Les années 80 marquent un nouveau tournant de ces politiques qui consistent à envisager l'activité humaine et « la diversité du vivant »³. Le territoire est appréhendé comme un espace délimité, faisant l'objet d'une appropriation à la fois économique, sociale, politique et idéologique par un groupe qui a une représentation particulière de leur territoire. On parle de « nouveau territoire », aussi d'une nouvelle appropriation de l'espace au sens où s'élabore un type de liens sociaux qui met en jeu l'interdépendance des acteurs et le « vivant » ou « objet naturels » (Fortier, A, 2009). Comme l'espace géographique, la nature, le milieu naturel, ou l'espace sont devenus indissociables des acteurs qui s'approprient et animent l'espace naturel. Petit à petit, tout devient territoires, le terme se généralise à en devenir polysémique. Le territoire recouvre ainsi à une complexité (Moine, A, 2006)

2-Territoire, ressources et développement

Pour Philip Aydalot le milieu est appréhendé comme un environnement de ressources, un contexte qui conserve les traces du passé des sociétés, de leur mode de vie, de leur système de valeur et leur culture en général et qui est porteur de dynamique de développement, c'est un acteur collectif de développement local (Berthier, E, 2013).

Le développement est un processus basé sur la mobilisation des ressources par les acteurs locaux. Cependant dans certains territoires tels que les territoires protégés, le développement doit se baser sur la protection des ressources territoriales.

– Définition et typologie des ressources territoriales

Selon Gall-D Bériot (2012) : « *le territoire un réservoir et un potentiel de ressources* », des ressources révélées et activées et des ressources non révélées par les acteurs (Antheaune et Giraut, 2005. p306). Chaque territoire est une construction socio- économique à partir de la mobilisation de ses ressources par ses acteurs locaux, les ressources locales incluent les ressources naturelles, culturelles et patrimoniales (Ternaux et Pecqueur, 2005). Selon Colletis et Pecqueur. (2004) : Les ressources se divisent en deux catégories : ces ressources génériques transférables et des ressources spécifiques intransférables.

B, Pecqueur. (2002), trouve que la ressource comporte une double dimension, économique et morale, la première s'inscrit dans un système de valeurs d'usage ou d'échange alors que la seconde est relative à l'éthique, la culture, l'histoire collective ce qui lui permet d'avoir un caractère patrimonial. Le passage de ressources génériques à l'actif spécifique correspond à une stratégie de développement, les spécificités d'un territoire constituent sa principale richesse (Landel et Sentil, 2009.p30).

Un territoire se distingue non pas par ses ressources génériques mais des ressources spécifiques relatives à l'éthique, à la culture et à l'histoire collective ont ainsi un caractère patrimonial. Les ressources spécifiques sont produites d'un processus de construction

³La diversité vivant désigne tous les organismes vivants y compris les écosystèmes terrestres marins. Ce concept est transformé en « biodiversité » (Blandin, P, 2014)

Chapitre I : Le territoire des parcs nationaux, patrimoine naturel et développement durable

territoriale et le fruit des stratégies d'acteurs. Le développement territorial est un processus qui repose sur la dynamique de spécification des ressources par un ensemble d'acteurs. Un territoire n'est donc pas qu'un réservoir de ressources ; il faut que ces dernières soient découvertes et activées par les acteurs.

En sciences économiques et sociales, les ressources sont celles qui ont un prix sur le marché et de nos jours, la conception des ressources s'élargit et le caractère marchand n'est plus leur seul caractère, tout devient une ressource potentielle et un élément de différenciation. Elle n'est pas seulement matérielle, mais aussi immatérielle (l'histoire, un mythe, une identité, naturel). Tout devient une ressource et un élément de différenciation et d'attractivités pour les territoires, surtout pour les espaces protégés (Le paysage, savoir-faire, patrimoine, identité et culture locale, ressources naturelles, le climat, la forêt, l'eau, paysages). Le paysage, les espèces rares ou protégées deviennent des ressources mobilisées par les acteurs de ces territoires sensibles comme un facteur de différenciation (Winner, 2012). La coordination des acteurs appelé « *la gouvernance locale* » joue un rôle très important dans le processus de construction territoriale, sans cette coordination le territoire est voué à devenir un espace passif (Hadjou, L, 2007).

La dégradation des ressources naturelles par l'activité humaine a donné naissance à la prise en compte des dimensions environnementales des territoires, notamment à travers la création des espaces protégés. Des formes particulières d'aménagement à forte dimension environnementale se sont imposés tels que les parcs nationaux. Il s'agit des territoires de protection gérés par l'Etat, inspiré par les préoccupations de l'UICN qui les décrit comme : « *territoires relativement étendu, qui présentent un ou plusieurs écosystèmes peu ou pas transformé par l'exploitation et l'occupation humaine, ou les espèces végétales et animales offrent un intérêt spécial du point de vue scientifique et récréatif* » (UICN, sd). Ils font l'objet de mesures de préservation, de protection des ressources rares et fragiles. Ils sont des dispositifs complexes à créer pour tenir compte des acteurs locaux. Ils sont des territoires protégés et habités, majoritairement situé dans des zones fragiles à haute valeur environnementale.

La nature doit être protégée et il est aussi nécessaire de soutenir le développement des territoires. La protection de la nature est devenue territoriale par ses dispositifs, ses acteurs et ses buts, au même temps les territoires se revendiquent de plus en plus durable et naturels.

Les dispositifs de protection de la nature s'inscrivent dans une perspective territoriale, car les secteurs de l'action publique environnementale côtoient ceux de l'aménagement du territoire. Les parcs nationaux participent dans l'évolution vers une plus grande prise en compte de la protection dans le développement (Lajarge, R et Baron, N, 2011). En outre, la dégradation de l'environnement et l'exploitation irrationnelle des ressources naturelles ont permis le classement de plusieurs espaces naturel ou territoires en aires protégées, surtout en parc national, notamment avec l'apparition du concept de patrimoine naturel.

2-2-Un parc national : Entre espace de protection et territoire de développement

La protection de la nature contribue dans le processus de construction des territoires. L'analyse des implications de la protection de la nature dans l'organisation de l'espace de vie des sociétés permet d'étudier la notion de territoire comme le produit d'interaction entre le physique et le social. Elle met en perspective deux notions renvoyant aux contradictions du rapport entre nos sociétés et la nature ; celle de la protection et celle de développement (Lajarge, R et Baron, N, 2011).

Les parcs nationaux sont des espaces naturels riches en ressources naturelles et convoités par l'homme, l'espace réservé au parc est habité déjà par des Hommes. Ces derniers ont toujours habité en symbiose avec la nature, dans sa constitution en parc, l'espace concerné doit prendre soin des ressources et prendre en considération ceux qui l'habitent.

Les préoccupations croissantes pour la protection de la nature ont donné lieu à la création des espaces de conservation (Poulin, G, 2002). L'idée de création d'un parc national a été formulée dès le début du XIX siècle (1832) par le peintre américain George Catlin (1796-1872) ; de retour d'un voyage, il propose une politique de protection par le gouvernement d'un parc contenant homme et bêtes dans toutes leurs beautés sauvages et naturelles (Meribai, Y, 2011). Cette idée s'est concrétisée pour la première fois en 1872 par la création parc national de « Yellowstone » considéré comme plus ancien parc national du monde (Doulcier, G 2013).

À l'instar de toutes les aires protégées, les parcs nationaux sont des territoires riches en ressources naturelles, culturelles et paysagères. Ils sont de vrais sanctuaires de la biodiversité. Ils sont des territoires présentant des grandes valeurs écologiques. Ils sont créés dans le but de protéger des espèces rares menacées par l'activité humaine.

Dans ce contexte, selon l'article 331-1 du code de l'environnement français ; peut être classé en parc national : « *Le territoire de tout ou partie d'une ou plusieurs communes. Quand la conservation de la faune, de la flore, du sol, du sous-sol, de l'atmosphère, des eaux et en général du milieu naturel présente un intérêt spécial et qu'il importe de préserver ce milieu contre tout effet de dégradation naturelle et de le soustraire à toute intervention artificielle susceptible d'en altérer l'aspect, la composition et l'évolution , y compris sur le domaine public maritime et les eaux territoriales et intérieures.* » (Virgini et Croquet, 2003 ; 2008)

Un parc national est ainsi un milieu ou un territoire à préserver et à soustraire à toute exploitation et à toute source de dégradation.

Selon la définition donnée en 1994 par l'Assemblée générale de l'UICN : un parc national est un type d'aire protégée qui sous-entend« *une zone de terre et/ou de mer particulièrement consacrée à la protection de la biodiversité et des ressources naturelles et culturelles qui lui sont associées, et gérées selon des lois ou d'autres moyens efficaces* » (UICN ,1994)

Pendant longtemps, les parcs nationaux ont été considérés ainsi comme des milieux naturels, non exploités, non aménagés et exclus de toute activité humaine. Ils sont des espaces naturels protégés gérés afin de sauvegarder les espèces menacées. Ces aires protégées sont considérées comme de simples zones ou espaces dédiés à la protection de la biodiversité. Elles sont consacrées à la protection des ressources naturelles de toute activité économique.

A partir des années 80, les espaces protégés sont devenus des territoires protégés et habités situés dans des zones fragiles de haute valeur environnementale, ils ont une double vocation, la protection et le développement économique « durable ». Ils sont des territoires de projet et d'aménagement du territoire beaucoup plus. Ils cherchent à protéger les sites mais en impliquant davantage les populations locales (Lepart et Marty, 2006). Selon Fillon. (2009) « *Un parc national ; ce n'est pas une terre sans homme, un parc national c'est une terre où l'homme explore de toute sa sensibilité et de toute son intelligence son rapport avec la nature.* » (Boumaza ,2012. P2). Un parc national est devenu un espace habité par des sociétés locales. Il est un territoire vécu et approprié par des populations locales qui ont toujours soutiré leurs besoins de ce milieu naturel et bénéficient des retombées économiques de la valorisation du patrimoine de ce territoire (Lakhdari, 2014)

La désignation des espaces naturels protégés est une composante majeure des stratégies de protection et de gestion du patrimoine naturel à l'aide d'outils de protection dont la diversité reflète la multiplicité des acteurs, des objectifs et des types de gestion.

Les parcs nationaux sont passés de simples milieux naturels ou espaces clos, consacrés seulement à la protection des ressources naturelles à des espaces vécus, appropriés et protégés. Ils sont construits autour des ressources spécifiques ou patrimoniales, rares qui sont généralement mobilisées et valorisées par les acteurs locaux dans le cadre d'un développement.

A l'instar de tous territoires, un parc national est considéré comme un construit des groupes sociaux, son fonctionnement est difficile à appréhender, car il se compose de plusieurs éléments formant un système. Il peut être appréhendé en tant qu'espace vécu et en tant que système.

3-Le territoire des parcs nationaux : un système complexe

Le fonctionnement d'un territoire est difficile à appréhender, car il se compose de nombreux éléments formant un système. Comprendre la réalité d'un territoire implique d'analyser un système complexe.

3-1-Définition d'un système

Le mot système signifie un ensemble cohérent, de nombreuses définitions du terme système existent, on retient celle de De Rosnay (1975) : le système est ensemble d'éléments en

interaction⁵ dynamique organisée en fonction d'un but, cette définition met l'accent sur la finalité ou le but poursuivi par le système.

Le territoire est considéré comme un construit des groupes sociaux, son fonctionnement est difficile à appréhender, car il se compose de plusieurs éléments formant un système (Lauargant, S et Perrin-Bersahel, L, 2007). Il est appréhendé comme un système complexe entendu comme le lieu de relations particulières entre de nombreux acteurs qui agissent dans le cadre du système au sein duquel les interactions sont multiples et difficiles à dénombrer. La complexité découle de l'abondance des éléments et des relations au sein d'un système socioéconomique et de leur interdépendance. Cette complexité permet au territoire d'avoir plusieurs caractéristiques ; un lieu de relations entre de nombreux acteurs (système de gouvernance locale), pour cela il doit être appréhendé sous plusieurs dimensions matérielles et immatérielles. Le produit de ces interactions peut être nommé gouvernance (Aoine, A, 2006)

Le territoire désigne à la fois : un ensemble de facteurs matériels et immatériels, c'est un système de relations économiques et sociales et un système de gouvernance locale qui rassemble les acteurs (Courlet, 2008. p10). Cette définition met l'accent sur le territoire par ses éléments matériels et immatériels où le jeu des acteurs le rôle de la proximité et la gouvernance locale dans la création des richesses et le développement économique.

Le système territorial se compose de plusieurs sous-systèmes fonctionnels ou dimensions qui peuvent être : humain ⁶, culturel ⁷, technologique ⁸, spatial ⁹, économique ¹⁰, politique ¹¹ et écologique ¹² (Cunha, A, 1988). La complexité des territoires est liée à la multitude des éléments et des sous-systèmes qui le compose et les interactions entre ses éléments, elle est aussi liée à la dimension humaine et le jeu des acteurs.

Le territoire est la résultante et la partie constitutive d'un ensemble complexe d'interactions qui s'établissent entre les acteurs à partir de leurs lieux de vie, d'espaces sociaux, de traits culturels, des usages des ressources. Il n'y a pas non plus un territoire mais une multitude de territoires construits par les acteurs. Ces territoires forment des réseaux qui ont des spécificités, voire des singularités (Gagnon, 1994). Ces définitions mettent l'accent sur les rôles des acteurs sociaux

⁵L'interaction désigne« la relation entre deux éléments dans un sens et dans l'autre » (Grenouillet, R-M, 2015.p 26).

Selon Cunha, A. 1988 :

⁶- le sous-système humain désigne à la fois l'homme et l'ensemble des relations qu'il entretient avec les autres territoires où se déroule sa vie personnelle ;

⁷-le sous-système culturel : c'est l'ensemble symbolique de l'univers créé par l'homme ;

⁸-le sous-système technologique opère l'introduction des connaissances dans le domaine de l'économie

⁹-le sous-système spatial : c'est notre cadre de vie et le support de l'activité économique

¹⁰ -le sous-système économique transforme les produits et distribue les biens et services ;

¹¹- le sous-système politique : Il se marque sur le territoire par le maillage administratif et opère la régulation des divers conflits entre les groupes sociaux et influence la définition des objectifs de développement

¹² -sous -système écologique : Il fournit la matière et l'énergie nécessaires au fonctionnement des systèmes socioéconomiques

dans la production des territoires, définissent des territoires qui ont des spécificités en défendant, un mode de vie et valeurs culturelles.

3-2-Les parcs nationaux et la complexité du système

L'homme a trouvé intérêt à se servir des ressources des territoires pour survivre et satisfaire ses besoins en croissance, le territoire donne aussi du sens aux individus en termes d'identité. Avec les actions de l'homme, l'espace se transforme, il affirme sa personnalité propre, la population qui l'habite lui donne vie. Ainsi l'espace devient territoire.

L'approche systémique permet d'appréhender le fonctionnement du territoire. Elle est utilisée en géographie et en sciences sociales et nous permet de distinguer trois catégories principales de sous-systèmes : les systèmes physiques (liés à la planète et ses caractéristiques physiques), les systèmes vivants (les végétaux, les animaux, les êtres humains), et les systèmes sociaux (les sociétés, les organisations et rapports). Les territoires sont ainsi des lieux d'interactions entre être humain, société qui est au même temps en interaction avec l'espace ou leur environnement (Lauargant, S et Perrin-Bersahel, L, 2007). Les meilleurs exemples à citer sur la complexité des territoires sont les aires protégées et surtout les parcs nationaux. L'analyse systémique de ces territoires permet de mettre en lumière les interactions entre populations, ressources ou milieu naturel et les échanges avec l'environnement du système (Mouhous, A, 2015)

Les espaces naturels comme tous les espaces, sont des lieux d'interaction entre les humains, qui eux même en interaction avec leur environnement (Grenouillet, R-M, 2015). La complexité des espaces protégés est liée à l'interdépendance entre les acteurs avec le milieu physique et le vivant (Fortier, A, 2009). Les espaces, les acteurs et les différentes activités humaines tendent à produire les systèmes territoires. L'analyse systémique permet de mettre la lumière sur les interactions entre populations, ressources, information, capital, moyens de production ainsi que les échanges d'énergie avec l'environnement des systèmes (Grenouillet, R-M, 2015).

Comme tous les territoires un parc national est fait d'interactions d'un ensemble d'éléments, un système complexe qui lui permet d'avoir ses caractéristiques propres et lui donne une singularité lui permettant de se distinguer. Les parcs nationaux sont appréhendés comme de vrais systèmes sociaux écologiques (SSE)

-3-3-Les parcs nationaux comme systèmes sociaux écologiques (SSE)

Les systèmes socio-écologiques correspondent à des systèmes intégrés couplant les sociétés et la nature, ce qui vise finalement à redéfinir les écosystèmes en considérant explicitement tous les acteurs et en intégrant l'homme comme composante active du système (Lagadeucy, Y et Chenorkian, R, 2009). Les systèmes sociaux écologiques (SSE) sont des

systèmes cohérents d'écosystèmes¹³ et de communauté humaine interdépendante et en interrelation. Ils sont tributaires d'un environnement économique, écologique et sociale (Unawindekens, K, 2014). La prise en compte de la société implique l'intégration des usagers et des personnes profitant du site (population locale, touristes et autres...), et l'étude de ces SSE implique également l'étude de la gouvernance (Le Roy, M, 2019).

La compréhension d'un système nécessite la compréhension des éléments et les relations qui les rassemblent. Tout système vivant se définit par rapport à son environnement. L'environnement extérieur influence et est influencé par le système vivant. Ces systèmes vivants sont des systèmes complexes, cette complexité renvoie au nombre élevé et la diversité des types d'éléments et de relations (Leloup, F, 2010).

Les parcs nationaux sont considérés comme des territoires habités, la notion de territoire met en jeu l'existence d'une organisation sociale, politique, économique et écologique qui organise et aménage l'espace. Un parc national est un territoire vécu et approprié par des populations locales. Il est une combinaison entre géologie, diversité biologique, dynamique d'écosystèmes activités humaines et paysages. Ces territoires sont indissociables de la présence de communautés humaines qui ont marqué de leur empreinte le milieu naturel ou le sous-système écologique. Ils sont devenus ainsi de vrais systèmes socio- écologiques (SSE).

Pour Di Méo et Buléon. (2007) le territoire est une construction qui présente des liens avec l'ethnologie¹⁴ « espace de régulation des rapports de force », espace approprié par des individus ou par des groupes en fonction d'interaction complexes entre l'instinct (ordre de la nature) et l'expérience sociale (ordre de la culture). Il est aussi une construction politique, il peut être découpé pour asseoir un pouvoir au sens strict, ou pour administrer ou gérer au sens large (Grenouillet, R-M, 2015). L'étude du territoire s'apparente aussi à analyser un système de comportement et la « territorialisation », à la conduite d'un organisme pour prendre possession d'un territoire et le défendre (Hypergeo, 2014).

La notion de territoire est ainsi une construction à la fois juridique, sociale et culturelle. La spécificité d'un territoire est liée à la projection d'une société sur un espace donné, ce qui incite généralement un sentiment d'appartenance et d'appropriation.

Les parcs nationaux sont des territoires construits par l'Etat. Cette construction est dominée par le rôle de l'Etat, qui contrôle, maintient son intégrité et exerce une autorité et une compétence, c'est un champ d'application du pouvoir. A travers la création des parcs nationaux, la société vise à assurer la maîtrise du développement à long terme de son territoire, c'est un comportement de territorialité.

¹³ -L'écosystème est un système vivant formé par un environnement (biotope) et par la communauté d'espace qui y vit, s'y nourrit et s'y reproduit (l'aire, la terre, l'eau et les organismes vivant y compris les êtres humains), interagissent ensemble pour former un écosystème, c'est la base de l'environnement.

¹⁴- L'ethnologie désigne la science qui étudie le comportement spatial des animaux (Schoumaker, 2002. P13). Disponible sur <https://www.novethic.fr/lexique/detail/accord-de-nagoya.html> . Consulté le 29-06-2022

3-4-Les parcs nationaux et le concept de territorialisation

Eldem (2010) voit le territoire comme un espace socialement construit, il est caractérisé par ses origines historiques, culturelles, techniques et politico-économiques (Thomas J, Basselles, 2014). Il est à la fois une relation et un résultat du processus de territorialité que Robert Sack définit comme « *une tentative par un individu ou un groupe d'affecter, d'influencer ou de contrôler les personnes, les phénomènes et les relations en délimitant et en revendiquant le contrôle sur un espace géographique.* » (Sack, 1986. p19). La territorialité renvoie à des projets territoriaux spécifiques au sein desquels divers acteurs déploient des stratégies territoriales (territorialité) pour produire des espaces délimités et contrôlés, dont l'objectif est de gouverner des personnes et des ressources et dans le but d'atteindre des buts fixés (Scott, 1998).

De cette définition on comprend que la territorialité est liée aux relations sociales. Une appropriation qui peut être juridique et économique (la propriété) ou symbolique (le sentiment d'appartenance, de connivence).

Flecher Chmara-Haufl, considère la territorialisation comme un mouvement politique qui produit de nouvelles pratiques spatiales ainsi que de nouvelles représentations de l'espace. Il soutient que les relations de pouvoir autour de la création des aires protégées comme les parcs nationaux, conduit à une grande diversité de processus de territorialisation étatique qui peut conduire à un contrôle territorial strict. Ces politiques de construction des territoires ont toujours été marquées par des conflits et la violence, car l'Etat se heurte aux revendications des populations préexistantes au territoire qui défendent leurs droits légitimes sur les territoires et sur les ressources (Thomas J, Basselles, 2014). La territorialisation renvoie à l'appropriation de l'espace en disposer par la population ou par l'Etat en vue de son exploitation.

Dans les territoires de conservation tels que les parcs nationaux, le processus de territorialisation est lié à d'autre concept comme la protection de l'environnement et le développement, les gestionnaires sont des acteurs étatiques qui visent la protection et la gestion durable des ressources naturelles.

Les parcs nationaux sont des dispositifs inscrits dans une politique publique de l'Etat qui consiste à protéger la nature. Cette politique nationale a une reconnaissance territoriale puisqu'elle délimite des espaces précis sur les quels une réglementation stricte et des activités humaine sont instaurées. Il s'agit des dispositifs de protection, d'aménagement car, ils participent à construire et promouvoir des territoires (Podgorski, F, 2015)

La territorialisation des parcs nationaux permet à l'Etat d'exercer un contrôle sur le territoire afin d'administrer l'accès aux ressources. Elle permet aussi de réguler les activités des populations locales et engendre aussi des conflits. Elle a pour objectif la maîtrise de l'espace et l'utilisation rationnelle des ressources naturelles et leur valorisation dans le cadre d'un développement respectueux de la nature.

4--Les parcs nationaux : valorisation des ressources territoriales et développement local

Les parcs nationaux sont une composante importante de la stratégie de la conservation de la biodiversité dans la plupart des pays, leur création s'accompagne par des changements économiques politiques, sociaux et environnementaux. Ils contribuent à la valorisation des ressources naturelles à travers des activités respectueuses de l'environnement.

4-1-Les parcs nationaux au service d'un développement local durable

A partir des années 70, on a observé des politiques spatiales nouvelles et des pratiques de développement où l'espace joue un rôle très important (Ferguene, 2013), elles sont qualifiées des comportements spatiaux originaux. On passe d'une conception de « l'espace lieu » ou support de l'activité à la notion « d'espace-territoire », c'est-à-dire le territoire acteur de développement. Le développement s'inscrit dans les territoires, sa culture et son histoire (Courlet et Pecqueur, 1992). Les années 80 et 90 sont les années charnières pour le développement local qui ne cesse d'avoir des appellations selon les approches théoriques, auteurs et pays.

Le développement local est une approche qui mise sur la valorisation des ressources locales (Chamb, A, 2004). C'est un processus dynamique dans lequel les acteurs mobilisés mettent en oeuvre des activités sur un espace. C'est un mouvement, culturel, économique, social et environnemental visant l'amélioration du bien-être d'une société à travers valorisation des ressources territoriales.

Les missions en faveur du développement local ou territorial se sont progressivement affirmées à partir des années 80. Plusieurs structures de développement s'appuient même sur la préservation de l'environnement comme moteur de développement. Dans ce contexte, les parcs nationaux se définissent comme des territoires à l'équilibre fragile, riches en ressources naturelles, culturelles faisant l'objet de projets de développement fondés sur la valorisation et la préservation des ressources territoriales et patrimoniales (Dissart, J-C, Moullard, A et Vollet, D, 2014).

A partir des années 80, les parcs nationaux ont tenté de promouvoir un développement local durable à travers plusieurs activités respectueuses de l'environnement. Ils constituent des lieux d'expérimentation pour la promotion d'actions visant à favoriser des synergies entre la préservation des ressources territoriales ; biodiversité, qualité de paysages et savoir-faire associé. Ils sont des territoires organisés autour d'un projet de développement fondé sur la conservation et la valorisation des ressources tout en créant des relations entre les acteurs en vue de favoriser une dynamique de développement local (Angeon, V et al, 2007)

Le développement local est le produit de l'effort de sa population à travers un projet de développement intégrant les composantes économiques, sociales, culturelles. Il est un processus mobilisant les initiatives locales comme moteur de développement économique.

Chapitre I : Le territoire des parcs nationaux, patrimoine naturel et développement durable

Les définitions soulignent le rôle primordial du territoire dans la valorisation des ressources. En effet, il est passé d'un territoire support de développement au territoire acteur de développement. Il permet de mobiliser les ressources locales, matérielles ou immatérielles (composantes économiques sociales et culturelles) par ses populations locales.

Plusieurs théories mettent en relation le dynamisme économique et le territoire ; les travaux des économistes de l'université de Grenoble (Courlet et Pecqueur) liés à la notion de SPL¹⁵ représentent une traduction de ces phénomènes originaux de développement localisé (Peroulx, 1998). Colletis et Pecqueur. (1995) montrent que si certains espaces peuvent être mis en concurrence sur la base de facteurs quantitatifs, d'autres espaces proposent une offre des spécificités territoriales non reproductibles et non susceptibles d'être retrouvée ailleurs pour devenir un levier du développement. Dans ce sens Maillat et Perrin, (1992) ; Maillat et al. (1993) affirment que ce sont donc les territoires, avec leurs spécificités, qui vont en tout cas pour partie, modeler les dynamismes économiques et non l'inverse (Proulx, 1998. p36).

Ces travaux ont mis en évidence comment les territoires avec leurs spécificités (ressources immatérielles, histoire, identité) sont à l'origine de dynamiques économiques et le développement local.

Comme tous autres territoires, les aires protégées, les parcs nationaux sont devenus de vrais moteurs de développement à travers des projets respectueux du patrimoine naturel visant la conservation et la valorisation d'une biodiversité riche et variée (Boumaza ,2012). La politique de protection de la nature a toujours opté pour la soustraction de ces espaces à l'action de l'homme. Actuellement on assiste à l'apparition de concepts nouveaux dans la gestion des aires protégées et des parcs nationaux ; ainsi un parc national n'est plus un espace clos, mais une entité capable de fournir plusieurs services au profit du développement local ou territorial, sans perdre son caractère exceptionnel (Lakhdari, 2014)

Les parcs nationaux possèdent des ressources spécifiques (naturelles, biologiques, culturelles et sociales) leur activation peut contribuer au développement territorial qui doit se réaliser dans une logique de préservation des ressources.

4-2-Les parcs nationaux : Des formes territoriales originales

Les parcs nationaux sont des territoires exceptionnels qui renferment des ressources spécifiques propres. Ils nous permettent d'appréhender les efforts réalisés par certaines sociétés humaines dans des domaines tels que la protection de la « nature » ou de l'environnement. Les acteurs locaux (individus, associations, décideurs publics et privés) se

¹⁵ Le développement local (DL) est défini par X. Greffe comme « un processus de diversification et d'enrichissement des activités économiques et sociale sur un territoire à partir de la mobilisation et de la coordination de ces ressources et de ces énergies. Il sera donc le produit des efforts de sa population, il mettra en cause l'existence d'un projet de développement intégrant ses composantes économiques, sociales et culturelles, il fera un espace de contiguïté un espace de solidarité active. » (Khaled, 2012. P31)

Chapitre I : Le territoire des parcs nationaux, patrimoine naturel et développement durable

mobilisent également de plus en plus dans le développement local. Les parcs nationaux sont qualifiés de « *formes territoriales originales* » (Héritier, S, 2007).

L'originalité des parcs nationaux réside aussi dans leur caractère dual : national, et en même temps territorial et aussi international ou universel. En outre, même si le concept de parc national reste universel et commun à toute la planète, chaque pays détermine son modèle de gestion des parcs nationaux, et crée ainsi un outil original (Alban+, N et Hubert, 2013). Ces *formes territoriales originales* qui sont les parcs nationaux, contribuent dans la protection de la nature et dans le développement local à travers ses sociétés humaines et ses acteurs.

Selon les analyses de X. Greffe (2002 et 2005), ces acteurs jouent un rôle déterminant à l'échelle locale, en stimulant des actions économiques et sociales en vue d'améliorer l'activité économique des territoires et d'adapter l'emploi au bénéfice des populations locales. Ainsi les services chargés des parcs dans le monde voient leurs missions se doter d'objectifs de développement local (Héritier, S, 2007).

Les parcs nationaux ne sont plus des espaces clos dédiés seulement à la protection ; ces « *formes territoriales originales* » contribuent au développement local durable à travers les jeux des acteurs locaux et la participation de ses populations locales dans le cadre de la valorisation des ressources spécifiques. Par exemple, le parc national de Tassili ou le parc national du Djurdjura renferment des ressources spécifiques ou « *des formes territoriales originales* » qu'on ne trouve nulle part ailleurs. Ils sont des atouts pour les territoires ; plusieurs expériences à travers le monde témoignent de leur contribution dans le développement des territoires.

4-3-La valorisation des ressources territoriales des parcs nationaux par le tourisme

L'apparition des parcs nationaux sur des territoires utilisés par la communauté locale dans un contexte caractérisé par les nouvelles règles qui concourent à modifier les dynamiques locales et régionales, a permis la valorisation des ressources territoriales des ses espaces par leur population locale. Dans ce contexte, le tourisme et plusieurs activités en relation avec la nature sont capables de concilier le développement économique, la protection de l'environnement et le bien être des communautés. Le tourisme conduit ainsi à la construction de territoires comme le suggère Di Méo. (1998) « *en façonnant de véritables produits territoriaux, le tourisme moderne contribue à créer des images mais ainsi des infrastructures, des flux qui produisent ou reproduisent à leur tour du territoire.* ». Le tourisme est aussi une forme d'exploitation des ressources avec des impacts sur le territoire et sur la façon dont la collectivité interagisse avec l'environnement. L'activité touristique entraîne des changements sur le rapport d'une part entre les acteurs et d'autre part entre ces acteurs et leur environnement, c'est-à-dire des changements touchant le système des parcs nationaux (Tardif et Sarrasin, 2011). Dans ce contexte l'activité touristique doit prendre en considération la protection de l'environnement et des ressources naturelles.

Le tourisme est l'un des moyens les plus souvent utilisés pour justifier et légitimer la conservation du patrimoine à condition de prendre en considération son impact sur

l'environnement.

Par ailleurs, la promotion d'un tourisme respectueux de l'environnement, est un moyen de territorialisation, en permettant l'exercice du pouvoir sur les territoires des aires protégées. Ces pouvoirs sont en nombre de quatre : de régulation reposant sur les règles formelles et informelles, le second est la force utilisée par l'Etat de façon légitime afin de faire respecter ses propres lois dans le domaine de la préservation. Le troisième pouvoir est le marché par le biais des prix de certains produits et services, car les aires protégées sont des principaux moyens pour générer des profits. Le quatrième pouvoir est la légitimation ; comprise comme la justification de ce qui est ou devrait être pour affirmer l'accès ou l'exclusion dans ces aires protégées (Tardif et Sarrasin, 2014).

Les travaux de recherche ayant traité la question de SPL et le tourisme ne sont pas nombreux, mais la question de l'organisation touristique sous forme de SPL reste ouverte et mérite d'être étudiée. Qu'il s'agisse des districts, SPL, ou des clusters, la configuration spatiale des activités ne se limite pas à l'industrie mais leurs succès et leurs dynamismes montrent leur déclin dans toutes les sphères de l'activité économique et la notion de SPL ouvre ses perspectives à l'activité touristique (Idir, M-S, 2014). Cette activité est liée à l'espace naturel, lieu de localisation des ressources territoriales ou patrimoniales, donnant lieu à des activités touristiques. On trouve souvent un ensemble d'entreprises autour d'une ressource touristique (site naturel, plage, piste skiable et autres).

Selon Benasahel, Donsimoni (2001), le tourisme repose sur un ensemble de services relationnels qui a besoin d'un ancrage territorial. Ferguene, A. (2011) trouve que : « *Le tourisme repose dans beaucoup de cas sur un ensemble de ressources spécifiques et territorialisées. Le tourisme saharien illustre bien ce lien fort au territoire. Ce type de tourisme repose non seulement sur un patrimoine spécifique (milieu physique fascinant est un héritage culturel sans équivalents ailleurs), mais aussi sur des ressources territoriales (connaissances parfaites du milieu saharien, tradition targui du nomadisme.)* » (Idir, M-S, 2014. P36).

L'organisation de l'activité touristique sous forme d'un SPL permet au territoire de profiter de tous les avantages que ce monde d'organisation offre, notamment d'être flexible et dynamique.

Le développement économique par la valorisation des ressources naturelles ou patrimoniales est de plus en plus admis, il n'est pas seulement réservé aux conservateurs, (Origet du Cluzeau, Tobelem, 2009) on lui admet facilement un rôle dans le développement local.

Le tourisme contribue à la spécification des territoires en mettant en évidence ses atouts et en les rendant attractif. Il va en effet développer les deux dimensions qui entrent en jeu dans la construction des capacités collectives, il agit en tant que structure de vivre ensemble qui va influencer la culture du territoire.

La durabilité de l'activité touristique est l'un des moyens les plus souvent utilisés pour justifier et légitimer la conservation du patrimoine notamment avec l'avènement du développement durable et le concept de l'écotourisme.

4-4-Ecodéveloppement : valorisation des parcs nationaux et stratégies de développement rural

L'objectif principal de la promotion des activités écologiques ou d'écodéveloppement est de valoriser les ressources des parcs nationaux et de détourner la pression humaine sur le patrimoine naturel. Ce sont des activités permettant la conciliation entre protection de la nature et développement avec la création de sources complémentaires pour les populations locales.

Le concept d'écodéveloppement est apparu lors de la première conférence des Nations Unies de Stockholm (1972). Il s'agit d'un développement adapté aux régions rurales du tiers monde. Il est fondé sur l'utilisation de ressources locales et du savoir-faire paysan. Il se veut comme stratégie de développement conciliant la croissance avec la protection de l'environnement. Cette stratégie vise la mise en valeur des ressources naturelles par la population, dans l'objectif de satisfaire leurs besoins dans le respect de l'équilibre naturel. En effet, ce type de développement réduit les impacts négatifs des activités humaines sur l'environnement (Sachs, I, 1980)

Au sein des parcs nationaux, les populations locales privilégient une meilleure subsistance en s'appuyant sur l'agriculture malgré les menaces que cela présente sur la nature. L'agriculture durable de proximité s'inscrit dans une démarche d'économie de territoire prenant en compte l'engagement de tous en matière de la production agricole rurale (Sarrazin, B et Roche, Y, 2016). L'écodéveloppement ou les activités écologiques représentent un moyen de favoriser des activités alternatives à l'exploitation des ressources et de faire participer les populations à la protection de leur environnement. Dans ce contexte, la politique de développement rural contribue à assurer la durabilité des services écologiques des parcs nationaux aux populations locales dans le cadre de développement durable. La politique de protection ne peut être appliquée sans tenir compte des politiques agricoles (Mousset, S, 1990)

Les parcs nationaux sont des espaces à préserver qui permettent la réconciliation de la gestion avec les besoins socioéconomiques des populations locales, notamment à travers l'écodéveloppement. En Algérie la nouvelle stratégie agricole initiée avec l'adoption du PNDA vise plusieurs objectifs ; tels que la meilleure utilisation des capacités de production et des ressources naturelles rares, l'intensification de la production agricole et l'extension des terres agricoles utiles (SAU) et surtout la création de l'emploi notamment en zones rurales. Le PNDA est devenu Plan National de Développement Agricole et Rural (PNDRA) avec l'intégration de la dimension rurale dans la politique agricole (Sahali, N, 2021). Les principales actions d'éco développement concernent : La distribution des ruches, des plants fruitiers et du bois mort ; l'aménagement des points d'eau et des canaux d'irrigation ; l'ouverture et l'aménagement des pistes agricoles ; la mise en valeur des terres (PND, 2014).

Au sein des parcs nationaux, les actions de proximité dans le cadre des PPDR (projet de proximité de développement rural intégré), comportent des actions d'accompagnement des populations locales pour améliorer leur condition de vie et de les initier à l'exploitation rationnelle et à la valorisation des ressources naturelles et patrimoniales.

Les parcs nationaux ont été considérés pendant longtemps comme de simples milieux naturels ou espaces consacrés à la protection des ressources naturelles rares. Aujourd'hui, ils sont devenus, des espaces vécus appropriés et protégés, des territoires de développement construits autour des ressources spécifiques. Plusieurs expériences à travers le monde témoignent de la contribution de ces territoires qualifiés de « *formes territoriales originales* » dans le cadre de la promotion du développement local durable à travers les jeux des acteurs locaux et la participation de ses populations locales. La valorisation des ressources spécifiques notamment à travers le tourisme contribue à la spécification des territoires en mettant en évidence leurs atouts et leurs spécificités.

Les parcs nationaux sont des territoires basés sur des projets de développement centré sur la protection et la valorisation des ressources territoriales patrimoniales, afin de les transmettre aux générations futures. Ils contiennent la notion de transmission et donc implicitement du patrimoine naturel.

Section 2 : Les parcs nationaux : Des territoires construits autour de la protection et la valorisation du patrimoine naturel

Le patrimoine est une ressource spécifique, considérée de plus en plus comme un atout important pour le développement des territoires. Cette section a pour objet de présenter des éclairages sur l'évolution du concept patrimoine, de patrimonialisation en général et le concept du patrimoine naturel en particulier. Il s'agit de découvrir les parcs nationaux comme des territoires construits autour de la protection et valorisation du patrimoine naturel. On abordera aussi le patrimoine naturel des parcs nationaux comme levier de développement à travers l'activité touristique.

1 – Genèse du concept patrimoine

La notion de patrimoine fut institutionnalisée avec la révolution française après la destruction et de plusieurs monuments et sanctuaires, ces biens du passé sont entrés dans la sphère publique pour faire du patrimoine l'instrument d'une nouvelle identité nationale. En effet, le patrimoine constituant désormais la propriété collective des citoyens, devient le ciment symbolique de l'identité nationale. Selon J.P Babilon et André Chastel l'évolution historique de la notion de patrimoine montre que son départ était avant tout celui des grands monuments, avec le temps elle s'est étendue à d'autres domaines tels que le patrimoine non bâti, culturel, et le patrimoine immatériel et naturel (Zeghoudi, 2014)

1-1-Définitions du concept de patrimoine

La notion de patrimoine vient du terme latin « *patrimonium* » qui signifie les biens du Prince, ceux d'une famille ou ceux de l'Eglise. Il a intégré la langue française dès le XVI siècle, pour être définie par le dictionnaire Furetière comme : « *biens anciens de la famille, ou du moins qu'on a hérité de son père.* » (Idir, M-S 2014.p24). Le patrimoine renvoie ainsi à un bien d'héritage et à une propriété privée et individuelle transmise d'une génération à une autre.

Chapitre I : Le territoire des parcs nationaux, patrimoine naturel et développement durable

La notion de patrimoine englobe plusieurs objets matériels (monument, objets d'art, sites naturels.) et immatériels (savoir -faire, musique, poésie, etc..). On note aussi l'extension de l'emploi de cette notion, après le patrimoine historique, culturel, archéologique ou encore ethnologique, nous parlons du patrimoine naturel, biologique ou génétique (Idir, M-S, 2014). Elle a été peu à peu élargie au cours des XIX^e et XX^e siècles pour devenir selon Lévy Lussault, (2004) « *un ensemble de représentations, d'attributs fixés sur un objet non contemporain (œuvre, bâtiment, paysage, site) dont est décrétée collectivement l'importance intrinsèque qui exige qu'on le conserve ; les bâtiments, les paysages, les sites entrent dans la définition et connaissent un intérêt particulier par la société.* » (Idir, M-S, 2014. p 221)

La charte internationale du tourisme culturel a élargi la notion du patrimoine en le qualifiant de « *concept vaste qui réunit aussi bien l'environnement naturel que culturel. Il englobe les notions de paysage, d'ensemble historique, de sites naturels et bâtis aussi bien que les notions de biodiversité, de collections de pratiques culturelles traditionnelles ou présentes, de connaissances et d'expérimentation. Il rappelle et exprime le long cheminement du développement historique qui constitue l'essence de diverses identités nationales, régionales, indigènes et locales, et fait partie intégrante de la vie moderne. C'est un point de référence dynamique et un instrument positif de développement et des échanges.* » (Charte internationale du tourisme culturel ,1999).

Selon ces définitions, le mot patrimoine renvoie à une propriété, un bien d'héritage à transmettre entre les générations. Il peut concerner plusieurs notions comme la culture, l'histoire et aussi les paysages et l'environnement naturel.

La notion de patrimoine est considérée comme un dénominateur commun de plusieurs disciplines et (géographie, économie, histoire, droit, sociologie, science de la nature et de la vie), les objets patrimoniaux sont des témoins uniques du passé et un repère pour connaître la vie des générations des époques révolues (Idir, M-S, 2014).

Les différentes définitions du patrimoine selon différents domaines sont résumées dans le tableau suivant :

Tableau n°1: Les définitions du patrimoine selon différents domaines

Domaines	Définitions du patrimoine
Histoire	Il est une mise au présent du passé et une mise en histoire du présent
Sociologie	Le patrimoine et le lieu social sont les constituants de l'identité.
Science de la nature et de la vie	Il est l'héritage d'un environnement physique, géographique et vivant, qui est modifié par les activités humaines ; il influence les structures des sociétés humaines, les cultures et les comportements collectifs.
Droit	Il est l'héritage que l'on tient de son père et que l'on transmet à ses enfants.
Economie	Il est assimilé à un stock susceptible de porter des revenus, il est de la nature du capital, d'éléments conçus comme ressources économiques.

Sources : Kharbouche, S, 2012.p30

1-2- Typologie du patrimoine

Le concept « patrimoine » n'a pas cessé de s'élargir ; il a fait l'objet de recherches de plusieurs auteurs. Dominique Poulot dans son ouvrage intitulé « *Le patrimoine et modernité* » mentionne que : « *le patrimoine révèle d'un emploi métaphorique ; on parle, en effet d'un patrimoine historique, artistique ou archéologique, biologique ou naturel, non seulement matériel mais immatériel, non seulement national ou local, régional, mais universel.* » (Poulot, 2000).

Pour François Fortune : « *le patrimoine représente des qualificatifs qui permettent d'en distinguer les usages tels que le patrimoine personnel, familial, culturel, naturel ou commun, mondial, professionnel, humain ou bien encore génétique.* » (Kharbouche, 2012. p 10).

Le patrimoine est donc un héritage qui se transmet de génération en génération qui peut être matériel ou immatériel. Il concerne différentes échelles, local, national ou mondial. Il concerne plusieurs disciplines et plusieurs concepts, on trouve plusieurs catégories ; matériel, immatériel et naturel.

1-2-1-Le patrimoine culturel

Le patrimoine culturel englobe deux catégories, le patrimoine matériel et immatériel : (CRDP¹⁶, 2006)

a- Le patrimoine matériel

Le patrimoine matériel couvre un large champ de réalisations historiques, Il représente les produits matériels, des biens immobiliers, comme les ensembles architecturaux, les parcs et jardins ou le petit patrimoine populaire, au patrimoine mobilier comme les objets d'art, les décorations murales, les meubles ou les livres. Pour la convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel de l'UNESCO adopté le 16 novembre 1972 : « *le patrimoine matériel comprend : les monuments, (œuvres architecturales, grottes ou groupes d'éléments), les ensembles (groupes de constructions isolées ou réunies) et les sites (œuvres de l'homme ou œuvres conjuguées de l'homme et de la nature et zones incluant des sites archéologiques). Ceux-ci ont en commun l'obligation d'avoir une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de l'histoire, de l'art ou de la science* » (Chognon, 2016. P17)

b - Le patrimoine immatériel

Le patrimoine culturel immatériel englobe les pratiques, les représentations, connaissances et savoirs faire, ainsi que les instruments, objets, artefacts, et espaces culturels qui leur sont associés. Ce patrimoine transmis de génération en génération est recréé en permanence par les communautés en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature

¹⁶CRDP : Centre de recherche de documentation pédagogique

et leur histoire et leur procure un sentiment d'identité contribuant à promouvoir le respect de la diversité humaine (UNESCO, 2003).

Il est reconnu que le patrimoine (matériel et immatériel) fait partie de l'identité, il doit être sauvegardé et transmis.

1-2-2-Le patrimoine naturel

a- La diversité et l'élargissement du champ patrimonial

Pendant longtemps, le patrimoine était confondu aux monuments religieux ; aujourd'hui son champ est trop diversifié vers des objets mobiles qui ne correspondent pas à la vision traditionnelle. Les hommes recevront du passé des ressources naturelles paysagères procédant des valeurs qui méritent d'être conservées et léguées (Greffé, 1999). Les ressources naturelles (Patrimoine naturel, un paysage, ensemble de lieux et de sites) ont une nouvelle interprétation du patrimoine ; c'est l'écosystème patrimonial tels que les ressources organiques ou ressources vivantes et non pas figées. Le patrimoine est vivant, c'est le cas du patrimoine naturel des parcs nationaux (ARP¹⁷, 2009). Un patrimoine naturel correspond aux sites naturels, ne résultant pas de l'action de l'homme, reçu en héritage. Il comporte la faune et la flore et toutes les ressources naturelles, il est considéré comme patrimoine commun. Il sera notre champ d'étude, à travers le parc national (UNESCO, 2018)

b- Historique du concept patrimoine naturel

Au lendemain des désastres et destructions causés par les deux guerres mondiales et le développement des activités économiques, est apparue l'urgence de protéger la biodiversité ainsi que les sites patrimoniaux et naturels qui représentaient un symbole pour l'ensemble de l'humanité. Ce contexte est accompagné par l'arrivée du développement durable suite aux constats de la dégradation de l'environnement par la surexploitation des ressources naturelles. (Macrotte, P et Bourdeau, L, 2010). Une notion inexistante avant les années 70, aujourd'hui, le patrimoine naturel est devenu un terme d'usage familier et un secteur ayant pris une telle importance qu'il relève aussi de l'économie. L'administration française a officialisé le concept « *patrimoine naturel* » en lui donnant plusieurs définitions. En 1986, la CICPN¹⁸ a publié un ouvrage intitulé « *Les Comptes du patrimoine naturel* » où elle rappelle ses principales composantes : les eaux continentales et marines, le sol, l'air, les matières premières et énergétiques, les espèces animales et végétales (CICPN, 1986)

J-L,Weber complète cette définition en qualifiant le patrimoine naturel par : « *l'ensemble des éléments naturels, et des systèmes qu'ils forment, qui sont susceptibles d'être transmis aux générations futures ou de se transformer. Font partie du patrimoine naturel :*

- *Les espèces animales et végétales ;*

¹⁷ ARP : Agence régionale du Patrimoine

¹⁸(CICPN) Commission interministérielle des comptes du patrimoine naturel

Chapitre I : Le territoire des parcs nationaux, patrimoine naturel et développement durable

- *Les populations animales et végétales dont la durée de vie et le rythme de renouvellement impliquent la possibilité d'une accumulation et donc d'une transmission ;*
- *Les éléments et produits du milieu naturel qui sont régulièrement et rapidement renouvelés ou recyclés même s'ils ne peuvent être appréhendés qu'en terme de flux*
- *Les systèmes écologiques où les espèces se reproduisent y compris le support physique de ces systèmes ;*
- *Les systèmes physiques de circulation de matière et d'énergie ;*
- *Les éléments permanents de l'écosphère terrestre qui sont rattachables à un territoire et peuvent de ce fait être appropriés. » (Lefevre, 1990. P16)*

Le patrimoine naturel est donc représenté par tout élément naturel (faune –flore), tous les éléments produits par la nature et les milieux qui les portent que nous pouvons transmettre aux générations futures.

Les années 1970 ont représenté une période-clé en matière de protection de la nature et de l'environnement, ce qui a été accompagné par la suite par l'émergence de la notion de patrimoine naturel et des aires protégées. Il est surtout le témoignage d'un changement beaucoup profond dans les relations de l'homme et de la nature : *« dès leur conception, les instruments de protection de la nature que sont les aires protégées avaient pour objectif d'assurer la pérennité d'espèces ou d'espaces naturels. Ils contenaient en germe les notions de transmission et d'héritage et donc implicitement de patrimoine naturel, bien que ce terme ne soit pas encore utilisé. » (Lefevre, 1990)*

La notion du patrimoine nature est apparue dans le cadre de la protection de l'environnement. Les aires protégées bien qu'elles soient créées bien avant cette notion ; ont pour mission la protection du patrimoine naturel afin de le léguer aux générations futures.

Selon la Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel de l'UNESCO, le patrimoine naturel désigne les formations géologiques et physiographiques constituant l'habitat d'espèces animales et végétales menacées, les sites naturels du point de vue de la science, de la conservation ou de la beauté naturelle. Il comprend les parcs et les réserves naturelles, les jardins zoologiques et botaniques et les aquariums, parcs naturels, les monuments naturels ; les réserves naturelles ou secondaires d'animaux ; les paysages protégés, les réserves de ressources naturelles ; les aires de ressources protégées, les réserves de la biosphère et les sites du patrimoine mondiale. Ils sont considérés comme patrimoine naturel pour leurs formations physiques ayant une valeur exceptionnelle du point de vue esthétique ou scientifique de vue de la science ou de la conservation ou pour leur beauté naturelle. En outre, lorsqu'un lieu revêt une importance exceptionnelle pour le patrimoine commun de l'humanité, il peut être classé comme site du patrimoine naturel mondial de l'UNESCO (UNESCO, 2018)

L'élargissement de la notion patrimoine a permis la diversité des objets assignés au patrimoine, notamment concernant le patrimoine naturel ; plusieurs territoires sont devenus d'importance nationale, et internationale. On constate que le patrimoine naturel renferme plusieurs formations ; des espèces et des espaces naturels qui peuvent présenter une importance

exceptionnelle pour le patrimoine commun de l'humanité. Dans cette situation, ils sont classés comme sites du patrimoine naturel mondial de l'UNESCO. Dans notre travail nous nous intéressons au cas d'une aire protégée « parc national ».

1-3-Les critères de convention patrimoniale

X, Greffe. (1999) identifie plusieurs critères qui délimitent davantage les contours de la notion de patrimoine. Un objet rentre dans le patrimoine dès qu'il perd sa valeur d'usage pour se voir affecté une valeur patrimoniale et sur la base de plusieurs trois critères : (Greffe, X, 1999. P45)

1. *Le premier sera celui de communication : un objet devient patrimoine parce qu'il devient le moyen de symboliser une histoire ou faire partager des valeurs ;*
2. *Le deuxième sera celui de scientificité : un objet devient patrimoine car il a une valeur historique ou artistique, un caractère remarquable ;*
3. *Le troisième sera économique : Un objet devient patrimoine parce qu'il représente une valeur économique et que sa disparition pourrait constituer une perte pour la collectivité.*

Le patrimoine est un héritage à protéger et à transmettre de génération en génération. Il a plusieurs valeurs ; communication, scientifique et économique. Pour les économistes il est un bien ou une ressource collective dont la conservation relève de l'intérêt général. Il est un construit social, le désir de marquer une identité rattachée à une histoire. Il peut être culturel, matériel ou immatériel, il peut être formé par la nature seule ; il est naturel, dans tous les cas le patrimoine doit être sauvegardé et transmis.

1-4-Le patrimoine comme bien public mondial

Le patrimoine, avec toutes ses formes est un bien collectif de plus en plus étudié par les économistes (Vernier, 1999). La théorie des biens publics vise à identifier les caractéristiques des biens publics pour lesquels le marché est incapable de les produire d'où l'intervention publique se révèle nécessaire. Un bien public est caractérisé par la non-exclusion et la non-rivalité dans la consommation. Il est non rival lorsque sa consommation par un agent n'empêche pas un autre agent de le consommer et non exclusif car il est impossible d'exclure aucun agent de la consommation de ce bien (Ballet, J, 2008). La valorisation du patrimoine lui permet d'être un bien collectif générateur d'effet externe pour la collectivité.

L'apparition récente de la notion du bien public mondial (BPM) est liée à la prise en compte de nouvelles problématiques de protection de l'environnement et de la biodiversité dans le contexte de la mondialisation. Un BPM est un bien public qui présente un caractère mondial et résulte d'une politique globale. Concernant le patrimoine naturel on parle de BPM naturel (biodiversité, l'air...) (Ballet, J, 2008). De nombreux travaux théoriques identifient les spécificités des biens patrimoniaux (Bnhamou, 2002, Rizou, Throsdy, 2006, Stantagata, De Crro, Marreli, 2008). Pour Kau Mendoza. (2003) : « un bien est considéré comme un bien

public mondial dès lors que ses bénéfices et ses coûts s'étendent à tous les pays, toutes les populations et toutes les générations. » (Benhamou, F, 2012. p25).

De ces définitions on constate qu'un patrimoine devient un bien public mondial lorsque sa valeur concerne tous les pays du monde en termes d'avantages, des gains et aussi de coût de protection.

L'institutionnalisation de la notion de patrimoine mondial se traduit tardivement avec la convention de l'UNESCO adoptée en 1972, qui définit le champ du patrimoine à travers de deux composantes : le « *patrimoine culturel* » et le « *patrimoine naturel* ». Pour figurer sur la liste du patrimoine mondial, les sites doivent avoir « *une valeur exceptionnelle.* » et satisfaire des critères de sélection (Benhamou, F, 2012. p6). Cette convention considère que l'ensemble du monde serait appauvri de la disparition de ce patrimoine (Macrotte, P, et Bourdeau, L, 2010). Plusieurs risques et menaces sont nuisibles pour le patrimoine et peuvent contribuer à sa disparition telle que la dégradation du milieu naturelle, le pillage, le piétinement et la sur fréquentation, l'urbanisation, le dépaysement, la disparition du patrimoine immatériel et la faible sensibilisation aux valeurs patrimoniales (Kharbouche, S, 2012).

La convention de l'UNESCO sur le patrimoine mondial vise à protéger les biens publics mondiaux et les sites « *exceptionnels* » et à les faire connaître auprès des touristes. Les différentes menaces sur le patrimoine naturel rendent sa protection et sa gestion durable comme nécessaire.

2 – Le patrimoine, ressource spécifique et territoire

L'observation des démarches de développement local met en évidence une forte mobilisation des objets patrimoniaux dans la construction des projets territoriaux à titre d'exemple les parcs naturels qui placent le patrimoine au centre de leur démarche territoriale. Ils sont considérés d'abord comme des outils de conservation, de construction et de développement territorial.

Il existe un rapprochement entre ressource territoriale et patrimoine du territoire. La ressource comporte une double dimension, la première s'inscrit dans un système de valeur d'usage ou d'échange alors que la deuxième est relative à l'éthique, la culture et l'histoire collective. C'est la deuxième dimension qui possède un caractère patrimonial. Le patrimoine constitue ainsi une dimension essentielle de la ressource territoriale dont la mobilisation traduit l'émergence d'un développement territorial spécifique construit sur l'impératif de durabilité et de renouvellement des ressources, ce mode de développement est appelé « *développement patrimonial* ». Le patrimoine devient une ressource pour le développement (Landel et Senil, 2009)

Pour Pecqueur. (2002) ce sont les ressources spécifiques qui possèdent un caractère patrimonial car elle est relative à l'éthique, la culture, l'histoire collective. Les principaux facteurs de différenciation des espaces sont l'offre potentielle d'actifs ou de ressources

spécifiques ou patrimoniales (Colletis et Pecqueur, 1993). Le patrimoine, parce qu'il se réfère aux héritages, crée la personnalité du territoire (Hugue, F, Hirzac, M et Senil, N, 2014).

L'enjeu des stratégies de développement des territoires est de rechercher ce qui constitue le potentiel identifiable d'un territoire que l'on pourra désigner aussi par la notion de patrimoine. Selon GREMI¹⁹, les ressources naturelles ou patrimoniales peuvent, aussi bien que le progrès technique, générer de nouvelles formes de développement local. Les ressources sont inventées, après avoir été découvertes. On peut citer l'exemple de la haute montagne comme gisement touristique. Les deux concepts de patrimoine et territoire font référence au temps et donc à la mémoire, à une assise spatiale et à une référence géographique. Les ressources territoriales constituent une forme de patrimoine dont la vocation ne sera pas uniquement marchande (Hugue, F, Hirzac, M et Senil, N, 2014).

Ces différentes contributions reconnaissent au patrimoine sa spécificité, il constitue une ressource à caractère spécifique. Cependant, il possède une dimension collective que toutes les ressources spécifiques ne possèdent pas. Il nous renvoie aussi au processus de construction territoriale. La révélation de ces ressources spécifiques aux territoires est un facteur de singularisation. Il est considéré à la fois outil de dynamique socioculturelle et facteur de développement territorial.

G, Dimeo (1994) aborde la question du patrimoine autour d'une réflexion sur la parenté conceptuelle entre la notion du territoire et celle du patrimoine : « *Il y a une fraternité qui unit les deux concepts* », le territoire comme le patrimoine n'existent pas à priori. En effet, l'espace devient territoire et l'objet patrimoine à travers un rapport social de communication qu'on appelle patrimonialisation. Le territoire et le patrimoine ont donc en commun de donner du sens à des objets, ils participent à l'émergence d'un espace commun, dans lequel le groupe se reconnaît, dont il se revendique, et autour duquel il se construit. Selon Peron. (2001) : « *Les éléments patrimoniaux matériels ou immatériels, retrouvés, mis en valeur contribuent à marquer l'espace social, à lui donner du sens, à générer un confronté des pratiques collectives et donc à fabriquer des territoires qui à leur tour, façonnent ceux qui y vivent ...* ».

Le patrimoine s'élargit sur l'espace à protéger ou zone à protéger, en dotant le patrimoine une dimension spatiale territoriale. La dynamique de patrimonialisation ne se limite pas aux objets matériels, mais elle s'étend sur des objets abstraits et immatériels (lieux de mémoire, et de sauvegarde du paysage, les espaces protégés) (Idir, M-S, 2014. P59).

Le territoire et le patrimoine sont liés, les deux concepts font référence au temps, à la mémoire et à l'histoire porteurs de mémoire. Ils concernent des objets matériels et immatériels importants pour la société. Ils ont aussi en commun d'être des construits sociaux et contribuent à la construction territoriale et sociale. Le patrimoine représente des ressources spécifiques donc il constitue ainsi des facteurs de différenciation des espaces. Patrimoine et ressource sont deux concepts très proches ; mais à la différence des ressources, le patrimoine doit être transmis,

¹⁹GREMI est un Groupe de Recherche Européen sur les Milieux Innovateurs qui réunit une quinzaine d'équipes de chercheurs européens et américains (Tabariés, M, 2005)

protégé ou conservé. Dans ce contexte plusieurs territoires sont construits ou fabriqués autour du patrimoine naturel tels que les parcs nationaux. Cette patrimonialisation représente un moyen de protection et de valorisation.

2-1-La patrimonialisation comme outil de préservation et de valorisation du patrimoine naturel

Les politiques de patrimonialisation sont un aspect clé des processus de préservation des milieux naturels. Elles désignent l'ensemble des actions organisées dans le domaine public en rapport avec la préservation et la mise en valeur du patrimoine naturel (Crépin-ournival, M, 2015). Ce dernier tient une place importante dans les projets territoriaux, à l'instar des parcs nationaux qui placent le patrimoine naturel au centre de leur démarche territoriale. Le patrimoine naturel est le résultat d'un processus de patrimonialisations (Landel et senil, 2009). Le processus de patrimonialisation peut être défini comme : « *le passage d'un patrimoine en puissance à un patrimoine reconnu en tant que bien collectif caractérisé tout à la fois par ses dimensions économiques, sociales, environnementales et culturelles.* » (Vernier, M, 2012. p11)

Il est la reconnaissance des biens en tant que biens collectifs pour la conservation et transmission aux générations futures. Ce processus diffère selon les territoires et la logique des acteurs et peut être déclenché par une intervention nationale ou internationale.

En effet, les pouvoirs publics sont la clé des processus de patrimonialisation. L'attitude de la société vis-à-vis du patrimoine est essentielle, car les atouts patrimoniaux lui permettent d'affirmer une identité collective et la société pourra dégager des ressources pour son développement territorial (Verniers, M, 2012).

La patrimonialisation est une initiative des pouvoirs publics, un processus d'identification, de protection et de valorisation des ressources territoriales, leur permettant de devenir des biens collectifs à caractère économique, socioculturel et environnemental afin de les transmettre aux générations futures. Elle diffuse des potentialités pour le développement et une identité collective.

2 - 1 -1 Les étapes de la démarche patrimoniale

La patrimonialisation est le fait de donner un caractère patrimonial à un objet. Pour Choay. (1992) et Bourdin. (1996) toute revendication patrimoniale doit s'appuyer sur les valeurs suivantes : l'historicité, l'exemplarité, la beauté, l'identité, (Kharbouche, S, 2012). Elle est un processus de construction, c'est une relation qui s'établit entre un objet et une collectivité, un processus d'appropriation et de réappropriation d'un héritage. La démarche patrimoniale passe par trois étapes : (Grefte, X ,1999)

La première étape est celle d'identification, c'est le moment de découverte ou « *l'invention* » comme lors de fouilles archéologiques. Puis, la deuxième étape est celle de la conservation qui permet de maintenir la valeur et le sens qui lui sont consacrés. Elle recouvre à

la fois des opérations de préservation de restauration et de réhabilitation. Enfin, la troisième étape qui est la mise en exposition du bien au public, lui offre une reconnaissance sociale.

Les économistes posent le problème des utilisations possibles du patrimoine. Ce dernier rentre dans le champ de l'analyse et de l'activité économique en tant que capital²⁰. Un objet devient patrimoine à travers un processus de patrimonialisation lui permettant d'avoir un lien avec la collectivité en devenant un capital et une source de revenu, mais exposé au risque de destruction. Il est donc nécessaire de le protéger.

2 -1- 2- Le patrimoine ; levier de développement économique et social

Le patrimoine crée de la valeur aux objets et aux territoires. Il reflète « *des valeurs sociales communes* » et il diffuse un sentiment d'appartenance à la collectivité (Greff, X 1999. P21). La reconnaissance du patrimoine commun peut être pour un certain nombre de personnes le moyen de retrouver une identité d'appartenance. Elle permet un potentiel d'intégration et d'insertion sociale et cela permet de combler le handicap d'une société moderne qui repose sur la satisfaction des besoins d'autonomie et d'individualisation. Il crée aussi « *une image de marque* », c'est la distinction d'un territoire par rapport aux autres.

Le patrimoine avec toutes ses formes est un bien collectif de plus en plus étudié par les économistes. Camagni, Maillat et Matteacoli. (2004) trouvent que les ressources patrimoniales peuvent générer des nouvelles formes de développement. GREMI affirme que la valorisation du patrimoine naturel des territoires protégés peut faire émerger de nouvelles dynamiques de gouvernance et d'innovation à plusieurs niveaux régionaux et locaux. Le développement local autour du patrimoine peut constituer un moteur de développement et peut contribuer à la naissance de véritables SPL²¹.

Le patrimoine procure un sentiment d'appartenance qui lui donne une valeur sociale commune. Il permet une différenciation des territoires en leur donnant une image de marque. Il rentre dans l'économie comme bien collectif, sa valorisation peut être à l'origine d'une dynamique de développement notamment à travers les SPL

3-Les espaces protégés : entre protection et valorisation du patrimoine naturel

Les premières idéologies de préservations de la nature sont très anciennes, selon la théorie de la protection de l'environnement de 1976, le patrimoine naturel et paysager existe depuis très longtemps, bien avant l'ère moderne. C'est ce qu'explique François Lopoix dans son article « *Les mouvement de décence de la nature* » paru en 1976 ; selon lui ces idéologies ont été développées en orient vers les années 1500 avant J-C, ensuit vers -700, création de premier jardin botanique et la première zone humide à conserver « très anciennes ». C'est

²⁰Un capital est un bien susceptible de donner naissance à des flux successifs de revenus (Greff, X ,1999)

²¹La notion de SPL est liée aux travaux des économistes de l'université de Grenoble Courlet et Pecqueur. Il apparaît comme une synthèse permettant de comprendre la liaison entre dynamique économique et territoire. Le concept de SPL est une traduction de ces phénomènes originaux de développement localisé repérable aussi biens dans les économies développées que dans les économies en développement (M, Peroulx, 1998).

seulement au milieu du XIX siècle, que nous pouvons observer la création des premiers espaces protégés avec la création de la première réserve naturelle du monde en 1864, et la création du premier parc national du monde « le Yellowstone » aux Etats unis en 1872. Les objectifs premiers étaient de protéger le patrimoine naturel et paysager, mais également de développer le tourisme.

Le mouvement de protection de la nature est très ancien, tandis que la création des parcs nationaux est plus récente. L'objectif des parcs reste la protection du patrimoine et le développement touristique. Ils sont connus aussi par leurs impacts socioéconomiques sur les territoires proches ou alentour.

3-1-Les parcs nationaux et la préservation du patrimoine naturel

Le mouvement moderne pour la protection de la nature et la biodiversité remontent au XIX siècle. En 1872, Il y a eu la création du premier parc national de « Yellowstone » par le gouvernement fédéral américain, depuis plusieurs parcs nationaux ont été créés à travers le monde. Selon le dictionnaire de l'environnement : *« Un parc national permet la protection de vastes territoires avec des contraintes réglementaires importantes, souvent contradictoires avec les activités humaines. Il est un monument de la nature, reconnu au plan national et international comme un territoire d'exception, tant par ses paysages que par la faune et la flore qu'il abrite. Combinaison d'espaces remarquables, d'une biodiversité préservée et d'un mode de gouvernance et de gestion qui leur permet d'en préserver les richesses, ils sont marqués par une forte volonté d'y concilier la protection de la nature et le développement des activités humaines dans le respect des usages traitons la volonté de conservation des milieux en leur état fait à l'origine des parcs nationaux »* (Dictionnaire de l'environnement)

Un parc national est un espace protégé ; un monument de la nature, connu par ses espèces et paysage exceptionnels, leur gestion vise à la fois la protection de la nature et la promotion des activités respectueuses de la nature et des traditions des populations, notamment dans le cadre du tourisme.

Un parc national est un territoire à l'équilibre fragile au patrimoine naturel riche faisant l'objet d'un projet de développement fondé sur la préservation et la valorisation du patrimoine nature. Un espace géographique protégé par l'Etat ,il a généralement un intérêt touristique et patrimonial (Dissart, J-C et Vallet, 2014).

L'UICN nous livre une autre définition en 1969 à New Delhi : *« Un parc national est une institution dotée de trois missions principales, le souci de la protection de la nature, l'étude scientifique des écosystèmes dont ils sont le support et la connaissance favorisée du public des milieux ou des espaces ainsi gérés. »* (Laslaz, 2013). De cette définition on constate qu'un parc national remplit plusieurs fonctions à savoir : la protection de la nature, la recherche scientifique et la connaissance et sensibilisation du public sur la valeur de ces espaces.

3-2- Les parcs nationaux : La valorisation des territoires par l'approche patrimoniale

À toutes les échelles, le patrimoine devient partenaire de développement, d'aménagement et d'organisation ou réorganisation des territoires. Le patrimoine est vecteur d'identité, d'attractivité des territoires.

3-3- La valorisation touristique du patrimoine

Après avoir mieux compris les notions de patrimoine, parc national, il est important de s'intéresser au concept de tourisme dans les territoires notamment dans ceux construits autour de leur patrimoine. Le patrimoine participe de plus en plus à la mise en tourisme du patrimoine en permettant aux territoires de se différencier dans un monde où les destinations sont de plus en plus en concurrence. Les patrimoines de toutes sortes sont devenus de véritables outils de valorisation des territoires (Lindsay Chognon, 2016). Selon l'OMT, le tourisme est un phénomène mondial qui contribue à près ou de 10% du PNB mondial. Aujourd'hui, le tourisme de nature est un phénomène en plein essor, et le nombre des touristes cherchant le contact avec la nature ne cesse d'augmenter (Lagard, 2016. p16)

Pendant longtemps considéré comme un legs du passé à conserver et à transmettre aussi fidèlement que possible, le patrimoine est aujourd'hui considéré comme un produit devenant à son tour levier de développement et de l'insertion socioculturelle. Le patrimoine approprié et valorisé devient l'objet de plusieurs pratiques patrimoniales (tourisme et activités écologiques) qui présentent des retombées multiples en se traduisant par l'amélioration du cadre de vie des locaux (Grefte, X, 2011).

La DATAR²² met en place des « *pôles d'économie du patrimoine (PEP)* »²³ qui se positionnent sur des axes de revitalisation rurale affirme que l'économie et le patrimoine paraissent difficilement conciliables lorsqu'on évoque sa préservation. Il ne faut pas oublier que ce patrimoine doit être protégé et cela ne s'accorde pas toujours avec l'attrait touristique (Edith Fagnoni, 2013). Ce qui va être abordé avec l'essor du développement durable dans la section 3.

Les « *pôles d'économie du patrimoine* » apparaissent de plus en plus comme une alternative aux manques d'industrie et d'investissements. Les moindres ressources sont alors puisées afin d'entraîner des retombées économiques, sociales et culturelles (Lindsay et Chognon, 2016).

Le patrimoine valorisé pour beaucoup de territoires en voie de développement est un moyen de prendre confiance pour les perspectives de développement et un frein à l'exode

²² La DATAR est une Délégation Interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale dont la création remonte à 1963 est une ancienne administration française dont la mission est de mettre en œuvre la politique nationale d'aménagement et de développement du territoire. Elle à son origine chargée de faire face aux défis qu'impose les mutations socioéconomiques de l'après-guerre (Bertheier, E, 2013)

²³ Les pôles d'économie du patrimoine (PEP) initiés par la DATAR, sont nés de la volonté de valoriser les gisements d'activité l'liées à l'engouement pour le patrimoine et d'en faire un véritable support de développement (Landel P-A, Senil, N, Mao, P, 2007)

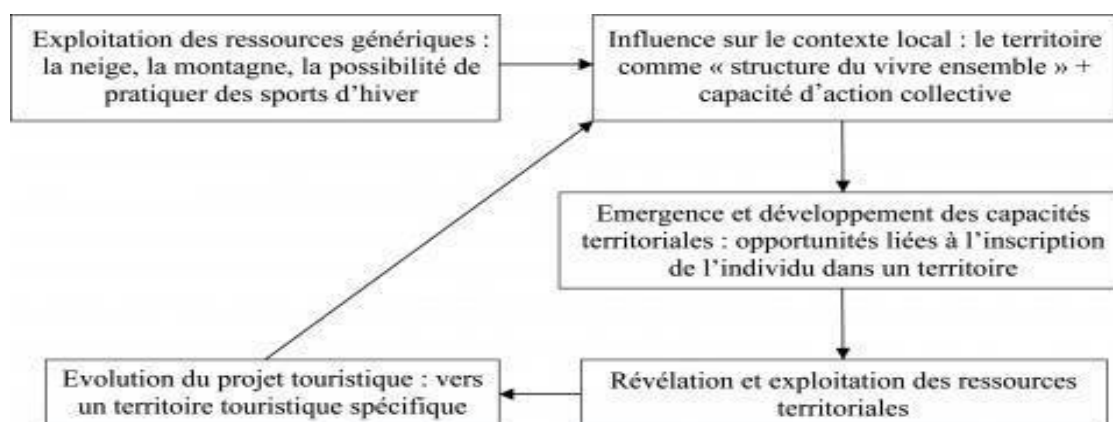
rural .La valorisation du patrimoine est un signe sur la capacité des territoires à reprendre confiance et à s'inscrire de manière positive dans une économie globale (Grefe, X ,1999).

L'implantation d'un parc national est une opportunité de développement pour les territoires, souffrant du manque d'activités économiques ou d'investissement, notamment à travers la valorisation touristique. Cette activité permet l'amélioration des conditions de vie des populations locales. La patrimonialisation est ainsi le produit de l'action collective locale à travers la révélation et la valorisation des ressources patrimoniales. Elle doit représenter l'identité territoriale qui doit être protégée, notamment dans le cadre de l'activité touristique

Les parcs nationaux sont des lieux hautement attractifs sur le plan touristique et autres activités respectueuses de la nature. Le tourisme et le patrimoine sont à toutes échelles associées, leur relation est très complexe. Le patrimoine conditionne d'être protégé, contribue au développement touristique d'une région ou d'une nation (Lazaroti, 2000). Il peut devenir une ressource capable de générer des activités multiples et variées (Idir, 2013). Il conduit ainsi à l'intégration des régions les plus marginalisées (Sadoun, L, 2013). Vu les effets négatifs du tourisme de masse et la fragilité des territoires des parcs nationaux, cette activité doit être durable, il est considéré ainsi, lorsqu'elle concilie la performance économique, le progrès social et la préservation de l'environnement (Auray, 2011).

Il existe une dialectique forte entre le tourisme et le territoire, le territoire fournit au tourisme les ressources (neige, montagne...) pour se développer. Le tourisme s'appuie sur les caractéristiques d'un lieu pour se développer. Il contribue à la spécification des territoires en mettant en évidence ses atouts et en les rendant attractifs (Mollard et al., 2006). Il va en effet développer les deux dimensions qui entrent en jeu dans la construction des capacités collectives, il agit en tant que structure de vivre ensemble qui va influencer la culture du territoire, il va constituer un vecteur de l'action collective sur le territoire comme le montre la figure suivante :

Figure n°1: Le cercle vertueux ressources-tourisme-capacités territoriales.



Sources : (Jean Christophe-Discret, 2011)

Chapitre I : Le territoire des parcs nationaux, patrimoine naturel et développement durable

La valorisation du patrimoine à travers le tourisme est un moyen de développement dans les territoires peu propices à l'investissement. Il permet l'amélioration des conditions de vie et la fixation des populations locales. Le tourisme et le patrimoine sont difficilement conciliables, car ce patrimoine doit être protégé. Ce qui va être abordé avec l'essor du développement durable dans la section suivante.

Le patrimoine à travers toutes ses formes et notamment le patrimoine naturel, est devenu une véritable ressource pour le développement des territoires. Au sein des parcs nationaux, la valorisation du patrimoine à travers les activités écologiques en général et le tourisme en particulier sont un moyen de développement dans ces territoires peu propices à l'investissement notamment dans les pays en développement. Il permet l'amélioration des conditions de vie des populations locales avec ses retombées économiques, sociales. Il permet ainsi à ces territoires de s'affirmer et de prendre confiance dans le cadre du développement. L'activité touristique peut conduire aussi à des risques qui peuvent menacer le patrimoine, pour cela ce dernier doit être sauvegardé et valorisé. Les parcs nationaux ont pour objet d'assurer une meilleure gestion du patrimoine en veillant aussi à sa transmission dans de meilleures conditions aux générations futures, ils seront de vrais outils de développement.

Section3 : Développement durable et gestion participative des parcs nationaux

Introduction

La gestion du patrimoine naturel des parcs nationaux rentre dans le cadre de la problématique de développement durable. L'objet de cette section porte sur une synthèse du cadre théorique sur la protection du patrimoine naturel avec l'avènement du concept de développement durable. Cette section mettra en exergue le rôle des parcs nationaux dans la protection du patrimoine naturel et dans le développement durable à travers l'écotourisme et l'écodéveloppement. Elle mettra aussi en relief le rôle du développement durable dans la promotion de la création des aires protégées et leur gestion participative.

1- Les parcs nationaux : De la protection du patrimoine au développement durable

L'activité humaine a généré des modifications au niveau des écosystèmes de manière plus rapide afin de faire face à une demande croissante des besoins en ressources naturelles ; la conséquence, une pression croissante sur le capital naturel. La montée en puissance des préoccupations environnementales de la fin des années 1960 critiquant ce mode de développement et les conflits entre les intérêts économiques et écologiques ont été accompagnées par l'émergence de la notion de développement durable. Ce concept est né alors des débats relatifs aux exigences écologiques qui apparaissent dans le monde économique ; il s'agit de prendre en compte non seulement le milieu physique mais aussi l'environnement social, culturel (Kherdjimi, Panhuys et Zaou A, 1998).

L'apparition du concept de développement a permis un essor considérable du phénomène de création des aires protégées. Dans ce contexte, les parcs nationaux apparaissent comme un moyen de protection du patrimoine naturel afin de le soustraire à l'activité humaine. Ils sont des

Chapitre I : Le territoire des parcs nationaux, patrimoine naturel et développement durable

territoires d'excellence pour la pratique de développement durable, où les enjeux de protection passent avant les exigences du développement. Le développement durable s'enracine dans l'histoire des mouvements de préservation de la nature et de conservation du patrimoine naturel.

Les parcs nationaux constituent les principaux outils de toute stratégie de conservation de la diversité biologique et du patrimoine naturel d'un pays ou d'une région. Pour Triplet, P. (2009) et Aubertin, (2008) ; ces stratégies consistaient à créer des zones naturelles protégées exclusives, où les populations locales étaient considérées comme menaçantes pour la protection de la biodiversité. Cette approche a duré jusqu'aux années 80 où des recommandations en vue de l'intégration des populations locales et la prise en compte de la pauvreté dans les politiques de conservation de la biodiversité des aires protégées sont émises à l'attention des gouvernements. Le véritable changement apparaîtra toutefois avec l'avènement du développement durable. Dans ce contexte plusieurs conventions ont vu le jour (Aubertin, C et Rodary, E ,2008)

Tableau n°2: Quelques conventions internationales relatives aux aires protégées

Date	Convention	Champ d'application	Entrée en vigueur
1971	Convention relative aux zones humides d'importances internationales (Ramsar)	Mondial	1973
1972	Convention du patrimoine mondiale de l'UNESCO (Paris)	Mondial	1975
1973	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction ou CITES (Washington)	Mondial	1975
1979	Convention sur la protection des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (Bonn)	Mondial	1983
1992	Convention sur la diversité biologique (CDV) (Rio de Janeiro)	Mondial	

Source : Aubertin et Rodary, 2008 ; Triplet, 2009. (Cité par Fouth, 2012. p8)

1-1- Le développement durable, protection et valorisation du patrimoine naturel

Apparu durant les années 1980, le développement durable se définit comme « *un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre les capacités des générations futures de répondre aux leurs.* ». C'est la définition communément utilisée et qui permet aux différents acteurs de se l'approprier quel que soit le contexte politique et socioéconomique. Le développement durable met aussi l'accent sur la protection et l'utilisation rationnelle des ressources naturelles afin de les léguer aux générations futures. Selon l'observateur de l'OCDE (1994)²⁴ :« *Le développement durable doit répondre aux exigences centrales : premièrement exploiter les ressources naturelles de manière suffisamment rentable pour assurer la croissance économique, tout en sauvegardant l'intégrité des écosystèmes ;*

²⁴L'OCDE, l'organisation de coopération et de développement, créée en 1961, est une organisation internationale d'études économiques dont les pays membres- des pays développés pour la plupart-ont en commun un système de gouvernance démocratique et une économie de marché.(<https://www.glossaire-international.com/pages/tous-les-termes/ocde.html>). Consulté le 29-06-2022

Chapitre I : Le territoire des parcs nationaux, patrimoine naturel et développement durable

deuxièmement, préserver la base des ressources afin qu'il puisse satisfaire les demandes raisonnablement prévisibles des générations futures. » (Kherdjemil, Panhuys et Zaoul, 1998)

Le développement durable prend en charge la protection des systèmes sociaux et écologiques (SSE) et l'environnement au sens large. Il considère le milieu avec toutes ses caractéristiques, économiques, sociales, culturelles et physiques.

L'accroissement des pressions sur l'environnement à l'échelle des pays, voire à l'échelle de la planète à exiger une coordination internationale. La valorisation des ressources ainsi que le patrimoine et les savoir-faire doivent être intégrés dans les politiques économiques ; un développement durable s'impose comme la seule réponse possible à l'ensemble de ces contraintes (Philippe, Tronquoy, 2002). Le développement durable se situe entre deux frontières, il signifie « *ne pas mettre en danger les systèmes naturels qui nous font vivre : l'atmosphère, l'eau, les sols et les êtres vivants. Il vise à favoriser un état d'harmonie entre les êtres humains et entre l'homme et la nature.* » (Labdelmalki et Mundler, 2010. P73).

Ces auteurs montrent le rôle du développement durable dans la conciliation de l'homme avec la nature et la protection du patrimoine naturel en général, tout en préservant la vie des générations futures.

Avec l'avènement du développement durable, les communautés internationales ont pris conscience de la nécessité de l'intégration de la préservation de la nature dans le processus de développement. La sauvegarde du développement durable est presque par définition une condition pour la préservation et la valorisation du patrimoine naturel (Vernier, M, 2003)

La politique de l'environnement internationale est née avec la conférence de Stockholm de 1972 qui a donné naissance à la création du PNUE et des agences nationales de protection de l'environnement dans les pays du Nord et plus tard dans les pays en développement. (Merabet, K et Mouzni, K, 2012). Le sommet de la terre de Rio de Janeiro est aussi à l'origine de création de plusieurs conventions ; la convention sur la biodiversité (CDB) ²⁵ de 1992, la convention des Nations Unies pour le changement Climatique (CCNUCC) ²⁶ et la convention des Nations Unies sur la lutte contre la Désertification (CLD) ²⁷. Cette conférence souligne l'interdépendance entre développement et protection de la nature et insiste sur la nécessité de la

²⁵ La CDB a été ouverte à la signature lors du sommet de la terre à Rio de Janeiro, le 5 juin 1992, entrée en vigueur le 29 décembre 1993. Ce traité international compte 193 parties, ses principaux objectifs : la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique et le partage équitable des avantages découlant des ressources génétiques. <https://www.cbd.int/undb/media/factsheets/undb-factsheet-cbd-fr.pdf>. Consulté le 01-07-2022

²⁶ La CCNUCC est l'une des trois conventions adoptées lors du sommet de la terre à Rio en 1992, elle est entrée en vigueur le 21 mars 1994 et compte 193 pays. Prévenir les activités humaines dangereuses pour le système climatique est l'objectif ultime de cette convention. Disponible sur : <https://unfccc.int/fr/processus-et-reunions/la-convention/qu-est-ce-que-la-ccnucc-la-convention-cadre-des-nations-unies-sur-les-changements-climatiques>. Consulté le 01-07-2022

²⁷ La CLD fondée en 1994 est le seul accord international juridiquement contraignant sur les questions concernant la préservation des terres. Elle promeut une gestion optimisée des sols. Les 196 parties impliquées souhaitent mettre en œuvre la convention et atteindre les objectifs de développement durable. Disponible sur : https://ufmsecretariat.org/wp-content/uploads/2019/12/FR_UFM_web_UFM-UNCCD_leaflet.pdf. Consulté le 01-07-2022

Chapitre I : Le territoire des parcs nationaux, patrimoine naturel et développement durable

création d'espaces protégés (parcs nationaux, réserves de biosphères et autres) et l'élaboration de réglementation (Youbi, A, 2009, p15).

Dans ce contexte, la banque mondiale soulignait en 1995 que les aires protégées, bien qu'elle ne soit pas le seul moyen de protection du patrimoine naturel, constituent les pierres angulaires dont chaque pays doit tenir compte pour l'utilisation durable de la biodiversité et le respect de leurs engagements par rapport à la CDB. L'UICN et la communauté des organisations non gouvernementales (ONG) de l'environnement ont tendance à considérer l'outil « *parc national* » comme un instrument monofonctionnel de protection de la nature (Auzias et Labourde, 2012). La CDV représente une approche de préservation du patrimoine naturel et l'utilisation durable de ses éléments. Cette convention permet aux pays signataires et la communauté internationale d'adopter une nouvelle stratégie de protection du patrimoine naturel. C'est la naissance d'un nouveau paradigme qui permet l'expansion et l'augmentation de la création de nouvelles aires protégées à travers le monde. L'UICN compte en 2003, plus de 100 000 aires protégées, près de 3881 parcs nationaux dans le monde (Ngaryam, B, 2016. p6).

Le développement durable encourage la création des aires protégées, la protection de la nature notamment à travers la mise en œuvre d'une réglementation et des techniques nécessaires ; ce qui permettra au pays d'honorer leur engagement par rapport à la (CDB). Cette convention vise l'augmentation des aires à protéger à travers le monde, et surtout les parcs nationaux considérés comme le meilleur moyen pour la préservation du patrimoine naturel.

La création des sites du patrimoine mondial, les réserves de biosphères, les parcs nationaux et les autres aires protégées contribue au développement durable des territoires.

1-2-Parcs nationaux : Un instrument de développement durable des territoires

Depuis l'avènement du développement durable, les aires protégées deviennent les principaux objets de politiques de conservation tout au long du XX siècle. Elles ont aussi la vocation de devenir de vrais outils de développement durable notamment à travers la création des parcs nationaux. Ces derniers sont marqués par une forte volonté de concilier la protection de nature et développement économique (Aubertin, C et Rodary, E, 2008)

Le développement durable se veut un processus de développement qui concilie l'environnement, l'économie et le social. La protection du patrimoine en général contribue directement au développement durable et ces trois dimensions, car elle est considérée comme un élément de diversité naturelle et culturelle à travers toute une gamme de biens et services (Vernier, M, 2003). Le développement durable doit résulter de la complémentarité et l'intersection des trois sphères économique, social et environnement. Ces principes doivent être appliqués sur tous les territoires notamment au sein des parcs nationaux où la conciliation entre les enjeux de développement et de protection devient une préoccupation majeure des gestionnaires (Brodhag, 2004)

Chapitre I : Le territoire des parcs nationaux, patrimoine naturel et développement durable

Les parcs nationaux visent la conciliation entre protection du patrimoine naturel et développement économique tout en garantissant l'utilisation durable des ressources naturelles. Elles sont devenues des outils pour aider les pays à appliquer les directives et les principes du développement durable. Comme tout territoire l'application de ces principes doit présider toute politique de gestion du patrimoine naturel afin de léguer aux générations futures un patrimoine naturel bien préservé.

Les parcs nationaux sont des aires protégées conçues comme des éléments de réponse à la question de conciliation entre préservation de la biodiversité et satisfaction des besoins des populations locales. Elles sont des outils pour aider les pays à appliquer les directives du développement durable et les recommandations du sommet de la terre de Rio et également à mettre en œuvre les conventions, comme la CDV (UNESCO /MAB, 2017b). Cette convention a non seulement popularisé le concept de biodiversité et du patrimoine naturel, mais a renforcé la création des aires protégées dans le monde (Binoudjita, N et Djinet-Ignassou, N, 2017)

A travers la création des parcs nationaux et les différentes aires protégées, les pays s'engagent à honorer leurs engagements envers les conventions internationales qui visent l'application des principes de développement durable en conciliant entre protection et développement.

2- Le développement durable au service de la gestion participative des parcs nationaux

La gestion participative des parcs nationaux et de toutes les aires protégées est un moyen de gouvernance. Elle est nécessaire afin de réguler les questions d'accès et d'usage des ressources et le partage des avantages issus de la conservation. Elle permet de prévoir des mesures compensatoires en cas d'expropriation des populations. La gouvernance est le quatrième pilier du développement durable qui est un processus de développement qui concilie l'environnement, l'économie et le social. C'est un développement respectueux des ressources naturelles qui garantit l'efficacité économique et sociale, la lutte contre la pauvreté, contre les inégalités et la recherche de l'équité. Il s'étend à la lutte contre l'exclusion (Tronquoy, 2002)

Les années 70 sont une période de remises en cause de la gestion étatique. La gestion participative est née alors avec le constat de l'échec de la gestion centralisée qui a conduit à de graves crises de la conservation à la fois sociales et écologiques. (Aubertin, C et Rodary, E ,2008). Avec l'avènement du développement durable, la gestion participative est revendiquée, il s'agit de confier la gestion des ressources aux acteurs locaux, considérée comme un moyen pour l'application du développement durable sur les territoires et surtout au sein des aires protégées. Des programmes allant dans ce sens sont mis en place dès les années 1980.

Pour Borrini, Feyeera et al (2000) la gestion participative est « *une situation dans laquelle au moins deux acteurs sociaux négocient, définissent et garantissent le partage entre eux d'une façon équitable, des fonctions, des droits et responsabilités de gestion d'un territoire, d'une zone ou d'un ensemble donnés de ressources naturelles* » (Ngaryam, B, 2016. P27)

Chapitre I : Le territoire des parcs nationaux, patrimoine naturel et développement durable

Au début des années 90, les sciences sociales participent à ce mouvement en faisant reconnaître le rôle des connaissances traditionnelles sur la gestion des aires protégées. En 1996 la commission mondiale des aires protégées de l'UICN produit un document « *principes et lignes directrices sur les peuples autochtones et traditionnels*. ». Ainsi la gestion participative devient un pilier de la conservation (Aubertin, C et Rodary, E, 2008). Elle permet d'instaurer une certaine gestion démocratique et permet de générer les retombées économiques dans les régions limitrophes. Elle permet aussi de régler les conflits et les tensions entre les gestionnaires et les populations locales (Héritier, S, 2010).

La gestion participative peut se manifester sur plusieurs formes. Héritier, S. (2010) identifie une trentaine de méthodes de participation au sein des parcs nationaux : la participation à des tables rondes et à des comités de conseil ; la participation à des discussions, à des consultations et des prises de paroles durant des audiences publiques ; la participation à des groupes de travail sur des sujets variés.

La gestion participative est ainsi considérée comme un mode de gestion durable des parcs nationaux en permettant d'implication et la responsabilisation les populations locales et tous les acteurs concernés en leur permettant le partage des droits et des obligations. Elle est un processus qui permet à la population locale et aux différentes parties prenantes de participer la prise de décision dans le cadre de la gestion du patrimoine. Elle permet ainsi l'application des principes du développement durable à travers l'équité et la lutte contre l'exclusion.

L'avènement du développement durable a permis de repositionner l'homme au sein de la nature protégée. Les populations locales, populations traditionnelles, autochtones ou tribales deviennent des acteurs clés des négociations politiques autour de la préservation. Un parc national n'est plus l'affaire unique de l'Etat, les populations locales, les acteurs locaux doivent tous contribuer à une meilleure gestion (Triplet, p.2009).

Avec le développement durable les populations et les structures locales participent à la prise de décisions et à la répartition des coûts et bénéfices liés à la préservation.

En 2003, le congrès mondial sur les parcs dans le cadre du thème « *communautés et équité* », réuni à Durban, en Afrique du Sud a recommandé aux gouvernements, aux ONG, aux communautés locales, à la société civile, aux organisations internationales et aux organes intergouvernementaux de reconnaître les droits ainsi que les capacités et besoins particuliers des populations autochtones et en conséquences :(Triplet, P, 2009. p246)

- a) De garantir que les populations autochtones mobiles ont la pleine capacité de cogérer et d'autogérer leurs terres et tirer des avantages des ressources naturelles (écotourisme) ;
- b) De reconnaître les droits collectifs des communautés autochtones ;
- c) De reconnaître les aires conservées par les communautés des populations autochtones comme un modèle de gouvernance d'aires protégées ;
- d) De reconnaître des politiques qui facilitent la mobilité dans les aires protégées ;

- e) D'adopter et d'encourager des méthodes de gestion adaptatives qui reconnaissent la dépendance des populations autochtones vis-à-vis des ressources communes ;
- f) D'adapter la gestion des aires protégées et des aires conservées par les communautés aux besoins particuliers des communautés autochtones ;
- g) De respecter, promouvoir et intégrer l'utilisation des connaissances rationnelles, lois coutumières et les pratiques de gestion des ressources des communautés autochtones ;
- h) De reconnaître et de garantir le droit des populations autochtones à la reconstitution de leurs terres, territoires et ressources, conservées et traditionnellement occupées et utilisées durablement ;
- i) De promouvoir le dialogue interculturel et le règlement des différends au sein et entre les populations autochtones et dans les aires protégées.

Les aires protégées sont conçues comme des éléments de réponse à la question de conciliation la préservation de la biodiversité avec la satisfaction des besoins des populations locales.

3- Le tourisme : Un instrument de développement durable au sein des parcs nationaux

Les parcs nationaux sont des territoires à la fois riches en patrimoine naturel et fragiles en même temps (espèces rares, menacées, uniques ou en voie de disparition). Ils sont généralement des espaces ruraux, reculés ou montagneux, souffrant du manque d'activités économiques ou d'investissement. Ils sont aussi caractérisés par une population vulnérable qui puise presque la totalité de ses besoins de la nature. Ils sont créés afin de garantir leur protection et leur utilisation à des fins scientifiques, éducatives, de détente et socio-économiques par les générations présentes et futures (Cité par Kerbiche, F, Kifouche, S, 2015).

Depuis les années 1970, le tourisme est devenu l'une des activités les plus importantes dans le monde, notamment avec l'orientation des touristes vers les pays riches en ressources naturelles (pays en développement). L'accroissement du tourisme de nature dont l'écotourisme a le potentiel d'apporter des revenus directement à ces pays (Fouth, O, 2012)

Gagnant et Gagnon. (2006) considère qu'au sein des parcs nationaux, le tourisme apparaît comme un moyen de cristalliser un processus de création de valeurs patrimoniales et de développement économique viable (Géatan Poulin, 2002). Il est souvent développé dans des régions à forte valeur culturelle ou naturelle, peuplée par des populations pauvres et négligées. Cependant, si le tourisme représente un atout pour le développement, il s'identifie toutefois par un impact sur l'environnement ; c'est pourquoi il se caractérise par des effets néfastes pour le patrimoine naturel des parcs nationaux (Tissout, 2015).

Dans la perspective d'appliquer les principes du développement durable énoncés depuis 1987 (rapport Brundtland), le concept de « tourisme durable » est employé pour être défini comme : *« une activité touristique qui respecte et préserve à long terme les ressources naturelles, culturelles et sociales et contribue d'une manière positive et équitable au développement économique et à l'épanouissement des individus qui vivent, travaillent ou s'séjournent sur ces espaces. »* (Knafo et Pickel, 2011. p7). L'OMT définit le tourisme

Chapitre I : Le territoire des parcs nationaux, patrimoine naturel et développement durable

durable encore comme : « *un tourisme qui tient pleinement compte des impacts économiques, sociaux, environnementaux actuels et futurs, en répondant aux besoins des visiteurs professionnels de l'environnement et des communautés d'accueil.* » (OMT, 2004. p1).

La charte du tourisme adoptée par les participants de la Conférence mondiale du tourisme durable réunie à Lanzarote (Canarie, Espagne) en avril 1995 constitue un jalon important qui recommande la mise en place d'instruments politiques, économiques, juridiques et fiscaux destinés à garantir l'utilisation durable des ressources dans les activités touristiques à l'échelle nationale et internationale (Knafou et Pickel, 2011).

Comme pour le développement durable, les principes de tourisme durable impliquent généralement les dimensions économiques, environnementales et sociales. Il vise un développement économique dans le respect et la protection du patrimoine naturel et culturel.

De ces définitions on constate que ce type de tourisme prend en considération les besoins des populations locales et les touristes tout en intégrant les impacts sociaux économiques et environnementaux des activités touristiques.

Les parcs nationaux répondent aux enjeux de protection d'éléments remarquables de la biodiversité. Ils ont été créés pour répondre au souci de protection accru sur des zones sensibles et fragiles, menacées et à faible population qui sont les premières à souffrir des effets du tourisme de masse.

On ne constate que la pratique de l'écotourisme est d'observer, d'apprécier les espaces naturels mais aussi leurs cultures locales tout en apportant des retombées positives à travers la création de l'emploi au profit de la population locale. Ce type de tourisme permet d'en limiter les impacts environnementaux. Il est considéré ainsi comme une alternative durable au tourisme de masse, elle se rapproche des enjeux du développement durable

Le concept écotourisme est né d'une prise de conscience de la nécessité de préserver les ressources naturelles. Il est un voyage responsable dans des environnements naturels où les ressources et le bien-être des populations sont préservés. Cependant sa mise en valeur reste lente et difficile (Auzias et Labourde, 2012). Caballos-Lascurain, (1987) nous livre une autre définition : « *L'écotourisme est une forme de tourisme durable qui consiste à visiter des zones naturelles relativement intactes ou peu perturbée dans le but d'étudier ou d'admirer le paysage, les plantes, les animaux sauvages ou manifestation culturelles dans ces zones.* » (Knafou et Pickel, 2011. p11).

De cette définition on remarque que ce type de tourisme permet de pénétrer dans des espaces les plus protégés sans les déranger. Il s'intéresse non seulement à la nature mais aussi aux populations qui y vivent. L'écotourisme est donc une forme de tourisme durable qui tend à minimiser l'impact du tourisme sur l'environnement naturel pour sa préservation à long terme pour les générations futures. C'est une nouvelle approche du développement responsable en conciliant l'économie, le social et l'environnement.

Comme toutes aires protégées, les parcs nationaux sont des éléments clés qui concourent à la politique de protection de l'environnement, du développement économique et social. Ils sont concernés par l'application du principe de développement durable. Ils sont ainsi des instruments du développement durable des territoires par excellence.

Les parcs nationaux répondent aux enjeux de protection d'éléments remarquables de la nature. Ils ont été créés pour répondre au souci de protection accru sur des zones sensibles et fragiles, menacées et à faible population qui sont les premières à souffrir des effets du tourisme de masse.

La gestion participative des parcs nationaux est un processus qui permet à la population locale et aux différentes parties prenantes de participer dans la prise de décision dans le cadre de la gestion du patrimoine naturel et des ressources naturelles. Elle permet l'application des principes du développement durable à travers l'équité et la lutte contre l'exclusion. Les parcs nationaux sont des espaces dédiés au tourisme durable ainsi qu'à l'appréciation du patrimoine naturel.

Conclusion

Pendant longtemps, les parcs nationaux ont été considérés comme des espaces naturels protégés, exclus de toutes activités humaines. Ces aires protégées sont passées de simples milieux naturels ou espaces clos, consacrés seulement à la protection des ressources naturelles à des territoires de développement. Ils sont devenus des espaces vécus, appropriés et protégés, qualifiés des « *formes territoriales originales* ». Ils sont des territoires construits autour des ressources spécifiques ou patrimoniales qui sont généralement mobilisées et valorisées par les acteurs locaux dans le cadre d'un développement.

La politique publique de gestion des parcs nationaux représente un moyen de territorialisation, un moyen pour exercer un contrôle sur un territoire et d'administrer l'accès aux ressources rares et menacées dans le cadre de leur protection. Elle permet aussi de réguler les activités des populations locales.

Dans un contexte de mondialisation et développement durable, les territoires font face à des défis de développement en s'appuyant sur leurs ressources spécifiques qui représentent un moyen de différenciation et d'attractivité notamment pour les territoires caractérisés par le déclin de toutes autres activités. La création des parcs nationaux, des sites du patrimoine mondial, les réserves de biosphères et les autres aires protégées contribue à la protection et la valorisation du patrimoine naturel considéré comme des *valeurs universelles exceptionnelles*.

Les années 80 marquent le début des préoccupations et les stratégies du développement durable qui stipule que ce dernier est conditionné par la conservation des ressources naturelles et la durabilité du processus de développement. Ce dernier est fondé sur l'implication des populations locales. Dans cette situation, la valorisation du patrimoine est devenue une opportunité pour le développement de ces territoires en améliorant les conditions des populations locales notamment à travers la gestion participative. C'est un processus qui permet l'implication des populations locales et aux différentes parties prenantes de participer la prise de décision dans le cadre de la gestion du patrimoine naturel.

Le patrimoine naturel des aires protégées est devenu une véritable ressource pour le développement notamment à travers le tourisme, considérée comme un vrai facteur de redécouverte des ressources de ces territoires et un moyen d'attractivité et de singularité. Cependant, il représente aussi des dégâts et des impacts négatifs sur le patrimoine, pour cela, le tourisme doit être durable.

En outre, la mission première des parcs nationaux est la protection du patrimoine naturel qui justifie leur création. Ils assurent aussi la gestion de ce patrimoine et veillent aussi à sa transmission dans de meilleures conditions aux générations futures. Ils sont ainsi de vrais outils de développement durable. Ils sont des éléments clés de la conception de la protection du patrimoine naturel ; des espaces qui concourent à la politique de protection de l'environnement, des territoires d'expérimentation locale pour l'innovation au service du développement durable.

Chapitre 2

**La gestion des parcs nationaux, un instrument de la
politique de préservation du patrimoine**

Introduction

Les parcs nationaux sont la catégorie d'aires protégées les plus utilisées à travers le monde. Leur gestion fait partie de la politique nationale et internationale de protection du patrimoine. Elle permet d'encadrer les interactions des acteurs à l'intérieur comme à l'extérieur des aires protégées. La gestion des parcs nationaux se caractérise ainsi par une dualité, un niveau national et international, ce qui rend leur gestion à la fois complexe et originale.

Au niveau international, l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN)²⁸ a mis en place un système de catégorisation de la gouvernance des aires protégées. Ces modes de gouvernance visent plusieurs objectifs à savoir ; la protection de la nature, la recherche scientifique, l'éducation environnementale et le développement touristique.

En Algérie, les parcs nationaux constituent le maillon le plus important en matière de préservation et valorisation du patrimoine naturel. Depuis son indépendance, pour faire face aux problèmes de dégradation qui ont touché le patrimoine naturel, il a été décidé de mener une vraie politique qui prend en charge la protection du patrimoine naturel notamment à travers la mise en place de structures spécialisées de conservation et de contrôle. Dans ce contexte, plusieurs aires protégées ont été créées, dont font partie une dizaine de parcs nationaux. De plus, plusieurs de moyens (financier, humain, matériel et réglementaire) ont été mobilisés dans le cadre d'une gestion durable du patrimoine afin de le léguer aux générations futures.

Ce chapitre sera consacré à la présentation des fondements théoriques des parcs nationaux en Algérie et à travers le monde. Pour ce faire, il sera structuré en deux sections, la première section présentera un éclairage sur la genèse des parcs nationaux à travers le monde, la seconde section traitera l'historique de création des parcs nationaux en Algérie. Celle-ci nous permettra de mettre en évidence le fonctionnement, l'organisation et la gestion des parcs nationaux algériens.

²⁸ L'UICN, Union internationale pour la conservation de la nature : « est la plus ancienne organisation mondiale de l'environnement. Elle compte plus de 1 200 Membres, gouvernements et ONG, et près de 11 000 experts bénévoles dans quelque 160 pays. Elle a pour objectif d'informer sur l'état de la nature et des ressources naturelles dans le monde et d'encourager les sociétés à agir pour leur conservation en se tournant vers des pratiques plus durables. Elle aide la planète à trouver des solutions aux problèmes les plus urgents de l'environnement et du développement » (UICN, 2014)

Section 01 : Les politiques publiques de gestion des parcs nationaux à travers le monde

Les parcs nationaux sont des instruments de la politique publique de protection de l'environnement. Ils sont les pierres angulaires des stratégies nationales et internationales de conservation et de protection du patrimoine naturel. La gestion d'un parc national vise la réalisation de divers objectifs liés à la conservation, au tourisme de nature, aux recherches scientifiques, à l'éducation environnementale et au développement durable.

Cette section se focalisera sur l'historique de création des parcs nationaux à travers le monde et les différents modes de leurs gestions. Dans un premier point nous présenterons un bref aperçu historique sur les premiers parcs nationaux dans le monde. Ensuite, le deuxième point aura pour objet de présenter les différents modes de gouvernance des parcs nationaux établis par l'UICN. Puis nous découvrirons les organisations mondiales spécialisées dans la protection du patrimoine naturel. Enfin nous présenterons la politique publique de gestion des parcs nationaux comme outil de gestion des espaces et un moyen territorialisation.

1- La gestion des parcs nationaux : quelques exemples à travers le monde

1-1-Définition d'une politique publique

La politique publique est« *un enchainement d'activité, de décision ou de mesures, cohérentes prises principalement par les acteurs politico administratif d'un pays, en vue de résoudre un problème collectif. Ces décisions donnent lieu à des actes formalisés visant à mobiliser le comportement de groupes cibles, supposé à l'origine du problème à résoudre* ». Tout programme adopté pour rétablir la situation environnementale est constitué selon Knopf et Weidner des éléments suivants : (Ramdane, A, 2011. p3)

- Objectifs à atteindre et les éléments évolutifs ;
- Les éléments opératoires (privilégiés pour atteindre les objectifs ;
- Les éléments organisationnels (les autorités chargées de la mise en œuvre) ;
- Les éléments procéduraux (les procédures à respecter lors de la mise en œuvre).

La politique publique de gestion des parcs nationaux rentre dans le cadre de la stratégie de préservation de la biodiversité, cette dernière représente « *l'ensemble des espèces vivantes présentes sur la terre, les communautés formées par les espèces et les habitats dans lesquels elles vivent.* » (DGE²⁹, 2017. p13). On entend par mesure de préservation de la biodiversité toutes mesures ayant pour objectif de soustraire les éléments de la biodiversité à toute intervention artificielle susceptible d'en altérer la diversité, parmi ces mesures :(DGE, 2017)

- La protection des espaces naturelles, moyennant la création et la gestion efficace d'aires protégées.
- La protection de la faune et de la flore, moyennant une réglementation relative aux espaces protégées (nationale, internationale, régionale, locale)

²⁹ DGE : Direction Générale de l'Environnement.

Chapitre 2 : La gestion des parcs nationaux un instrument de la politique de préservation du patrimoine

La politique publique de préservation de la biodiversité se manifeste par la création des aires protégées notamment les parcs nationaux. Ainsi, les programmes de la politique de gestion des parcs nationaux mis en œuvre pour atteindre des objectifs de protection de la nature nécessitent des moyens, des institutions et des lois à mettre en œuvre.

La gestion d'un parc national vise la réalisation de divers objectifs liés à la conservation, au tourisme de nature, aux recherches scientifiques, à l'éducation environnementale et au développement durable (Chalabi, M ; Beloued, A et Belhadj, G, 2002).

Un parc national offre un intérêt essentiel, en tant que lieu d'observation de politiques publiques (Dumon-Fillon, N, 2004). Il constitue une politique publique de l'Etat, assise des textes législatifs et réglementaires. Cette aire protégée est un pouvoir de l'Etat qui s'applique à une portion de territoire en particulier (Alban, N & Hubert, 2013). Ces réglementations ont pour objectif de permettre une maîtrise des activités à l'intérieur des parcs (Heritier, S & Moumaneix, C, 2007). Les parcs nationaux sont les garants de la préservation d'un patrimoine lourdement impacté par le développement de notre civilisation. Ils sont « *les pierres angulaires* » des stratégies nationales et internationales de conservation et de protection (Triplet, P, 2012).

Les parcs nationaux sont des instruments de politique publique de protection de l'environnement. Leur gestion répond à des objectifs bien déterminés par les pouvoirs publics.

1-2- Genèse des parcs nationaux dans le monde

Depuis la création du premier parc national « *Yellowstone* » en 1872 considéré comme le plus ancien parc national du monde (Doulcier, G, 2013). Depuis, ce dernier deviendra le symbole de la matérialisation de l'idée de « protection de la nature » ; une idéologie dominante de la conservation. Toutefois le concept de « parc national » fut employé pour la première fois en 1879 pour désigner « le Royal National Parc » crée en Nouvelle Galle du Sud en Australie. Ce concept s'étend ensuite au Canada et à la Nouvelle Zélande durant les années 1880. Puis à l'Europe au début du XX siècle, ensuite au Japon, au Mexique, en URSS et dans de nombreuses colonies britanniques à partir de 1930, en Grande Bretagne et dans d'autres pays en Europe pendant les années 1950 et 1960 (Meribai, Y, 2011).

En France, c'est en 1963 que le premier parc national a été créé avec le parc national de la Vanoise après la création de plusieurs parcs dans ses colonies en Afrique ; à titre d'exemple ceux créés en Algérie remontent à 1925, avec la création du parc national de Chréa. Par la suite plusieurs parcs nationaux ont été créés en Afrique, en Inde au Brésil. On compte près de 2300 parcs nationaux (Meribai, Y, 2011). Les parcs nationaux deviennent ainsi des témoins des évolutions de la pensée environnementale (Sierra Jimenez, M, 2016).

La période du XIX et le début du XX siècle sont marqués par l'expansion de la création des parcs nationaux, la plus forte progression est liée à la période 1985 - 1995. L'évolution des aires protégées et des parcs nationaux ont connu sept phases : (Sierra Jimenez, M, 2016)

Chapitre 2 : La gestion des parcs nationaux un instrument de la politique de préservation du patrimoine

- Phase d'institutionnalisation 1870-1990 ;
- Phase de progression 1920-1940 ;
- Phase de ralentissement 1940-1960 ;
- Phase de reprise 1960-1970 ;
- Phase de forte progression 1970-1985 ;
- Phase d'intensification 1985 -1995 ;
- Phase de tassement 1995-2005.

L'élargissement du nombre et des surfaces protégées dans le monde est mis en avant lors du sommet de la terre et lors du Protocole Nagoya³⁰ en encourageant la création de nouveaux espaces protégés « parcs *nationaux* » à travers le monde.

1-3-Evolution de la notion d'aire protégée :

L'évolution du concept d'aire protégée a influencé leur gestion notamment, la gestion des parcs nationaux. (Fouth O, 2012. p7). Selon De Wasseige et al. (2012) différentes approches ont été mises en œuvre à travers le monde pour atteindre les objectifs liés à la nouvelle conception des aires protégées. Certains reconnaissent l'importance de considérer les aires protégées comme des zones centrales pour la conservation de la biodiversité, leur rôle critique pour maintenir le fonctionnement des systèmes écologiques à cette échelle et ainsi concilier conservation et développement (Fouth, O, 2012. p7).

Le monde de la préservation de la nature a été traversé par deux approches : l'approche défensive où les aires protégées sont fortement protégées. Elles sont réduites à des espaces dédiés à la préservation de la faune, de la flore et des paysages. Une approche intégrative centrée sur l'intégration et la participation communautaire et qui reconnaît objectifs sociaux et économiques des aires protégées (Poisson, J, 2009).

Les aires protégées étaient créées surtout pour la protection de la faune et des paysages spectaculaires. Elles sont planifiées et gérées avec des objectifs de préservation par le gouvernement central sans respects des opinions locales. Aujourd'hui, elles sont aussi gérées avec des objectifs sociaux et économiques que l'on retrouve dans les plans de gestion. Souvent créées pour des motifs scientifiques, économiques et culturels en tenant d'avantage compte des populations locales. Elles sont gérées par de nombreux partenaires, très souvent des ONG internationales et impliquent toute une gamme des parties prenantes. En d'autres termes, elles sont gérées avec, pour et par les populations locales afin de répondre à leurs besoins.

2- L'UICN et la gouvernance des parcs nationaux

³⁰ Signé à Nagoya (Japon) par les représentants de pays 193 en 2010, le protocole de Nagoya est un accord international qui complète la convention sur la diversité biologique (CDB), son principal objectif est le partage des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques. Il vise à créer un cadre mondial pour l'élaboration d'instrument facilitant l'accès aux ressources. L'adoption d'un plan stratégique d'action pour 2020 à parmi ses objectifs la création de 17% d'aires protégées sur terre, (contre 10% en 1010) et 10% en mer. Disponible sur <https://www.novethic.fr/lexique/detail/accord-de-nagoya.html> . Consulté le 29-06-2022

Chapitre 2 : La gestion des parcs nationaux un instrument de la politique de préservation du patrimoine

La gouvernance consiste à associer à la gestion des affaires publiques des acteurs de toute nature (membres de sociétés civiles, professionnels, citoyens et syndicalistes) à travers le processus de participation et de négociations. La bonne gouvernance doit permettre de coordonner efficacement l'action des acteurs. Elle doit être transparente et responsable. Elle peut être résumée comme l'ensemble des mesures mises en œuvre pour assurer et optimiser la gestion des affaires publiques sur le plan économique, politique et social (Manbceb ,2006).

La gouvernance territoriale est définie par B, Pecqueur et P, Ternoux. (2005) comme « *un processus de coordination des acteurs public et privés mais aussi de construction de territorialité et d'appropriation des ressources.* » (Lebreton, C, 2015. p12). La gouvernance permet alors d'appréhender le processus de coordination des acteurs ainsi que la construction de la territorialité et l'appropriation des ressources naturelles.

Par ailleurs, la gouvernance est considérée comme le quatrième pilier du développement durable, elle vise la réconciliation de la politique avec le territoire. C'est pourquoi dans les caractéristiques de la gouvernance se trouvent certains grands principes de développement durable qui orientent les politiques de développement durable autour d'une approche territoriale. C'est dans ce sens que la banque mondiale en 1994 détermine la gouvernance comme étant « *l'action de gouverner pour obtenir un développement économique, social et institutionnel durable.* ». (Fouth, O, 2012)

La bonne gestion des parcs nationaux fait partie des moyens de protection et de valorisation du patrimoine naturel les plus efficaces. Elle contribue également à la protection des moyens de subsistance des personnes (UICN, 2015). En outre, la restriction des droits d'accès et d'usage aux populations locales qui dépendent des espaces protégés ne devrait pas être envisagée sans que des mesures alternatives ou compensatoires ne soient prises (Fouth, O, 2012).

Dans le cadre d'une gestion durable du patrimoine naturel à l'échelle internationale, plusieurs efforts ont été fournis notamment à travers l'UICN. Pour une gestion rationnelle au sein des parcs nationaux, l'UICN a mis en place une catégorisation de type de gouvernance possible pour tous types d'aires protégées. Le mode gestion ou de gouvernance de parcs nationaux diffère d'un pays un à un autre. Ce système fournit une norme internationale des aires protégées en fonction de leur objectif en désignant la gestion du pouvoir de décision.

L'UICN nous permet de distinguer quatre types de gouvernance des aires protégées donc des parcs nationaux : (UICN ,2014)

2-1-La gouvernance par les gouvernements (de type A)

Elle comprend des aires protégées où la responsabilité de décision est aux mains du gouvernement national (au niveau fédéral, national, sous national ou municipal), tel qu'un ministère ou une administration des Parcs relevant directement du gouvernement (Jean Louis, 2009. p249).

Chapitre 2 : La gestion des parcs nationaux un instrument de la politique de préservation du patrimoine

La gouvernance par le gouvernement est le plus largement rapportée en Europe, et dans une moindre mesure en Amérique du Nord (UICN ,2014). Exemple le parc national de Yellowstone (Poisson, J, 2009)

2-2-La gouvernance partagée ou « Cogouvernance » Type B

Elle comprend des aires protégées cogérées où plusieurs acteurs sociaux ou parties prenantes (gouvernementaux et non gouvernementaux) repartissent l'autorité et la responsabilité de décision. Elle est fondée sur un processus de démocratie locale (Triplet, p, 2009). Elle est le plus largement rapportée en Océanie et dans une moindre mesure en Afrique (UICN, 2014). Elle est aussi rapportée au Royaume- Unis, à titre d'exemple, le parc de Snow donia (Poisson, J, 2009).

2-3-La gouvernance privée (type C)

Elle comprend des aires protégées privées, les propriétaires des terres et des ressources détiennent l'autorité et la responsabilité de décision, des ressources financières peuvent être recherchées pour l'aménagement des sites à des fins d'écotourisme. Le contrôle et /ou la propriété sont assurés par un particulier, une coopérative, une ONG ou une société et qui sont gérées à des fins lucratives ou non (Louis, 2009. p249). Ce mode de gouvernance est appliqué en Amérique du Nord et dans une moindre mesure en Océanie (UICN, 2014). Exemple : Le Monitoring Wildlife Sanctiary (Poisson, J, 2009).

2-4-La gouvernance par des populations autochtones (communautés locales) (Type D)

L'UICN définit ce type de gouvernance comme « *des aires protégées où l'autorité et la responsabilité de la gestion sont confiées aux peuples autochtones et aux communautés locales sous diverses formes d'institutions ou de réglementations coutumières ou juridiques, formelles ou informelles* » (Dudley, 2008, p.32). Elle est le plus largement rapportée en Amérique du Sud et en Océanie, et dans une moindre mesure en Amérique Centrale.

Comme aires protégées, les parcs nationaux sont caractérisés par une grande variété selon les normes en vigueur. Dans certains cas, ils sont gérés par l'Etat (France à travers un établissement public national par exemple) ou des agences fédérales (Parc Canada ou national parc Service aux Etats-Unis). Dans d'autres cas, les parcs nationaux dépendent d'Etats intégrés dans des confédérations (L'Australie) (Héritier, S, 2007).

Les catégories de gouvernance reconnues par l'UICN sont résumées dans le tableau suivant :

Chapitre 2 : La gestion des parcs nationaux un instrument de la politique de préservation du patrimoine

Tableau n°3 : Les types de gouvernance de l’UICN et les sous-catégories.

A-Gouvernance par le gouvernement	B-Gouvernance partagée	C-Gouvernance privée	D-Gouvernance par des peuples autochtones et populations locales
Ministère ou agence fédérale ou national responsable	Gouvernance transfrontalière	Aire conservée établie et gérée par un propriétaire individuel	Aire et territoire de patrimoine autochtone établie et gérée par des peuples autochtones
Ministère ou agent infranational responsable	Gouvernance collaborative (divers forme d’influence pluraliste)	Par des organisations à but non lucratif (ex. des ONGs, des universités)	Aire et territoire de patrimoine communautaire établie et gérée par des communautés locales
Gestion déléguée par le gouvernement	Gouvernance conjointe (organe de gouvernance multipartenaire)	Par des organisations à but lucratif .ex. des sociétés, des coopératives)	

Source : UICN ,2014

D’une manière générale la gouvernance relève de qui détient l’autorité décisionnelle et la responsabilité de gestion pour mettre à terme les projets fixés.

Dans la réalité des conflits existent souvent entre les parties, c’est là que la gestion participative rentre en jeu, cette dernière consiste à intégrer les différents groupes d’intérêt (secteurs privé et public, citoyens communautés...) comme des parties prenantes dans la prise de décision.

Selon Borrini-Feyerabend et al.(2004), la gestion participative est alors applicable à tous les types de gouvernance, c’est les propriétaires de l’aire protégée qui partagent le pouvoir de décision avec les différentes parties prenantes (Poisson, J, 2009). La synergie institutionnelle et la gouvernance environnementale ³¹ est la clé de la réussite de la politique environnementale, car elle favorise une grande efficacité et la mise en œuvre des programmes d’action nationaux pour la protection de la nature (MATE-PNUD-FEM, 2015)

³¹La gouvernance environnementale est définie comme l’ensemble des règles, des pratiques et des institutions qui entourent la gestion de l’environnement dans ses différentes modalités (conservation, protection, exploitation des ressources naturelles, etc). Disponible sur https://fr.wikipedia.org/wiki/Gouvernance_environmentale .Consulté le 18-07-2022

3- Les organisations mondiales spécialisées dans la protection et la valorisation du patrimoine naturel

Le classement d'un territoire en aires protégées et surtout en parc national représente des atouts pour le territoire. Il s'agit des bénéfices de labels internationaux à savoir le patrimoine mondial de l'Unesco et la réserve Man and Biosphère (MAB). Ces labels permettent la protection du patrimoine naturel ainsi que sa valorisation notamment à travers la promotion des produits et services des territoires.

3-1- UNESCO et le concept de patrimoine mondial

En tant qu'unique agence des nations unies ayant un mandat spécifique dans le domaine de la culture, L' UNESCO³² travaille à la sauvegarde du patrimoine et à la promotion de la diversité culturelle comme source et ressource de dialogue et de développement (UNESCO, 2015). Selon l'article 2 de la convention du patrimoine mondial de l'UNESCO, un patrimoine naturel devient patrimoine mondial, lorsqu' il présente une importance exceptionnelle pour le patrimoine commun de l'humanité. Il peut être classé comme site du patrimoine naturel mondial de l'UNESCO et devient ainsi un bien public mondial.

L'institutionnalisation de la notion de patrimoine mondial se traduit tardivement avec la convention de l'UNESCO adoptée en 1972, qui définit le champ du patrimoine à travers de deux composantes : le « patrimoine culturel » et le « patrimoine naturel ». Pour figurer sur la liste du patrimoine mondial, les sites doivent avoir « une valeur exceptionnelle. » et satisfaire des critères de sélection énoncés dans les orientations devant guider la mise en œuvre de la convention du patrimoine mondial (Banhamou, F, 2012. p6). Cette convention considère que l'ensemble du monde serait appauvri de la disparition de ce patrimoine (Macrotte, P, Bourdeau, L, 2010). Plusieurs risques et menaces sont nuisibles pour le patrimoine et peuvent contribuer à sa disparition.

La convention de l'UNESCO sur le patrimoine mondial adoptée en 1972 vise à protéger les biens et les sites « exceptionnels ». Leur protection a une importante contribution au développement durable.

Depuis l'adoption de cette convention, la liste du patrimoine mondial n'a pas cessé de s'enrichir. Cette convention est devenue l'instrument international le plus abouti pour reconnaître les lieux naturels les plus exceptionnels au monde. Afin de maintenir les valeurs et l'intégrité de ces sites, plusieurs parcs nationaux sont classés comme patrimoine mondial de l'UNESCO à travers le monde. Les Etats doivent assurer une gestion aux plus hauts niveaux envisageables et doit être matériellement, financièrement apte à pérenniser de telles valeurs. A cet égard, il est crucial que leur gestion soit la meilleure possible (UNESCO, 2012).

³² L'UNESCO (Organisation des Nations unies pour l'Education, la Science et la Nature) est une institution spécialisée internationale de l'Organisation des Nations Unies (ONU) qui regroupe actuellement 193 pays. Elle a pour objectifs de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité, l'élimination de la pauvreté et au développement durable par l'éducation, la science et la culture avec la collaboration entre les nations (UICN, 2017).

Chapitre 2 : La gestion des parcs nationaux un instrument de la politique de préservation du patrimoine

3-2-L'UICN : la plus importante organisation mondiale

L'idée de préserver le patrimoine naturel à travers la création des parcs nationaux a émergé il y'a plus d'un siècle, notamment avec les destructions massives de la 2^{ème} guerre mondiale et l'accélération des activités économiques. La première institution mondiale de la conservation de la nature est née en 1948 ; c'est l'Union International pour la Conservation de la Nature (UICN).

Elle regroupe plus de 1200 organisations membres dans 140 pays et près de 11000 scientifiques pour agir en trois gros piliers à savoir : la connaissance à travers des recherches pour la protection de la biodiversité ; l'action à travers des projets pour une meilleure gestion de l'environnement et enfin l'influence.

L'UICN soutient les gouvernements, les ONG et les conventions internationales. Elle présente des indicateurs sur l'état de la biodiversité dans le monde et l'inventaire le plus complet ainsi que le classement des espèces dans les listes rouges à travers neuf catégories : Eteintes(EX)⁴ Eteinte à l'état sauvage (EW)³³, En danger (EN)³⁴, En danger critique d'extinction (CR)³⁵ Vulnérable (VU)³⁶, Quasi menacée (NT)³⁷, Préoccupation mineure (LC)³⁸, Données insuffisantes (DD)³⁹, Non évaluée (NE)⁴⁰ (Lagard, K, 2016).

Depuis 1948, plusieurs autres organismes internationaux de protection de la nature ont vu le jour, on peut citer : Le World Wildlife Faund (WWF)⁴¹ créé en 1961, le PNUE⁴² ou UNEP (United Nations Environnement Programme) créé en 1972, la CITES⁴³ (Convention Internationale contre le trafic des animaux) adoptée en 1973.

³³ Une espèce est déclarée éteinte (EX) lorsque des études complètes (adapté à la biologie de l'espèce) ont permis d'affirmer que le dernier individu est mort

³⁴ Une espèce est classée « Eteinte à l'état sauvage (EW), s'il n'en existe plus aucun spécimen dans la nature, mais seulement en captivité ou culture.

³⁵ Une espèce est déclarée En danger critique d'extinction (CR) lorsque les meilleures données disponibles indiquent qu'elle est confrontée à un risque extrêmement élevé d'extinction à l'état sauvage.

³⁶ Une espèce est dite Vulnérable lorsque les données disponibles indiquent qu'elle est confrontée à un risque élevé d'extinction à l'état sauvage.

³⁷ Une espèce est déclarée quasi menacée (NT) » lorsque elle a été évaluée d'après les critères et ne remplit pas pour l'instant les critères, En danger critique d'extinction, en danger ou Vulnérable mais qu'elle est près de remplir les critères correspondant aux catégories du groupe Menacé dans un proche avenir.

³⁸ Une espèce est déclarée Préoccupation mineure (LC)

³⁹ Une espèce est déclarée Données insuffisantes (DD) lorsqu'on ne dispose pas assez de données pour évaluer directement ou indirectement le risque d'extinction en fonction de sa distribution et /ou de l'état de sa population

⁴⁰ Une espèce est déclarée Non évaluée (NE) lorsque n'a pas encore été confrontée aux critères.

(UICN, 2012, version 3,1)

⁴¹ Le World Wildlife Faund (WWF) ou fond mondial pour la nature est une des grandes organisations indépendante de conservation de la nature au monde, créée en 1961. Disponible sur https://wwf.panda.org/fr/wwf_quoi/ .Consulté le 30-06-2022

⁴² PNUE (programme des Nations Unies pour l'environnement) ou UNEP (United Nations Environnement Programme) est une organisation dépendante de l'Organisation des Nation unies, créée en 1972, et ayant pour but d'assister les pays dans la mise en œuvre des politiques environnementales. Disponible sur : https://fr.wikipedia.org/wiki/Programme_des_Nations_unies_pour_l'environnement consulté le 30-06-2022

Chapitre 2 : La gestion des parcs nationaux un instrument de la politique de préservation du patrimoine

L'UICN a établi six catégories de classification et de gestion, cela est utile pour mener des comparaisons internationales, car la notion du parc national diffère d'un État à l'autre aux échelles mondiales (Laslaz, 2013). Ces catégories de l'UICN sont représentées par le tableau suivant :

Tableau n°4: Catégorie des espaces protégés de l'UICN

Catégories UICN	Niveau de protection	Exemples en France
Catégorie I	Aire protégée à des fins scientifiques ou de protection des ressources naturelles	Réserves intégrales de Parc national
Catégorie II	Aire protégée avec un objectif de protection des écosystèmes et à des fins récréatives	Cœur de Parc national
Catégorie III	Aire protégée avec un objectif de préserver des éléments naturels spécifiques	Sites classés, sites inscrits
Catégorie IV	Aire protégée dans un but de conservation, mais avec intervention de gestion	Réserve naturelle nationale
Catégorie V	Aire protégée dans le but d'assurer la préservation des paysages et à des fins récréatives	Parc naturel régional APA de Parc national Parc naturel marin
Catégorie VI	Aire protégée à des fins d'utilisation durable des écosystèmes naturels	Réserve de pêche Régime forestier

Source : (Martinez, 2008 ; Héritier, 2008)

Selon le tableau, on constate que l'UICN a établi six catégories de classification et de gestion, allant de la protection la plus forte (catégorie I) à la plus légère (catégorie VI) où l'homme interfère le plus. L'UICN classe les parcs nationaux comme aires protégées de classe ou de catégorie II, dont la fonction principale est la préservation de la nature. On y trouve aussi plusieurs autres catégories comme : réserves intégrales de parcs nationaux (catégorie I), des sites classés (catégorie III), des réserves naturelles nationales (catégorie IV), des parcs naturels régionaux (catégorie V), parcs naturels et des réserves de pêches (catégorie VI).

3-3- L'UNESCO : protection et valorisation du patrimoine naturel mondial

Pour faire face à la dégradation croissante du patrimoine naturel à l'échelle mondiale, l'UNESCO adoptait en 1970 la convention du patrimoine mondial, considérant « la valeur universelle exceptionnelle ». Cette convention incombe à la collectivité internationale tout entière de participer à la protection du patrimoine. L'inscription sur la liste du patrimoine mondial est aussi l'occasion d'attirer un plus grand nombre de touristes vers les territoires ; ce qui représente une source de revenus, mais aussi de protection de ces sites (Macrotte, P, et Bourdeau, L, 2010).

⁴³ La CITES (Convention Internationale contre le trafic des animaux) connus aussi par Convention de Washington, est un accord international dont le but est de veiller à ce que le commerce international des animaux et des plantes sauvages ne menace pas survie des espèces auxquelles ils appartiennent. Disponible sur : <https://cites.org/fra/disc/what.php>. Consulté le 30-06-2022

Chapitre 2 : La gestion des parcs nationaux un instrument de la politique de préservation du patrimoine

En outre, les politiques publiques de gestion des aires protégées et les politiques patrimoniales font appel à deux dimensions, protection d'une part et mise en valeur d'autre part. Le premier fait l'objet de nombreuses législations qui ont accompagné l'évolution de la notion patrimoine et le second s'est concrétisé avec la mise en œuvre de label dans le domaine du patrimoine (Gigot, M, 2020).

Dans ce contexte, depuis la 2ème guerre Mondiale, l'ONU et l'UNESCO cherchent à élargir le concept de la conservation du patrimoine. L'ONU par le biais de ses organisations, notamment l'UNESCO et l'OMT a été la 1^{ère} institution à recourir à la politique de labellisation⁴⁴, pour des raisons de sauvegarde du patrimoine mondial et de sensibilisation à la sauvegarde et à la valorisation des patrimoines. La convention du patrimoine mondial de 1972 vise la protection du patrimoine mondial, elle entraîne l'élargissement de la notion patrimoine mondial.

La politique de labellisation des territoires est venue renforcer la politique de sauvegarde, car le label légitime la protection. Elle opère une forme de sélection des territoires à caractéristiques patrimoniale et permet une forme de reconnaissance institutionnalisée des patrimoines sur les territoires et les sites naturels. Au-delà de ses effets sur la protection, le label constitue une nouvelle étape de la patrimonialisation et confère la valeur d'exceptionnalité aux sites et contribue aussi à la valorisation du patrimoine (Gigot, M, 2020).

Le concept parc national est un concept universel, commun à l'ensemble de la planète, il constitue à ce titre un véritable label international, reconnu mondialement (Alban, N et Hubert, G, 2013).

Les labels attribués aux aires protégées constituent un excellent moyen de sensibilisation pour la protection et l'amélioration de l'efficacité de gestion de ces sites.

Les labels les plus utilisés sont ; site de patrimoine mondial, site Ramsar, réserves de biosphère ou réserve MAB (UICN, sd)

L'UNESCO oblige ainsi les Etats signataires de la convention à préserver activement leur patrimoine mondial et à protéger tous les sites naturels à l'échelle mondiale répondant à trois critères ; l'unicité, l'ethnicité, la valeur universelle exceptionnelles, puis à des critères complémentaires (Damien et Dorvillé, 2011). Ces démarches apparaissent comme autant de pistes de réconciliation entre des échelles différentes d'intervention (internationale, nationale et locale) (Alban et Hubert, 2013).

⁴⁴ La politique de label est venue appuyer la politique de protection. Dans le domaine du patrimoine les labels opèrent une forme de sélection des territoires à caractère patrimoniale. C'est une forme de reconnaissance institutionnalisée du patrimoine sur les territoires dans la mesure de protéger les édifices, objets et les sites naturels et culturels, considérés comme patrimoniaux (Gigot, M, 2020).

Depuis 1972, l'UNESCO en collaboration avec les pays du monde entiers, identifie des sites du patrimoine mondial afin de les protéger pour les générations futures. Les pays ayant ratifié la convention du patrimoine mondial peuvent proposer des sites à l'UNESCO. Disponible sur : <https://www.lesechos.fr/monde/enjeux-internationaux/cinq-questions-sur-le-label-patrimoine-mondial-de-lunesco-1336076> .Consulté le 30-06-2022

Chapitre 2 : La gestion des parcs nationaux un instrument de la politique de préservation du patrimoine

Tout en protégeant les biens et les sites « exceptionnels » ; le patrimoine mondial vise la valorisation du patrimoine des sites à travers le tourisme durable ou l'écotourisme dans les pays possédant les biens ou sites exceptionnels reconnus par L'UNESCO. L'inscription sur la liste du patrimoine mondial est l'occasion qui permet la promotion du tourisme sur leurs territoires sans fragiliser le milieu naturel dans le cadre du développement durable.

Le concept de « *valeur universelle exceptionnelle* » est mobilisé dès la convention du patrimoine mondial de 1972, cependant il a été défini qu'à partir de 2005 par l'UNESCO comme une importance culturelle *et/ ou naturelle tellement exceptionnelles qu'elle transcende les frontières nationales et qu'elle présente le même caractère inestimable pour les générations futures de l'ensemble de l'humanité. A ce titre la protection permanente de ce patrimoine est de plus en plus importante pour la communauté internationale toute entière.* » (Igor Babou ,2015. 15).

La participation dans la protection du patrimoine naturel mondial affirme la nécessité de préserver des sites naturels à l'échelle mondiale. Les Etats signataires de la convention s'engagent à préserver leur patrimoine naturel considéré comme « *valeur universelle exceptionnelle* ». L'attribution de l'UNESCO du caractère de valeur universelle exceptionnelle au site naturel est à la fois un moyen de et de protection de gestion, et valorisation du patrimoine naturel à l'échelle, local, national et international afin de le transmettre aux générations futures. Ce sont de vrais instruments de développement durable.

-3-4-L'UNESCO et le concept de réserve de biosphère

Le concept de réserve de biosphère a été proposé en 1974, par le programme sur l'homme et la biosphère (MAB ou Man And Biosphère) de l'UNESCO.

Les réserves de biosphère sont conçues pour concilier conservation de la biodiversité ou le patrimoine naturel et le développement économique. La naissance de ce concept est marquée par la volonté de disposer d'échantillons de biodiversité à l'échelle mondiale à des fins de la recherche et d'éducation. L'attribution du titre de réserve de biosphère à une zone constitue aussi une reconnaissance internationale de l'importance de cette zone en matière de conservation et de développement durable (Cadien, C, 2006).

Les réserves de biosphère ont pour rôle ; une fonction de préservation, un lieu d'expérimentation pour la gestion des territoires et d'aménagement du territoire et la mise en œuvre du développement durable. Elles sont un support de logistique pour soutenir des activités de recherche, d'éducation et de surveillance continue. En 2021, le réseau MAB de l'UNESCO contient 727 réserves de biosphère.

L'UNESCO a mis en place le label « *réserve de biosphère* » à travers le programme de protection (MAB) Cette initiative donne naissance à la création d'un réseau mondial de réserves de biosphère (UICN ,1998).

Chapitre 2 : La gestion des parcs nationaux un instrument de la politique de préservation du patrimoine

Lors de la Conférence de Nations Unies sur l'Environnement (CNUE), l'ONU considère que « *le réseau mondial de réserves de biosphère constitue un outil pour une coopération internationale visant de trouver la voie du tourisme durable, par le partage des connaissances, des meilleures pratiques et expériences pour planifier et gérer l'écotourisme.* » (Youbi A, 2009. p31).

A travers le programme de protection MAB les pays s'engagent à honorer leurs engagements envers les conventions internationales qui visent l'application des principes de développement durable en conciliant entre protection et développement.

Le classement d'un territoire en parc national représente un atout pour le territoire notamment à travers les labels internationaux (parc national, patrimoine mondial de l'UNESCO, réserve de biosphère). Ces labels sont conçus pour concilier préservation du patrimoine naturel et le développement économique au profit des communautés locales.

3-5-Effet du classement des sites comme parc national ou patrimoine mondial

Le statut de patrimoine mondial ou de réserve de biosphère comporte des avantages potentiels autres que des exigences et des coûts spécifiques :(UNESCO, 2012)

- La fierté nationale du prestige associé aux lieux ;
- L'amélioration de la protection suit à l'engagement national à la préservation ;
- L'appartenance à un réseau mondial de site permettant des échanges de connaissances, d'expérience voire de personnel ;
- L'offre pour les gestionnaires et employé des cours stages et ateliers spécialisés ;
- L'accès à des unités de soutien spécialisées au siège de l'UNESC (Paris) et à celui de l'UICN (suisse) ;
- Possibilité de financement complémentaire (gouvernement, ONG, autre bayeur de fond) ;
- Surveillance nationale et internationale accru susceptible d'aboutir à un renforcement de protection ;
- Valeur ajoutée par un label de qualité (développement du tourisme et revenu national) ;
- Par ailleurs, ces avantages vont de pair avec des exigences et de coûts :
- Des pressions touristiques, souvent non durable et afflux des visiteurs ;
- Des capacités et des financements additionnels seront nécessaires pour concrétiser les avantages potentiels de l'inscription.

4-La politique publique de gestion des parcs nationaux et la reconnaissance des communautés locales

La construction des parcs nationaux et de toutes les autres aires protégées résulte d'une stratégie qui répond spatialement à divers intérêts d'ordre politique (appropriation, domination, gestion et contrôle), d'ordre géographique (contrôle de la frontière), d'ordre naturaliste

Chapitre 2 : La gestion des parcs nationaux un instrument de la politique de préservation du patrimoine

(protection du patrimoine naturel et paysager paysages), d'ordre économique (exploitation des ressources naturelles) et d'ordre culturel (valorisation des valeurs et savoirs faïes culturels).

Dès la fin du XX siècle, les populations locales deviennent des acteurs clés de négociation politique autour de la conservation, notamment à travers l'apparition de la notion de développement durable qui a permis la reconnaissance socioculturelle et économique dans les aires protégées et au sein des politiques de protection de la nature.

Les parcs nationaux sont un moyen de contrôle des populations locales ou les communautés locales⁴⁵ qui sont devenues une composante importante de ces aires protégées. Ces populations dépendent totalement de ces territoires pour subvenir à leurs besoins. La construction de ces espaces protégés est liée à la dimension sociale qui est le résultat d'une construction individuelle et collective par les groupes sociaux (Serra Jiménez, 2016)

La dimension socioculturelle des populations locales est prise en compte dans les politiques de gestion des parcs nationaux. Ces derniers sont encadrés par des contextes politiques et socioculturels qui orientent les interactions des acteurs à l'intérieur et comme à l'extérieur des aires protégées ou des systèmes de protection des parcs nationaux.

Protéger la nature en répondant aux objectifs internationaux des aires protégées implique la prise en compte des populations locales avec leur diversité culturelle. L'intégration des populations locales dans la conservation et la gestion de ces espaces se trouve actuellement en phase de transition. Ces réflexions sont liées à l'apparition du concept de développement durable avec le rapport de Brundtland de 1987 et la déclaration de Rio de 1992.

Le principe 22 de cette déclaration reconnaît que les populations et communautés autochtones et autres collectivités locales ont un rôle vital dans la gestion de l'environnement et le développement du fait de leurs connaissances du milieu et de leurs pratiques traditionnelles. Les États devraient reconnaître leurs identités, leurs cultures et leurs intérêts, leur accorder tous l'appui nécessaire et leur permettre de participer efficacement à la réalisation d'un développement durable (Sierra Jiménez, M, 2016).

Selon Friedberg, Claudine. (2002) « *repositionner l'homme au sein de la nature protégée est un nouvel enjeu de la conservation [...] ce sont les hommes qui appartiennent à la nature et non l'inverse* » (Serra J, M2016. p35). Dans ce contexte on assiste à un nouveau regard politique qui prend en considération les identités territoriales et les territorialités locales.

⁴⁵Digues (2008) définit les communautés locales comme « *Communauté traditionnelles liées à un type d'organisation économique et sociale qui se caractérise par une faible accumulation de capital [...] et par le développement des activités économiques à petite échelle, telles que l'agriculture et la pêche, la cueillette et l'artisanat. Ces communautés fondent leur économie sur l'usage des ressources naturelles. Ce savoir-faire traditionnel, passé de génération en génération, est un instrument important pour la conservation. Comme ces populations n'ont pas en général d'autres sources économiques, l'usage durable des ressources naturelles est primordial* » (Serra Jiménez, 2016. P 101).

Chapitre 2 : La gestion des parcs nationaux un instrument de la politique de préservation du patrimoine

Les politiques publiques nationales et internationales favorisent les projets de développement durable dans les espaces protégés des pays défavorisés, mais riche en patrimoine naturel. Il favorise aussi la cohabitation entre protections, développement et culture. On parle de l'intégration des populations locales. On doit repenser la question « *vivre la nature* », il s'agit de « *vivre avec la nature* » et non pas de « *vivre de la nature* ». La question de la conservation à l'intérieur des parcs protégés est le résultat de la cohabitation des lieux et des acteurs, qui représente un nouvel enjeu pour les parcs nationaux (Sierra, J-M, 2016).

Les aires protégées représentent un moyen de diversification des économies locales et régionales. Un parc national a pour vocation de valoriser les cultures locales et accompagner les communautés d'habitants dans la définition d'un projet de territoire, dans le respect de leur mode de vie, ainsi que la sensibilisation des populations à la conservation des patrimoines et au développement durable. D'une manière générale les parcs nationaux visent les objectifs suivants :⁴⁶

- La protection et la gestion du patrimoine naturel, culturel et paysager ;
- L'aménagement du territoire ;
- Le développement économique et social ;
- La contribution à l'amélioration du cadre de vie des populations riveraines par les programmes de développement ;
- L'accueil, l'éducation et l'information.

Préserver et valoriser le patrimoine naturel et culturel, notamment par une gestion adaptée des espaces naturels est la mission principale d'un parc national. Une place centrale est accordée à la construction et la mise en place des dispositifs de protection (procédures, institution et réflexion...). Chaque pays cherche à adapter des politiques de gestion aux contextes particuliers du pays.

La gestion des parcs nationaux consiste à contrôler les populations locales et leurs modes d'utilisation des ressources. Elle consiste à guider le développement dans le cadre de la protection du patrimoine et le respect des communautés locales.

4-1-Le patrimoine naturel des parcs nationaux : Des services éco systémiques et un bien être humain

L'utilisation des services éco systémiques pour la création et la gestion des aires protégées se fait depuis les années 2000. La définition des aires protégées publiée par l'UICN consacre le lien entre les aires protégées et les services écosystémiques. Un parc national est une catégorie d'espace protégée « *c'est un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tous moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la*

⁴⁶Article 333-4 du Code de l'Environnement. Disponible sur : <https://lesamisdupnrdesgarrigues.org/quest-ce-quun-parc-naturel-regional/les-5-missions-des-parcs/>. Consulté le 03-07-2022.

Chapitre 2 : La gestion des parcs nationaux un instrument de la politique de préservation du patrimoine

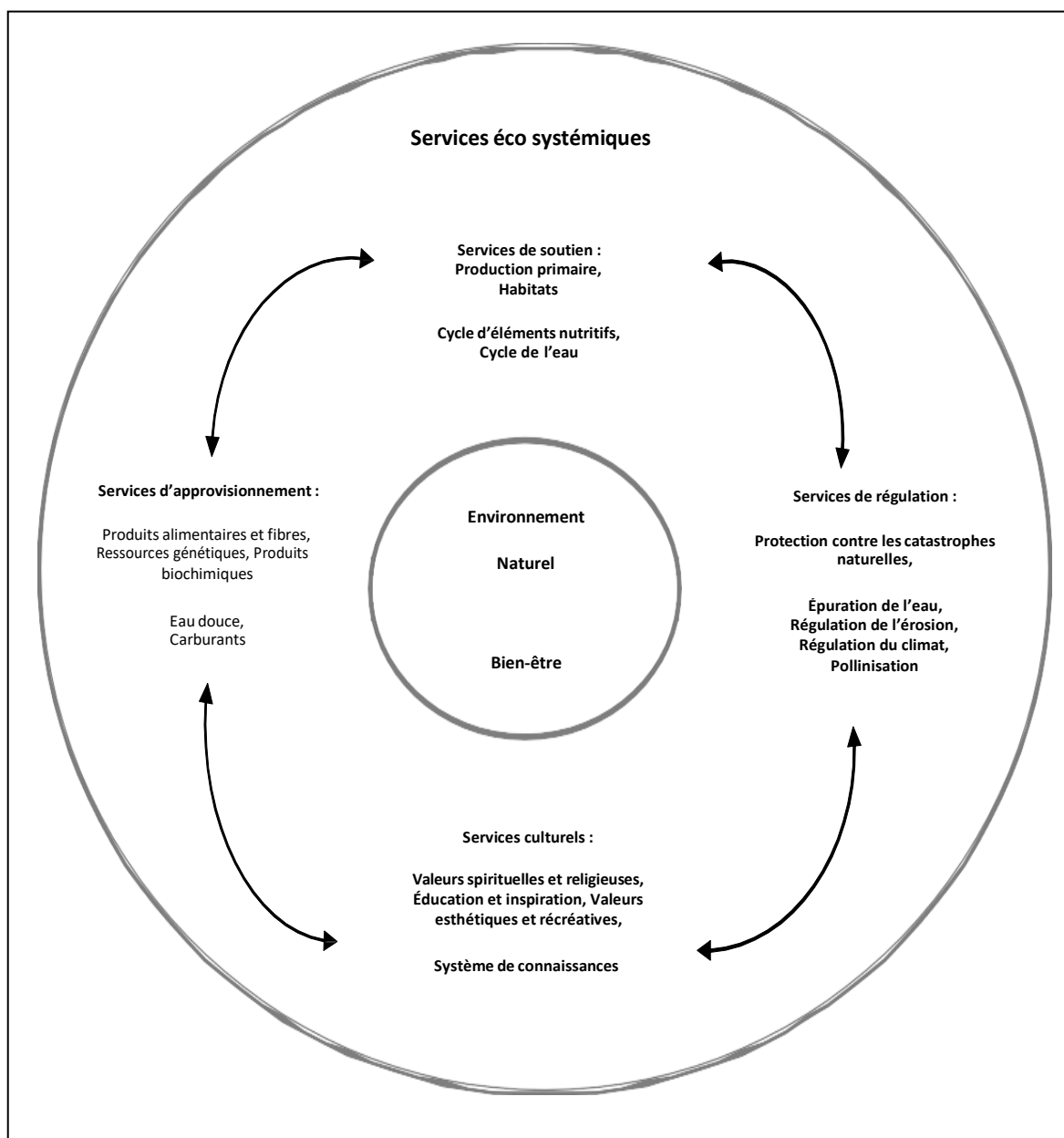
conservation de la nature ainsi que les services éco systémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associé » (UICN ,2003).

Par ailleurs, la 10^e Conférence des parties à la convention sur la diversité biologique qui s'est tenue à Nagoya en 2010 a adopté un plan stratégique mondial pour la protection, la valorisation de biodiversité pour assurer le maintien des services fournis par les écosystèmes (Rodary, E et Bounin, C et all, 2016).

Les services écosystèmes sont les effets bénéfiques pour l'environnement naturel résultant des écosystèmes :(Brahic, E et Terreaux, J-P, 2010)

- Les services d'approvisionnement : Renvoient à une consommation directe de l'être humain. Il s'agit des produits matériels procurés par les écosystèmes : aliment, eau sont nourritures, bois et autres.
- Les services de régulation : Ce sont les bénéfices découlant des fonctions régulatrices des écosystèmes ; régulation du climat et la qualité de l'aire et autres.
- Les services culturels : Ils concernent les bénéfices non matériels des écosystèmes comme divertissement, tourisme, éducation, aspects spirituels ou esthétiques.
- Les services de support : Sont le support et les mécanismes fonctionnels des écosystèmes qui permettent de produire des services (formation des sols, cycle des nutriments...etc.)
- Les différents services écosystémiques offerts par les parcs nationaux et la biodiversité en général sont représentés par la figure suivante :

Figure n° 2: Les services écosystèmes de la biodiversité.



Sources : PNUD-DGE, 2017.P14

Comme toute aire protégée, les parcs nationaux offrent différents biens et services écosystémiques pour les populations locales et l'économie en général. À cause du manque de connaissances sur la valeur de la nature, ils sont plus souvent surexploités et sont exposés à des pressions diverses.

L'évaluation économique de ces services écosystémiques est un moyen pour leur valorisation en permettant la sensibilisation sur l'importance de leur protection pour le maintien de l'activité économique et le bien être humain.

4-2-L'évaluation économique des services éco systémiques

La publication en 2005, par l'ONU du rapport « *Evaluation des Ecosystèmes pour le millénaire* »⁴⁷ en anglais « the Millimium Ecosystem Assessment MEA » a permis une institutionnalisation des services écosystémiques et leur intégration dans le domaine de l'évaluation économique des politiques publiques (Brahic, E et Terreaux, J-P ,2010).

L'évaluation économique joue un rôle en matière d'éclairage et d'orientation des politiques publiques de conservation de l'environnement et de valorisation du patrimoine naturel à travers la traduction des avantages de la biodiversité en gains économique et sa perte en coûts.

En effet, la valorisation économique de ces sévices écosystémiques est devenue un moyen pour sensibiliser les décideurs publics sur l'importance de protéger l'environnement pour le maintien de l'activité économique et le bien être humain. Dans ce contexte, les aires protégées ont connu plusieurs études d'évaluation économique à travers le monde. L'évaluation économique reste un outil important pour rendre compte du rôle des aires protégées et les parcs nationaux dans la production du bien être humain. Elles ont ainsi un rôle très important dans le maintien et la préservation du capital naturel mondial (Abdel Hamid, M-L, 2019).

Le concept de valeur économique d'une aire protégée est peu appliqué à sa gestion, elle consiste à établir l'ensemble des bénéfices attendus de « *l'actif naturel* » (Jean Louis, p528). Les biens communs n'ont pas de prix ; ils sont produits et reproduits par des mécanismes qui échappent pour partie à l'homme. Il existe différentes spécificités liées à la nature : ils ont une offre fixe et une demande croissante, ce qui conduit à leur surexploitation (Abdelmalki et Mundler, 2010. p40). Du point de vue économique, les avantages des services écosystémiques font partie intégrantes de la notion de valeur économique totale qui se repartît en :

4-2-1-La valeur d'usage

Elle désigne les avantages retirés de l'utilisation des actifs naturels. On y trouve des valeurs d'usage directs et des valeurs indirectes :

- **La valeur d'usage directe**

Elle est liée aux avantages procurés directement sous la forme de produits et des ressources par les agents économiques (PNUD-DGE, 2017). On peut distinguer trois types de valeurs d'usage direct d'un écosystème : (Triplet, P ,2012)

- Avantage économique provenant d'une extraction de produit naturel consommable ; au point de vue alimentaire médicinal, énergétique ;

⁴⁷The Millimium Ecosystem Assessment (MEA) lancé en juin 2010, est un programme de travail conçu pour répondre aux besoins des décideurs et du public en matière d'information scientifique relative aux conséquences des changements dans les écosystèmes. Ce rapport, à la demande des Nation Unis, vise à hiérarchiser les actions à entreprendre pour restaurer et conserver notre environnement. Il a pour objectif, sur la base des scientifiques, l'ampleur et les conséquences des modifications subies par les écosystèmes et pour son utilisation durable par l'homme. Il réunit les contributions de plus de plus de 1360 expert issu de près de 95 pays. Disponible sur : <https://www.greenfacts.org/fr/glossaire/def/em.htm> Consulté le 03-07-2022.

Chapitre 2 : La gestion des parcs nationaux un instrument de la politique de préservation du patrimoine

- -Avantage économique tiré d'une consommation de l'actif naturel sans qu'il y ait extraction d'une ressource du milieu naturel, c'est la valeur récréative du milieu naturel ;
- -Avantage économique tirée d'une extraction à finalité productive de produit naturel (produits forestiers, bois ...)
- **La valeur d'usage indirecte**
Elle désigne les avantages procurés indirectement sous forme de biens et services (épuration de l'eau, valeurs culturelles et spirituelles) (PNUD-DGE, 2017).

En outre, ils sont les bénéfices découlant du maintien des services écologiques qui non pas de substitut artificiel et que procure la nature et qui représentent une source de bien être pour les communautés humaines (Triplet, P ,2012)

4-2-2-La valeur de non usage

Elle est liée à la satisfaction de savoir qu'un actif naturel existe (Abdel Hamid, M-L, 2019). Elle comprend la valeur de legs accordés pour les générations présentes à la conservation de la nature afin de garantir sa disponibilité pour les générations futures et la valeur d'existence ou patrimoniale (PNUD-DGE, 2017, p14).

En outre, la valeur de non usage est l'ensemble des bénéfices qu'un agent économique tire du maintien dans le temps de la disponibilité d'un bien. L'intérêt du bien ne découle pas de l'usage actuel ou futur du bien mais de la seule satisfaction que ce dernier existe et continuera d'exister. La valeur de non usage est un bien public pur au sens où sa consommation ne réduit et n'empêche celle d'un autre (Triplet, P ,2012)

4-2-3-La valeur d'option

Elle correspond aux bénéfices économiques dont profitent les agents économiques soucieux de conserver l'option d'un usage futur probable d'une ressource. Deux secteurs sont directement concernés par la conservation des ressources, le secteur agricole et le secteur pharmaceutique (Triplet, P ,2012)

A travers les services qu'ils fournissent, les écosystèmes de la biodiversité des parcs nationaux et des aires protégées affectent le bien être humain notamment ceux des populations locales. L'évaluation économique des services éco systémiques est nécessaire à la protection du capital naturel, à la prospérité économique et au bien être humain.

4-3-Les parcs nationaux : Un capital naturel⁴⁸

Le développement humain est fortement dépendant de l'environnement et de la biodiversité sur le plan social, culturel et esthétique. La valeur économique totale de la biodiversité est estimée à environ 33000 millions \$ par an. L'évaluation de la biodiversité, c'est-à-dire « attribuer une valeur financière à ses fonctions économique et systémique » est une démarche très complexe. En Algérie la biodiversité joue un rôle économique important, leur part se situe entre 30% du PIB (MATE-PNUD-FEM, 2015).

Malgré la diversité des avantages de la nature, la diversité mondiale a connu durant les dernières décennies une dégradation alarmante, depuis 1900 le monde a perdu 90% du couvert forestier. Selon « the Millennium Ecosystem Assessment (MEA) 2005 » l'action de l'homme est la cause de la dégradation de 60% des services écosystémiques au cours de ces 50 dernières années. En effet les ressources naturelles contribuent de manière significative à notre économie, à notre qualité de vie et à notre cohésion sociale. En revanche la manière avec laquelle nous organisons nos économies ne tient pas suffisamment compte de la nature « *il n'ya pas des économies sans environnement mais des environnements sans économies.* » (MATE-PNUD-FEM, 2015.p11)

Les parcs nationaux contribuent à la préservation et la valorisation du patrimoine. Ils concourent au développement de la connaissance sur le patrimoine naturel et culturel, ainsi qu'à la promotion d'une culture de la protection de la nature à travers le mouvement de sensibilisation. Ils contribuent aussi aux politiques nationales et internationales de développement durable et de protection de patrimoine. Ils sont les garants de toute stratégie nationale et internationale de protection et de valorisation du patrimoine. Ces territoires riches en patrimoine naturel, représentant diverses potentialités à travers les différents services écosystémiques qu'ils fournissent au profit d'un développement qui prend en considération leurs aspects naturels et socioculturels. Le classement d'un parc national permet aux acteurs locaux de participer à la gouvernance. Ces territoires sont gérés avec des objectifs sociaux économiques que l'on trouve dans les plans de gestion. L'économie doit tenir compte de la nature, notamment à travers les politiques environnementales en prenant en compte la dimension économique de la biodiversité.

⁴⁸ Un capital naturel est l'ensemble des actifs qui produisent des services écosystémiques, qui soutiennent l'activité socio-économique d'une population humaine. En économie, le capital est l'un des principaux facteurs de production. Le concept de capital fait référence à l'ensemble des actifs qui peuvent être utilisés pour produire de multiples services (source de revenu). Disponible sur <https://economy-pedia.com/11034390-natural-capital>. Consulté le 30-06-2022.

La Natural Capital Coalition définit le capital naturel comme : « l'inventaire des ressources naturelles renouvelables et non renouvelables qui procurent des avantages aux personnes. ». Il fournit des biens et services qui rendent le progrès économique et social possible, ainsi, il peut être considéré non seulement du point de vue de l'écologie et de l'économie, mais aussi de la sphère sociale et culturelle. Disponible sur : <https://www.projetecolo.com/capital-naturel-definition-et-exemples-173.html> .Consulté le 30-06-2022

Section 02 : La politique publique de gestion des parcs nationaux en Algérie

En Algérie, la création des aires protégées fait partie des efforts consentis dans le cadre de la politique de la préservation de la diversité biologique, notamment à travers la création d'un réseau de parcs nationaux. Cette section traitera du cadre théorique des parcs nationaux et les autres aires protégées. Dans un premier point nous aborderons le concept d'aire protégée et celui de parc national (comme un élément d'aire protégée), pour ensuite donner un aperçu sur l'évolution historique de la création des parcs nationaux en Algérie durant la période coloniale et post coloniale, et en fin leur mode de fonctionnement.

1- L'évolution historique de la création des parcs nationaux en Algérie

La création des aires protégées en Algérie se trouve liée à l'évolution d'un phénomène de dégradation du milieu naturel. De plus, elle est consolidée par les conventions internationales et par l'apparition du concept développement durable. La politique publique de gestion des parcs nationaux en Algérie a connu deux étapes principales :

1-1-Historique de création des parcs nationaux durant l'époque coloniale

La création des parcs nationaux est liée à l'évolution d'un phénomène de dégradation du milieu naturel qu'a connu notre pays à travers l'histoire. Selon Bensaid et al (2006), C'est lors de l'invasion des Arabes que le déboisement a été très important. Sous l'empire ottoman, on estime que la forêt a perdu 30 % de sa surface. Selon la même source en un siècle de colonisation française, la forêt est passé de 5 million à 3,2 millions d'hectares, soit la perte d'un tiers de sa surface (Meribai, y, 2012). De la période coloniale jusqu'à nos jours, le patrimoine naturel n'a pas cessé de se dégrader.

La création des parcs nationaux en Algérie a été envisagée en 1912 par la colonisation française avant qu'elle le fasse sur son propre territoire (Doulcier, G, 2003). Elle répondait au but poursuivi par l'association des parcs nationaux de France et des colonies ; protéger les beautés naturelles et la curiosité scientifique et favoriser le tourisme. Il y a eu la création d'un réseau de 14 parcs nationaux qui avaient pour but la conservation de la nature et surtout le développement du tourisme métropolitain. Dès 1912 l'administration coloniale fit acte de création de plusieurs aires protégées ; un réseau de parcs nationaux (Chalabi et al ,2002).

En 1925 un arrêté du gouverneur général d'Algérie définit le statut administratif des parcs nationaux et leurs créations sur la propositions des services des forêts. De 1923 à 1931 treize parcs nationaux ont été créés, couvrant près de 27000 ha. C'est dans le contexte de « *non usage* » qu'a été créé le parc national de Djurdjura à des fins touristiques, par décret du gouvernorat d'Alger(n°48-74 du 08/09/1925), le plus grand de l'époque coloniale avec 16550 ha. Ce contexte de non usage n'a pas tardé à laisser place à quelques droits d'usage comme le droit de parcours et de ramassage de bois morts. Ainsi plusieurs parcs nationaux ont été créés en application des statuts définis par un arrêté gouvernemental, pris le 17 février 1921(DGF ,2006). Dans le but de conservation et surtout pour le développement du tourisme. Leur création a connu les étapes suivantes :(Meribai, Y, 2011. p45)

Chapitre 2 : La gestion des parcs nationaux un instrument de la politique de préservation du patrimoine

- « 1912 : Mise en place d'une commission du tourisme et élaboration d'un statut de parcs ;
- 1919 : Réexamen du nouveau statut à l'occasion du congrès général du tourisme et de l'agriculture ;
- 1923 et 1929 : En application des statuts des statuts définis par un arrêté gouvernemental daté du 17 février 1921, 13 parcs nationaux ont été créés ». Les parcs nationaux algériens existant durant l'époque coloniale sont résumés dans le tableau suivant :

Tableau n°5: les parcs nationaux existant en Algérie durant l'époque coloniale.

Parc National	Superficie ha	Date de création	Commune	But poursuivi par la création du Parc et existence d'installation touristique
P.N de Chréaa	1 351	03.09.1925	Chrée	Protection renforcée sur une forêt naturelle de cèdre, dans l'étage des hautes montagnes sur un chaînon de l'atlas Tellien, station estivale et hôtels.
P.N. de Soudani (Saint Ferdinand)	412	08.11.1928	Zeralda	Protection des cèdres et des peuplements de cèdres et de la flore.
P.N des Cèdres	1 500	03.08.1923	Theniet el Had	Protection des cèdres et des peuplements de cèdres et de la flore.
P.N. du Zaccar (Ain N'sour)	279	24.04.1929	Miliana	Protection des sites et de la flore du massif, station estivale et hôtel
P.N de L'ouarenis	1030	08.09.1924	Chellif	protection des sites et de la flore du massif de l'Ouarenis.
P.N de Djurjura	16 550	08.09.1925	Draaelmizaan, Fort national, Bni Mansour et Bouira.	Protection des peuplements de haute montagnes kabyles, station estivale de Tikjda, d'Ain Zoubda, hôtel, réserve botaniques.
P.N de l'Akfadou	2 115	20.01.1925	Haut Sebaou	Protection des sites et reboisements de chênes.
P.N du djebel Gouraya	530	07.08.1924	Bejaïa	Protection des sites et de la réserve botanique, centre d'estivage.
P.N des planteurs	688	07.12.1925	Oran	Protection des sites et aménagement des peuplements de Pins d'Alep
P.N des Babors	1 701	12.01.1931	Takitount et oued Marsa	Protection des sites et des peuplements de Sapin de Numidie (seule station d'Afrique du Nord). Il abrite la formation forestière la plus complète de l'étage de haute montagne de l'Algérie du Nord
P.Nde L'edough	770	21.01.1931	L'Edough Annaba	Protection du caractère forestière du site près d'Annaba
P.Nde Mahouna	270	27.07.1931	Oued cherf et Belkheir (Guelma)	Création d'une station d'altitude dans un peuplement forestière
P.N de Dar El Oued et Taza	230	22.08.1923 et du 03.09.1927	Oued Marsa	Protection de diverses curiosités naturelles remarquables grottes ; Gorges de l'oued Guellil et oued Taza. Forêt de Guerrouch.

Source : Arrêté du gouverneur général d'Algérie, cité par Meribai, Y, 2011.p46

Chapitre 2 : La gestion des parcs nationaux un instrument de la politique de préservation du patrimoine

Les efforts de l'empire colonial à travers la création de ces parcs nationaux ont été bousculés durant les deux guerres mondiales, et durant la guerre de libération algérienne. Le patrimoine naturel national a connu une forte dégradation.

1-2- Création des parcs nationaux après l'indépendance

Après l'indépendance de notre pays, les parcs nationaux et les autres aires protégées classées durant l'époque coloniale ont été déclassées jusqu'au moment où la réglementation algérienne avait permis leur création de nouveau par décret en juillet 1983 (Chalabi M, Beloued, A et Belahadj, 2002).

Devant une situation alarmante de dégradation du patrimoine naturel ainsi que les tendances mondiales en faveur de la protection des milieux naturels, il a été donc décidé de mener une politique effective qui prend en charge l'ensemble des problèmes liés à la protection de la nature et à la préservation de l'environnement. Dans ce sens, plusieurs efforts ont été déployés à travers la mise en place des dispositifs institutionnels et législatifs ainsi que des structures administratives centralisées et décentralisées spécialisées de conservation et de contrôle. Des moyens financiers, humains et matériels sont mobilisés pour parvenir à une préservation et une gestion rationnelle et durable du patrimoine naturel et lui assurer une pérennité pour le bénéfice des générations futures (Abdelguerfi, A ,2003).

La création des parcs nationaux fait partie des efforts dans le cadre de la politique de la préservation de la diversité biologique qui vise :(Abdelguerfi, A ,2003b)

- La préservation des sites présentant des écosystèmes originaux ou fragiles ;
- La protection des espaces rares et menacée.

Cette politique est basée sur l'utilisation durable des ressources naturelles. A ce titre dans le but d'identifier, de protéger le patrimoine naturel, un réseau de parcs nationaux a été créé. Cette politique rentre dans le cadre des engagements internationaux qui s'intègrent dans le cadre de la stratégie nationale conforme aux dispositions de la convention sur la diversité biologique (CDB) (Abdelguerfie, A, 2003b).

L'une des grandes mesures dans le cadre de cette politique, est la création d'un réseau de parcs nationaux considérés comme le maillon le plus important en matière de protection du patrimoine naturel.

Après l'indépendance, le premier parc national a vu le jour en 1972, il s'agit du parc national de Tassili à vocation culturelle unique, crée sur l'initiative du ministère de la culture. (DGF ,2006). Ce dernier est créé en l'absence de tout ancrage juridique et tout texte de la loi relative à l'environnement, il faut attendre 1983, pour que soit promulgué le premier texte sur l'environnement, représenté par la loi 83-03 du 05 février 1983, qui établit les principes généraux de gestion et de protection de l'environnement qui sera complétée par les décrets n° 83-458 fixant le statut-type des parcs nationaux (Abdelguerfi, A ,2003a ; DGF, 2006).

1-2-1-La politique publique de gestion des parcs nationaux face aux enjeux des conventions internationales sur le développement durable

La politique publique de gestion des parcs nationaux est consolidée par les conventions internationales et par l'apparition du développement durable. L'Algérie s'est engagée à participer dans un mouvement de protection de la nature, à travers son adhésion et la ratification de différentes conventions en relation avec la protection de la nature et le développement durable : (Abdelguerfi, 2003b)

- Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel ratifié en 1972 à Paris
- L'ordonnance 73-38 permettant la création des sites de l'UNESCO du patrimoine mondial et de réserves de biosphères en 1972
- Plusieurs conventions ont été ratifiées successivement dès 1982 :(MATET-FEM-PNUD, 2009)
- Convention de Ramsar relative aux zones humides (11 décembre 1982) ;
- La convention sur le commerce international des espèces de faunes et de flores sauvages menacées d'extinction (convention de la CITES à laquelle l'Algérie a adhéré en 1982) ;
- La convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles (dite convention d'Alger), ratifiée en 1982.

Le sommet de la Terre de 1992 définit les principes qui permettraient de concilier les trois piliers du développement durable à savoir la protection de l'environnement, l'efficacité économique et l'équité sociale (Carlier, 2012) et souligne l'interdépendance entre développement et protection de la nature. De ce fait, ce sommet insiste sur l'importance de la promotion des parcs nationaux et les autres aires protégées (Youbi, 2009).

En 1995, la banque mondiale soulignait que les aires protégées constituent la pierre angulaire dont chaque pays doit tenir en compte pour atteindre des objectifs d'utilisation durable des ressources naturelles et le respect des engagements par rapport à la convention internationale sur la diversité biologique (CDB) (Chaoui, 2013).

La politique publique de gestion des parcs nationaux est aussi soutenue par les engagements internationaux d'envergure sous régionale et mondiale (Abdelguerfi, A, 2003b). L'Algérie a ratifié plusieurs autres conventions relatives à la conservation, comme celle de Paris qui concerne la protection des sites et monuments historiques et naturels, celle de Rio sur la diversité biologique (CDV), et celle de l'ONU sur la désertification (Abdelguerfi, A et Ramdane, S.A ,2003a).

Dans ce contexte, la réduction et la lutte contre les menaces du patrimoine naturel sont devenues l'une des préoccupations majeures des pouvoirs publics. Par la ratification de la (CDB), en 1995, l'Algérie s'est pleinement engagé en faveur de la protection de son patrimoine naturel et notamment travers la mise en place du projet ALG 97 /G31, relatif l'élaboration de la stratégie nationale du plan d'action national de la diversité biologique.

Chapitre 2 : La gestion des parcs nationaux un instrument de la politique de préservation du patrimoine

Ce projet a bénéficié d'un apport financier de 350.000 USD et cofinancé par FEM pour l'élaboration de la stratégie et du plan national d'action en matière de la biodiversité. En effet, ce projet a permis à notre pays d'honorer ses engagements internationaux (Rebbas, K, 2014,p104).

Devant la situation de dégradation du patrimoine naturel ainsi que les tendances mondiales en faveur du développement durable et la signature de plusieurs conventions internationales. Notre pays a consacré des efforts importants à la problématique de la protection de la nature, cet intérêt s'est manifesté dès les années 1980 par la ratification de plusieurs conventions importantes. L'une des grandes mesures prise en Algérie est la création d'un réseau de parcs nationaux, considérés comme le maillon le plus important en matière de protection et de valorisation du patrimoine naturel (Abdelguerfi, 2003 b).

Les conventions internationales sont des obligations internationales avec des objectifs visant la prise en compte de la protection de l'environnement dans le développement socioéconomique.

L'Algérie a consacré des efforts importants à la problématique de la protection de la nature, cet intérêt s'est manifesté à travers la création parcs nationaux. Ces derniers représentent la catégorie des aires protégées la plus utilisée.

Les parcs nationaux sont devenus des outils pour aider les pays à honorer leurs engagements envers les conventions internationales. Ces dispositifs permettent d'appliquer les directives du développement durable tout en contribuant à la protection et la valorisation du patrimoine naturel.

1-2-2-Les parcs nationaux algériens : contexte juridique, administratif et institutionnel

À l'instar de toutes les aires protégées, les parcs nationaux sont régis par les lois de chaque État. Il appartient aux États de créer des réseaux nationaux d'aires protégées et de leur fournir les moyens nécessaires à la mise en place d'une véritable politique de préservation et de développement durable (Triplet, P, 2012).

La réduction des menaces sur le patrimoine naturel de notre pays est l'une des préoccupations majeures des pouvoirs publics. Dans ce contexte notre pays a renforcé le dispositif législatif existant par la promulgation de plusieurs lois. Plusieurs structures spécialisées de conservation, sont mises en place ainsi que des moyens financiers, humains et matériel (MATE, FEM, PNUD, 2009).

D'une manière générale, la création des parcs nationaux s'est effectuée en six phases échelonnées sur une trentaine d'années : (DGF, 2006)

- 1972 : Création du parc national du Tassili ;
- 1983 : Création de quatre parcs nationaux dans le Nord du pays, il s'agit des parcs nationaux d'EL-Kala, de Chréa, de Djurdjura et de Théniet-El-Had ;
- 1984 : création de trois autres parcs nationaux dans le Nord du pays ; celui de Belezma, de Gouraya et de Taza.

Chapitre 2 : La gestion des parcs nationaux un instrument de la politique de préservation du patrimoine

- 1987 : création du parc d'Aheggar, deuxième parc saharien
- 1993 : création du parc national de Tlemcen toujours dans le Nord du pays ;
- 2003, classement du dernier parc national en Algérie, le parc national du Djebel Aissa.

Selon le directeur général des forêts Mohamed Seghir Mellouhi : « *chaque parc national est créé par un décret, une véritable charte, qui confie la gestion à un établissement public à caractère administratif (EPA) dont le conseil d'orientation est composé d'élus locaux, de personnalités scientifiques et des représentants d'autres secteurs* » (DGF, 2006).

En Algérie chaque parc national est créé par décret : Le décret n°83-03 fixant le statut-type des parcs nationaux et n° 87-143 du 16 juin 1987 fixant les règles et modalités de classement des parcs nationaux et réserves naturelles a permis la création de 10 parcs en l'espace de 10 ans (dès 1983) : (Chalabi, B, Beloued, A et Belhadj, G,2002)

- Le décret n° 83-459 du 23.08.1983 a permis la création de parcs nationaux, il s'agit du Djurdjura, Chréa, El Kala, Theniet El Had
- Le décret n°84-326 du 03.11.1984a permis la création de parcs nationaux, il s'agit de Belezma, Gouraya, Taza,
- Le décret n° 87-88 du 21.04.1987a permis la création de parcs nationaux, il s'agitdes parcs de Tassili etd'Aheggar,
- Le décret n° 93-117 du 12.05.1993a permis la création de parcs nationaux, il s'agitdu parc de Tlemcen ;
- Le décret n°003-148 du29-03-2003, a permis la création d'un dernier parc national ; le parc de Djebel Aissa.

L'Algérie compte aujourd'hui 11 parcs nationaux repartis sur le territoire national ; 8 au Nord du pays, une zone steppique et deux dans le grand Sud (Bessah, H ,2005).Le parc national du Tassili est classé patrimoine mondial de l'humanité, celui d'Aheggar en Reserve de Biosphère (MAB), comme Djurdjura, El Kala, Chréa, Gouraya et Taza (DGF ,2006).

En Algérie, chaque parc national est créé par décret et placé sous tutelles différentes. Les parcs nationaux du Nord dépendent de la direction générale des forêts (DGF) qui relève du ministère de l'agriculture et du développement rural (MADR), cependant ceux du Sud sont sous la tutelle du ministère de la culture (Abdelguerfi, A, 2003a). Si les parcs nationaux algériens sont sous différentes tutelles, la réglementation est nationale et unique, appliquée par toutes les structures quelle que soit la tutelle (Chalabi, M& Beloued, A & Belhad, G.2002).

Les instruments juridiques pour la création des parcs nationaux sont contenus dans la loi 83-03 du 5 février 1983 relative à la protection de l'environnement complétée par le décret n°83-458 fixant le statut type des parcs nationaux et n°87-143 du 16 juin 1987 fixant les règles et les modalités de classement des parcs nationaux (PNUD /FEM,2014. p9).

Selon le décret 83-458 du 23 juillet 1983 portant statut type des parcs nationaux, les parcs sont dirigés par un directeur et administrés par un conseil d'orientation.

Chapitre 2 : La gestion des parcs nationaux un instrument de la politique de préservation du patrimoine

Étant donné l'état de dégradation des parcs nationaux algériens et les tendances mondiales en faveur du développement durable, leur gestion s'est dotée d'une stratégie basée sur une approche participative de gestion, à travers la réforme de la gestion des parcs nationaux régie par la loi n° 11-02 du 17 février 2011, relative aux aires protégées dans le cadre du développement durable.

1-2-3-Répartition des parcs nationaux en Algérie

Selon, Bessah. (2005), l'Algérie compte aujourd'hui 11 parcs nationaux répartis sur le territoire national comme suit : (Cité par Kerbiche, Kifouche ,2015)

- Huit au Nord du pays d'une superficie totale de 165.362 ha, qui relèvent de l'administration forestière, il s'agit du Djurdjura, Chréa, El Kala, Gouraya et Taza classées en Réserve de la Biosphère ainsi que Belezma, Theniet El Had et Tlemcen ;
- Un en zone steppique, le Parc National de Djebel Aissa d'une superficie de 24 500 ha dans la wilaya de Nâama classé en 2003 par le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement ;
- Deux dans le grand Sud, il s'agit du Parc National du Tassili, celui de l'Aheggar classés en Réserves de la biosphère.

Les spécificités concernant les parcs nationaux algériens du Nord sont détaillées dans l'annexe n°2. La répartition des parcs nationaux algériens est représentée par le tableau suivant :

Tableau n° 6: Les parcs nationaux algériens

Parcs	Wilaya	Superficie (ha)	Date et décret de création	Observation
Theniet El had	Tissemsilt	3 424	83-459 du 23.08.1983	
Djurjura	Bouira/Tizi Ouzou	18 550	83-460 du 23.08.1983	Erigé en réserve de biosphère en 1997
Chréa	Blida /Médéa	26 587	83-461 du 23.08.1983	Erigé en réserve de biosphère en 2003
El Kala	El Taref	76 438	83-462 du 23.08.1983	Erigé en réserve de biosphère en 1990
Belezma	Batna	26 250	84-326 du 03.11.1984	
Gouraya	Bejaïa	2 080	84-327 du 03.11.1984	Erigé en réserve de biosphère en 2004
Taza	Jijel	3 807	84-328 du 03.11.1984	Erigé en réserve de biosphère en 2004
Tlemcen	Tlemcen	8 225	93-117 du 12.05.1993	
Tassili	Illizi	11 400 000	87-88 du 21.04.1987	Erigé en réserve de biosphère en 1986 et englobe le plateau du tassili
Aheggar	Tamanrasset	45 000 000	87-231 du 03.11.1987	Englobe le massif de l'Aheggar

Source : Meribai, 2011

Chapitre 2 : La gestion des parcs nationaux un instrument de la politique de préservation du patrimoine

La superficie totale des 11 parcs nationaux d'Algérie est de 53.193.837 ha soit une proportion de 22,33% du territoire national, en revanche, les parcs nationaux du Nord ont une superficie totale de 193 837 ha, soit 0.08% du territoire national, les parcs nationaux du sud (Tassili et Ahaggar), ont une superficie de 53.000.000 h, soit une proportion de 22,25 % du territoire national. (Abdelguerfi, A & Ramdane, S –E, 2003b).

Si on essaye de comparer ces proportions avec quelques pays dans le monde qui varient de 0,07% pour le Qatar à 85,14% pour l'Allemagne (Abdelguerfi, A, 2003a, p12), la proportion des parcs nationaux algériens se trouve réduite, ce qui ne favorise pas l'efficacité de la politique de notre pays en terme de protection de la nature.

2 - Les parcs nationaux : des instruments de préservation du patrimoine naturel

En Algérie la fragilité et la dégradation des milieux naturels représentent un défi que notre pays a décidé de relever en adoptant une politique publique de préservation de la nature. Le patrimoine naturel représente des avantages multiples : (MATE-PNUD-FEM, 2015)

- Une condition pour un développement sain et naturel des écosystèmes ;
- Un héritage naturel que nous léguons aux générations futures. A ce titre, il incombe à notre société une responsabilité éthique et morale.

Selon Chalabi (2003), la politique algérienne de protection de la nature et de préservation de l'environnement a été mise en œuvre dès les années 80. À cet effet l'une des grandes mesures prises dans le cadre de cette politique a été la création d'un réseau d'aires protégées dont font partie 11 parcs nationaux. Plusieurs autres parcs et réserves sont classés ou en projet de classement dans le cadre de la nouvelle loi sur les aires protégées du 17 février 2011 (Meribai, Y, 2011).

L'Algérie est un pays riche en patrimoine naturel, sa protection et sa valorisation ont donné naissance à plusieurs aires protégées. On ne peut comprendre la notion de parc national sans aborder la notion d'aire protégée, car un parc national peut acquérir une valeur internationale pour être classé comme réserve de biosphère, patrimoine mondial de l'UNESCO et autre ; c'est le cas de plusieurs parcs nationaux algériens.

Au sens strict du terme, les aires protégées désignent toutes les catégories de gestion définies par l'UICN : « *Ce sont des territoires destinés essentiellement à la protection de la biodiversité, du patrimoine naturel en général.* » (L'UICN, 2014)

En dehors de plusieurs autres missions ; les aires protégées en général, et précisément les parcs nationaux ont été créés d'abord pour assurer des missions de conservation de la biodiversité et du patrimoine naturel en général désigné par le concept « la conservation In Situ⁴⁹ ». Abdelguerfi et Ramdane (2003), nous livrent une autre définition large du concept de

⁴⁹ Selon la convention sur la diversité biologique (CDV), « *la conservation In Situ désigne la conservation des écosystèmes dans leur milieu naturel et le maintien et la reconstitution de population viables d'espèces dans leur milieu naturel et dans le cas des espèces domestiquées et cultivées, dans leur milieu où se sont développées leurs caractères distinctifs.* » (Meribai, Y, 2011. P57)

Chapitre 2 : La gestion des parcs nationaux un instrument de la politique de préservation du patrimoine

conservation et le définissent comme « *la gestion et l'exploitation humaine de la biosphère afin de produire le plus grand bénéfice durable aux générations actuelles, tout en maintenant ses possibilités de subvenir aux besoins et aux aspirations des générations futures.* » (Abelguerfi et Ramdane, 2003)

Le concept de conservation fait référence à plusieurs concepts dans le cadre de développement durable tels que la préservation, protection, principes d'équité et de précaution dans l'exploitation des ressources naturelles. Actuellement le concept le plus utilisé est celui de « *valorisation* ». Ces concepts précisent les tendances actuelles de la gestion durable des milieux naturels et insistent sur le rôle l'homme dans la gestion et l'exploitation du patrimoine naturel.

Conformément à la législation nationale relative aux aires protégées, l'Algérie ne dispose que des parcs nationaux, des réserves naturelles, des réserves de biosphères, de réserves de chasse et de réserves intégrales. Par ailleurs, la ratification de la convention de Ramsar sur les zones humides autorise l'Algérie d'inscrire des aires protégées spécifiques qui ne peuvent bénéficier d'une classification adéquate. C'est dans ce contexte que plusieurs aires protégées sont créées à partir de 1983. Il s'agit de 11 parcs nationaux, 4 réserves de chasse, 3 centres cynégétiques, une cinquantaine de sites classés sur la liste de Ramsar, des zones humides d'importance internationale, plusieurs réserves intégrales incluses dans les différents parcs nationaux. Parmi ces dernières situées dans le Nord du pays, 5 ont été érigées en réserves de biosphères du programme MAB de l'UNESCO. Plusieurs autres parcs et réserves sont classés ou en projet de classement dans le cadre de la nouvelle loi sur les aires protégées du 17 février 2011 (Meribai, Y, 2011).

3- Typologie des aires protégées en Algérie

L'UICN permet de distinguer plusieurs types d'aires protégées qui peuvent être classées. En Algérie, en plus des parcs nationaux, les aires protégées sont classées comme suit :

3-1-Réserves Naturelles

L'article 10 de la loi n°11-02 du 17 février 2011 relative aux aires protégées dans le cadre du développement durable définit une réserve naturelle comme « *un espace institué à des fins de protection et /ou de restauration des espèces de faunes, de flore, des écosystèmes et des habitats* » sur des territoires de la réserve naturelle, toutes les activités humaines sont réglementées. En Algérie, il existe cinq réserves naturelles terrestres et une réserve naturelle marine :

Les réserves naturelles terrestres sont : la Macta (Mostaganem), Mergued (M'sila) et celle de Beni Salah (Guelma). Les réserves naturelles marines sont : Les îles Habibas (Oran), les bâbords (Sétif). De ces cinq réserves naturelles, une seule a été officiellement classée en 2003 par décret exécutif, il s'agit de la réserve naturelle marine des îles Habibas (décret exécutif n°03-1470 du 29 mars 2003).

3-2-Réserves de chasse

Considérées comme des aires protégées, les réserves de chasse sont créées par décret en application de la loi de la chasse n 82-10 du 21-08-1982 (Ferrat, A, 2004). Selon Abdelguerfi, A. (2003a), les réserves de chasse selon la législation algérienne sont des sites où la chasse est strictement interdite. Elles sont destinées à permettre au gibier d'évoluer et de se reproduire en dehors de toute pression de chasse.

Le réseau national actuel est composé de quatre réserves de chasses : La réserve de chasses de Djelfa, de Mascara, de Tlemcen et de Zeralda (Alger). Les trois premières réserves sont placées sous la tutelle de la DGF et le MADR alors que la quatrième réserve (Zeralda) est considérée comme site présidentiel ; elle n'est pas ouverte au public (Cité par Kerbiche, F et Kifouche, S, 2015).

3-3-Les réserves de biosphère

Ils sont des sanctuaires de la nature, le réseau MAB de l'UNESCO est un réseau de zones écologiques représentatives qui associent conservation et recherche, surveillance continue et éducation, formation et utilisation rationnelle des terres. L 'Algérie a rejoint ce réseau en 1986 en proposant le parc de Tassili, depuis 3 autres zones ont été classés, il s'agit du celui d'El Kala en 1990, la réserve de Djurdjura en 1997, et celle de Chréa en 2003(Abdelguerfi, A, 2003a)

3-4-Zones humides d'importance internationale (Sites de Ramsar)

L'article 3 de la loi n° 11-02 du 17 février 2011 relative aux aires protégées dans le cadre du développement durable définit une zone humide comme *« toute zone se caractérisant par la présence d'eau douce, saumâtre ou salée, permanente ou temporaire, en surface ou à faible profondeur dans le sol, stagnante ou courante, naturelle ou artificielle, en position d'interface et/ou de transition, entre milieux terrestres et milieux aquatiques , ces zones abritent de façon continue ou momentanée des espèces végétales et/ou animales. »*

En Algérie les sites de Ramsar couvrent une superficie totale de près de trois millions d'hectares, et se caractérisent par une grande diversité des paysages et d'espèces. Consciente de l'important du rôle de zones humides, l'Algérie adhéra dès 1982 à la convention de Ramsar relative aux zones humides d'importance internationale et proposera les lacs Tonga et les lacs Ou Beira (El-Kala) en 1982. En 1999, le lac des oiseaux dans la même région. Enfin, en 2002, 10 nouveaux sites ont bénéficié du label de Ramsar, suivis en 2002 par 13 autres sites, portant ainsi à 26 sites localisés dans 20 wilayas ,17 dans la partie Nord du pays et 09 dans sa partie Sud (Abdelguerfi, A, 2003a).

Chapitre 2 : La gestion des parcs nationaux un instrument de la politique de préservation du patrimoine

Selon Mediouni. (2000) la biodiversité algérienne globale compte environ 16000 espèces mais l'économie algérienne n'utilise que moins de 1% de ce total. Ces milieux naturels sont en régression, suite à des pressions diverses et répétées (surpâturages, extension des terres cultivées, urbanisation, pollution, chasse, braconnage, tourisme, sécheresses, incendies, développement d'infrastructure) (MATE, FEM, PNUD, 2009).

Les éléments naturels et culturels peuvent avoir une réelle importance internationale ou une « valeur universelle » et peuvent être classées dans la catégorie du patrimoine mondial.

En contenant par exemple des éléments naturels uniques, rares ou exceptionnels. Les sites du patrimoine mondial sont soumis à une protection stricte.

En Algérie d'importantes menaces pèsent sur le patrimoine naturel qui se trouve soumis à des risques importants d'appauvrissement qui affecte tout le patrimoine naturel.

4- Les parcs nationaux en Algérie, mode de gestion et fonctionnement

En Algérie, la politique nationale de protection du patrimoine naturel menée à travers les aires protégées « parcs nationaux » a abouti à la mise en place d'une réglementation, et plusieurs structures spécialisées dans la conservation, des moyens financiers, humains et matériels pour assurer une meilleure valorisation de ce patrimoine naturel.

4-1-La gestion des parcs nationaux algériens avec l'avènement des plans de gestion

Un plan de gestion est un moyen de gestion du patrimoine naturel et de contrôle d'accès aux ressources. Il permet ainsi la maîtrise des territoires. Il est un outil destiné en priorité aux gestionnaires, leur permettant d'avoir « un tableau de bord » du parc sur lequel, pour chaque objectif de gestion les opérations sont planifiées dans l'espace et dans le temps pour une durée de cinq années (Bioret, 2003).

En Algérie conformément à la législation en vigueur, tous les parcs nationaux sont dotés d'un plan de gestion. Un plan de gestion s'appuie le plus souvent sur des informations scientifiques et des expériences pratiques. Il tient aussi compte des aspects naturels du milieu mais aussi socioéconomiques à travers l'implication des populations locales (MATE, FEM, PNUD, 2009. p14)

Avec l'avènement des plans de gestion, la gestion des parcs nationaux algériens s'oriente vers une gestion planifiée et rationnelle. Elle se fait sur la base des plans de gestion notamment à partir des années 2000.

Selon l'article 34 de loi 11-02 du 28 février 2011 relative aux aires protégées dans le cadre du développement durable « *la gestion des aires protégées relève d'un établissement créé à l'initiative de l'autorité ayant procédé au classement de l'aires protégée selon les modalités fixées par la législation et la réglementation en vigueur.* ».

Chapitre 2 : La gestion des parcs nationaux un instrument de la politique de préservation du patrimoine

Selon l'article 36 de la même loi « *il est institué un plan de gestion qui définit les orientations de protection, de mise en valeur et de développement durable de l'aire protégée et qui détermine les moyens requis pour sa mise en œuvre* ». Le plan de gestion précise aussi les éléments suivants :

- Les caractéristiques et l'évaluation du patrimoine ;
- Les objectifs stratégiques et opérationnels ;
- Les moyens de protection et de gestion à mettre en œuvre ;
- Le programme d'intervention à court et moyen terme ;
- Le programme de recherche ;
- Les mesures de protection de l'aire protégée.

Les modalités d'élaboration, d'approbation et de révision du plan de gestion de l'aire protégée sont fixées par voie réglementaire.

Avec les plans de gestion, les tâches des parcs nationaux sont plus précises, et les objectifs sont bien cernés.

Abdelguerfi, A (2003b), trouve que les parcs nationaux en Algérie font l'objet de plusieurs pressions ce qui constitue une menace sérieuse à leur intégrité notamment en absence de plan de gestion adéquat qui soit en harmonie avec le développement récent de la politique nationale dans le domaine. Les plans de gestion doivent refléter la politique publique nationale de gestion des parcs nationaux afin de pouvoir faire face aux différentes pressions qui pèsent sur le patrimoine naturel et arriver à réaliser les différents objectifs visés.

4-2-Vers une gestion participative des parcs nationaux algériens

À travers les programmes de proximité de développement rural (PPDR), la gestion des parcs nationaux en Algérie s'oriente vers une approche participative qui permettra l'implication des populations locales. Près de 280 000 ménages sont ciblés par le MADR à l'horizon 2013. L'Algérie a consacré des efforts importants à la problématique de protection du patrimoine naturel. Cet intérêt se manifestera dès 1982 par la ratification de trois conventions importantes (MATE, FEM, PNUD, 2009. p14). Les efforts d'intégration des populations riveraines aux programmes de conservation constituent une approche sociale pour résoudre les problèmes de développement rural, de protection des milieux et des ressources (Abdelguerfi, A et Ramdane, S-E, 2003a).

Les objectifs mondiaux sont également pris en charge notamment dans le plan national de développement agricole et rural. En effet le gouvernement algérien s'est lancé dans un programme national de proximité et de développement rural intégré qui cible tout le territoire national. Ce programme intègre les parcs nationaux parmi les organes de l'Etat chargés de son exécution dans les territoires qui les concernent. Ces aires protégées sont en passe de revoir leurs objectifs pour les décliner de façon harmonieuse avec cette démarche nationale de développement rural (PND, 2011)

4-3-La gestion des parcs nationaux algériens et les efforts relatifs à la réglementation

Les efforts de notre pays en matière de la protection et la valorisation du patrimoine naturel sont appréciables pour un pays en voie de développement :(Chalabi, 2002)

- Cette politique est dictée par la constitution ;
- La promulgation dans les années 80 des plus importantes lois qui régissent la conservation de la nature et la mise en place des structures, de l'encadrement et des financements liés à la protection de la nature.

Vu la situation actuelle de dégradation qui touche notre patrimoine naturel ; ces efforts restent insuffisants.

La réduction des menaces sur le patrimoine naturel du pays est une des préoccupations majeures des pouvoirs publics. Pour ce faire, notre pays a renforcé le dispositif législatif existant par la promulgation de plusieurs lois afin d'encadrer juridiquement la concrétisation des objectifs de protection et afin de mieux valoriser le patrimoine naturel (MATE, FEM, PNUD, 2009). Plusieurs textes législatifs ont été promulgués à deux niveaux ; national et international : (Abdelguerfi, A, 2002)

- Au niveau national : La réglementation concernant la protection du patrimoine naturel et la préservation de l'environnement a été effective dès l'année 1982. A cet effet les parcs nationaux ont été créés conformément au décret n°83-458 du 23-0-1983 fixant le statut type de ces derniers.
- Au niveau international ; la réglementation nationale se trouve renforcée par les conventions internationales que l'Algérie a ratifiées depuis 1968.

Ces différentes lois seront détaillées et analysées dans le quatrième chapitre à travers le cas du PND.

Depuis son indépendance, notre pays n'a pas cessé de protéger son patrimoine naturel à travers la mise en place et de façon progressive d'une politique de protection et cela à travers la création d'un réseau d'aires protégées. La création des parcs nationaux est l'une des plus grandes mesures prises comme partout dans le monde dans le cadre de la préservation des richesses naturelles, culturelles contre toutes formes de dégradation. Ils ont aussi un rôle dans la promotion de la recherche scientifique, l'éducation environnementale et la contribution au développement locale et nationale à travers la valorisation des potentialités par des activités respectueuses de la nature.

Dans le cadre d'une gestion efficace, plusieurs efforts ont été déployés, que ce soit sur le plan financier, administratif, institutionnel et législatif. Plusieurs efforts sont également consentis pour améliorer les capacités humaines à travers tout le territoire national.

Conclusion

Les parcs nationaux offrent un intérêt essentiel, en tant que lieu d'observation de politiques publiques de préservation de la nature. La politique publique de gestion des parcs nationaux rentre dans le cadre de la stratégie de préservation de la biodiversité et du patrimoine naturel. Elle constitue une politique publique de l'Etat, assise des textes législatifs et réglementaires qui ont pour objectif de permettre une maîtrise des activités à l'intérieur de ces territoires. Ces aires protégées sont un pouvoir de l'Etat qui s'applique à une portion de territoire en particulier.

Les parcs nationaux sont la catégorie d'aires protégées la plus utilisée à travers le monde. Ils sont la catégorie de gestion la plus facile à mettre en œuvre pour la réalisation des objectifs divers liés à la conservation, au tourisme de nature, aux recherches scientifiques, à l'éducation environnementale. Leur gestion fait partie de la politique nationale et internationale de protection du patrimoine et de développement durable. Ces modes de gestion sont devenus une préoccupation à la fois nationale et internationale. En effet, l'UICN a mis en place un système de catégorisation de gouvernance. Ainsi, leur mode gestion ou de gouvernance diffère d'un pays un à un autre.

Par ailleurs, les parcs nationaux sont des territoires riches en patrimoine naturel, ils sont construits afin d'assurer la protection des ressources naturelles à des fins scientifiques, éducatives, de détente et socio-économiques pour les générations présentes et futures. Ils ne sont plus des espaces destinés seulement à la protection des éléments naturels, mais des territoires où vivent des populations et bénéficient des services écosystémiques et participent à leur valorisation.

Le patrimoine naturel en Algérie est de plus en plus menacé par plusieurs facteurs qui sont liés essentiellement à l'activité humaine. De par ses engagements nationaux et internationaux, l'Etat algérien est conscient de la nécessité de l'atteinte des objectifs de protection et de valorisation du patrimoine naturel. Dans ce contexte, la protection du patrimoine naturel est devenue une priorité de la politique algérienne de développement, cela s'est traduit par la création d'un réseau de parcs nationaux à travers le territoire national.

La valorisation de ce patrimoine naturel est donc devenue un enjeu primordial qui s'appuie sur des procédures réglementaires au niveau national et international. Elle repose aussi sur la connaissance des milieux, la planification notamment avec l'avènement des plans de gestion dès les années 2000. Des objectifs mondiaux sont également pris en charge, notamment dans le plan national de développement agricole et rural basé sur une gestion participative des parcs nationaux.

Chapitre 3

**Description du site d'étude : Le parc national du
Djurdjura (PND)**

Introduction

Le parc national du Djurdjura est un espace naturel délimité sur un territoire de haute montagne qui se caractérise par un patrimoine naturel et paysager riche, représentatif de la région de la Kabylie. Il est considéré comme un sanctuaire de la biodiversité ; une faune et une flore remarquables et des sites majestueux d'importance nationale et internationale. Ces richesses ont valu son classement en réserves de biosphère de l'UNESCO. Il se distingue aussi par sa population et leurs traditions. Vu la grande importance du tissu social qui caractérise le parc, une place importante a été accordée aux populations locales surtout dans la zone périphérique. Ce tissu social fait du parc un support à sa promotion socioéconomique, les riverains constituent une composante importante du PND dont les activités doivent être respectueuses de la nature. Le PND contribue à promouvoir dans le cadre du développement durable, le savoir local et la pérennisation des traditions et des valeurs de la population vivant à sa périphérie.

Afin d'arriver à apporter des éléments de réponse à notre problématique, vérifier nos hypothèses, la méthodologie globale retenue dans notre recherche comporte une approche empirique et un travail de terrain qui s'articule sur une pré-enquête (le diagnostic territorial). Cette phase de pré-enquête nous a permis de collecter le maximum d'informations. De plus notre enquête est basée sur des guides d'entretiens adressés aux responsables concernés.

Pour ce faire, la première section de ce chapitre aborde les éléments méthodologiques utilisés dans notre recherche, le profil des personnes enquêtés et le déroulement de la pré-enquête et l'enquête de terrain. Ensuite, la seconde section nous permet d'établir une monographie sur le PND ; dans un premier point, nous présenterons un aperçu historique sur la création du PND ainsi qu'une présentation du site d'étude le (PND) et les différents éléments qui représentent son patrimoine naturel. Puis nous mettrons en exergue, l'évolution des modes d'occupation et d'exploitation du sol du PND par sa population locale dans la troisième section. Enfin la quatrième section porte sur les différentes contraintes de gestion qui menace le patrimoine naturel du PND ; leurs causes et conséquences ainsi que leur localisation. Cela nous a permis de proposer quelques suggestions dans la perspective d'une gestion durable du PND à la fin du document. Dans ce chapitre nous tenterons de répondre aux questions suivantes :

- *Quels sont les différents éléments qui représentent le patrimoine naturel du PND ?*
- *Quel est le mode d'appropriation et d'occupation du territoire du PND par la population locale ?*
- *Quels sont les différentes contraintes de gestion qui menacent le patrimoine naturel du PND ?*

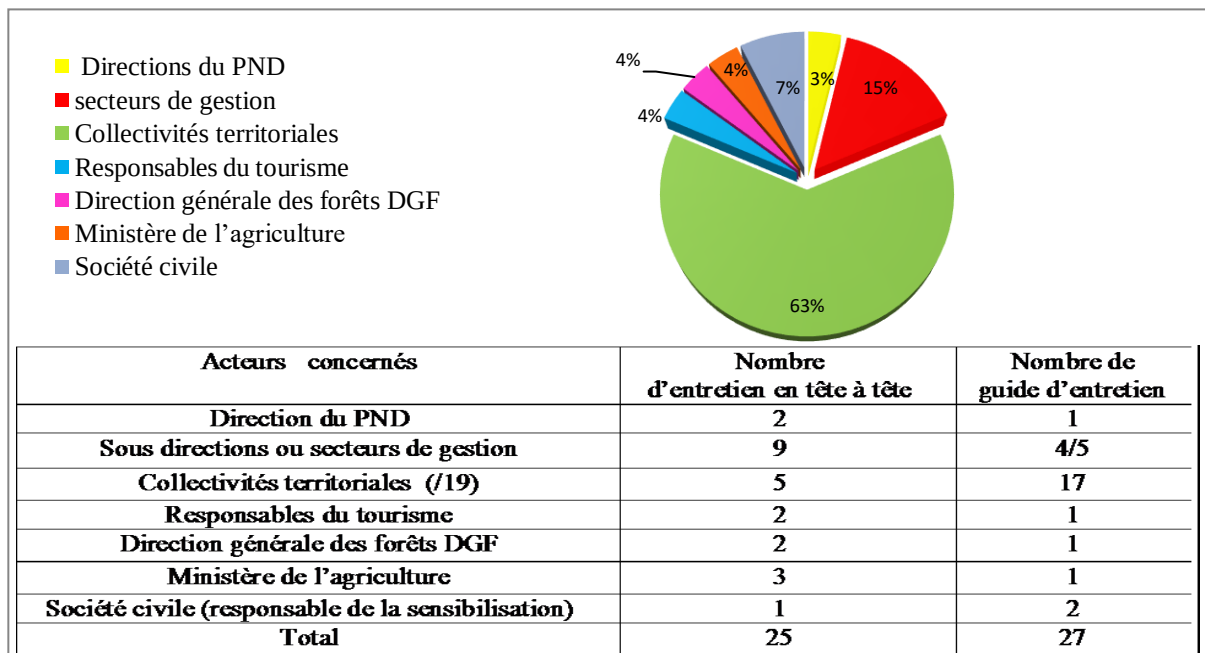
Section 1 : Eléments méthodologiques

Les études sur la gestion des parcs nationaux et le patrimoine naturel sont très limitées en sciences économiques. C'est un sujet très récent ; notre recherche concerne une étude qualitative ; qui va nous permettre une étude exploratoire de la politique publique de gestion des parcs nationaux. Elle consiste à discuter avec des spécialistes et des experts en ce sujet afin d'arriver à comprendre ce système, ses interactions ainsi que le comportement, les freins, les motivations des différents acteurs et parties prenantes qui le composent.

1- Profils des personnes enquêtées

Nos guides d'entretiens sont adressés à plusieurs acteurs touchés ou concernés par la gestion du PND qui a des profils différents. Une vingtaine de guides d'entretien sont retenus. Les personnes ayant répondu à nos questions et le nombre d'entretiens et des guides sont représentés dans le tableau et la figure suivante :

Figure n°3: Profils des personnes enquêtées



On constate que 63% des personnes enquêtées sont les collectivités territoriales (président d'APC et Élus), les administrations du PND (direction et secteurs de gestion) avec 19%, la société civile avec 7%, contre 4% pour la direction du tourisme, le MADR et la DGF.

2- Phase de l'exploration et de pré-enquête (diagnostic territorial et patrimonial)

La réflexion de cette thèse porte sur l'étude de la politique publique de gestion des parcs nationaux par une approche territoriale. Comprendre la situation d'un territoire implique l'analyse d'un système complexe.

Différents outils sont mobilisés pour la réalisation de cette recherche. Une étude empirique se base sur un travail de terrain avec l'étude du territoire du PND. Cet outil d'analyse se basant sur la réalisation d'une pré-enquête qui se trouve nécessaire pour mieux cerner notre problématique. De ce fait, cette phase s'est déroulée dans la zone d'étude durant l'été 2017 et 2018. Cette pré-enquête nous a permis de collecter le maximum de verbatim et d'informations (données, cartes, images, photos).

Durant cette phase de pré enquête nous avons effectué un diagnostic territorial⁵⁰ afin d'identifier les ressources territoriales et d'établir un inventaire du patrimoine naturel. Ce diagnostic territorial nous a permis de dresser un état des lieux sur les forces, les faiblesses, les différents problèmes, les attentes, enjeux économiques, sociaux et environnementaux. Il a aussi pour but d'analyser l'organisation des acteurs et donner une image des caractéristiques du territoire du PND et de sa situation face aux contraintes qui menacent le patrimoine naturel.

- Les entretiens : La phase de pré enquête est basée aussi sur un guide d'entretien provisoire auprès du secteur d'Ath Ouabane du PND. Cette expérience nous a servi de base pour améliorer, mieux structurer et affiner les guides d'entretiens pour la phase de l'enquête.

Durant la période de pré enquête, nous avons effectué plusieurs entrevues via des interlocuteurs clé⁵¹ et des interviews avec les responsables concernés par la gestion du PND, au niveau de la direction générale du PND (Bouira) et ces cinq secteurs de gestion, surtout le versant nord (secteur d'Ath Ouabane et Tala Guilef) et aussi au niveau de la DGF et le MADR.

- L'analyse documentaire : L'analyse documentaire vient compléter l'enquête par entretien à partir de la lecture des documents politiques et internes des institutions et des collectivités. Les données descriptives sont la base dans une analyse territoriale et du diagnostic territorial.
- L'analyse des textes de lois qui régissent les parcs nationaux : L'étude empirique se base aussi sur l'analyse des différents textes et lois qui régissent les parcs nationaux en Algérie.

⁵⁰ Selon Lorthiois. (2002) le diagnostic territorial désigne « la reconnaissance par l'observation des signes [...] qui implique une aptitude à reconnaître fondée sur l'observation, la précision, la connaissance, la compréhension et l'expérience » (Grenouillet, R-M, 2015). Selon l'agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT). Il est un état des lieux qui recense, sur un territoire déterminé, les problèmes, les forces, les faiblesses, les attentes des personnes, les enjeux économiques, environnementaux et sociaux [...] Il permet des explications sur l'évolution du passé et des appréciations sur l'évolution au future. Il est un outil d'aide à la décision et un instrument de dialogue entre les acteurs. Disponible sur : <https://www.weka.fr/administration-locale/dossier-pratique/developpement-economique-local-dt95/realiser-un-diagnostic-de-territoire-outils-et-methodologie-9662/> .Consulté le 23-07-2022

⁵¹ Un interlocuteur- clé est une personne qui a des compétences spécifique et une expérience dans le domaine (Grenouillet, R-M, 2015).

- L'analyse cartographique : Les données recueillies par l'analyse cartographique sont très importantes dans le diagnostic territorial. Elles permettent d'étudier l'utilisation de l'espace et donner ainsi une image synthétique du territoire.
- L'observation : Cette étude qualitative est renforcée par l'observation afin d'identifier les outils de la politique publique de gestion des parcs nationaux et identifier tous les acteurs et leurs relations. L'observation permet d'expliquer des phénomènes à travers la description des comportements, des lieux, des situations et des émotions.

3- Déroulement de l'enquête

Notre enquête s'est déroulée durant sept mois l'été 2019 (juin-Aout), et l'été 2020 (juin - septembre 2020). Cette enquête est réalisée par des entretiens semi-directifs auprès des gestionnaires, des différents responsables qui ont des compétences spécifiques par rapport au sujet étudié (gestionnaires du PND et les P-APC des 19 communes limitrophes avec le parc).

3-1-Conception de l'étude et échantillonnage

Les personnes interrogées sont des acteurs clés, ils sont tous impliqués dans la gestion du PND à des niveaux distincts. Ils disposent d'une bonne connaissance sur le sujet. L'analyse de leurs avis sur les thématiques identifiées, nous permettra d'évaluer leurs appréciations sur la politique publique de gestion du PND et la contribution de ce dernier dans la protection du patrimoine naturel et le développement socioéconomique de la région.

3-2-Constitution de l'échantillon

Concernant l'échantillon, on n'a pas d'échantillon statistique représentatif, mais un échantillon représenté par un groupe d'interlocuteurs ou d'acteurs experts dans le domaine. Il comporte un petit nombre d'individus (27), car on ne cherche pas à représenter statistiquement la population mais à identifier l'ensemble des situations possibles.

3-3-Collecte de données par des guides d'entretien semi directs

L'enquête par guide d'entretien est une démarche propre aux sciences sociales et humaines. Les informations collectées à l'aide de la méthode descriptive nous ont permis certes d'avoir certains résultats, mais insuffisantes. La technique utilisée dans notre étude qualitative est la technique d'entretien individuel qui représente une méthode de collecte d'informations et de verbatim :

Les guides d'entretiens sont constitués d'une liste de thèmes qui seront rappelés sous forme de questions ouvertes laissant à la personne interrogée la liberté de formuler sa réponse.

3-4-Synthèse de l'étude qualitative et traitement des données.

Le travail s'achève avec l'analyse des discours recueillis ou les verbatim de réponses afin d'arriver à dégager des conclusions et de faire des suggestions et des préconisations. La

méthode qualitative ne génère pas de données statistiques et nos résultats ne peuvent pas être généralisés dans d'autres cas ; elle concerne la gestion du PND.

3-5-Traitement et analyse des résultats de l'enquête

Nous avons réalisé une étude qualitative par thématique sur tous les entretiens. Le traitement et analyse des résultats consiste à transformer les informations, les données qualitatives recueillies sous forme de textes (mots-phrases, expressions) et les travailler ou traiter, les rassembler, les classer et les structurer dans un corpus de données et d'informations. Puisque le nombre de guide d'entretien dépasse 07 guides, le traitement des données manuellement ou par une seule matrice est difficile à réaliser, mais par le traitement statistique à partir de logiciel de traitement de texte (Excel Stat).

La présentation des résultats se fera par grand axe thématique telle que conçu dans le guide d'entretien. Le premier axe de recherche porte sur le mode de gestion actuelle du PND, la question porte aussi sur les moyens déployés dans le cadre de la gestion du parc sur le plan réglementaire et en moyen humain et financier. Ensuite, le deuxième axe thématique traite l'état de la gestion participative au sein du PND. Puis, le troisième axe porte sur l'état actuel de la gestion et la protection du patrimoine naturel du parc. Le quatrième axe traite la question de la gestion du PND et développement et la mise en valeur du patrimoine naturel au profil du développement de la région. Enfin, le cinquième et le dernier axe de recherche sont consacrés à la question de l'activité touristique sein du PND.

L'analyse des résultats de l'enquête consiste à transformer les informations recueillies et les travailler ou traiter, les rassembler, les classer et les structurer dans un corpus de données et d'informations. La présentation des résultats se fera par grand axe thématique telle que conçu dans le guide d'entretien dans le chapitre 5.

Section 2 : Le PND : présentation générale et patrimoine naturel

L'objectif de cette section est de faire une présentation du site d'étude le PND et ses richesses patrimoniales. Le premier point permet de faire une synthèse sur l'évolution historique de la création du PND, sa situation géographique ainsi que ses différentes richesses patrimoniales. Pour cela dans cette section nous tenterons de répondre à la question suivante : *Quels sont les différents éléments qui représentent le patrimoine naturel du PND ?*

1- Aperçu historique sur la création du PND

Le Djurdjura ou « Jer Jer » signifie en langue Kabyle la montagne des montagnes, d'autres le traduisent « montagne de glace ». Les Romains le désignaient par le qualificatif « mont ferratus » du fait de l'aspect compact et dur de cette montagne et aussi par rapport à ses habitants farouches contre toute invasion. Une partie du Djurdjura a été classé au rang d'aire protégée ; il s'agit du « parc national du Djurdjura », le reste du territoire du Djurdjura reste sans protection et fait face à plusieurs menaces (PND, 2011). Les principaux auteurs ayant travaillé sur les origines de la biodiversité de l'Afrique du Nord, ont attribué de manière très rapprochée le territoire d'appartenance du Djurdjura à la « Région méditerranéenne ».

Chapitre 3 : Description du site d'étude : Le parc national du Djurdjura (PND)

Ces auteurs ont divergé et l'ont appelé ainsi : (PND, 2011)

Lapie (1909) : Domaine des hautes montagnes, district de la Kabylie du Djurdjura sous district des montagnes kabyles. Maire (1926) : Région méditerranéenne, district de la grande Kabylie. Quezel et Santa : Secteur kabyle, sous-secteur de la grande Kabylie. Barry et al (1974) : Région méditerranéenne, secteur numidien, sous-secteur de la grande Kabylie.

D'après les résultats du guide d'entretien effectué auprès de l'administration du PND, la construction ou la patrimonialisation du PND a été faite durant la période coloniale, par arrêté gouvernemental du 18 septembre 1925, sur une superficie de 16550 ha. À l'indépendance, il s'est retrouvé successivement sous la tutelle du Ministère de l'hydraulique et d'agriculture. Ce n'est qu'en 1983 qu'il fût créé officiellement par décret n°83-460 du 23 juillet 1983.

Le PND est un Etablissement Public à caractère Administratif (EPA), doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Il relève de la Direction Générale des Forêts (DGF), placée sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MADR) (PND, 2014). En 1997, le PND est érigé en réserve de la biosphère par l'UNESCO en raison de son patrimoine naturel et paysager ; ses aptitudes pour l'écodéveloppement, l'écotourisme et la promotion des activités sportives (PND, 2013). L'évolution de l'histoire de création du PND est résumée dans le tableau suivant :

Tableau n°7: Evolution historique du PND.

Dates	Actions	Observations
1854	Premières exploitations botaniques du Djurdjura par des médecins militaires français.	A des fins scientifiques
1925	Création à des fins touristiques du PND par décret du gouvernorat d'Alger n° 48-74 du 08.09.1925.	Sa superficie était de 16.550 ha
1962- 1983	La gestion a été confiée à l'administration des forêts.	
1983	Promulgation du statut-type des parcs nationaux et création officielle du Parc par décret présidentiel n° 83-460 du 23 Juillet 1983.	D'une superficie de 18 550 ha
1988	Arrêté ministériel du 04.07.1988 fixant le zoning d'un parc national	Cinq zones sont déterminées
15.12.1997	Le PND est érigé en réserve mondiale de Biosphère par l'organisme (MAB) de l'U.N.E.S.C.O	

Source : PND, 2011.p2.

2- Localisation, limites géographiques

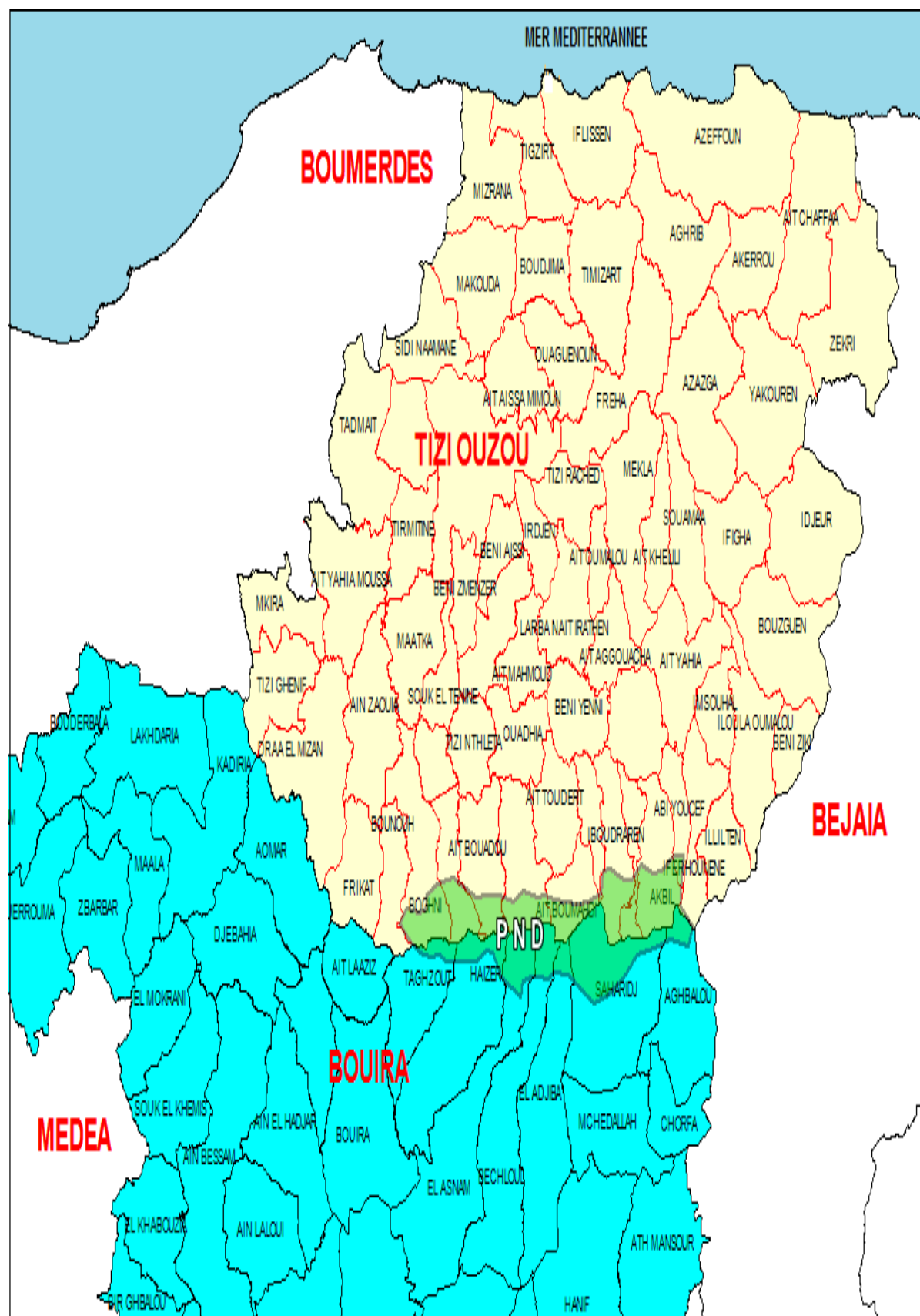
Le PND est situé au centre-nord de l'Algérie, dans la région de Kabylie, de 50 km de long et environ 9 km en moyenne de large. Il est situé en grande Kabylie à 140 km au sud-Est d'Alger et à 50 km de la mer Méditerranée. Il présente deux grands versants sur le territoire de deux wilayas (Bouira et Tizi Ouzou).

Sa superficie totale est de 18550 ha dont 10340 ha au Nord et 8210 ha au Sud. De par sa grande superficie, le P.N.D. occupe la cinquième place de l'ensemble des parcs Nationaux d'Algérie après Tlemcen, El Kala, Chréa et Belezma. Sa physionomie échelonne des crêtes orientées parallèlement à la mer Méditerranée et se matérialise principalement par les sous-ensembles suivants : (PND, 2011)

- À l'Ouest, le massif occidental de Haïzer où se trouve la station touristique de Tala Guilef : le pic le plus élevé est de 2 194 m d'altitude ;
- Au centre, le massif de l'Akouker qui abrite la station touristique de Tikjda. Le pic le plus élevé est Ras Timedouine 2 305 mètres d'altitude ;
- À l'Est, le massif oriental qui abrite le plus haut sommet de l'Algérie : Lalla Khedidja 2 308 m d'altitude.

La situation géographique du PND est représentée par la carte géographique n°1

Carte n° 1: Localisation et limites géographiques du PND.



Source : PND, 2014. p3

3 - Etude du milieu physique

3 -1 Climat

Le climat du Djurdjura est d'un caractère particulier comparativement aux autres régions de la Kabylie, voire de l'Algérie. Sa climatologie est du type montagnard, elle est donc très variable au gré du relief, de l'exposition et de l'altitude. Les expositions Nord et Sud sont majoritaires et font subir au territoire du parc deux influences très contrastées, à savoir l'influence méditerranéenne adoucissant sur le versant Nord et l'influence continentale contrastée sur le versant Sud. Son climat est du type méditerranéen, en l'absence de station météorologique dans le PND, la caractérisation du climat se fait en se basant sur les données des stations les plus proches (M'chedallah, Mechras, Ain El Hemmam) (PND, 2013)

3-2-Pluviométrie et températures

Au Djurdjura la température moyenne du mois le plus chaud est de +35°C. La température moyenne du mois le plus froid est de -2°C. Il se caractérise par un bioclimat subhumide et humide. La pluviométrie varie de 833 mm/an à 1000 mm/an jusqu'à 2064 mm/an à 1900mètres d'altitude. Il reçoit une tranche de précipitation qui varie de 600 à 2000 mm par année. Les chutes de neige constituent les véritables apports de précipitations qui alimentent la texture cavitaire de son Karst (PND, 2013)

3-3- La neige

La neige est la caractéristique du Djurdjura. Elle remplace les précipitations lorsque les températures sont en dessous de zéro. Elle peut durer jusqu'à 06 mois /an sur les sommets et son épaisseur peut atteindre les 03 mètres au-dessus de 2000 m d'altitude ; dans les grottes, la neige peut durer toute l'année. À côté de la neige, on trouve d'autres facteurs remarquables notamment la gelée printanière avec une moyenne de 17 jours /an ; la grêle avec une moyenne de 06 jours /an et le brouillard qui est fréquent avec une moyenne de 70 jours /an (PND, 2011)

4-Le PND : patrimoine géologique et relief

4 – 1-Géologie

Selon Flaudrin (1952) le Djurdjura appartient aux zones internes des maghrébides, c'est la partie Africaine de la chaîne Alpine. Il serait la conséquence de la fermeture d'un ancien bassin sédimentaire. L'ossature du Djurdjura est calcaire, les crêtes dolomitiques et les sédiments sont calcaires gréseux et marneux, il forme l'élément principal d'une grande unité structurale dite « la chaîne calcaire ». Il représente un relief fortement accidenté plissé et fracturé avec du calcaire comme constituant géologique principal (Abdessalam, M, 1995).

4-2- Géomorphologie et relief

Le PND est l'une des grandes régions karstiques d'Algérie, ses principales unités géomorphologiques sont : le karste, les dolomites et le lapiaz et certaines formes spécifiques telles que Tasreft (puits de neige), Agounis (couloir karstique), les cavités verticales du Djurdjura central, où se localisent les gouffres d'Assouil et d'Iflis qui atteignent facilement 1000 m de profondeur. Les reliefs du PND sont élevés et accidentés, les facteurs physiques et humains de dégradation font de lui une région à forte érosion (PND, 2011)

D'après l'information collectée auprès des responsables du secteur d'Ath Ouabane, le PND renferme des richesses patrimoniales uniques et spécifiques. Il représente des individualités sur les plans floristiques, faunistiques, paysagères et culturelles.

5 - Patrimoine historique

Le Djurdjura a été considéré comme l'un des plus grands bastions de la révolution algérienne. Parmi les refuges les plus importants, il y a lieu de citer celui du colonel Amirouche à Tala Guilef, le refuge de Timeghras dans la commune d'Ait Boumehdi, le premier village qui a été évacué durant la même période est celui d'Aït Ouabane.

Plusieurs épaves d'avions militaires abattus par les moudjahidines ont été ramassées et mises dans les différents musées de la région. Les peuplements de cèdre de l'Atlas portent encore les traces des bombardements au napalm (DGF, 2006)

À travers l'histoire, la montagne du Djurdjura, cœur du PND a été considérée comme un abri pour plusieurs résistances contre les différentes colonisations de la région. Certains sites ont été choisis par les responsables de l'armée de libération nationale pour l'installation de quartiers généraux, de refuges et d'hôpitaux. On peut citer plusieurs batailles comme celle de Tikjda en 1958, durant laquelle les moudjahidines ont abattu cinquante-huit soldats français, sept moudjahidines sont tombés au champ d'honneur dont le lieutenant Si Lahlou, une stèle commémorative est érigée à l'endroit même. Des munitions (bombe, cartouches, balles...) demeurent encore au Djurdjura. Une bombe non encore explosée de cinq quintaux a été déterrée à Tala Guilef en 1987 lors des travaux d'assainissement (PND, 2013).

Sur le plan archéologique, il y a lieu de citer les ruines de villages antiques au niveau de Tatouait (Tikjda) et à Azrou Tidjar (Tirourda) (DGF, 2006).

6 – Le patrimoine floristique et faunistique

Le PND est caractérisé par une diversité floristique et faunistique très riche : (PND, 2013)

6–1-La flore

La flore du Djurdjura est représentée par plus de 1242 espèces végétales ; soit le tiers de la flore algérienne, parmi elles :

Chapitre 3 : Description du site d'étude : Le parc national du Djurdjura (PND)

- 33 espèces sont endémiques et environ 140 espèces sont rares ou menacés ;
- 33 espèces sont protégées par la loi (soit 14,60 % des espèces protégées en Algérie.) ;
- 111 espèces médicinales, à celle-ci s'ajoutent ; 90 espèces sont des champignons et 52 espèces de lichens.

6-2- Faune

La faune du PND est spécifique et très riche, les éléments de connaissance actuellement disponibles relèvent en général l'existence de près de 433 espèces animales dont 34 espèces de mammifères, 121 espèces d'oiseaux et 17 espèces de reptiles.

6-3-Espèces très rares

70 espèces sont déclarées par Quezel et Santa (1962) comme très rares au PND. Vu l'étendue des territoires et les nombreuses formes de dégradations auxquelles ils sont exposés, cette liste une fois actualisée, de nombreuses espèces seront ajoutées à cette liste.

6-4-Espèces protégées

Sur les 35 espèces endémiques et les 70 recensés très rares, 37 espèces seulement sont protégées par le décret exécutif n° 93/285 du 23 Novembre 1993 fixant la liste des espèces végétales non cultivées et protégées, soit 14,60 % de la flore nationale protégée. Cette liste sera allongée par la proposition d'intégration de toutes les espèces endémiques et très rares. Le décret exécutif n° 12-03 du 04-01-202 fixant la liste des espèces végétales non cultivées et protégées, on trouve 66 espèces protégées à l'échelle nationale.

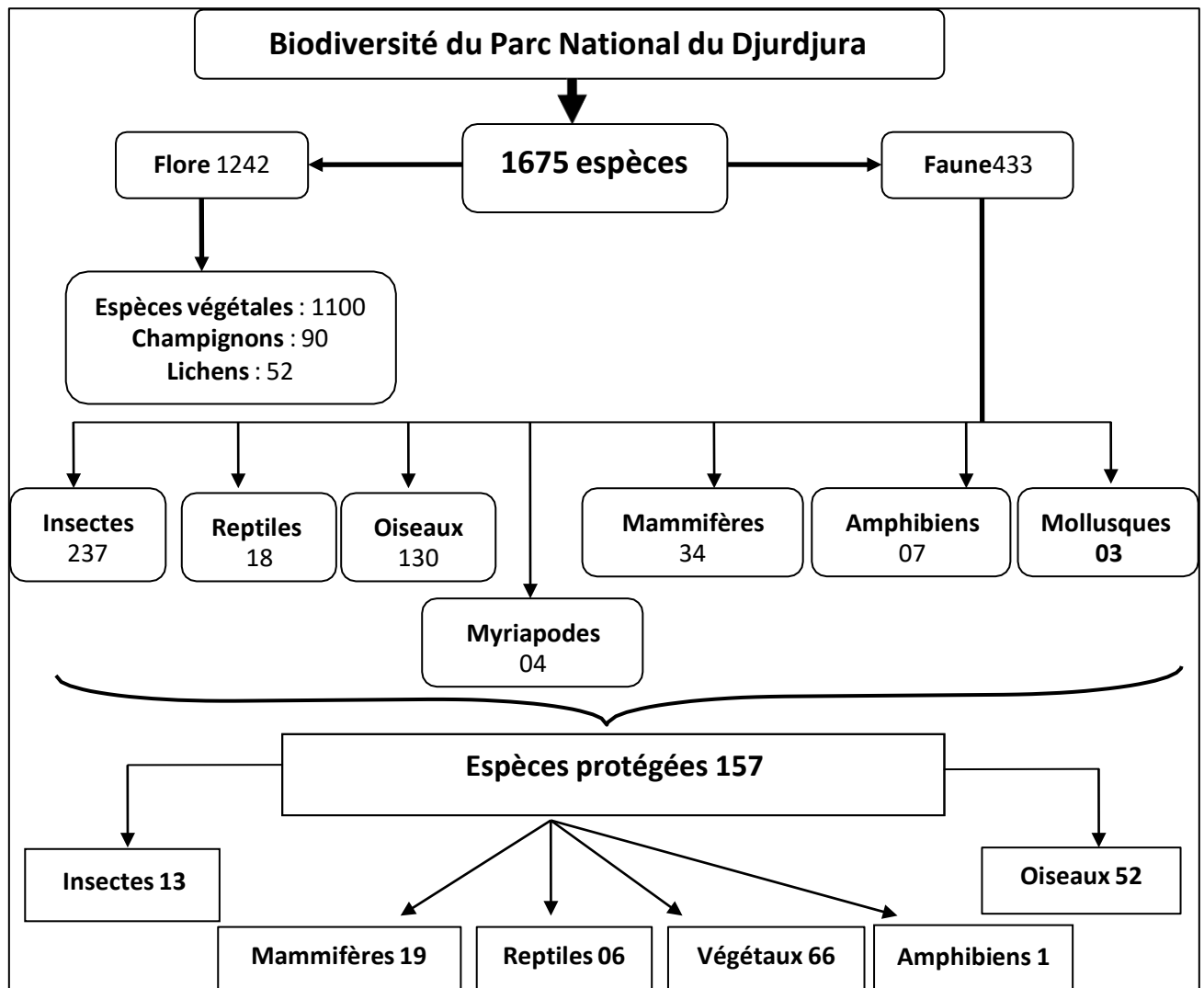
6-5- Les plantes médicinales

La liste des plantes médicinales est très incomplète (111 plantes) compte tenu de l'étendue des territoires et la variété des milieux. Son actualisation ne doit pas tenir compte seulement le volet floristique, le volet pharmaceutique doit être associé.

La liste des plantes médicinales est détaillée dans l'annexe n°3.

Le patrimoine floristique et faunistique du PND est représenté par la figure suivante :

Figure n° 4: Le patrimoine floristique et faunistique du PND.



Source : (PND ,2014)

Le patrimoine floristique et faunistique du PND est détaillé dans l'annexe n° 4

7-Les unités écologiques

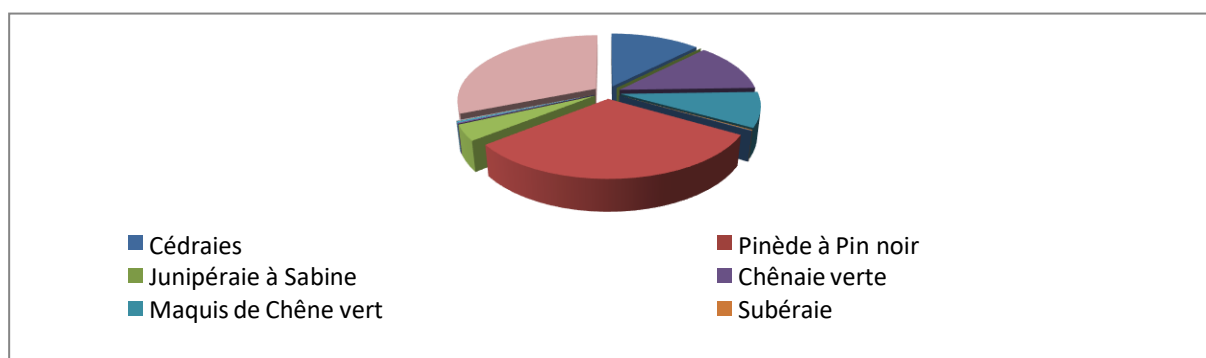
En se basant sur les documents internes de l'administration du PND, on constate que le parc compte onze unités écologiques. Il s'agit des Cédraies, des peuplements du Pin Noir, les Chênaies vertes, les zones humides, les Pelouses, la céderai, les Falaises et escarpement rocheux, les Reboisement et autres unités comme le montre le tableau suivant :

Tableau n°8: Les unités écologiques du PND

Code PND	Unités Ecologiques	Surface (ha)	Taux (%)
1	Cédraies	2464	12,42
2	Pinède à Pin noir	2	0,01
3	Junipéraie à Sabine	1	0,01
4	Chênaie verte	2394	12,07
5	Maquis de Chêne vert	1698	8,56
6	Subéraie	33	0,17
7	Ripisylves	14	0,07
8	Pelouses et pâturages	6163	31,06
9	Falaises et escarpements rocheux	767	3,87
10	Reboisement de cèdre	39	0,2
11	Cultures	66	0,33
12	Erablière	9	0,05
13	Formation à Laurier noble	26	0,13
14	Surface nue	6164	31,07
	Surface totale du PND	19840	100

Source : Administration du PND

Figure n°5: Les unités écologiques du PND.



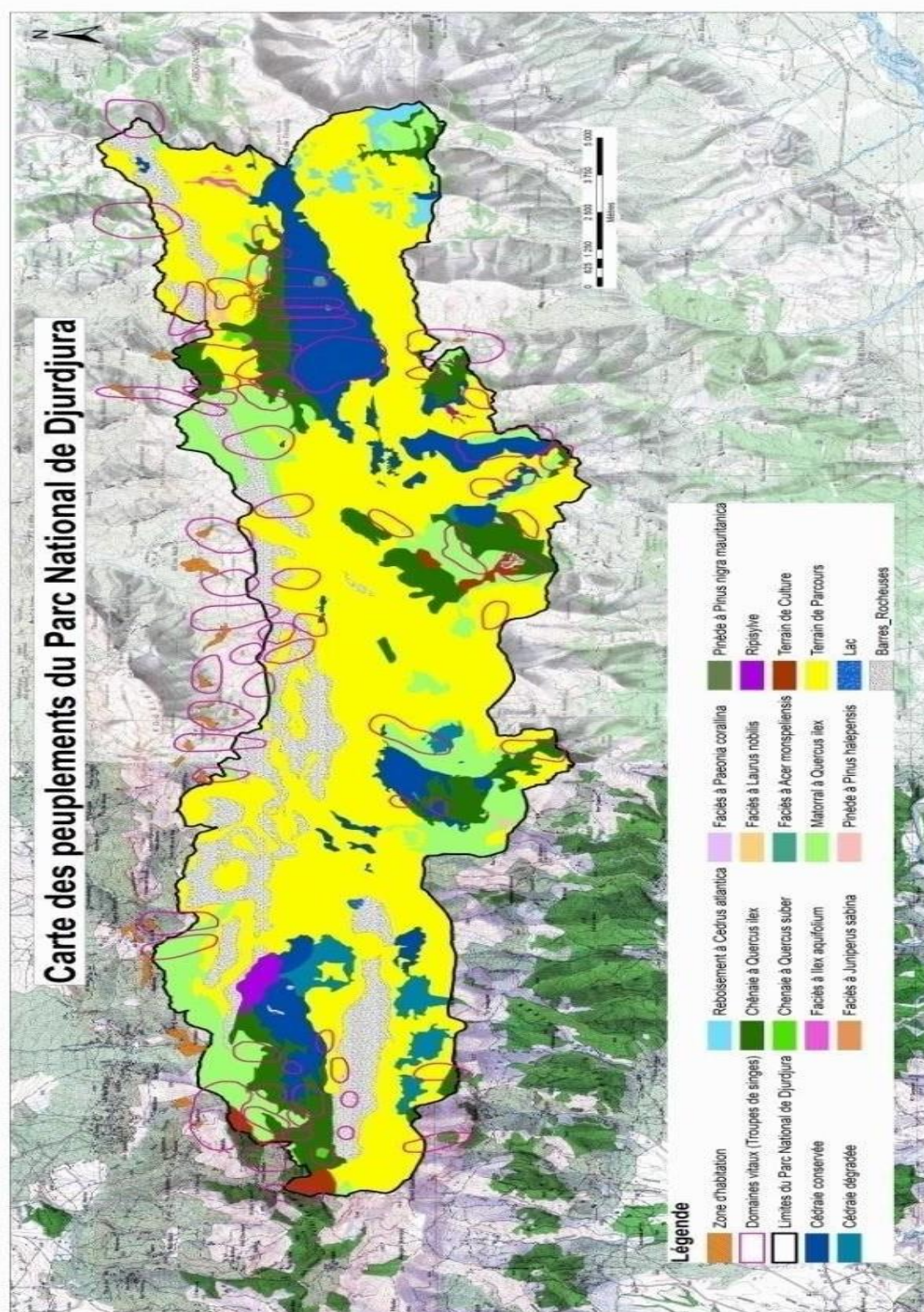
Source : construit par nous même à partir des données du tableau n°8

La figure montre que les unités écologiques du PND sont dominées par les pelouses et pâturage et les surfaces nus (31%), les chênaies vertes et les cédraies avec 12%, les maquis de chênes verts avec 3%. La part des autres unités écologiques reste très réduite.

Les différentes richesses écologiques du PND sont détaillées dans l'annexe n°5.

Les différents éléments représentatifs du patrimoine écologique du PND sont dans la carte géographique suivante :

Carte n°2 : Les différents éléments représentatifs du patrimoine écologique du PND :



Source : Exploitation des documents internes du PND

Selon notre interview avec Mr Abdelaziz représentant du PND « *L'état de connaissance sur le milieu naturel du Djurdjura montre des insuffisances, d'autres recherches sont nécessaires afin d'établir un bilan exhaustif* ». La faune et la flore du PND sont très remarquables, malheureusement plusieurs d'entre elles restent encore méconnues.

8 - Diversités paysagères, lieux de culte et de pèlerinage

Le PND offre une mosaïque paysagère splendide et unique, des pics culminant enneigés à plus de 2000m d'altitude, en passant par de larges pelouses et des forêts de cèdres et de chênes. Elle est d'une grande valeur du point de vue esthétique, scientifique, écologique et touristique. Il renferme des sites panoramiques tels que : Pic de Lalla Khadidja, Lac Goulmine, Pic des cèdres, Main de Juif, Pelouse de Boussoil, et Thinzert. Le relief contient aussi une multitude de cours d'eau allant de simples ruisseaux aux grands oueds : (PND 2013).

8-1-Diversité paysagère

- **Les barres rocheuses** : Les barres rocheuses sont des sites où s'exercent de nombreux sports de montagnes tels que l'alpinisme et l'escalade. Elles permettent une vue pittoresque sur la vallée de Tabourt Lainsar, sa rive droite est formée par la crête déchiquetée de Tazroute Bouarous « *La crête de l'escargot* » donnant accès directement sur le site de Tabourt Lainsar.
- **Thabourt l'ainseur ou « porte de marbre »** : Thabourt l'ainseur ou porte de marbre est de dimensions imposantes en hauteur et en largeur formait une sorte de digue naturelle qui retenait en amont une quantité d'eau importante de plusieurs mètres cubes. En 1967 la digue a été rompu sous l'effet de la force des eaux, ce qui a causé des dégâts considérables aux villages alentours, des gros rochers étaient déplacés à des dizaines de kilomètres jusqu'à Métchras (Abdessalam et al, 2000)
- **Tamda ougelmim ou lac Goulmine** : Tamda ougelmim, est un lac situé à 1700 m d'altitude, il est le seul lac de montagne en Algérie. Il permet de recevoir les eaux des pluies et des neiges, ces eaux persistent jusqu'au début de l'été pour être ensuite asséchée et transformée en pelouse.

8-2- lieu de culte et de pèlerinage et curiosité : Ce sont des lieux saints où des cérémonies rituelles s'organisent et où les gens y séjournent longtemps ; les plus connus sont : Kheloua n'Haizer ; Tak n'Envi ; Thamguiguel (Pic des cèdres); Thamgout Lalla Khedidja et Thagantourh (Ait Meslayenne) : (PND, 2013)

- **Tamgout Lalla Khedidja** : Elle correspond au point le plus haut sommet du de l'Algérie du nord avec son pic culminant de 2308 m d'altitude. Le nom de Lalla Khedidja, la bergère, d'après la légende est celui d'une femme du village Belbara, dotée d'un pouvoir de se transformer en chacal, qui lui gardait son troupeau pendant qu'elle faisait ses prières à Tamgout. D'après des légendes, Lalla Khedidja a combattu le colonialisme français au même titre que l'alla Fatma n'soumeur. Un mausolée fut construit à sa mémoire et sert de lieu de pèlerinage. On peut y accéder par le col de Tizi N'Kouila situé à 1670 m d'altitude.

- **Taltat ou main du juif** : Talatat ou main du juif est une forme de concrétion géologique qui a la forme d'une main, elle présente trois points d'altitude décroissante : la grande aiguille, la médiane, et la petite aiguille ou inférieure.
- **Thagantourth (Ait Meslayenne)** : Tagantourth est un lieu de culte visité par des pèlerins qui y viennent se recueillir et prier Dieu d'exaucer leurs vœux.
- **Azrou N'Thor** : C'est un lieu de culte situé à la périphérie immédiate du PND, à l'extérieur de ses limites officielles, il abrite une grande richesse écologique du parc.
- **L'kheloua n'Haizer, Tak n'envi** : L'kheloua n'Haizer est grotte appelé « ifri », c'est un plateau situé à 2.000 m d'altitude, un lieu de culte et de pèlerinage où les musulmans peuvent trouver de l'eau (légende des purs et des impurs). On trouve aussi dans la région Tak n'envi (la fenêtrée du prophète), un lieu pour les cérémonies rituelles autour de ces lieux saints.
- **Tamguiguel (Pic des cèdres)** : Le pic des cèdres est formé par deux plateaux herbeux couvert par les cèdres de haute altitude, environ 1.970 m. Le plateau d'en haut s'appelle Tamguiguel oufella, le plateau d'en bas s'appelait « Tamguiguel bouada ». Ces lieux sert de relais pour les pèlerins de Tamgout de Haizer, d'où son nom de Tamguiguel.
- Sur le plan culturel, le PND abrite des lieux de cultes et de pèlerinages, ce qui représente un atout pour le développement du tourisme. Chaque année, des milliers de pèlerins se rendent à ces lieux pour accomplir leurs rites.

9- Le patrimoine hydrologique du PND

Le territoire du PND appartient à deux bassins versants : la Soummam et le Sebaou, la majorité de ses sources à gros débit leur sont attachées. Il est considéré comme une importance ressource d'eau de qualité, il est qualifié de « château d'eau », car il a donné naissance à 3 /7 grand cours d'eau d'Algérie à savoir le Sebaou, Soummam, Issar (PND, 2013)

9-1-Hydrologie

Abdessalam et al (2000) rappelle que le PND est caractérisé par un chevelu hydrologique très dense et cela à cause de sa position, son altitude, sa participation importante et ses sommets enneigés pendant plusieurs mois de l'année. Il est formé par une multitude de cours d'eau allons des simples ruisseaux aux grands oueds coulant dans toutes les directions, les puits sont vite absorbés et gagnant rapidement les réservoirs souterrains, l'eau est stockée comme dans un barrage, sa restitution par les cours d'eau et les sources et s'étale sur plusieurs mois de l'année. D'après notre entretien avec Mr Abdelaziz, chef du secteur de talla Ghillef : « Le PND compte près de 332 sources avec des débits allant de 0,01 à 424 l /s, cas de la source de Tinzert, la plupart de ces sources sont captées et polluées, ce phénomène existait même avant la création du PND persiste toujours. »

Mr Abdesselam, M. (1995) a rajouté « *Aujourd'hui, pratiquement toutes les sources ont été captées par de nombreux villages. Les torrents de montagnes issues des principales sources sont jalonnés de moulins à eau (minoterie et huileries). Sur les deux flancs de montagne, certains ont été doublés de dérivations pour actionner des usines hydroélectriques.* » (Abdeslam, M, 1995, p1). Ce grand massif karstique joue le rôle d'un château d'eau pour toute la région (PND ,2011) :

Tableau n°9 : Principales sources du PND et leurs débits

Sources	Nom de la source	Débit (l/s)
1	Ighzer	19
2	Bouhrat	3,5
3	Tala – Rana	5,95
4	Tadert El Djedid (ensemble des sources)	6,90
5	M'Zarir (ensemble des sources)	1,55à 1,80
6	Source noir	180
7	Sources des singes	3
8	Aghbalou	60
9	Taliouine	60
10	Tinzert	424
11	Adharchi	0,7
12	Tabourt l'ainsar	5
13	Ainseur Mendes	30
14	Tebout	30
15	Aghbalou 2	50
16	Tiskra	40

Sources : Exploitation des documents internes du PND

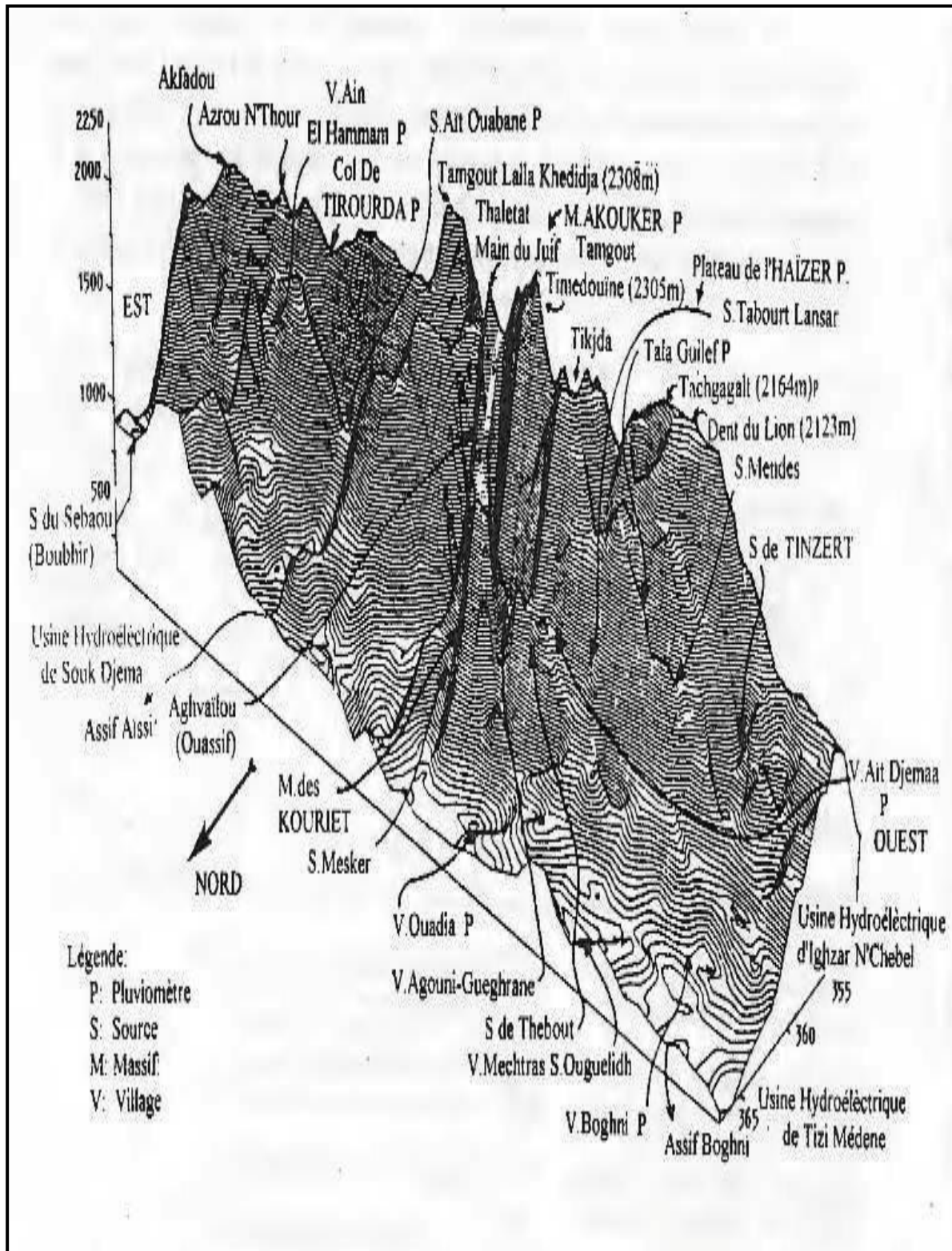
9-2- Zones humides : Les zones humides du PND occupent 93,5 ha, représentées par une vingtaine cours d'eaux et un lac de montagne « lac Goulmim » (PND ,2013).

9-3- Les cours d'eau : Ils sont en nombre de 21, dont treize oueds permanents et huit temporaires, ils varient entre de simples ruisseaux aux grands oueds. Ils représentent des ressources spécifiques au PND en contenant plusieurs espèces comme : la salamandre tachée, tortue terrestre, la grenouille, les poissons d'eau douce. Les inventaires de ces différentes espèces sont loin d'être achevés. Les principaux oueds du PND sont :(PND, 2015).

Assif Tinzert, Assif Seoum, Assif Ichemlili, Assif Taghentourt, Assif Mendes, Assif Ouakour, Assif Amlouli, Assif El Bareb, Assif Boukrich, Assif Berber, Assif Ouacif, Assif Tassala , Assif El Hammam , Assif Aghbalou , Assif N'ait Agad , Assif Rana , Assif El Djemaa , Assif Boudrar , Assif Bouzrou N'thour , Assif Asfis .

Le PND, renferme deux stations hydroélectriques : Usine hydroélectrique d'Ighser N'Chebel et celle de Tizi Medene. La morphologie et le patrimoine hydrologique du PND, sont représentés par la figure suivante :

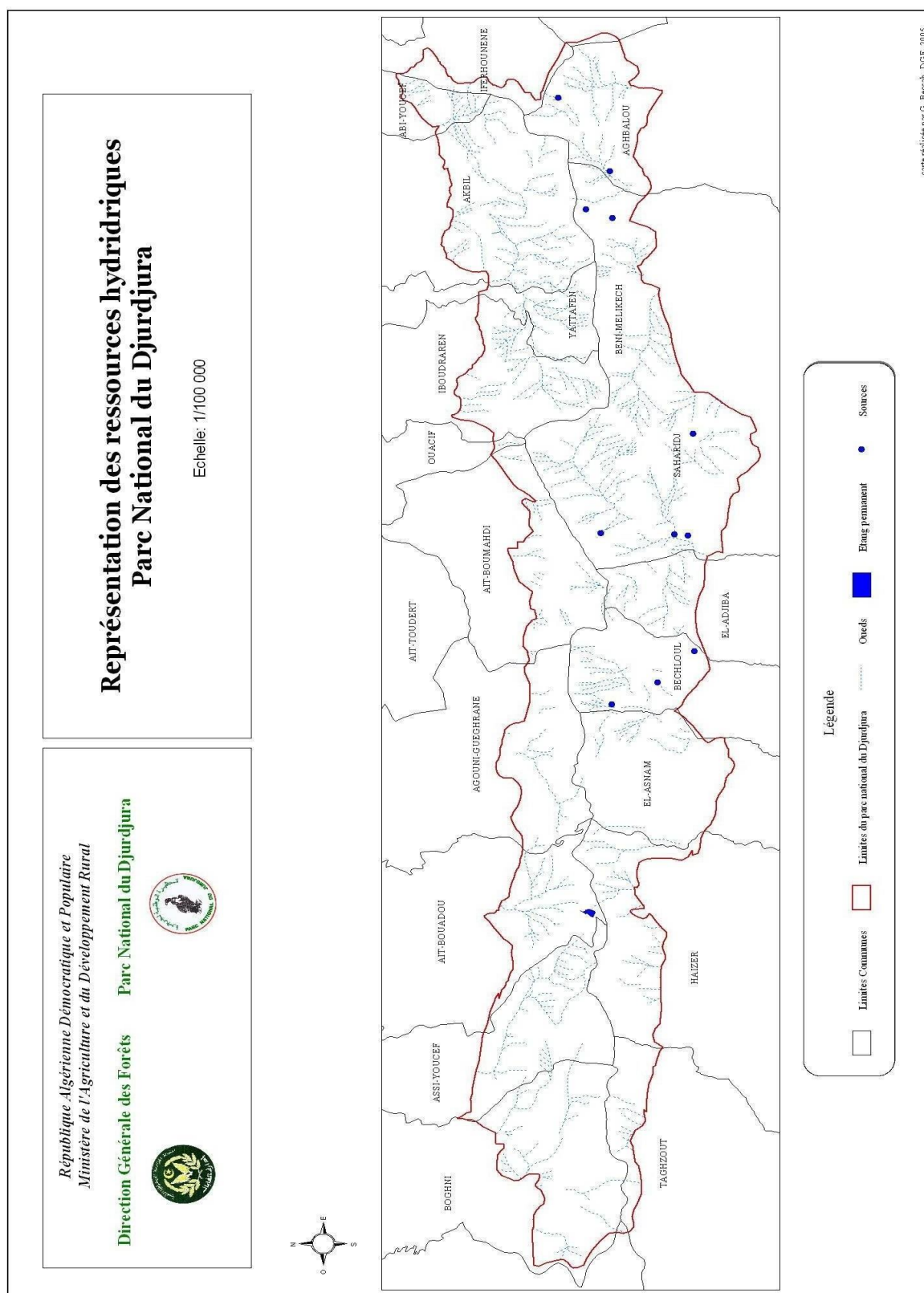
Figure n° 6 : Djurdjura occidental, morphologie et hydrographie.



Source : Abdeslam, M, 1995.

Le patrimoine hydrologique du PND est représenté dans la carte géographique suivante :

Carte n° 3: Le patrimoine hydrologique du PND.



Source : PND, 2014

9-4-Le patrimoine spéléologique du PND

La configuration karstique et calcaire du PND a permis l'apparition et le développement de beaux karsts avec de nombreux puits de neige (tasseraft) et les gouffres (Anou) les plus profonds d'Afrique et un nombre intéressant de cavités naturelles karstiques ; grottes, (Ifri) ou avens et autres microformes : (PND, 2014)

- **La grotte du Macchabé** : Elle doit son nom à l'existence d'un cadavre momifié depuis sept siècles, avec une profondeur de 275 m.
- **La grotte de l'ours** : Située à l'Akoukeur. Celle-ci doit son nom à la présence d'un crâne d'ours et des dents, des ossements et des squelettes divers trouvent à cet endroit (Singes et animaux domestiques).
- **La grotte de glace** : Elle constitue une glacière souterraine d'une profondeur de 230m, située dans le versant Sud de Ras Timedouine à 2.000m d'altitude.
- **Le gouffre du léopard** : Il est situé à l'Akoukeur avec une profondeur de 1115m. Il est le plus grand gouffre d'Afrique.
- **Le gouffre du Boussouil** : situé dans la dépression de Boussouil, avec une profondeur de 975m

Au PND, plusieurs grottes restent inconnues. Le patrimoine géologique du PND représente des potentialités pour le développement du tourisme et le sport de montage (spéléologie, randonnées l'alpinisme, ski,)

10- Le patrimoine forestier

Les forêts regroupent toutes les formations dominantes du PND : Cédraies, chênaies vertes, subéraie et pinèdes. Elles présentent des habitats d'espèces importantes, notamment comme sites de nidification des espèces suivantes : chouettes, hiboux, pigeon ramier, la buse féroce, les pics, les mésanges, les chauves-souris etc. Elles hébergent également des espèces de fortes corpulences telles que le singe magot, le sanglier, la genette, la belette ainsi que d'autres espèces communautaires comme le calosome, le bombyx etc. Les grandes forêts du PND sont en nombre de quatre comme suit :

- Forêt domaniale de Tala-guilef de 786 ha de superficie ;
- Forêt domaniale des Ait-Ouabane de 1.100hectares dans le versant Nord.
- Forêt domaniale d'Oued Sahel d'une superficie de 764ha ;
- Forêt domaniale des Azerou de 819ha dans le versant Sud.

Le patrimoine forestier est menacé par les incendies et les coupes illicites du bois. D'après notre entretien avec , Mlle Chabi Loundja, responsable au secteurs d'Ath Ouabane PND « *les gestionnaires du PND ont prévu plusieurs actions de prévention et lutte contre les incendies de forêts : réaliser des bâches à eau ; installer un réseau de surveillance, renforcer la plantation pour la régénération des peuplements et amélioration des équipements afin de*

multiplier les espèces et surtout la sensibilisation de toutes les parties concernées : populations, autorités locales, protection civile, service des forêts etc. »

11- Le patrimoine d'arboriculture du PND

Le territoire du PND recèle un patrimoine d'arboriculture très riche et spécifique représenté par plusieurs variétés traditionnelles et commerciales :(PND, 2011)

- **L'olivier** (*olea europea*) : Arbre le plus symbolique dans la région méditerranéenne et le plus important économiquement en Algérie. Cultivé pour la production de l'huile et des olives. Il existe plusieurs variétés cultivées.
- **Les figuiers** (*Ficus carica*) : Le figuier est une espèce mascotte de l'économie traditionnelle algérienne et de la Kabylie en particulier. Il existe un nombre important de variétés de terroirs non encore répertoriées.
- **Les frênes** (*Fraxinus angustifolia* et *Fraxinus excelsior*) : Les frênes sont des espèces spontanées exploitées pour leur bois d'œuvre. Le feuillage est utilisé pour l'affouragement en été.
- **Le cèdre de l'Atlas** (*Cedrus atlantica*) : Le cèdre de l'Atlas est une espèce protégée à bois de bonne qualité. Le bois mort est utilisé pour le chauffage et la production du cade.
- **Le chêne vert** (*Quercus ilex*) : Le chêne vert est une espèce à bois très apprécié, il est utilisé pour le chauffage et la production du charbon. Ses glands sont aussi utilisés pour l'alimentation humaine (farine de glands) et animale. Le feuillage est très utilisé pour l'affouragement des cheptels en hiver.
- **Les saules** (*Salix sp*) : les saules sont des espèces qui suivent généralement les cours d'eau. L'osier est très utilisé en vannerie et qui est presque disparu de la région. Le reste des espèces ; saule champêtre, saule pleureur, ...etc. ont des aires de répartition de plus en plus compromises.
- **L'orme** (*Ulmus campestris*) : L'orme est une espèce d'arbre utilisé comme tuteur de certains ceps de vignes noirs de montagnes. Son feuillage est utilisé comme fourrage en été. Son bois est utilisé pour le tour et le chauffage.
- **Les peupliers** *Populus alba* et *Populus nigra* : Les peupliers sont utilisés pour la caisserie et le déroulage. Ils sont également en déclin.
- **Le pin d'Alep** (*Pinus halepensis*) : Le pin d'Alep fourni un bois de bonne qualité, mais utilisé beaucoup plus pour le chauffage et l'extraction de la résine en raison des restrictions imposées devant son exploitation.
- **Diss** (*Ampelodesma mauritanicum*) : Il y a très longtemps, le Diss était utilisé comme matériau de fabrication des toitures des maisons rurales. Aujourd'hui, il ne conserve que quelques utilisations secondaires ; fourrage en hiver et d'autres utilisations domestiques.

Le PND contient aussi un patrimoine d'arboriculture très riche représenté par plusieurs espèces végétales cultivées comme le montre le tableau suivant :

Tableau n°10: le patrimoine végétal cultivé du PND.

Espèces	Variétés (nom en kabyle)
Figuier	Avounhvoul, Azendjar, Thaghanimt, Aghanim, Thazougaght, Taamriout, Zit el khadem, Thavakourt, thavlout, Thaghlit, Tachtouit, Thadjendjalt, Alekak, Azendjar boughioul, Igwersenane, Thamsast, Avoulil
Olivier	saradji, Achemlal et Ayemal
Cerisier	Variété dure : Thakourent précoce et saisonnière Variété tendre : Afekhfakh
Vigne	Lahmar vouamar, Laamali, Thivarkanine, oul bouzguar, Azvarvar, Laadhari

Source : Exploitation des documents internes de la DGF

Le PND abrite un patrimoine naturel très riche et diversifié, des sites majestueux d'importance nationale et internationale qui lui-ont valu d'être classé en réserves de biosphère. Ce massif est reconnu comme une entité géographique la plus haute en Algérie du Nord. C'est un château d'eau naturel comparativement à la nature de sa texture géologique, de consistance karstique à grande rétention des précipitations. Cette aire protégée est considérée comme un sanctuaire de la faune de la flore en renfermant des espèces extrêmement rares. L'inventaire et la connaissance des espèces s'avèrent indispensables pour mieux préserver ce patrimoine. Le parc recèle aussi une variété de paysages splendides, particulièrement en période de Neige. Certains symboles géologiques sont considérés comme des lieux de culte et de pèlerinage. Ces différentes ressources représentent des potentialités pour le développement du tourisme. De ce fait, son patrimoine géologique mérite d'être valorisé à travers le développement du sport de montage (spéléologie, randonnées, l'alpinisme, ski, parapente). Ce patrimoine naturel nécessite une attention particulière, car les missions institutionnelles assignent au parc et favorisent une promotion harmonieuse des activités sportives, de récréation et de loisirs avec les perceptions de sauvegarde du milieu naturel. Le PND est une réserve de biosphère dont l'objectif consiste aussi à promouvoir dans le cadre du développement durable, le savoir-faire local et la pérennisation des traditions et des valeurs de la population vivante à sa périphérie.

Section 3 : Mode d'appropriation de l'espace du PND par la population locale

L'objet de cette section est de présenter le PND comme territoire ou espace habité et approprié. Il s'agit d'analyser le mode d'appropriation et d'occupation de ce territoire et le mode d'accès aux ressources par sa population locale. Il s'agit aussi d'analyser la nature de la relation de la population locale avec le patrimoine naturel du PND. Dans le premier point nous rappellerons l'historique de l'occupation du sol du PND et des informations générales sur la population ainsi que sa répartition par zone d'influence et par commune, pour enfin montrer le mode d'exploitation et d'accès aux ressources du PND par zone. Pour cela dans cette section nous tenterons de répondre à la question suivante :

Quel est le mode d'appropriation et d'occupation du territoire du PND par la population locale ?

1-Historique d'occupation de l'espace du PND par les populations locales

Tableau n°11: Répartition de l'habitat et population du PND (zone d'influence).

Source : Exploitation des documents internes du PND.

Chapitre 3 : Description du site d'étude : Le parc national du Djurdjura (PND)

En analysant le tableau, on remarque que la zone d'influence du PND est représentée par un habitat pour une famille de 6,37 personnes. Le territoire du PND concerne 70 villages, tout autour et au sein du PND, 39 villages sur le versant nord (Tizi-Ouzou) et 31 villages sur le versant sud (Bouira). La population totale est près de 80 000 habitants, 52 769 habitants pour versant Nord et 28 114 habitants pour le versant Sud.

1-1-Densité de la population

Au PND, la densité au kilomètre carré ou à l'hectare de surface agricole utile (SAU) varie d'un versant à un autre. La densité de la population du PND est représentée dans le tableau suivant :

Tableau n°12: Densité de la population et population sur la SAU (2008 et 2018).

Communes Versant Nord	Population 2008	Densité			Communes Versant Sud	Population 2008	Densité		
		Population 2018	Km ²	Hab/ SAU			Population 2018	Km ²	Habitant /SAU
Boghni	38.815	32 022	663	14	Aghbalou	24.567	20.892	318	12
Assi Youssef	17.413	15 330	569	10	Saharidj	13.128	9.606	13	08
Ait Bouadou	17.514	15 143	399	08	Adjiba	14.568	13.855	161	05
A. Gueghrane	13.264	9 927	292	15	Taghzout	12.770	14.993	257	05
Ouacif	15.172	10563	786	30	Bechloul	12.061	13.545	125	03
Iboudrarene	10.415	5529	285	17	El Asnam	15.280	15.067	102	02
Akbil	12.763	8839	308	17	Haizer	18.549	20.673	201	05
Abi Youcef	10.281	7 880	545	13	Ait Laaziz	16.231	13 844	369	05
Ait Boumahdi	6113	6261							
Ifferhounene	18.248	12 339	495	36	Total	124.154	122.475		
Total	164.273	123.833							
Densité moyenne versant Nord			473	19	Densité moyenne versant Sud			208	06

Sources : D.P.A.T de Tizi-Ouzou et Bouira

Le PND touche dix-neuf communes, 11 au Nord de la wilaya de Tizi-Ouzou et 08 à Bouira au Sud. La population totale de la zone d'influence pour l'année 2008 est de 288427h ; 14 6273 habitants au versant Nord, contre 124 154 habitants au versant Sud. Pour l'année 2018, cette population est estimée à 246 308 dont 123 833 au versant Nord, contre 122 475 habitants au versant Sud.

La densité de la population est beaucoup plus importante et plus accentuée sur le versant Nord avec une densité moyenne de 473h/km², que le versant Sud qui présente une densité moyenne de 208 h/km². Tout comme la densité au Km², la densité à l'hectare de la SAU est encore beaucoup plus prononcée au Nord avec une moyenne de 19 habitants /ha/SAU qu'au Sud avec une densité moyenne de 06 habitants /ha/SAU. Cet écart important de densité est lié au fait que le versant Nord est plus peuplé que le versant Sud et le territoire des communes du versant Sud est deux fois plus grand que celui des communes du versant Nord.

1-2-Répartition de la population des communes du PND par secteur d'activité

La répartition de l'ensemble de la population des communes limitrophes avec le PND par secteur d'activité est représentée dans le tableau suivant :

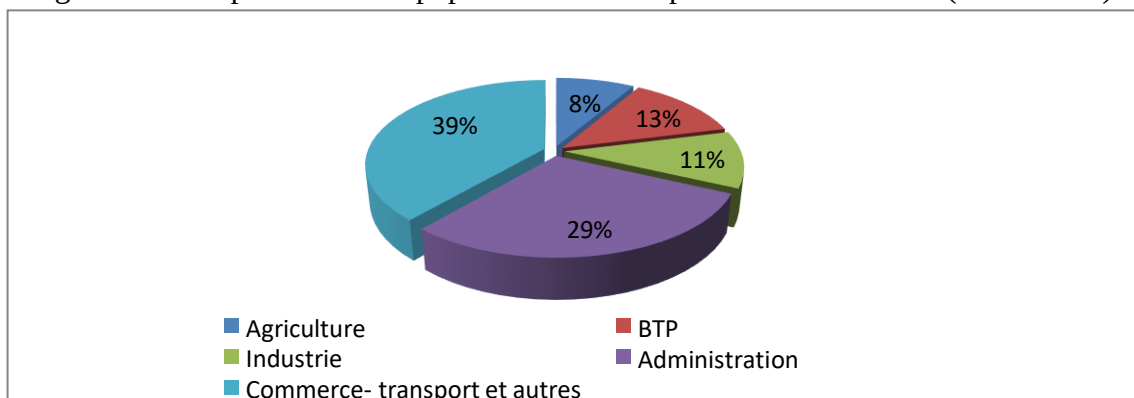
Tableau n°13 : Répartition de la population des communes du PND par secteur d'activité.

Communes	Agriculture	BTP	Industrie	Administration	Commerce-transport et autres
Boghni	246	158	1426	2989	4924
Assi Youssef	130	659	489	1584	1067
Ait Bouadou	115	566	497	1084	1951
A.Ghegrane	72	302	403	1346	1031
Ouacif	103	432	246	1191	1304
Iboudrarene	88	175	346	715	435
Akbil	1050	721	452	520	1925
Abi youcef	38	611	168	487	749
Ait Boumahdi	93	158	307	1063	411
Yatafen	85	192	152	504	357
Iferhounene	55	500	120	600	920
Aghbalou	1044	911	524	2652	2789
Saharidj	538	721	420	1151	1526
El Adjiba	670	729	470	1743	1825
Taghzout	792	803	504	1638	1827
Bechloul	765	691	410	1237	1890
El Asnam	1209	834	505	1191	2541
Haizer	831	1214	659	2658	2554
Ait Laaziz	807	1128	699	1738	2244
Total	7 085	10 494	9 043	24 591	32 270

Source : Construit par nous-mêmes à partir des données de la direction de l'emploi de Tizi Ouzou et de Bouira .2020

La répartition de la population des communes du PND par secteur d'activité est représentée par la figure suivante :

Figure n° 7 : Répartition de la population du PND par secteur d'activité (année 2018).



Source : Construit par nous même à partir des données du tableau

Sur l'ensemble des communes du PND, le secteur du commerce et de transport emploie près de 39% de la population active, le secteur de l'administration avec 29%, contre 13% pour le secteur BTP et 11% pour l'industrie, par contre la part du secteur de l'agriculture est de 8%.

1-3- L'Emploi

En se référant aux données collectées auprès de l'administration du PND. La population active inemployée du PND s'élève à 13 159 habitants, dont 7 803 pour le Nord et 5 356 habitants pour le Sud. Pour une population résidente de 258.406 des 18 communes (Statistiques du RGPH, 2008), le taux d'activité est de 17.85 %, soit une population active de 46.136, le taux d'occupation est de 71,48 %, soit une population active de 32.979 habitants.

- La population active du versant Nord est de 27.824 habitants, soit 60.30 % de la population active totale et un taux d'activités de 19,10 %.
- Pour le versant Sud, la population active est de 18.314 habitants, soit 39,70 % de la population totale active et un taux d'activité de 16,23 %.

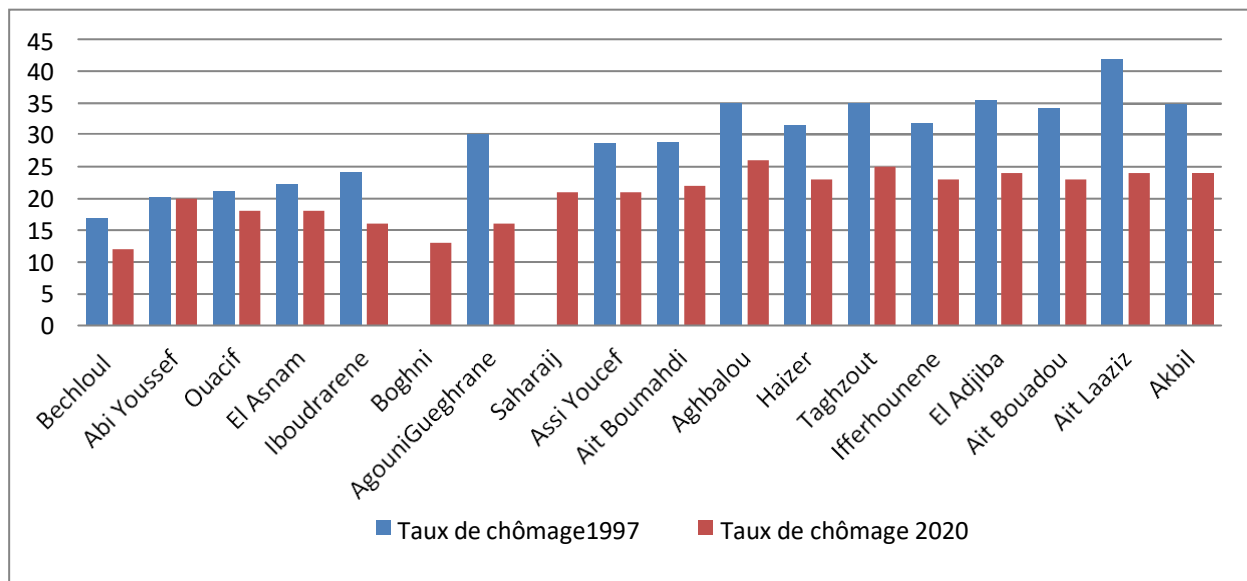
Le taux du chômage des communes limitrophes au PND est représenté dans le tableau et la figure suivante :

Tableau n°14: Le taux de chômage des communes du PND.

Commune	% chômage 2008	% chômage 2020	Commune	% chômage 2008	% chômage 2020
Abi Youssef	20,20	20	Bechloul	16,98	12
Ouacif	21,08	18	El Asnam	22,24	18
Iboudrarene	24,10	16	Saharaij	28,50	21
Boghni	26, 23	13	Aghbalou	34,94	26
AgouniGueghrane	30,09	16	Haizer	31,55	23
Assi Youcef	28,66	21	Taghzout	34,95	25
Ait Boumahdi	28,83	22	El Adjiba	35,45	24
Ifferhounene	31,80	23	Ait Laaziz	41,91	24
Ait Bouadou	34,27	23			
Akbil	34,89	24			

Source : Construit à partir des données des directions de l'emploi de Tizi Ouzou et de Bouira.

Figure n°8: Le taux de chômage des communes limitrophe du PND (année 2008 et 2020).



Source : Construit à partir des données du tableau

Pour l'année 2008, le taux de chômage le plus élevé est de 41,91 % enregistrés à Ait Laaziz (W. de Bouira), par contre le plus faible taux de chômage, 16,98 % à Bechloul.

Le taux moyen de chômage est de 28.52% pour l'année 2008, dans le versant sud, le plus faible taux de chômage est de 16,98% à Bichloul, pour l'année 2008, le taux le plus élevé est de 41% à Ait Lazziz. En se basant sur la même source d'information. Pour l'année 2020, on remarque que le taux a diminué pour l'ensemble des communes du PND, mais le taux de chômage moyens (20,5%) reste toujours important. Le taux de chômage le plus élevé est de 26%, le taux le plus faible est de 12% à Bechloul.

En analysant les données précédentes on constate que le taux de chômage est très élevé dans la majorité des communes du PND, ce qui reflète la vulnérabilité et la dégradation des conditions de vie de ces populations. Pour faire face à cette situation plusieurs activités sont développées au PND. Ces activités présentent des effets négatifs sur le patrimoine naturel.

2- Historique de l'utilisation des terres du PND

Tous les territoires se caractérisent par une géographie et évoluent selon une histoire propre. L'aspect actuel du Djurdjura est le résultat d'une combinaison des facteurs naturels (érosions) et du facteur humain (défrichements, incendies, surpâturage, etc.). En effet l'activité agricole notamment le pâturage qui est une activité ancestrale a fortement contribué à l'aspect actuel du parc. En plus de cette intense activité, le territoire du PND est fortement soumis à une surexploitation de ses ressources naturelles par les riverains.

Durant un entretien, Mr Abdelaziz représentant du PND a affirmé que : « *Le PND a été créé par la colonisation française en 1925, à des fins touristiques. Elle pratiquait une gestion à sa faveur en accordant des droits de concessions pour l'exploitation du bois et plusieurs*

produits annexes au profit des colons et de non-usage pour la population locale. Après l'indépendance, cette situation a laissé place à plusieurs droits d'usage de terres au profit des riverains, comme le droit de parcours et de ramassages de bois mort. ». Dans le même contexte il a ajouté : « à partir de 1962, la gestion du PND a été confiée à l'administration des forêts jusqu'en 1983, où le parc fût créé officiellement par décret présidentiel pour des fins de conservation du patrimoine. La rigueur dans la gestion a entraîné des conséquences néfastes comme, la surexploitation et la dégradation du patrimoine naturel. Les riverains se sont opposés aux objectifs de conservation attribués au parc. »

3- Les activités humaines pratiquées dans les différentes zones PND

D'une manière générale le mode de vie des montagnards du Djurdjura est difficile. Ils puisent leurs sources de vie du PND pour faire face à leurs besoins de plus en plus croissants. L'activité principale est l'agriculture vivrière et l'élevage extensif et quelques activités artisanales comme la poterie, la tapisserie et la bijouterie, qui représentent une source de revenus. Cependant ces activités constituent aussi une source de dégradation pour le PND. Dans ce contexte, lors d'un entretien, le chef du secteur de Tala Rana Mr, Hadad a déclaré que : *« la population locale du PND pratique une agriculture vivrière composée essentiellement de cultures maraîchères, d'arboriculture de montagne et un élevage traditionnel. Le cheptel divague librement à l'intérieur du parc avec une charge très importante. »*.

Pour une gestion durable, planifiée dans le cadre de la protection de patrimoine naturel du PND chaque zone du PND concerne des fonctions propres :(PND, 2011)

- **La zone centrale :** Elle est destinée à la fonction de conservation stricte. Elle est soustraite à toute intervention et maintenue en l'état comme lieu de comparaison avec le reste du territoire.
- **La zone tampon :** Elle comprend deux destinées liées au régime de propriété foncière :

Les territoires appartenant aux domaines privées et publics de l'Etat, à consistance majoritaire, sont conçus pour abriter les projections en relation avec la fonction d'appui logistique par ; l'implantation d'équipements récréatifs, sportifs, de loisirs, d'appui à la recherche scientifique, la promotion des activités artisanales, la sensibilisation et l'éducation à l'environnement.

- **La zone périphérique :** Les portions de territoires appartenant à des particuliers associés à la zone de transition périphériques sont destinées à assumer la fonction de développement socioéconomique, l'amélioration du cadre de vie des populations.

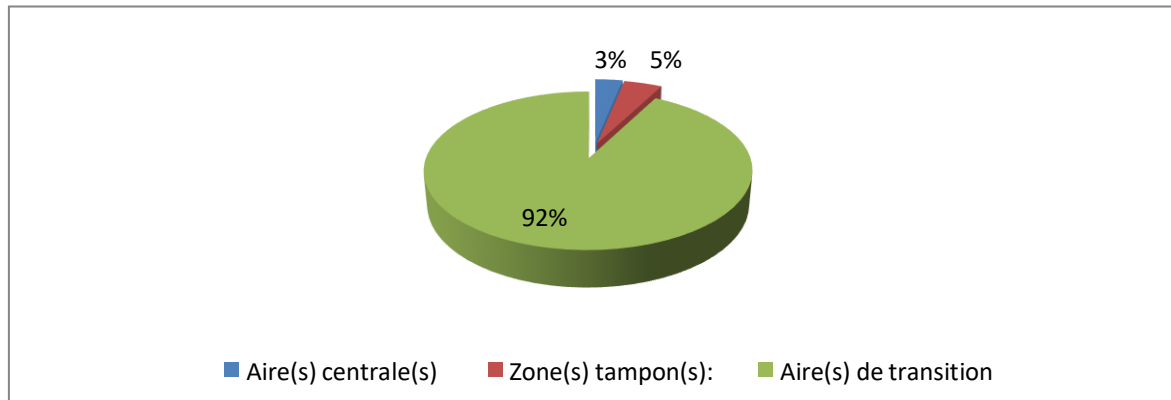
Concernant la répartition de la population sur territoire du PND par zone, elle est représentée dans le tableau suivant :

Tableau n°15: Répartition de la population du PND par zone.

Zone	Permanente / Saisonnière	% de la population totale
Aire(s) centrale(s) :	2.565 habitants / néant.	3%
Zone(s) tampon(s):	3.571 habitants / néant.	5%
Aire(s) de transition :	73.747 habitants / néant.	92%

Source: construit par nous même à partir des données collectées de l'administration du PND.

Figure n°9: Répartition de la population du PND par zone.



Source : Construit à partir des résultats du tableau.

Durant un entretien, le chef du secteur de Tala Rana affirme l'existence de quatre villages des zones centrales et tampon, ce qui ne coïncide pas avec les mesures de préservation du patrimoine naturel du PND.

Durant une interview Mr Abdelaziz représentant du PND a affirmé que « *Le Djurdjura est cerné par une ceinture de 70 villages relevant de deux wilayas, Chaque village est composé d'une ou plusieurs grandes familles. La gestion d'un village est confiée à un comité qui désigne un chef de village ou Tamen qui le représente auprès des autorités locales. Chaque village fonctionne selon un règlement intérieur dans le respect des traditions et des coutumes de la région* ».

Selon les résultats des entretiens menés auprès du secteur de Tala Guilef : « *dans la zone de transition, le domaine des particuliers est plus important et représenté par des propriétés privées non titrées. Les riverains ne disposent pas de documents justificateurs de la propriété notamment en dehors des zones d'habitation, ce sont généralement des territoires d'influence des tribus, sur lesquels, ces tribus se sont accordé des droits ancestraux pour le pâturage et d'autres droits d'usufruit. Une partie de ces territoires sont soumis à des agressions diverses. En effet, dans le cadre de la protection du patrimoine naturel, plusieurs efforts ont été fourni à travers des aides dans le cadre d'écodéveloppements, sensibilisation et la sanction, quand il s'agit d'atteintes aux espèces protégées* ».

4-Régime foncier des différentes zones

L'administration du parc ne dispose que des statistiques relatives à l'ensemble du territoire du PND, le régime foncier des différentes zones se présente comme suit : (Exploitation des documents internes de la DGF)

4-1-Zones centrale et tampon

Le domaine public et privé de l'État (terrains domaniaux et propriétés des municipalités) représente une superficie de 16996 ha soit un taux de 91,62 %. Les domaines des particuliers (propriété privée) représentent une superficie 1554 ha soit 8,38 %.

Dans la zone tampon les activités économiques dans cette sont perçues à deux niveaux :

- Dans les territoires appartenant aux domaines public et privé de l'État, les pratiques sont ; un pâturage extensif, l'exploitation des produits annexes de la forêt par les riverains.
- Dans les terrains appartenant aux particuliers, les pratiques sont les suivantes : l'élevage, l'agriculture vivrière, l'arboriculture, l'exploitation des produits de la forêt, l'habitation.

4-2-Zone de transition

Cette zone est caractérisée par une concentration d'habitation, la population pratique plusieurs activités artisanales et des savoirs faire locaux comme l'agriculture vivrière et quelques métiers artisanaux et d'autres droits d'usufruit. Dans la plupart des cas, en dehors de leurs zones d'habitation, les riverains ne disposent pas de documents justificatifs de la propriété. Par ailleurs, plusieurs activités interdites sont pratiquées telles que les coupes de bois, les extractions des pierres et le braconnage. La pratique de ses différentes activités illicite représente une violation de la loi, notamment, la loi 11-02 du 28-02-2011. Sous l'impact de ses différentes agressions, une partie de cette zone a perdu sa vocation forestière. En effet, une autre partie conserve son côté forestier et ainsi leurs appartenances au domaine de l'État.

Selon notre interview avec Mme Kabouya Ilham, directrice des aires protégées et habitats naturels de la DGF : « *Le PND est touché par plusieurs actes de dégradation et par des occupations illicites à des fins d'habitations ou d'agriculture. De grands efforts sont développés pour préserver ces territoires, sensibilisation de la population, notamment à travers les aides dans le cadre de la politique de développement rural.* »

Le chef du secteur de Tala Rana a affirmé aussi que : « *Le PND présente un grand potentiel pour le développement du tourisme. C'est un site touristique d'intérêt National pour le sport de montagne (ski, les randonnées, la spéléologie, la découverte). Les deux sites touristiques de Tikjda au sud et Tala-Guilef accueillent plus de 500.000 visiteurs par an.* »

5-Le PND, une source de revenu pour les populations locales

A travers les différentes activités existantes au sein du territoire du PND, déjà citées plus haut, on constate que ce dernier représente une source importante de revenus pour sa population. De plus, le PND assure plusieurs aides financières indirectes aux communautés locales. Il représente une source importante de revenu affecté de la manière suivante :(résultats des guides d'entretien adressé au PND)

- *«Autoriser gratuitement le pâturage dans les domaines privés et publics de l'Etat ; l'exploitation de certains produits annexes de la forêt et le bois de chauffage, le ramassage de pierre pour l'auto construction et les besoins domestiques des riverains ;*
- *Accorder la priorité au recrutement de la main d'œuvre locale au sein du PND ;*
- *La prise en charge de plusieurs travaux au sein des propriétés foncières comme l'aménagement des pistes, les canaux d'irrigation et les points d'eau ...etc ;*
- *La promotion des activités écologiques comme la mise en valeur des terres, la distribution de plants fruitiers, l'apiculture, ...etc ».*

Les conditions de vie des riverains du PND sont difficiles ; ils se contentent des ressources procurées essentiellement de l'agriculture vivrière et de l'élevage extensif et autres activités artisanales. Ces activités contribuent à l'amélioration du mode de vie de la population. Cependant, plusieurs activités sont incompatibles avec les enjeux de protection.

Le classement du territoire du parc en parc national représente un atout pour la région à travers les ressources et les différents services éco systémiques qu'il procure tout en contribuant à l'amélioration du mode de vie de sa population, notamment à travers les différentes aides financières indirectes. Le PND représente des potentialités pour le développement du tourisme et l'agriculture de montagne. Cependant plusieurs exploitations représentent une source de nuisance et de dégradation pour le patrimoine naturel, de vraies contraintes pour la gestion durable du parc.

Section 4 : Mode d'utilisation des ressources du PND et contrainte de gestion

Depuis sa création, le PND connaît la généralisation de plusieurs actes d'agression sur son milieu naturel, ce qui se traduit par des atteintes et des destructions de son patrimoine naturel. Les efforts déployés par le PND dans le cadre de la gestion du patrimoine naturel à travers ses plans de gestion sont souvent soumis à des contraintes et des insuffisances qui entravent la réalisation des missions du PND. Ces contraintes sont souvent liées à l'historique et au mode d'occupation des sols de ce territoire par la population locale. En se basant sur les résultats de la pré-enquête, nous tenterons dans cette première section à répondre à la question suivante : *Quelles sont les contraintes qui entravent la réalisation des missions du PND ?*

-1- Les effets négatifs du tourisme de masse

Le territoire au PND fait face à une sur fréquentation touristique dans certaines parties de son territoire comme Tikjda et Tala Guilef. Les effets de ces fréquentations variables sont denses en raison de leur concentration sur les endroits accessibles et commodes au stationnement des voitures :(Résultats de la pré-enquête)

- Pollution sous toutes ses formes (solide, liquide, atmosphérique et sonore) ;
- La production d'une immense quantité de déchets solides et les agressions de toutes sortes.
- Perturbation de la faune sauvage, domestication du singe Magot par son nourrissage ;
- Graffitis et inscriptions sur les roches, les grottes, la signalétique... ;
- Exploitation irrationnelle des plantes, en particulier médicinales, alimentaires et aromatique ;
- Piétinement de la végétation et de la régénération naturelle ;
- Plusieurs pratiques non compatibles avec les traditions locales et font fuir le public familial traditionnel (vente illicite d'alcool).

2- Délits et agressions diverses

La gestion du PND fait aussi face à plusieurs délits et agressions. Plusieurs fruits sauvages sont exploités de façon exagérée telle que les glands de chêne vert. Le PND souffre aussi du phénomène de coupe illicite de bois par la population, utilisé pour du chauffage en hiver ; production de charbon, bois de charpentes et à l'affouragement de leurs cheptels. Ces phénomènes contribuent à la dégradation de la forêt. Le parc fait aussi face à une sur utilisation des plantes pour des besoins culinaires, aromatiques, thérapeutiques et l'automédication traditionnelle, plusieurs espèces sont ainsi sérieusement menacées.

Dans ce contexte le chef du secteur de Tala Rana M^r Haddad Sassi a affirmé durant un entretien : « *La gestion du PND fait face à plusieurs agressions comme l'extraction de pierres, la coupe de bois, la capture d'animaux sauvages, défrichements et exploitations illicites à des fins d'extension des parcelles exploitées pour l'agriculture. Il fait face aussi à plusieurs exploitation des ressources naturelles à des fins utilitaires et commerciales* »

Bien que la législation nationale interdît la chasse à l'intérieur des zones centrales et tampons et dans les aires protégées en général ; plusieurs espèces sont chassées au PND durant toute l'année. Ses différents modes d'exploitation et d'utilisation représentent une source de nuisance et de dégradation du patrimoine naturel du PND.

3- Pollution des milieux naturels (dépotoirs et effluents)

La lutte contre la pollution est devenue une préoccupation majeure pour les gestionnaires du PND. Plusieurs régions du PND font face à ce phénomène de prolifération de dépotoirs surtout dans la zone périphérique immédiate du parc. Les causes sont multiples :

- Visiteurs et usagers de la voirie traversant le PND qui laissent des ordures en partant ;

- Déchets ménagers des riverains et autres dans les milieux naturels et les cours d'eau ;

La pollution provoque plusieurs atteintes sur le patrimoine naturel du PND en engendrant des nuisances pour la nature et la santé publique :

- Altération de l'esthétique des milieux naturels ;
- Prolifération des dépotoirs, à l'origine des feux de forêts, de la mauvaise salubrité des lieux, d'odeurs désagréables, lieu de nourrissage du singe magot et d'autres animaux sauvages ;
- Pollution des sources et des cours d'eau par les rejets d'eaux usées et les déchets solides emportés par les eaux de ruissellement.

La pollution au PND touche plusieurs sites notamment le site de Tikjda, cœur palpitant du PND. Ce site reçoit une quantité énorme de déchets surtout dans les endroits qui sont accessibles aux touristes. Cette station climatique, au lieu d'être un pôle touristique par excellence est en train de devenir un dépotoir pour les déchets. Les différents dépotoirs du PND sont représentés dans le tableau suivant :

Tableau n°16: Les différents dépotoirs du PND et leur localisation ;

Nom du dépotoir	Localisation
Dépotoir d'Ait Meslaiene	Commune : Akbil, Daira : Ain El Hammam Wilaya : Tizi Ouzou (à la périphérie du PND)
Dépotoir de Tala Guilef	Commune : Boghni, Daira : Boghni, Wilaya : Tizi Ouzou (zone tampon et transition du PND)
Dépotoir de Tikjda	Commune d'El Esnam, Daira : Bechloul, Wilaya : Bouira (zone tampon PND)
Dépotoir d'Iferhounène	Situé en aval de la RN 15.
Dépotoir d'Abi Youcef	Situés dans la forêt domaniale des Azerou.

Source : Résultats du guide d'entretien mené auprès du secteur d'Ath Ouabane

À ce sujet, Mr Haddad Moussa, chef du secteur de Tikjda affirmait durant un entretien que : « *presque tous les dix jours, des opérations de nettoyage sont menées par les employés du parc pour collecter d'énormes quantités de déchets (50-70 tonnes par an), dès le lendemain plusieurs tonnes de déchets envahissent les lieux à nouveau. Dans cette situation des conduites exemplaires s'imposent à chacun pour mettre fin à ce phénomène qui représente une menace sur le patrimoine naturel* ».

La direction du parc a entrepris des démarches administratives pour la création de décharges contrôlées par consolidation de la procédure de collaboration avec les municipalités concernées. Dans le cadre de la lutte contre la pollution, plusieurs communes limitrophes avec le PND sont dotées de dispositifs de collecte de déchets et de centre d'enfouissement technique (CET). Les CET, les plus proches du parc sont : le CET d'Ath Ouacifs et le CET de Boghni, créé récemment. Vu la situation actuelle du PND, d'énormes efforts restent à

réaliser dans le cadre d'une gestion des déchets et la lutte contre la pollution et ses effets négatifs sur le patrimoine naturel.

4- Incursions du singe Magot dans les vergers et les habitations

Le magot est une espèce de singe protégée de plus en plus menacée qui vit dans les périmètres fréquentés par les visiteurs et dans la zone de transition. Il a perdu ses réflexes naturels et se retourne sur les habitations et les cultures des riverains, leurs causant d'énormes dégâts.

Les descentes et les incursions du singe Magot sur les jardins des propriétés privées constituent actuellement l'un des sérieux problèmes du PND. Selon notre entretien avec M^r Abdelaziz, M, représentant du PND « *Ce phénomène représente une source d'agression pour le patrimoine naturel, il provoque des dégâts sur les propriétés des riverains, (les biens, les jardins, les récoltes) et met le PND en situation de conflit avec la population locale qui ne cessent de revendiquer des indemnités.* ». Les troupes de singes à conflits et les dégâts occasionnés ont concernés les cinq secteurs du parc. Les villages et les sites touchés sont représentés dans le tableau suivant :

Tableau n° 17 : Villages touchés par les incursions du singe Magot.

Secteur de gestion	Village touché par les incursions du singe Magot
Tala Guilef	Ath Erguene (Tabourth nath erguene, Tizi n'Trad), Maadhen (Thala bouvladh), Ath Mendes (Ighzer N chvel) Ath Houari (Thabakith Thoumlilth), Ath Ali (Thinzer).
Tikjda	Ain Allouane (Inedjaren), Agouni (Agouni), Haizer (Mimouna, Tagounits, Ath Khrouf).
Tala Rana	M'zarir (El-Hammam, Thigherth gueghil, Thaghzouth M'zarir), Belbara (Imzezwi), Iwaqourène (Thaghifoufth, Tajmaiyth laainsar, Thimdouchine
Ait Ouabane	Aït Ouabane (Lainser bouzrou, Lmina, Azroun ledjnin, Thiqerray, Afarnou, Aqerrou gguiddawen, Izinziren, Azrib bbouchène, azrou n'tsegdacht), Aït Allaoua (Abada, Agouni N'lahwa, Ileggan, L'mina, Thaghzouth N'bar, Tissa N'wadda, Tizi Uderyis), Darna et Thala n'tazarth (Thala n Djehhe, Tharga, Thala N sman), Aït Abdellali (Ifri semdhan) et Aït Aggad (Tafsa N'jelil, Takalmount, Tichwt N'tgarfa), Akaoudj (Tabburt wqawej), Timghras (Agouni Athmane)
Tirourda	Tirourda

Source : Construit par nous même à partir des résultats de la pré-enquête.

5- Divagation du cheptel

5-1-L'agriculture et l'élevage

Durant notre enquête de terrain au PND, on a constaté qu'un nombre important de cheptels fréquentent l'intérieur du parc, ce qui montre l'importance de l'activité de l'élevage pour la population locale. D'après les résultats du guide d'entretien avec les responsables du PND, l'élevage pratiqué au sein du PND est un élevage extensif du type traditionnel. Un cheptel important composé de bovins,

caprins et ovins divague en pleine liberté à longueur de l'année sur le territoire du parc. Une grande partie du PND est ainsi exposée à une utilisation abusive des parcours. Il constitue aujourd'hui un problème non négligeable du fait de sa pratique en semi-liberté, voire en errance libre notamment pour le cheptel bovin.

Durant un entretien, le chef du secteur d'Ath Ouabane affirmait que : *« Actuellement, nous assistons à une véritable anarchie avec une divagation incontrôlée, d'un cheptel malgré les efforts déployés par le PND pour la gestion des parcours et l'amélioration du cadre de vie des riverains, ce phénomène persiste toujours et menace le patrimoine naturel du parc. »*

Le cheptel en divagation est l'un des problèmes les plus complexes des gestionnaires du PND. Une grande partie du parc est exposée à une utilisation abusive des parcours, ce phénomène est lié à l'histoire des parcours et à plusieurs autres facteurs.

5-2-Historique des parcours

Selon les résultats du guide d'entretien mené auprès du secteur d'Ath Ouabane du PND : *« l'une des principales menaces qui s'exercent sur le patrimoine naturel est le surpâturage avec la densité du cheptel et sa divagation permanente sur tout le territoire du parc. La problématique de la réglementation des parcours est complexe du fait qu'elle soit liée à l'histoire des parcours qui repose traditionnellement sur la notion de « arch » des propriétés privées et des terres domaniales où les limites entre ses propriétés ne sont pas claires dans l'utilisation des parcours. La superficie des terrains de parcours au PND sont de l'ordre de 10.355,86 ha, représentés essentiellement par terres à fortes valeurs patrimoniales. La surcharge et le cheptel en divagation menacent ce patrimoine fragile. »*

L'élevage est une activité ancestrale très importante pour les riverains en leur permettant de subvenir à leurs besoins. En héritant un droit d'usage des terres, le patrimoine naturel du PND est exposé à un surpâturage. La gestion des parcours est insuffisante, elle est due essentiellement à plusieurs facteurs comme le non respecté du zonage, l'absence de délimitation des terrains de parcours et l'absence de recensement et manque surveillance du cheptel.

5-3- Impact de l'élevage sur la pérennité et l'évolution du couvert végétal

Selon les résultats du guide d'entretien mené auprès du secteur d'Ath Ouabane du PND *« Les différents parcours du PND sont partagés entre les différentes tribus ayant usage de l'espace, ces dernières années ont connu le renforcement des cheptels et l'arrivée de nouveaux troupeaux. Les économies des riverains salariés vont parfois uniquement vers l'achat du bétail et l'amélioration de l'habitation. Les effectifs des différents recensements sont obtenus par le biais de simples enquêtes auprès des propriétaires, ils sont donc approximatifs. »*

D'une manière générale on peut dire que l'élevage ne représenterait pas une contrainte directe pour les milieux naturels, s'il était contrôlé et si les cheptels étaient installés aux zones spéciales à cette pratique, c'est-à-dire les zones de parcours. Or, la situation actuelle au PND

montre que les troupeaux de plus en plus nombreux fréquentent toutes les catégories de milieux, ce qui menace le patrimoine naturel.

La pression du cheptel sur les milieux naturels est multiple : (résultats du guide d'entretien mené auprès du secteur d'Ath Ouabane du PND)

- Prélèvement de la productivité primaire au delà des capacités de régénération de la végétation ;
- Ouverture des milieux et la multiplication des sentiers : les bovins vont dans tous les sens et conduit à la dégradation des sols et à l'érosion ;
- Rejets de bourses et de fumier constituent des masses importantes de matière organique qui ne trouve pas le temps de se minéraliser en raison des conditions climatiques ;
- Entrave à toute initiative de reboisement au parc.

5-4-Efforts fournis pour y faire face

La gestion durable des parcours au PND est conditionnée par une responsabilisation de la population dans le mode d'exploitation des ressources naturelles, notamment à travers un système de gestion participative responsabilisant les éleveurs. Le processus de concertation avec la population usagère engagé doit mettre l'accent sur : (résultats du guide d'entretien mené auprès du secteur d'Ath Ouabane du PND (pré-enquête)

- *La sensibilisation de la population sur la nécessité d'améliorer la production des terrains de parcours, afin de réduire le déficit alimentaire des troupeaux et de lutter contre la dégradation des sols ;*
- *La sensibilisation des populations pour la délimitation des terrains de parcours et du respect de l'organisation établie en concertation avec les gestionnaires du pnd ;*
- *Organisation des parcours à travers la réduction des charges sur les parcours.*

Étant donné que la gestion des zones de parcours au PND est difficile en raison du nombre important d'éleveurs, de la densité du bétail et à cause du statut de certains terrains (absence de documents officiels de propriété) ; ces parcours sont fréquentés pendant toute l'année sauf en période de Neige. Le déficit hydrique actuel et la diminution de la durée d'enneigement exposent toutes ces zones à une pression de pâturage sans laisser le temps à régénération de la végétation. Plusieurs autres actions sont à mettre en œuvre pour faire face à ce phénomène :

- *Un suivi par des études d'évaluation des capacités de charge de ces parcours est indispensable pour rediriger les troupeaux vers des endroits plus rentables et éviter une dégradation accrue du couvert végétal ;*
- *Un contrôle rigoureux du cheptel par leur marquage, afin d'éviter des troupeaux externes à la région en s'appuyant sur la collaboration des éleveurs locaux ;*
- *Actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement auprès des éleveurs ;*
- *Actions de vulgarisation et de communication auprès des éleveurs et des riverains ;*
- *Renforcement des textes juridiques, application de la réglementation en vigueur ;*

- *Amélioration des instruments de gestion, plus de surveillance et le contrôle ;*
- *Mobilisation des ressources en eau ;*
- *Encouragement des pratiques locales en matière de valorisation des produits du terroir ;*
- *Actions d'écodéveloppement, amélioration des revenus des populations riveraines et réorientation de leurs tendances.*

6- Incendies

6-1-Causes et conséquences des incendies

Au PND, les incendies sont un problème très complexe et un facteur de dégradation du patrimoine naturel. Il est lié à une multitude de facteurs ; la nature même de la forêt, les conditions climatiques et la situation sociale des riverains :(Résultats du guide d'entretien mené auprès du secteur d'Ath Ouabane du PND)

- Des causes naturelles : les feux de surviennent suite à une sécheresse ou une foudre. Cette cause est estimée à 5% des causes des feux de forêts dans le bassin méditerranéen.
- Le facteur humain est la cause principale des feux de forêt, notamment au Djurdjura. Elles sont subdivisées en 02 catégories : involontaires et volontaires.
- Les causes involontaires sont liées aux imprudences et aux accidents surtout pendant les périodes de sécheresse.
- Les causes volontaires sont : la vengeance qui est un moyen d'expression sociale envers les autorités suite à l'augmentation du chômage. Les feux de forêts représentent aussi un moyen pour augmenter l'offre foncière (agricole ou à usage d'habitation).

D'après une étude réalisée sur la sensibilité des peuplements forestiers aux feux de forêts au PND en 2010 :(Résultats de la pré- enquête)

- 5400 ha ont été ravagés de 1991 à 2011 (20 ans). Sur cette même période, on compte sur le territoire du PND :
- 342 départs de feux (16 foyers / an) et 5476,16 ha brulés, soit en moyenne 260,76 ha/an ;
- 16,01 ha brulés en moyenne par feu, soit près de 2,94% de la surface totale brulée par an.
- Réduction de la surface forestière et destruction du patrimoine naturel (faune et flore)
- Accélération de l'érosion du sol.

Les causes et les origines des feux de forêts au PND sont représentées dans le tableau suivant :

Tableau n°18: causes et origines des feux de forêts au PND.

Origine des incendies	Exemples
Travaux agricoles	En forêt : récolte de miel par fumage, défrichement pour labours En périphérie : Feu pastoral, incinération de végétaux
Travaux forestiers	Carbonisation, brûlage des rémanent après éclaircis
Travaux industriels et artisanaux	Brûlage de déchets, étincelles....
Touristes	Pique-nique
Chasseur	Battues, campement
Habitation	Feu de jardin

Source : Résultat du guide d'entretien mené auprès du secteur d'Ath Ouabane du PND

6-2-Localisation et évolution des surfaces incendiées aux PND

La localisation des feux de forêts au PND est fonction essentiellement du climat, de l'exposition, de la pente et de l'espèce. Les conclusions à retenir sont donc :

- Le versant sud est plus touché que le versant nord (à cause du climat) ;
- La pente et l'exposition augmentent la fréquence des feux sur l'ensemble de son territoire .

Il apparaît clairement que le territoire du PND dans son ensemble est sensible aux incendies, ses divers massifs sont à la fois très vulnérables (75% des massifs forestiers), difficiles d'accès (98% de la superficie du parc est inaccessible ou à accès difficile) et caractérisés par des formations combustibles (près de 37% des massifs forestiers).

L'évolution de la surface des incendies (ha) au PND est représentée dans le tableau suivant :

Tableau n° 19: L'évolution de la surface des incendies au PND.

Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Hectare	262,8	125,30	790,6	67,5	290	41,3	66,29	120,11	1272	522,34	620,96	175,75

Source : Construit par nous-mêmes à partir des résultats de la pré-enquête

Le tableau montre que la surface incendiée au PND est très importante, ce qui témoigne de l'importance des dégâts sur son patrimoine naturel.

7- Exploitation irrationnelle de la ressource hydrique

Au PND, la plupart des sources ont été captées pour des fins d'alimentation des villages. Selon notre interview avec le chef du secteur de Tala Guilef M^r M, Abdelaziz : « *Le problème de l'eau au PND est lié au captage de la majorité des sources à des fins industrielles et de consommation, à travers l'adduction de l'eau aux villages. Ce problème persiste toujours même avec la création des barrages (existence de deux conduites d'eau au profit des villages), ce qui ne laisse parfaitement rien pour la faune sauvage.* »

Cette ressource vitale est mal exploitée par les collectivités locales. Elle est soumise au risque de destruction notamment à cause des rejets d'effluents, dépotoirs et des tentatives de captages et d'exploitation à des fins industrielles, surtout les sources à débits importants. L'exploitation irrationnelle de la ressource hydrique au PND est liée à plusieurs causes : (Résultat du guide d'entretien mené auprès du secteur d'Ath Ouabane du PND)

7-1-Causes de la surexploitation des ressources hydriques

Cette surexploitation des ressources hydriques à des fins d'AEP est due essentiellement au :

- Captage de sources importantes à hauts débits avant la création du PND ;
- Vétusté des réseaux d'AEP et augmentation des besoins en eau potable ;
- Une exploitation facile générant moins de charges et de moyens ;
- Exploitation à des fins industrielles (eau minérale).

7-2-Impacts de la surexploitation des ressources hydriques sur le patrimoine naturel

La surexploitation des ressources hydriques présente plusieurs impacts sur le patrimoine naturel :

- Perturbation des écosystèmes naturels et privation de la faune sauvage de l'eau ;
- Dysfonctionnement et assèchement des cascades et cours d'eau existants dans le passé alimentés par ces sources avant le captage abusif des ressources en eau.

7-3-Exemples des sources captées et polluées au PND

Il s'agit des sources captées à des fins industrielles sur les deux versants, à l'exemple de :

- La source de Lainsar Tamda Guemgharène à Ait Bouadou (source située en périphérie immédiate du PND qui alimente l'oued Boukrich pour des fins agricoles (irrigation des jardins familiaux).
- Les trois (03) sources Iboudrarene, Akbil et Bou Yallathene (Bounouh) (par un investisseur privé pour une unité d'eau minérale).
- La source Tinzert 2et 03 à Tala Guilef (alimente Ait Ali).
- La source Tala Boulma n'dkhol à Tala Guilef (alimente Assi Youcef et Boghni).
- La source de Tala Rana (située en zone centrale), pour les besoins en eau des populations riveraines de la commune de Saharidj et la station expérimentale de Tala Rana qui a fait l'objet d'un projet de détournement avorté).
- Les trois sources (Lainsar Inedjarene, Lainsar Oudhafel et Lainsar Mendes) qui alimentent le cours d'eau Lainsar Mendes, à des fins d'AEP par les deux (02) communes (Boghni et Assi Youcef) et une source (Lainsar Ikharadhene) par le complexe touristique, avant la création du PND qui a fait disparaître les cascades d'eau existantes dans le passé et l'assèchement de ce cours d'eau, autrefois permanent en période estivale, privant ainsi la faune sauvage de l'eau.

- La source Thabourth Lainser du PND et construction d'un château d'eau en aval du captage pour emmagasiner l'eau avant sa distribution.

Au PND plusieurs sources sont polluées : Il s'agit de la source de Lainser Ikharadhene à Tala Guilef induisant la pollution des cours d'eau alimenté par ces dernières (la pollution de cette source est due aux déversements de six (06) rejets des eaux usées du complexe touristique).

Selon nos entretiens avec les responsables du PND « *Les gestionnaires de PND s'opposent à quelques projets irréflectés des promoteurs de développement, et agissent pour la rationalisation de l'exploitation de la ressource par différentes méthodes, y compris par voie judiciaire* ».

Dans le même contexte, lors d'un entretien Mr, M, Abdelaziz affirmait que : « *Le PND connaît une surexploitation de ses ressources hydriques. La majorité des sources à débits importants ont été captées avant sa création. Jusqu'à nos jours les décideurs maintiennent l'AEP gravitaire à partir des sources, la majorité sont situées dans le territoire du PND et sa zone périphérie, alors que les aquifères regorgent d'eau, sous prétexte que leur exploitation nécessite des investissements coûteux. De plus, nous assistons à une destruction massive de ces ressources par les différentes pollutions, effluents et dépotoirs.* »

La problématique de gestion de l'eau et ses conséquences sur les milieux naturels du PND sont liées aux tensions développées par le manque d'eau qui a encouragé les collectivités locales à vouloir capter toutes les sources du PND, ce qui conduira forcément à la ratification de la ressource et menace ainsi l'avenir de toutes les populations et les espèces.

8- Exploitation minière

Le phénomène de carrière et d'extraction illicite de la pierre de taille est un phénomène hérité de l'époque coloniale. La réglementation actuelle (la loi minière de 2001) a permis l'interdiction de cette pratique dans les zones centrales et tampons .Cependant, ces carrières existent toujours, elles sont au nombre de quatre ; trois sont à l'intérieur et une à la périphérie immédiate. Cette activité présente plusieurs impacts sur le patrimoine naturel : altération de l'esthétique des milieux naturels ; perturbation du karst par l'utilisation des explosifs ; propagation des maladies respiratoires. Elles sont représentées dans le tableau suivant :

Tableau n°20: Carrières du PND et leurs localisations.

Carrière	Secteur de gestion	Commune
Carrière Aourir	Tala Guilef	Assi Yousef
Carrière Azerou Mendes		
Carrière rouge (SECAD)	Tirourda	Iferhounene
Carrière Tizi El Djamaa		

Source : Résultats du guide d'entretien auprès du secteur d'Ath Ouabane (Pré enquête)

Pour mettre fin à ce phénomène plusieurs mesures sont prises en charge :

Chapitre 3 : Description du site d'étude : Le parc national du Djurdjura (PND)

- Application de la loi en matière de protection du PND contre les activités minières ;
- Sensibilisation des directions des mines et des gérants des carrières d'agrégats ;
- Conception et édition de supports didactiques traitant les carrières d'agrégats et leurs effets négatifs sur les milieux naturels et les populations avoisinantes ;
- Transfert et remise en état des lieux des carrières d'agrégats exploitées par le reboisement ;
- Suspension de l'activité minière au PND par l'application de la législation en vigueur ;
- Renforcement de la surveillance et de contrôle dans les sites à risque d'exploitation minière.

Durant un entretien, M^r Abdelaziz, M affirmait que : « *L'existence de carrières en périphérie immédiate du parc est un affr-ont à la politique de protection du naturel et une violation des lois et réglementation de protection de l'environnement. L'administration du parc essaie de mettre fin à ce phénomène. Actuellement, la situation évolue de façon très lente* ».

Malgré les efforts fournis par l'administration du parc dans le cadre de la lutte contre l'existence de ces carrières, ce phénomène persiste toujours avec tous les effets générés sur la vie des populations locales et sur le milieu naturel. Les différentes contraintes de gestion existantes au sein du territoire du PND sont représentées dans le tableau suivant :

Tableau n°21: Les contraintes de gestion du PND, conséquences et solutions préconisées

Contraintes	Conséquences sur les milieux	Solutions préconisées
1. Foncier	La non maîtrise du foncier entrave l'intervention du gestionnaire et agit à la faveur des pressions sur les territoires.	-Etablir le cadastre et le bornage du PND et sa zone périphérique.
2. Gestion des ressources hydriques.	-Le maintien de l'AEP gravitaire à partir des sources existantes lui confère des fluctuations saisonnières, d'où la recherche exponentielle de captage de sources pour satisfaire les besoins des populations, combinée aux facteurs de cervicité du milieu porte atteinte aux écosystèmes.	-Etude des potentialités hydriques en définissant les seuils de ponction. -Mettre en évidence la fonction de château d'eau naturel du PND et prendre légalement des mesures supplémentaires de protection. -Réorienter l'AEP vers les aquifères et barrages.
3- Parcours	-La divagation anarchique de cheptel se répercute négativement sur Le patrimoine naturels et entraves toutes actions de promotion de ces milieux.	-Etude de la valeur fourragère des parcours. -Réglementation des parcours et -Recensement de cheptels

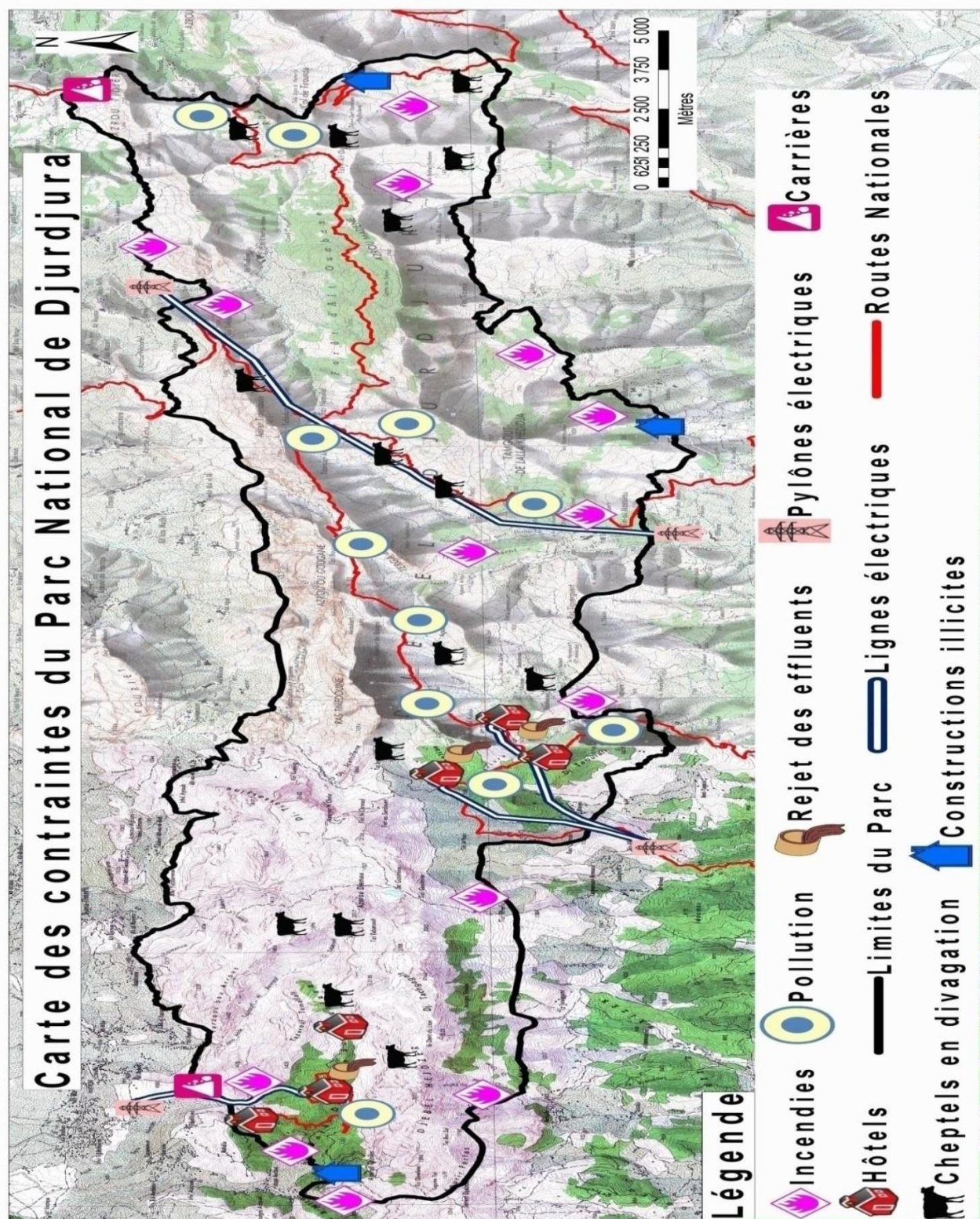
Chapitre 3 : Description du site d'étude : Le parc national du Djurdjura (PND)

a- carrières	-Elles altèrent la valeur paysagère et portent atteintes au cadre de vie des populations	-Remise en état des sites exploités et transfert de l'exploitation vers des lieux plus appropriés.
b- dépotoirs	- La non prise en charge par des APC de la gestion des déchets solides a entraîné une prolifération des dépotoirs au PND, les conséquences négatives sur les milieux naturels et sur la santé publique.	-Consolider la collaboration avec les APC -Actualisation périodique des suivis de l'évolution de tous les dépotoirs sur terrains - Mettre en place la procédure judiciaire.
c-Effluents	-Les réseaux d'assainissements des collectivités rejettent à ciel ouvert dans le réseau hydrographique. Ils conduisent à la contamination des nappes. Le traitement de ces effluents est une priorité absolue.	-Consolider la procédure administrative encours -Actualisation des suivis d'évolutions des effluents sur terrains. -Mise en place de moyens de traitement.
c-Sur-fréquentation	-Le flux touristique cible de manière préférentielle les stations de Tala Guilef et Tikjda pour des raisons de disponibilité d'infrastructures et délaisse le reste des territoires du parc malgré la richesse diversifiée.	-Elaboration d'un SDAT qui ciblera des zones affectées à cet effet. -multiplier l'assistance du territoire du parc. -Déclassement des routes nationales 15,30 et 33 dans leurs portions traversant le Parc. -Elever le couloir Tizi- N kouillal -M'chedallah en voie touristique

Source : Résultats de la pré enquête.

Les différentes contraintes de gestion du PND sont résumées dans la carte suivante :

Carte n°4 : Localisation des différentes contraintes de gestion du PND.



Source : Documents internes du PND

La pratique des différentes activités illicites au PND représente une violation de la loi, notamment, la loi 11-02 du 28-02-2011 (article 8) qui interdit ces différentes activités, notamment celles : de la chasse, l'abattage de la faune, de destruction de la flore ,toute exploitation forestière agricole ou minière , tout pâturage et tout acte de nature à nuire à la faune ou à la flore à l'exception des activités à des fins scientifiques, ou ayant un caractère d'urgence et d'importance nationale. A travers les différentes activités pratiquées au sein du PND, on constate que ce dernier représente une source importante de revenus pour sa population qui ignore l'importance du patrimoine naturel et de l'impact néfaste de leurs activités sur le patrimoine naturel.

Conclusion

Le PND est un espace naturel riche en patrimoine naturel, l'inventaire de ce dernier a révélé plusieurs richesses spécifiques qui ont milité en faveur de son classement comme réserve de biosphère de l'UNESCO. Il offre diverses mosaïques paysagères, splendides et uniques, d'une grande valeur du point de vue esthétique, scientifique, écologique et touristique. Cette aire protégée renferme un patrimoine forestier d'une diversité floristique et faunistique très riche, sans oublier son patrimoine hydrologique. De par cette biodiversité particulière, le PND est connu aussi par sa population locale et leurs traditions.

La population riveraine est caractérisée par un mode de vie très difficile ; des taux de chômage très élevé dans la majorité des communes du PND, ce qui reflète la vulnérabilité et la dégradation des conditions de vie de ces populations. Le mode d'occupation et d'exploitation du territoire du PND et la nature des interactions existantes entre la population et l'espace naturel montre que cette population dépend totalement du milieu naturel qui représente sa source de survie. En effet, le PND représente une source importante de revenus à travers les différents services écologiques qu'il fournit et les différentes activités pratiquées par ces riverains. Les activités principales sont ; l'agriculture vivrière, l'élevage extensif et quelques activités artisanales. Cependant, certaines activités (surpâturage, coupe de bois et autres) sont incompatibles avec la protection de la nature et représentent ainsi une menace pour la nature. De plus, malgré les différentes lois qui régissent le PND, plusieurs autres ressources sont exploitées de façon illicite et incontrôlée, ce qui montre que les règles de protection ne sont pas suffisamment respectées. De ce fait, la généralisation de ces différents actes d'agression se traduit par des destructions massives du patrimoine naturel.

Le Djurdjura est le symbole de l'identité kabyle. Il a également été un abri de la résistance contre les différentes occupations qu'a connues la région. Sur le plan culturel, il abrite des lieux de culte et de pèlerinages. Ses richesses patrimoniales représentent des potentialités pour le développement du tourisme ; notamment le tourisme durable et le sport de montagne (ski, les randonnées, la spéléologie, la découverte). Ces activités sont sans doute conditionnées par la protection, la valorisation de ce patrimoine et surtout à travers l'implication de sa population locale et tous les acteurs concernés. La valorisation du patrimoine du PND est une tâche très complexe que le parc seul ne peut réaliser.

Chapitre 4 :

La gestion du PND : protection du patrimoine naturel et développement

Introduction

Les parcs nationaux sont des territoires protégés et habités situés dans des zones fragiles et à grande valeur environnementale, ils ont une double vocation, protection de l'environnement et développement économique durable. Ces aires protégées regorgent de plusieurs potentialités d'ordre économique, culturel et scientifique. Cependant, ils ne sont pas à l'abri de nombreuses pressions qui menacent leurs ressources naturelles. Ces pressions sont plus souvent pratiquées par les populations riveraines qui dépendent de ces ressources naturelles pour assurer leur survie. Au regard de cette situation, la gestion des parcs nationaux doit être exemplaire et efficace afin de parvenir à préserver le patrimoine naturel sans toutes fois priver les riverains de leur source de survie.

L'efficacité de la gestion d'un parc national réside ainsi dans sa capacité à atteindre ses objectifs principaux ; à savoir la protection du patrimoine naturel et la contribution au développement économique et social dans la zone périphérique. Elle réside aussi dans sa capacité à faire respecter les différentes lois en relation avec la protection et la valorisation du patrimoine naturel.

A travers ce chapitre nous présenterons les efforts consentis dans le cadre de la politique publique de gestion des parcs nationaux qui s'avèrent indispensables pour la réalisation des objectifs de protection et de développement et ce sur le plan financier et humain et réglementaire. Nous discuterons sur la gestion participative comme stratégie qui concourt à la conciliation entre les objectifs de protection et ceux du développement.

Au PND, la réalisation de ces missions principales nécessite la mobilisation de plusieurs moyens à travers ses différents plans de gestion. L'objet de ce chapitre est d'établir un état des lieux sur la gestion des parcs nationaux en Algérie à travers le cas du PND en mettant en lumière ; son zonage, son organisation et fonctionnement. Il s'agit de mettre en lumière l'apport des différents plans de gestion en matière de moyens mobilisés (financiers, humains, matériels et réglementaires) et leur impact sur le développement de la région.

Nous essayerons en premier lieu de montrer la capacité de l'État à définir une vraie politique de protection et son rôle dans la mobilisation des moyens nécessaires à sa mise en place (section 1). Dans un second lieu, on se focalisera sur la place accordée à la population locale dans le cadre de la gestion participative comme stratégie qui participe à la protection et la valorisation du patrimoine à travers d'implication de ses populations locales dans les programmes de développement rural (Section 2).

Dans ce chapitre nous tenterons de répondre aux questions suivantes :

Quels sont les différents moyens mobilisés dans le cadre de la politique publique de gestion des parcs nationaux sur le plan réglementaire et sur le plan des ressources financières et humaines ?

Section1 : Le PND : Gestion, zonage, fonctionnement et organisation

L'objet de cette section porte essentiellement sur la présentation du mode de gestion du PND, son zonage, son organisation et fonctionnement. Pour ce faire, nous allons, dans un premier temps, présenter l'évolution du mode de zonage comme moyen de protection et de gestion du PND, pour ensuite traiter son organisation et son fonctionnement.

1- Le Zonage du PND comme outil de contrôle et protection du patrimoine naturel

Le zonage représente un outil de la politique publique de protection et de gestion du patrimoine naturel, il permet de contrôler l'occupation du sol et aussi réguler le territoire. Le territoire du PND est subdivisé en cinq (05) classes de zones, sur la base d'un zonage élaboré conformément à l'arrêté ministériel n°57/SPM/DPPF/88 du 04.07.1988 :

- **Zone de classe 1** (superficie 2 635 ha)

Cette zone dite de *réserve intégrale*, elle renferme des ressources naturelles à caractère unique ou particulière. Seules les activités liées à la recherche scientifique y sont autorisées.

- **Zone de classe 2** (superficie 11 424 ha)

Cette zone dite primitive où sauvage renferme des milieux naturels spécifiques qui sont susceptibles de servir de lieux de comparaison avec d'autres milieux naturels dégradés ou en voie de dégradation.

Dans cette zone toute construction de routes ainsi que toutes transformations susceptibles d'altérer l'ambiance naturelle sont interdites (Cité par Kerbiche, F, Kifouche, S, 2015).

- **Zone de classe 3** (superficie 2 682 ha)

Cette zone dite de *faible croissance* peut servir au développement des activités récréatives, sportives, touristiques et au pâturage.

- **Zone de classe 4** (superficie 821 ha)

Cette zone dite *tampon* peut être utilisée pour le camping.

- **Zone de classe 5** (superficie 976 ha)

C'est la zone périphérique, cette zone peut faire l'objet d'un développement socio-économique. Elle sert de lieu de construction compatible avec les objectifs du parc, elle peut subir un ensemble d'amélioration d'ordre social et économique dans le cadre de réanimation de l'économie rurale. C'est un lieu privilégié pour l'accueil et l'hébergement des visiteurs, ainsi que pour la valorisation du parc (musées, expositions) (Cité par Kerbiche, F, Kifouche, S, 2015).

Conformément à la loi n°11-02 du 17 février 2011 relatives aux aires protégées dans le cadre du développement durable, comme tous les parcs nationaux d'Algérie, le PND est structuré en trois (03) zones. Il semblerait que cette loi s'ait inspirée du zonage de l'UICN : (PND, 2013).

- Zone centrale (13 903 ha, soit 74,95%)

Une zone qui recèle des ressources uniques, seules les activités liées à la recherche scientifique y sont autorisées. Cette zone procède un intérêt scientifique, car elle renferme des espèces rares telles que le pin noir du Djurdjura, les cédraies, le laurier, l'érable, le genévrier de Sabine, les râpas, le singe magot...etc. Le cas de la réserve à pin noir et la station à genévrier de Sabine constitue des exemples illustres.

- Zone tampon (2823 ha, soit 15,21%)

Une zone qui entoure ou jouxte la zone centrale, elle est utilisée pour des pratiques écologiquement viables, y compris l'éducation environnementale, les loisirs, l'écotourisme et la recherche appliquée. Elle est ouverte au public pour des visites guidées de découverte de la nature. Aucune modification ou action susceptible de provoquer des altérations aux équilibres en place n'y est permise.

Les actions menées dans cette zone sont essentiellement l'amélioration sylvicole, la lutte contre l'érosion, la reconstitution du patrimoine et divers aménagements de préservation (MADR –DGF, 2011)

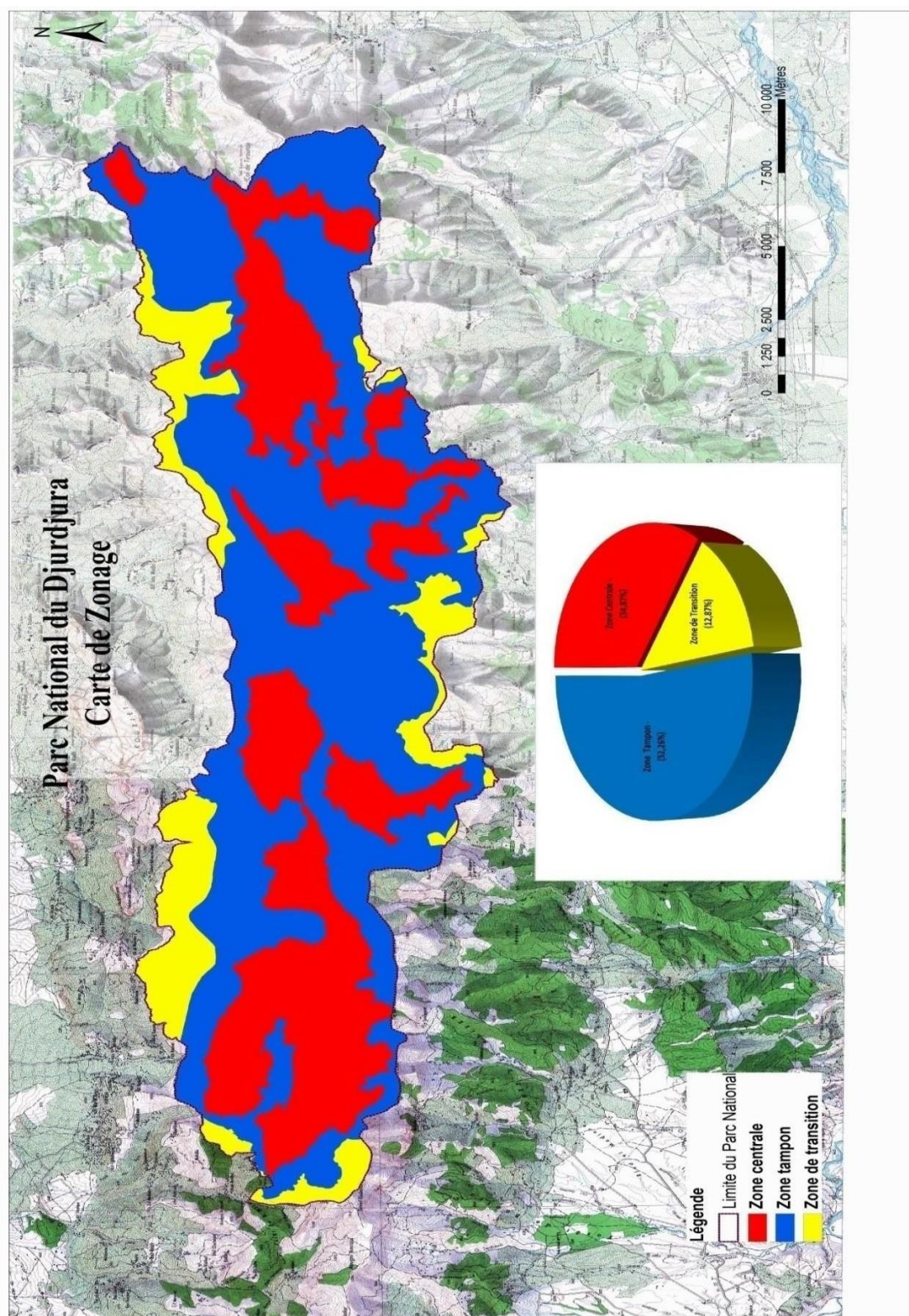
- La zone de transition

Une zone qui entoure la zone tampon, elle protège les deux premières zones. Elle sert de lieu de développement des zones rurales, écodéveloppement de la zone concernée et de développement des activités de récréation, de détente, de loisir et de tourisme, autorisés par la réglementation en vigueur. Le domaine de cette zone intègre les zones d'habitation et leur territoire d'influence. L'objectif recherché s'inscrit dans une logique de promotion du développement local et durable (PND, 2011). Des actions d'écodéveloppement sont menées dans la bande qui ceinture le territoire du PND où se concentrent les populations. Elles constituent en des actions qui se résument dans : (MADR –DGF, 2011)

- Le développement de l'arboriculture rustique en zone de montagne et l'apiculture ;
- La correction torrentielle et la mobilisation des résurgences d'eau ;
- L'aménagement des pistes d'accès pour lutter contre les feux de forêts et le désenclavement.

Dans l'ensemble, les conditions d'intervention dans le territoire du PND varient selon les dispositions législatives dédiées à chacune de ces zones. Le zonage du PND est représenté par la carte suivante :

Carte n° 5 : Carte de zonage du parc national du Djurdjura.



Source : Direction du PND

À travers le zonage ; le PND vise une gestion durable du patrimoine naturel. Cependant des insuffisances sont constatées : (PND, 2011)

- Manque d'éléments scientifique et socioéconomique d'aide à la typologie du territoire conformément aux critères de zonage de L'UICN ;
- Existence d'infrastructures touristiques au milieu et à la périphérie des zones reconnues « Hot spot⁵² », cas des sites de Tala Guilef et Tikjda. Cette situation est héritée de l'époque avant la création du parc national ;
- Le zonage actuel comporte des confusions quant à la distinction entre les zones centrales et tampon.
- La clôture construite afin de séparer les deux classes (centrale et tampon) et censée protéger la zone centrale est arrachée par les riverains. De ce fait, ces zones sont soumises à des pressions diverses, notamment avec le tourisme incontrôlé et ses effets négatifs.

Le zonage du PND doit être revu par des scientifiques afin d'accorder à chaque portion du territoire sa véritable vocation

-2-Le PND : organisation et fonctionnement

2-1-La structure du PND

L'organigramme d'un parc national comprend :(Cité par Kerbiche, F et Kifouche, S, 2015)

- Un directeur ;
- Un secrétaire général qui comprend deux services : un service du personnel et du budget, un service de la gestion du patrimoine et de la surveillance ;
- Un département de conservation et de protection des ressources naturelles, des sites et réserves. Il comprend trois services : un service de la conservation et de promotion de la faune et de la flore, un service de la protection et de la promotion des sites et un service des réserves naturelles ;
- Un département de vulgarisation ou d'animation qui comprend trois services :
 - Un service d'accueil et d'orientation ;
 - Un service d'animation culturelle et sportive ;
 - Un service de vulgarisation.

En analysant l'organigramme du PND, on remarque qu'il ne dispose pas de département développement, ni de département de recherche, malgré sa vocation pour le développement, pour la recherche scientifique et l'éducation environnementale

⁵²Les Zones reconnues « Hot spot » sont des zones avec une biodiversité exceptionnelle ou une forte concentration de valeur biologique. Ces valeurs peuvent faire référence à des espèces menacées ou endémiques ou à un nombre mondialement important d'une espèce particulière. <https://onisdin.info/fr/ecosystemes-biodiversite/hotspots>
.Consulté le 13-08-2022.

2-2-Sur le plan organisationnel

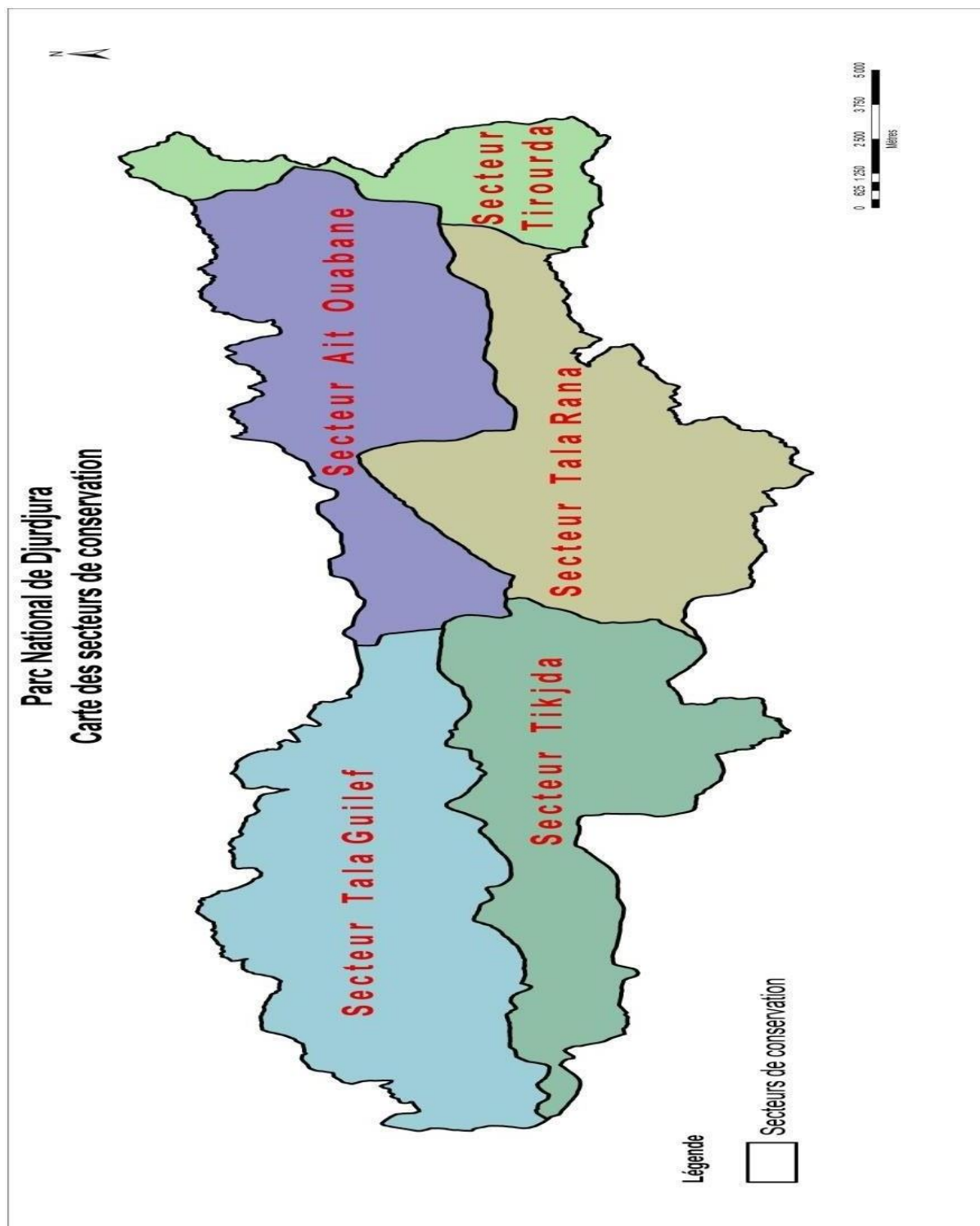
Le territoire du PND est vaste, d'accès difficile, pour une gestion fiable et rigoureuse, il est réparti par rapport à des considérations, géographiques, administratives et socio-économiques en cinq secteurs de gestion ou secteurs de conservation. Ces secteurs sont structurés en siège administratif réparti comme suit :(PND, 2011)

- Le secteur de Tala Rana construit dans la commune de Saharidj, situé à 50 km à l'Est de l'administration du parc ;
- Le secteur de Tikjda qui siège à Tikjda commune d'El Asnam, situé à 35 km au Nord de l'administration du parc ;
- Le secteur de Tala Guilef qui siège dans des locaux annexes appartenant à la commune de Boghni situé à 40 km au Nord- Ouest de l'administration du parc.
- Le secteur d'Ait Ouabane qui siège dans à Beni Yeni, situé à 65 km au Nord-Est de l'administration du parc ;
- Le secteur de Tirourda entre la wilaya de Bouira et la wilaya de Tizi Ouzou, il siège dans les locaux d'Aghbalou.

Durant nos visites répétées aux différents secteurs de gestion de PND, nous avons constaté que la plupart de ces sièges sont affectés provisoirement ou en préfabriqué. À l'exception du secteur de Tala Rana qui dispose d'un nouveau siège et celui de Tala Guilef qui a bénéficié récemment d'un nouveau siège de secteur à Tizi n'Tlatha.

Les différents secteurs de gestion du PND sont représentés par la carte suivante :

Carte n° 6: Les différents secteurs de conservation et de gestion du PND.



Source : Exploitation des documents internes du PND

2-3 Organismes chargés de la gestion du PND

Selon l'article 2 du décret exécutif n°13-374 du 9 novembre 2013 fixant le statut -type des parcs nationaux relevant du ministre chargé des forêts : « *les parcs nationaux sont des établissements publics à caractère administratif, dotés de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Ils sont placés sous la tutelle du ministre chargé des forêts.*

L'article 5 du même décret stipule que : « *un parc national est géré par un directeur. Il est administré par conseil d'orientation doté d'un conseil scientifique.* »

Selon la même source d'information le parc est en coordination avec les autorités locales à chaque fois qu'une intervention est jugée avoir un impact direct ou indirect sur le territoire du PND:« *la direction du parc coordonne avec les autorités locales ; président de l'assemblée populaire Wali, Chef de Daïra et les responsables sectoriels concernés, à chaque intervention sectorielle, dans les différentes zones, dans le respect de la nature, de la réglementation et l'intérêt des populations locales* ».

2- 3-1- Conseil d'orientation

Comme tous les parcs nationaux algériens, conformément à l'article 11 du décret exécutif n° 13-374 du 9 novembre 2013, fixant parcs le statut type des parcs nationaux, le PND élabore chaque année un conseil d'orientation pour délibérer sur les points suivants :

- L'élaboration et la mise en œuvre du schéma directeur et du plan de gestion du parc national ;
- Les programmes, les comptes, les travaux et les équipements annuels et pluriannuels, ainsi que le bilan d'activités de l'année écoulée ;
- Les règlements comptables et financiers ;
- L'acceptation et l'affectation des dons et legs ;
- Toutes questions relatives aux missions, à l'organisation et au fonctionnement du parc.

Selon l'article 12 de la même loi : « *le conseil d'orientation se réunit en session extraordinaire à la demande de son président, ou du directeur du parc national ou des deux tiers (2/3) de ses membres.* »

Selon son article 8 : le conseil d'orientation du parc national présidé par le ministre chargé des forêts ou son représentant, il comprend :

- « *Le représentant du ministère chargé de la défense nationale ;*
- *Le représentant du ministère chargé de l'intérieur et des collectivités locales ;*
- *Représentant du ministère chargé des finances ;*
- *Le représentant du ministère chargé de l'énergie et des mines ;*
- *Représentant du ministère chargé des ressources en eau ;*
- *Le représentant du ministère chargé de l'environnement ;*
- *Représentant du ministère chargé de l'éducation nationale ;*
- *Représentant du ministère chargé des travaux publics ;*
- *Le représentant du ministère chargé de la culture ;*

- *Le représentant du ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ;*
- *Le représentant du ministère chargé de la santé ; de la population et de la réforme hospitalière ;*
- *Le représentant du ministère chargé du tourisme et de l'artisanat ;*
- *Le représentant du ministère chargé de la jeunesse et des sports ;*
- *Le représentant du ministère chargé de la pêche et des ressources halieutiques ;*
- *Le représentant de direction générale des forêts ;*
- *Le représentant du wali de la wilaya d'implantation ;*
- *Le président du conseil scientifique ;*
- *Un représentant de l'assemblée populaire communale ;*
- *Un représentant d'association nationale ou locale ayant pour objet la biodiversité. »*

Selon l'article 9 et 10 : « *Le conseil d'orientation élabore et adopte son règlement intérieur, les membres pour une durée de trois ans renouvelable. »*

D'après les résultats de la pré enquête basée sur les guides d'entretien adressés aux responsables du PND, le conseil scientifique oriente, propose et évalue les programmes scientifiques du parc national. Dans ce cadre, il peut faire appel à toute personne susceptible de l'aider dans ses travaux. Ce conseil peut être consulté sur toute question d'ordre scientifique entrant dans les missions du parc national.

2-3-2-Conseil scientifique

Conformément au décret exécutif n°13-374 du 9 novembre 2013 fixant le statut-type des parcs nationaux dans son article 19 : « *le conseil scientifique d'un parc national est composé :*

- *Du directeur du parc national ;*
- *Des chefs de départements chargés de la protection des ressources naturelles ;*
- *De huit (08) chercheurs représentants d'instituts et d'organismes de recherche dont les disciplines sont liées aux activités du parc national.*
- *Les membres du conseil scientifique sont désignés pour une durée de (3ans) renouvelable par arrêté du ministre chargé des forêts.*
- *Le conseil scientifique est présidé par un de ses membres élus à la majorité simple par ses pairs. »*

Selon les articles 20, 21 et 22 du même décret ; le conseil scientifique oriente, propose et évalue les programmes scientifiques du parc national. Il peut être consulté sur toute question d'ordre scientifique entrant dans le cadre des missions du parc national. Il élabore son règlement intérieur.

Les deux conseils cités plus haut permettent la discussion des problématiques pour une meilleure orientation des décisions et renforcement de la collaboration entre les différents acteurs.

3- La gestion du PND avec l'avènement des plans de gestion

Selon les résultats de notre pré enquête basée sur le guide d'entretien adressé aux responsables du PND : « *Un plan de gestion représente un document de base et référence sur lequel les gestionnaires du parc pourront se référer dans l'élaboration et la planification de leurs programmes. Il a pour objectif de classer en objectifs globaux et spécifiques et de proposer des activités et des actions sur long ou à court terme.* »

Le plan de gestion représente un tableau de bord pour les gestionnaires des parcs sur lequel, il permet une planification des opérations.

3-1- Les objectifs de gestion du PND par ordre de priorité

Selon les articles 36 et 37 de la loi n°11-02 relative aux aires protégées dans le cadre du développement durable : « *Il est institué un plan de gestion qui définit les orientations de protection, de mise en valeur et de développement durable de l'aire protégée et qui détermine les moyens requis pour sa mise en œuvre. Il précise aussi les éléments suivant :*

- *Les caractéristiques et l'évolution du patrimoine ; les objectifs stratégiques et opérationnels ;*
- *Les moyens de protection et de gestion à mettre en œuvre ; les programmes d'intervention à court et moyen terme ; le programme de recherche et les mesures de protection.* ».

L'évolution des différents plans de gestion du PND sont résumés dans le tableau suivant :

Tableau n° 22 : Évolution des plans (PG) de gestion du PND et leurs objectifs.

PG	Objectifs de gestion par ordre de priorités					
1999-2004 (PG I)	Intégration des populations locales	Restauration, protection et entretien des écosystèmes	Renforcement des moyens d'intervention	Information et éducation	Renforcement des moyens d'intervention	Mener une recherche qui permet une meilleure gestion du parc
2006-2009 (PG II)	Amélioration des connaissances sur la biodiversité	Préservation de l'aire naturelle du parc et de ses ressources dans un cadre de développement durable	Promotion de l'éducation à l'environnement	Promotion du tourisme conciliant	Construction de locaux utilitaires et renforcement des moyens de travail	Promotion des échanges, de la collaboration scientifique et l'amélioration des capacités

Chapitre 4 : La gestion du PND : protection du patrimoine naturel et développement

2010-2014 (PGIII)	Sensibilisation et accueil du public	Construction de locaux utilitaires et renforcement des moyens de travail	Préservation et promotion de la biodiversité et des habitats	Amélioration des connaissances sur les milieux naturels de l'aire protégée	Promotion de l'écotourisme	Promotion des échanges, de la collaboration scientifique et l'amélioration des capacités
2015-2019 (PG IV)	Conservation du patrimoine naturel	Ecodéveloppement et valorisation patrimoniale	Education environnementale sensibilisation du public	Recherche scientifique, partenariat et renforcement des capacités		

Source : Documents internes du PND,

3-2- Les objectifs de gestion du PND à long terme

Les différents plans de gestion du PND visent la conciliation entre protection de son patrimoine et développement, ce qui se manifeste à travers la réalisation de plusieurs objectifs principaux. En se basant sur les documents internes de l'administration du PND, les différents objectifs des plans de gestion à long terme sont classés dans le tableau suivant :

Tableau n°23: Les objectifs des plans de gestion du PND à long terme.

Objectifs à long terme	Objectifs du plan de gestion
1. Amélioration des connaissances sur les milieux naturels	-Réalisation d'études d'inventaires de la diversité biologique. -Amélioration des connaissances sur les écosystèmes et leur fonctionnement.
2. Préservation de l'aire naturelle du parc et de ses ressources dans un cadre de développement durable.	-Matérialisation du territoire du parc et identification du régime juridique des terrains. -Réduire les pressions anthropiques sur les milieux naturels. -Maintien et amélioration de la diversité d'habitats. -Amélioration des connaissances sur le patrimoine. -Ecodéveloppement.
3. Promotion de l'éducation à l'environnement.	-Accueil du grand public, des étudiants et scolaires et organisation de classes de la nature, ... etc. -Etude et réalisation de la signalétique du parc
4. Promotion du tourisme conciliant.	-Tourisme de randonnées -Aménagement des aires de camping
5. Construction de locaux utilitaires et renforcement des moyens de travail.	-Construction de locaux utilitaires -Acquisition d'équipements divers.
6. Promotion des échanges, de la collaboration scientifiques et l'amélioration des capacités.	-Promotion de la collaboration scientifique -Amélioration des capacités -Renforcement des relations avec les aires protégées nationales et étrangères

Source : Document interne du PND

Le zonage du PND apparaît comme un outil de protection et de gestion du patrimoine naturel. Il doit permettre de contrôler l'occupation des sols et aussi maîtriser et réguler le territoire. En revanche, la réalité est tout autre, le zonage actuel comporte des confusions quant à la distinction entre les zones centrale et tampon. De plus, ces différentes zones sont soumises à des pressions diverses, notamment avec un tourisme incontrôlé dont les effets négatifs touchent pratiquement toutes les zones. En effet, la révision du zonage doit être revue par des scientifiques afin d'accorder à chaque portion du territoire sa véritable vocation.

La gestion du PND se base aussi sur un conseil d'orientation qui élabore et adopte son règlement intérieur et un conseil scientifique qui oriente, propose et évalue ses programmes scientifiques. Il est encadré par la législation et la réglementation en vigueur en relation avec la gestion des aires protégées et la protection de l'environnement, notamment avec l'avènement des plans de gestion. Ces derniers définissent les orientations et les moyens de protection, de mise en valeur et de développement durable au sein du territoire du PND.

Section 2 : Politique publique et textes juridiques liées aux parcs nationaux

A l'instar de tous les parcs nationaux en Algérie ; le PND a vu son cadre législatif évoluer et renforcé. L'objet de cette section est de montrer l'effort de la politique publique de gestion des parcs nationaux sur le plan législatif et leurs impacts sur la protection du patrimoine naturel. Pour ce faire nous allons dans un premier point, évoquer la législation qui régit le PND sur le plan national et international. Ensuite nous présenterons les différentes lois représentant l'outil législatif de gestion et de protection du patrimoine naturel du PND. Pour cela dans cette première section nous tenterons de répondre à la question suivante :

Quels sont les différents moyens mobilisés dans le cadre de la politique publique de gestion des parcs nationaux sur le plan réglementaire ?

1- La gestion du patrimoine naturel du PND et l'outil législatif

La législation en relation avec la protection du patrimoine naturel des parcs nationaux en Algérie a connu une évolution et cela à l'échelle nationale et internationale, nous présentant les plus importantes :

1-1- La législation internationale

A l'instar des tous les parcs nationaux algériens, la gestion du PND se trouve influencée par une législation internationale notamment après son classement comme réserve de biosphère par l'UNESCO en 1997. La réglementation nationale se trouve renforcée par les différentes conventions que notre pays a signées. (Ramsar 1971, Paris 1972, Rio 1972, le Caire 1977 et autres). Cette législation est détaillée dans l'annexe n°6.

Selon les résultats de la pré enquête basée sur le guide d'entretien adressé aux responsables du PND : « *A l'échelle internationale, la législation en faveur de la protection du patrimoine naturel en général et la protection des parcs nationaux s'est enrichie par de nombreux textes législatifs. Cette législation vise la protection de plusieurs espèces animales*

et végétales, une meilleure lutte contre la chasse, le braconnage et le trafic des animaux. Malheureusement ces textes sont mal appliqués en Algérie. »

1-2-La législation nationale

L'exploitation des documents internes du PND révèle que la gestion du parc s'appuie sur un support législatif très important représenté par une série de lois, nous citerons les plus importantes :

-La loi n°83-3 du 5février 1983 relative à la protection de l'environnement

Cette loi est la première loi algérienne relative à la mise en œuvre d'une politique nationale de protection de l'environnement tendant à : la valorisation des ressources naturelles, la prévention et la lutte contre toute forme de nuisance, conformément aux orientations de l'UICN. Elle a donné ainsi le caractère d'intérêt national à la protection de la nature. Dans ce contexte, des parties du territoire d'une ou de plusieurs communes peuvent être classés par décret en parc national ou en réserve naturelle lorsqu'il y'a nécessité de protéger le milieu naturel (Article 17).

-Décret 83-509 du 20-08-83 relatif aux espèces animales non domestiques protégées

Le présent décret a pour objet la protection des espèces animales non domestique dont la préservation à l'état naturel et la multiplication sont d'intérêt national (article1).

Le décret présidentiel promulgué en 1983, puis complété par l'arrêté du ministère de l'agriculture de 1995 (liste complémentaire) regroupe toutes les espèces animales non domestiques à protéger. Dans ces textes, tous les rapaces diurnes, nocturnes et les charognards sont classés ainsi que la préservation de leurs populations naturelles d'intérêt national.

D'après nos entretiens avec les responsables des secteurs du PND : *« malgré ces outils législatifs, il n'en demeure pas moins qu'actuellement de nombreux abus sont commis à l'encontre de ces animaux et surtout les oiseaux qui sont souvent vendus dans certains marchés. Ils proviennent de braconnage et de prélèvements de jeunes au nid. Les espèces concernées sont des faucons et le milan noir. »*

-La loi 84-12 du 23-07-1984 portant sur le régime général des forêts

La présente loi a pour objet la protection, le développement, l'extension, la gestion et l'exploitation des forêts, des terres à vocation forestières et autre formations forestières, ainsi que la conservation des sols et la lutte contre toute formes d'érosion.

Selon l'article 2 de cette loi : le patrimoine forestier est une richesse nationale, le respect de l'arbre est un devoir de tous les citoyens.

Le pâturage dans le domaine forestier national est organisé par voie réglementaire. Il est cependant interdit ; dans les aires protégées ; dans les jeunes reboisements, dans les zones incendiées et dans les régénérations naturelles (l'article 28)

Concernant l'usage dans le domaine forestier national, l'article 34 de cette loi stipule :

« Dans le domaine forestier national, les usages constituent pour les personnes vivant à l'intérieurs ou à proximité du domaine forestier national, dans l'utilisation de ce dernier et de certains de ses produits pour leurs besoins domestiques et l'amélioration de leurs conditions de vie »

Cette loi, prévoit aussi la gestion et la classification du patrimoine forestier, compte tenu des potentialités et des besoins socioéconomiques et locaux :

- Selon l'article 41 de cette loi, les forêts sont classées en : *« forêts dont la fonction est la production du bois et autres produits forestiers, forêts de protection, et en forêts et autres formations forestières destinées spécialement à la protection des raretés et des beautés naturelles, à la récréation et la détente, la recherche scientifique et l'enseignement. »*
- Selon l'article 35 : Les usages autorisés sont classés en plusieurs catégories, dont notamment ceux relatifs aux infrastructures du domaine forestier national ; aux produit de la forêt, au pâturage ; à certaines autres activités annexes en association avec la forêt et son environnement immédiat.

En dehors des dispositions de la présente loi, aucun usage dans le domaine forestier national ne peut être exercé (article 36), toutes les infractions font l'objet de recherches, de constatation et d'enquête par la police forestière (article 65) et sont punies par des sanctions (amendes...) (article 71, 72 et 73)

- **La loi 90-30 du 01-12-90 portant la loi domaniale et la loi n 90-25 du 18 novembre 1990 portant orientations foncières**

Ces deux lois concernent la question foncière qui représente un problème pour une gestion durable des parcs nationaux. Elles posent le problème de devenir des terres arch qui concerne souvent des terres de parcours. La problématique réside du fait que les terres sont intégrées au domaine privé de l'Etat alors qu'elles continuent d'être revendiquées par leurs propriétaires initiaux (les riverains).

- Selon l'article 59 de cette présente loi : L'autorité chargée en vertu de la législation ou de la réglementation de la gestion du domaine public ont pouvoir de prendre tout acte d'administration du domaine public en vue d'en assurer sa protection.

Les gestionnaires du service public bénéficient du droit d'utiliser conformément à sa destination et dans l'intérêt du service public, le bien domanial affecté au service. Il dispose d'un droit exclusif de jouissance et peut bénéficier des produits et redevance sur les usagers (Article 65).

Le domaine public peut faire l'objet d'une utilisation directe du public usager, une utilisation normale du domaine public affecté au public s'accommode d'un usage collectif

avec le principe d'égalité et de gratuité. Par contre l'usage privatif du domaine public révèle une autorisation administrative préalable et avec droit de paiement par l'usager (article 61).

La police de conservation constitue un élément du régime domanial visant à assumer des sanctions pénales et la conservation du domaine public (Article 6).

Concernant le cas du PND, les terres devenues des domaines privés de l'Etat, continuent d'être revendiquées par la population locale (propriétaires initiaux), ce qui a provoqué une surexploitation irrationnelle et des utilisations illicites des ressources par ces populations. Cette situation est à l'origine de plusieurs conflits entre les gestionnaires et la population locale (résultat du guide d'entretien auprès du secteur d'Ath Ouabane).

- Loi 90-25 sur l'orientation foncière

La présente loi a pour objectif de fixer la consistance technique et le régime juridique du patrimoine foncier, ainsi que les instruments d'intervention de l'Etat, des collectivités et les organismes publics (article 1). Il est considéré au sens de la présente loi comme patrimoine foncier, l'ensemble des terres ou fonds fonciers (article 2). Autre domaine public naturel, des terres agricoles à vocation agricole, à vocation pastorale, à vocation forestière, les terres alfatières et les terres urbanisées et urbanisables et les périmètres et sites protégés (article 3).

Les biens fonciers de toute nature sont classés dans les catégories juridiques suivantes ; biens domaniaux, les biens Melk ou de propriété privé, bien wakf (article 23).

Les biens domaniaux appartiennent à l'Etat et relevant du domaine national, sont constitués de domaine public et privé de l'Etat, domaine public et privé de Wilaya et les domaines public et privé de commune (Article 24).

- Selon l'article 64 de cette loi : « *Les droits de jouissance traditionnelles exercés sur les terres de parcours et alfatières ainsi que les droits de propriété sur les investissements réalisés sont consentis collectivement aux intéressés selon des modalités déterminées par une loi particulière.* »

Cette loi donne un caractère patrimonial à l'ensemble des terres d'un parc national ; c'est un patrimoine foncier qui appartient à l'Etat. Elle est considérée par la population locale comme un moyen de les déposséder de leurs terres, ce qui favorise une surexploitation des ressources par ces derniers, ainsi que la dégradation du milieu naturel.

Au PND, la nature juridique des terres et sa diversité (terres et forêts domaniales, communales, Arch et privées) rendent la gestion et la maîtrise du foncier très complexe. Elle représente un obstacle à toutes initiatives de développement et encourage la surexploitation de la nature. Face à cette situation, la prise en charge du dossier du cadastrage est devenue une nécessité. À ce jour, la situation demeure inchangée.

- **Loi 03-10 du 19-07-03, relative à la protection de l'environnement dans le cadre de développement durable**

Cette loi traduit l'engagement de l'Algérie dans l'effort national et mondial de la protection de la nature et de l'environnement. Elle constitue une véritable assise sur laquelle pourront s'appuyer les gestionnaires du PND dans le cadre de la protection et la valorisation du patrimoine naturel et du développement durable. Elle englobe le principe de la protection de la biodiversité, de substitution, d'intégration, d'action préventive et de correction, de précaution, du pollueur payeur, d'information et de participation, de coopérations et le principe de solidarité :

L'article 1 de cette loi définit les règles de protection de l'environnement dans le cadre du développement durable.

Cette loi se fonde sur les principes suivants ; le principe de la préservation de la diversité biologique, le principe de non dégradation des ressources naturelles, le principe de substitution, le principe d'intégration, le principe d'action préventif et de correction, par priorité à la source, des attentions à l'environnement, le principe de précaution, le principe du pollueur payeur et enfin le principe d'information et de participation (article3).

Cette loi a cité le concept d'aire protégée (article 4) et ces catégories (parc national, parc naturel, réserve naturelle intégrale, réserve naturelle, réserve de gestion des habitats et des espèces, site naturel, etc.) (article31), mais sans donner leurs définitions.

La gestion des aires protégées relève d'un établissement crée à l'initiateur de l'autorité ayant procédé au classement de l'année concernée selon les modalités fixées par la législation et réglementation en vigueur (article 34).C'est dans le paradigme du développement durable qu'est relancé l'idée de parc national, considéré comme une aire protégée soumise à un régime particulier de protection à l'instar des autres catégories (article 25).

Il est institué un plan de gestion qui définit les orientations de protection de mise en valeur et de développement durable de l'aire protégé et qui détermine les moyens requis pour sa mise en œuvre (article 36).

- La loi n 11-02 du 17-02-2011 relatives aux aires protégées dans le cadre du développement durable

Une nouvelle loi sur les aires protégées relative à la protection de l'environnement et le développement durable est promulguée en 2011, remplaçant la loi de 2003.Elle a la spécificité de se conformer aux statuts et à la réglementation de l'union internationale pour la conservation de la nature (UICN).

Selon notre interview avec Melle Chabi Loundja responsable dans de gestion du PND (secteur Ath Ouabane) : « *La loi n° 11-02 du 17-02-2011 relatives aux aires protégées dans la cadre du développement durable, est l'une des lois les plus importantes qui servent de référence pour les gestionnaires et d'outil indispensable dans la gestion du PND.* »

La présente loi a pour objet de classer les aires protégées et de déterminer les modalités de leurs gestions et de leur protection dans le cadre du développement durable. Elle définit les concepts liés aux aires protégées : le concept d'habitat et de zone humide, le concept de parc national, de réserve naturelle et réserves naturelle intégrale, enfin, la réserve de gestion des habitats et des espèces. Par contre, les catégories d'aires protégées sont citées dans l'article 4 et défini par la suite dans l'article 5.

- **Décret exécutif n° 13-374 du 9 -11-2013 fixant le statut-type des parcs nationaux relevant du ministère chargé des forêts**

Le présent décret a pour objet de fixer le statut type des parcs nationaux relevant du ministère chargé des forêts, conformément aux dispositifs de l'article de la loi n 11-02 du 17-02-2011 relatives aux aires protégées dans le cadre du développement durable.

Selon les articles 2 et 4 de cette loi : Les parcs nationaux sont des établissements publics à caractère administratif, doté d'une personnalité morale et de l'autonomie financière, ils sont placés sous la tutelle du ministre chargé des forêts. Le parc national a pour mission notamment :

- D'organisé les visites et activités à l'intérieurs du parc national ;
- De veiller à la préservation du patrimoine culturel se trouvant à l'intérieur du territoire du parc national conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

Un parc national est géré par un directeur, il est administré par un conseil d'orientation et doté d'un conseil scientifique (article 5). L'organisation interne d'un parc national est fixée par arrêté conjoint du ministre chargé des forêts, du ministère des finances et de l'autorité chargée de la fonction publique (article6).

Le territoire d'un parc national peut être reparti en unités de gestion appelées « secteurs de conservation », dont le nombre varie selon chaque parc national (article 7).

- Les articles 8-15 : portent sur le conseil d'orientation, ces membres, son fonctionnement et organisation (déjà détaillés dans les sections précédentes).
- Les articles 23-24-25 portent sur l'organisation financière des parcs nationaux ; l'ensemble des recettes et dépenses.

- **La loi 87-03 du 27 janvier 1987 relative à l'aménagement du territoire**

Cette loi définit le cadre de mise en œuvre de politique d'aménagement du territoire visant la répartition des activités économiques ainsi que l'exploitation rationnelle des ressources naturelles. Les Schémas Régionaux d'Aménagement du Territoire (SRAT) doivent intégrer la protection de l'environnement, la sauvegarde des sites naturels, la protection et la restauration des sites historiques, la promotion des sites touristiques et des loisirs (article 24).

- La loi 2003-03 du 17 février 2003 relative aux zones d'expansion et sites touristiques

La présente loi a pour objet de définir les conditions de développement durable des activités touristiques. Elle stipule que : « L'aménagement et la gestion d'une zone d'expansion et d'un site touristique doivent intervenir conformément aux prescriptions du plan d'aménagement touristique élaboré par l'administration du tourisme dans un cadre concerté et approuvé par voie réglementaire. Le plan d'aménagement touristique intègre la protection de la beauté naturelle et des sites culturels, dont la conservation constitue un facteur primordial d'attraction touristique (Articles 12 à 15).

Comme nous l'avons déjà cité la politique publique de gestion du PND s'appuie sur un régime de protection et de valorisation qui se trouve renforcé sur le plan législatif sur des principaux textes législatifs, l'ensemble de ces dernières sera détaillé dans l'annexe n°6.

Avec ses différentes lois, on constate que les textes législatifs et réglementaires ayant attrait à la protection et la valorisation du patrimoine naturel des parcs nationaux et des aires protégées en général, ainsi que l'accès et l'utilisation des ressources, sont très nombreux. Cependant, cette réglementation se caractérise par un manque de cohérence. En effet, elle concerne tous les parcs nationaux et ne prennent pas en considération les spécificités de chacun en matière de besoins et de contraintes.

L'application des lois et règlements représentent souvent le principal moyen d'assurer la protection du patrimoine naturel du PND. Ils ne sont pas bien appliqués en raison de l'absence des textes d'application.

Par ailleurs, le renforcement de la législation est mal vu par la population qui n'est pas préparé au concept de préservation. Cette population ne considère pas l'exploitation des ressources comme un geste illégal.

La gestion des parcs nationaux en Algérie se caractérise par l'existence d'une réglementation importante unique pour tous les parcs nationaux, sans prendre en considération les spécificités de chaque parc, en termes de besoins d'atouts et de contraintes.

Concernant le cas du PND ; la population locale n'est préparée pour l'arrivée de ces textes qu'elle considère comme un moyen de les déposséder de leurs propriétés. Assez souvent, cette réglementation devient une source de conflit entre la population locale et les gestionnaires. Cette situation ne facilite pas la gestion du parc et menace son patrimoine naturel. Malgré les efforts déployés dans le cadre de la protection de ce patrimoine notamment à travers le renforcement du cadre législatif ; plusieurs lois existent sans des textes d'applications. La pratique de plusieurs activités illicites montre que les règles de protection ne sont suffisamment pas respectées.

Section 3 : La gestion du PND sur le plan des ressources financières et humaines

Les ressources financières et humaines mobilisées dans la gestion d'un parc national représentent un indicateur utilisé pour démontrer l'efficacité de la gestion des parcs nationaux. L'objet de cette section est de montrer les efforts de la politique de gestion des parcs en Algérie à travers le cas du PND ce sur le plan des ressources financières et humaines mobilisées à travers ses différents plans de gestion.

En premier lieu, nous présenterons les ressources humaines employées par le PND dans le cadre de sa gestion, pour ensuite aborder la question des moyens financiers à savoir ; le budget de fonctionnement et d'équipement à travers les différents plans de gestion dans le deuxième point. Pour cela dans cette première section nous tenterons de répondre à la question suivante :

- *Quels sont les différents moyens mobilisés dans le cadre de la politique publique de gestion des parcs nationaux sur le plan des ressources financières et humaines ?*

-1-La gestion du PND avec l'avènement des plans de gestion

D'après les résultats du pré-enquête basé sur du guide d'entretien mené auprès des responsables du PND (secteur d'Ath Ouabane) : *« La gestion du PND se fait sur la base d'un document de planification « plan de gestion », établie pour des quinquennaux. C'est une méthode inspirée du modèle européen, mise en vigueur depuis l'an 2000. Il comprend les parties suivantes. I ; Approche descriptive et analytique, II Evaluation du patrimoine et définition des objectifs, III ; plan de travail suivi généralement d'une évaluation. Il se compose d'une série d'actions à caractère multisectoriel sous tendu par des mesures réglementaires convergeant vers la protection du parc et la mise en valeur du patrimoine naturel, paysager et culturel. »*

D'après la même source d'information, un plan de gestion représente un ensemble d'orientations découlant d'une analyse globale de la situation du milieu naturel et socio-économique des parcs. Cependant, il y'a des actions qui s'étalent sur le long terme et d'autres sur le très court terme. L'objectif recherché est celui de concilier les objectifs de protection avec ceux de développement pour le bien-être des populations riveraines.

Selon notre entretien avec Mr Idir Amine, responsable dans la DGF : *« en fonction des particularités du patrimoine du PND, ces atouts et contraintes rencontrées dans sa gestion, quatre objectifs sont visés à long terme à travers ses différents plans de gestion : Conservation du patrimoine naturel et culturel ; recherche scientifique et amélioration des connaissances sur les milieux naturels ; sensibilisation, accueil du public et éducation environnemental et écodéveloppement. »*

2- La gestion du PND sur le plan des moyens humains

Après l'indépendance, dans le cadre d'une gestion plus rigoureuse des parcs nationaux, plusieurs actions ont été entreprises notamment à partir des années 2000. De grands efforts ont été développés sur le plan des moyens humains dans le cadre d'une gestion durable, afin d'essayer de faire face à la dégradation du patrimoine.

Selon Bruner et al (2001), le nombre d'effectif par Km² ou par hectare est un indicateur clé pour déterminer le niveau de renforcement de la protection et l'efficacité de gestion d'un parc national (Poisson, J, 2009).

Durant un entretien, le chef du secteur de Tala Rana, Mr. Hadad, a déclaré que : « *Le PND fait face au problème de l'insuffisance d'effectif pour couvrir la superficie totale du parc, car sa superficie réelle dépasse largement la superficie officielle* ».

En se basant sur les informations collectées au niveau du MADR nous avons essayé d'effectuer une comparaison des effectifs du PND avec ceux des autres parcs nationaux algériens (PNA) qui dépendent du MADR : Les PNA totalisent un effectif de 618 personnes, pour analyser la situation de ces derniers sur le plan d'encadrement, nous avons fait une comparaison des effectifs en calculant le ratio (nombre d'effectif /1000 hectare), comme le montre le tableau suivant :

Tableau n°24: ratio nombre de personnes/unité de surface : l'unité=1000hec.

Parc national	El Kala	Theniet El had	Djurdjura	Chrèa	Belezma	Taza	Gouraya	Tlemcen	Total
Effectif(E)	86	44	106	88	81	64	62	87	618
Superficie(h)	76 438	3 424	18 550	26 587	26250	3 807	2 080	8 225	165 361
Effectif/1000h	1	10	5	3	3	10	20	10	

Source : construit par nous même à partir des documents internes du MADR

L'analyse du tableau montre que le parc national le mieux encadré est le parc de Gouraya qui compte 20p/ 1000h, puis, Theniet El had, Tlemcen, et Taza avec 10p/ 1000 h Chrèa, le PND avec 5/1000h. Belezma avec 3p/ 1000h. Le parc le moins encadré est celui de El Kala avec 1p/ 1000h. L'encadrement moyen des PNA du Nord est de 8,25 p/ 1000 h, ce qui reste très faible si on le compare avec les ratios des autres pays à travers le monde.

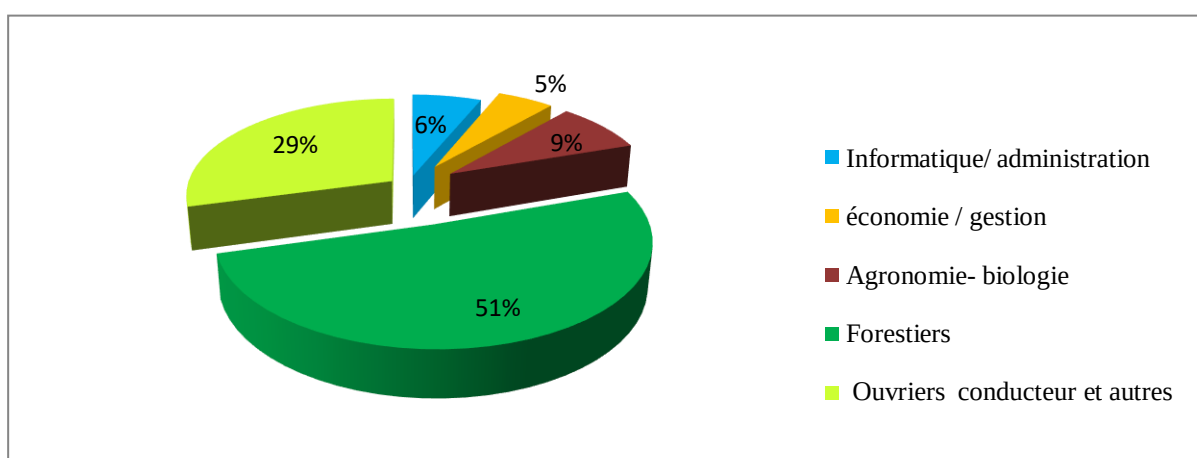
Afin de mieux cerner la situation du PND sur le plan des ressources humaines ; nous avons essayé de classer son effectif par niveau d'instruction et par lieu d'affectation en se basant sur les informations collectées au niveau de l'administration du PND et du MADR :

2-1-Répartition des moyens humains du PND par profil de formation

Durant un entretien, M^{lle} Chabi ,Le chef de département chargée de la protection des ressources naturelles du PND a affirmé que « *le PND fait face à un manque d'effectifs qualifiés et d'encadrement de haut niveau en relation avec la gestion des parcs, de ressources naturelles et de la protection, ainsi que dans le tourisme. Le profil de formation du personnel technique est très dominé par les forestiers* ».

Afin de mieux cerner la situation nous avons essayé d'analyser l'effectif du PND par profil. En se basant sur l'analyse des documents internes de la direction du MADR nous avons essayé de classer l'effectif en 5 catégories comme le montre la figure suivante :

Figure n°10: L'effectif du PND par profil de formation (2020).



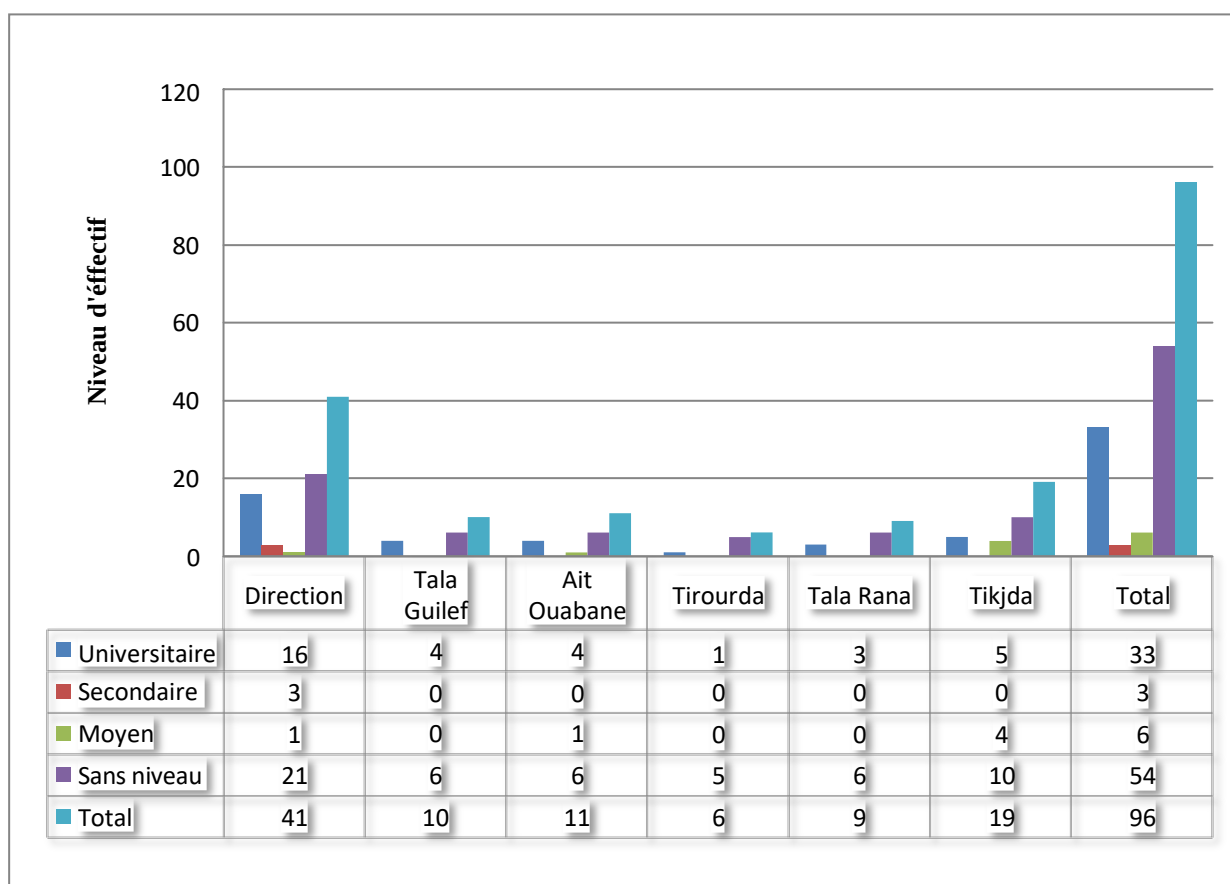
Source : Construit par nous même à partir de l'analyse des documents internes du MADR

La figure montre que le profil de formation de l'effectif du PND est dominé à plus de la moitié 51% par les forestiers tous grades confondus, le reste des profils est composé d'ouvriers conducteurs et autres 29%, les informaticiens et administrateurs représentent 6%, l'économie et gestion avec 5%. La spécialité la plus proche à la protection de la nature et à la gestion des parcs nationaux est la biologie et l'agronomie et ne représente que 9%. On remarque l'absence des spécialises dans la gestion des aires protégées, des ressources naturelles et dans le tourisme, ce qui évoque une contrainte pour la gestion du PND.

2-2-Effectif du PND par catégorie de niveau d'instruction

L'analyse des documents internes du PND nous a permis de classer l'effectif du PND par niveau d'instruction en quatre catégories, et par lieu d'exercice à travers sa direction générale et ses cinq sous-directions (Tikjda, Tala Rana, Tala Guilef, Tirourda et Est Ouabane) comme le montre la figure suivante ;

Figure n°11: Effectif du PND par niveau d'instruction.



Source : construit par nous même à partir de l'étude des documents internes du PND

La figure montre que le PND emploie 96 employés, cependant une disparité peut être remarquée en ce qui concerne le niveau de qualification et lieu d'exercice : L'effectif qualifié (universitaire) représente que 33,37% du total, le reste ; 66,63 % est reparti entre l'effectif de niveau secondaire, moyen et sans niveau ; sachant que l'effectif sans niveau est le plus élevé avec 53 employés sur les 96 employés soit 55,20% du total.

Par lieu d'exercice, le nombre du personnel varie d'une sous-direction à une autre, 41 personnes travaillent à la direction du PND soit près de 42,71 % et le reste (57,29 %) est réparti sur les cinq sous-directions du PND (secteurs de gestion). 48,48% du personnel qualifié travaille au niveau de la direction générale du PND, le reste est repartie entre les cinq sous-directions (Tikjda, Tala Rana, Tala Guilef, Tirourda et Ath Ouabane).

Le PND fait face au problème de l'insuffisance d'effectif pour couvrir sa superficie totale. On constate aussi un manque d'encadrement de haut niveau et en relation avec la gestion des parcs nationaux, des ressources naturelles, de la protection, et surtout dans le domaine du tourisme, ce qui représente une contrainte de gestion. De plus, au PND, l'effectif qualifié (universitaire) et de haut niveau, représente une minorité, dont une grande partie se localise ou travail à sa direction générale, au détriment de ses cinq sous-directions (secteurs de gestion). Ces derniers souffrent du manque d'effectifs sur le plan quantitatif et qualitatif.

La gestion durable du PND a besoin plus que de simples forestiers, une gestion multidisciplinaire et des spécialistes dans le domaine deviennent une nécessité pour une meilleure gestion du patrimoine naturel.

3-La gestion du PND sur le plan des moyens financiers

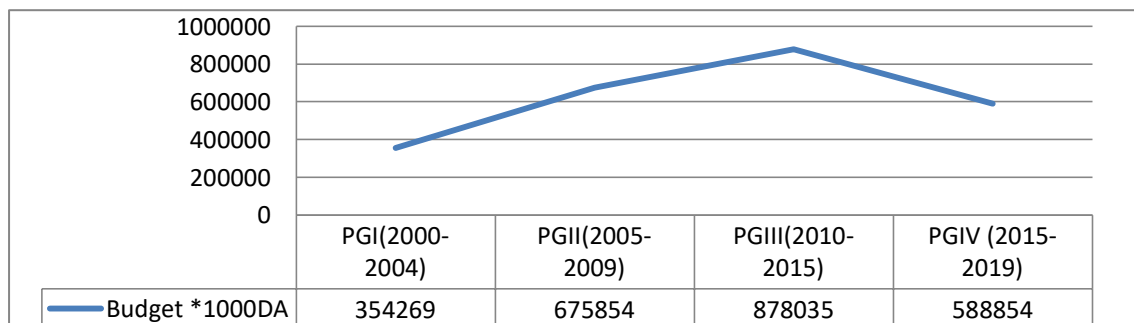
D'après nos entretiens avec les responsables du service des budgets du MADR, les parcs nationaux algériens (PNA) détenaient des moyens sur le plan financier, mais les budgets alloués ne permettent pas de répondre aux besoins et aux préoccupations des parcs. La conjoncture actuelle que traverse le pays avait pour conséquence le gel de plusieurs projets et programmes clés. D'après notre entretien avec M^{lle} Bennour, A, responsable du budget d'équipement (MADR): *« Comme tous les autres parcs nationaux algériens, le PND fonctionne sur la seule subvention allouée par l'Etat pour le fonctionnement des services. Son budget annuel est destiné à plus de 80 % pour le paiement des salaires, le reste est affecté au fonctionnement des services. Le gestionnaire ordonne également des dépenses dans le cadre du budget d'équipement dont les dotations sont octroyées pour la réalisation d'actions sur terrains conformément aux missions du parc ou l'acquisition d'équipements et la construction de locaux de gestion. A partir de l'année 2011, le budget d'équipement est intégré dans le budget de fonctionnement pour tous les parcs nationaux. »*

Dans le même contexte, Mr Khalfa, responsable du budget d'équipement(MADR) a rajouté que : *« le budget d'équipement des PNA varie entre 70 et 140 million de DA ».*

On constate que le PND ne dispose pas de ressources propres et son fonctionnement dépend d'un budget annuel de l'Etat, composée d'un budget de fonctionnement et un budget d'équipement qui permet sa gestion et la réalisation de ces différentes fonctions.

En se basant sur les données collectées auprès du MADR, nous allons aborder la question des ressources financières du PND sur la période (2000 -2019) qui correspond aux différents plans de gestion (PGI, PGII, PGIII et PGIV), nous pouvons ainsi analyser l'évolution des budgets du PND par plan de gestion comme la montre la figure suivante :

Figure n°12: Evolution du budget du PND (2000-2019). U x 1000 DA.



Source : Etabli par nous-mêmes sur la base des données du MADR (2000-2019).

Comme tous les parcs nationaux algériens, le PND a connu quatre (04) plans de gestion (PG) ; le PGI (2000-2004), PGII (2005-2009) ; le PGIII (2010-2014) et le PGIV (2015-2019). Le PND vise plusieurs objectifs dans le cadre de ses plans de gestion (PG). Plusieurs programmes ont été réalisés dans le cadre du PGI et PGII, le PGIII a connu un retard a été enregistré dans son exécution. Le PGIV n'a pas été exécuté par faute des ressources financières.

La figure montre que les moyens financiers du PND varient d'un plan de gestion à un autre, une nette amélioration du budget du PND est constatée pendant le PGII où le montant du budget a presque doublé. Une accentuation considérable des budgets est enregistrée avec un pic à 675854000 DA. Le PGIII a connu une augmentation moins importante de son budget. Cependant, le PGIV a connu une baisse très importante de son budget, ce qui explique l'influence du budget sur la non-concrétisation des programmes arrêtés pour ce quinquennal.

L'évolution des budgets des PGI et PGII justifie la réalisation de plusieurs objectifs tracés pour cette période.

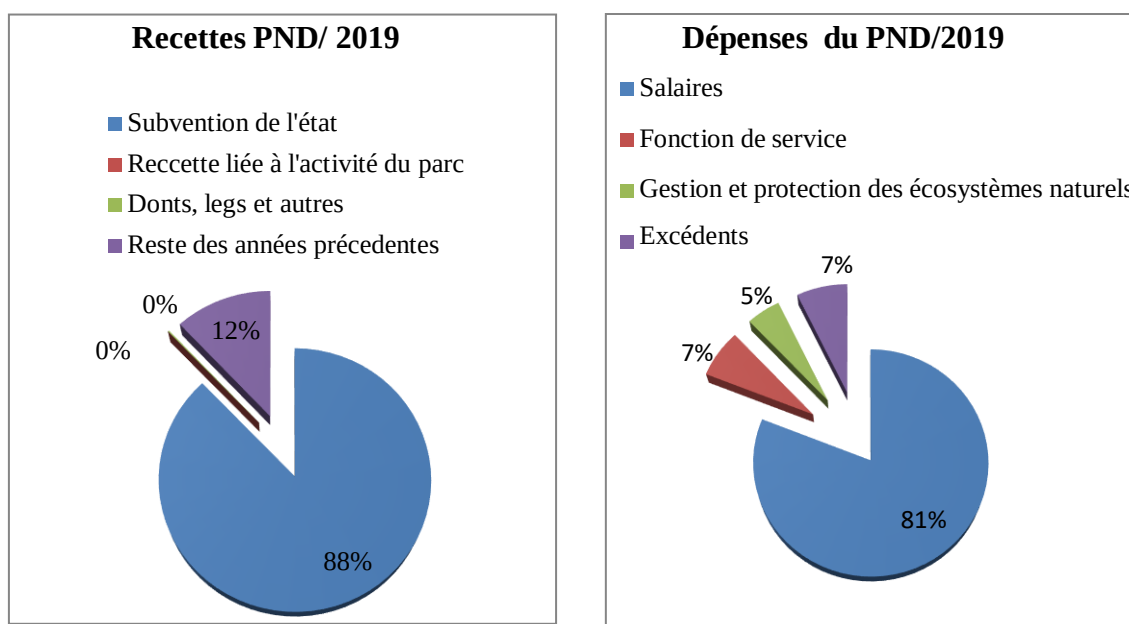
3-1-Le budget du PND en terme de recettes et dépenses

Sur le plan financier et selon l'article 23 de la loi n° 13-374 du 9-11-2013 fixant le statut-type des parcs nationaux relevant du ministre chargé des forêts : « *Le budget du parc national comporte un titre de recettes et un titre de dépenses. Au titre des recettes : les subventions de l'Etat ; les contributions des collectivités locales ; les contributions des institutions et organismes publics ou privés conformément à la législation et à la réglementation en vigueur ; les dons et legs ; toutes autres recettes liées à l'activité du parc national. Au titre des dépenses : les dépenses de fonctionnement ; les dépenses d'équipement ; toutes autres dépenses nécessaires à la réalisation des objectifs du parc national* ». (Loi n° 13-374 , 2013).

Afin d'analyser la situation des budgets du PND et mieux cerner ces orientations et les destinations des budgets (Protection du patrimoine naturel, salaires et autres), il est judicieux d'analyser leurs budgets en matière de recette et dépenses en se basant sur l'analyse des documents internes du MADR.

La figure suivante présente les ressources et les dépenses des PND pour l'année 2019 :

Figure n°13: Recettes et dépenses du PND (année 2019).



Source : Etabli par nous même à partir de l'analyse des documents internes du PND, 2019.

La figure montre que le PND fonctionne sur la base des subventions de l'Etat à plus de 88%. L'analyse des recettes de ce dernier montre aussi l'absence de recettes liées à l'activité du parc malgré ses potentialités et sa vocation pour la promotion de plusieurs activités en relation avec la nature.

Sur le plan des dépenses, l'examen du budget du PND fait apparaître que la masse salariale représente plus 81% des dépenses, la part des dépenses hors salaire est très réduite (12%) et la part des dépenses liées à la fonction des services est que de (7%).

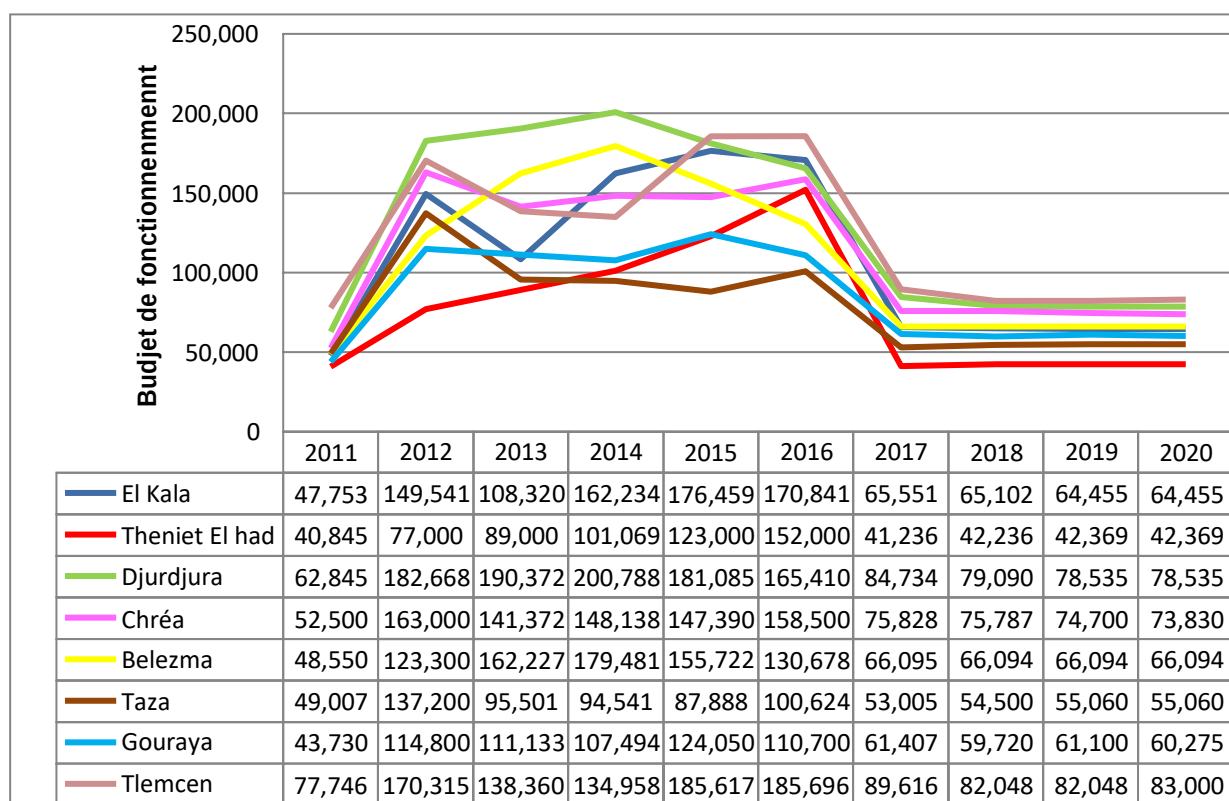
La part des dépenses réservées pour la gestion et protection des écosystèmes naturels est très réduite (5%), ce qui représente une contrainte pour la gestion et une menace pour la protection du patrimoine naturel.

Nous tenons à rappeler que les objectifs assignés aux différents plans de gestion du PND sont : la protection du patrimoine naturel, la contribution au développement du tourisme et toutes activités en relation avec la nature, la sensibilisation du public, le développement de la recherche scientifique et la participation à des manifestations scientifiques.

3-2-Etude comparative des budgets des huit parcs nationaux algériens(PNA) du Nord

En analysant les documents internes du MADR nous avons effectué une comparaison du budget du PND et ceux des PNA (les 8 parcs nationaux du Nord) comme le montre la figure suivante :

Figure n°14: Evolution du budget de fonctionnement des PNA (2011-2020) : Ux1000DA.



Source : Construit par nous m  me    partir des donn  es du MADR

La figure montre que les moyens affect  s par l'  tat au fonctionnement des PNA sont plus ou moins proches. En outre, quelques   carts peuvent   tre remarqu  s. Le parc le mieux encadr   sur le plan des moyens financiers est le parc de Tlemcen avec un budget le plus   lev   l'exception des ann  es 2011, 2013 et 2014 o   le PND a b  n  fici   des budgets les plus   lev  s, sachant que ces deux derniers parcs occupent les premi  res places en mati  re de superficie et de nombre d'effectifs. Cependant ; le parc le moins encadr   est le parc de Theniet El had. L'  volution des budgets des PNA nous permet de distinguer deux p  riodes :

Une p  riode d'augmentation (2011-2014) durant laquelle les PNA ont connu une augmentation des budgets    l'exception des trois parcs qui connaissent une l  g  re baisse de leurs budgets ; Taza et Tlemcen (2013,2014) et Gouraya en 2015.

Une p  riode de baisse (2015-2019) : cette p  riode correspond au plan de gestion IV, o   tous les PNA connaissent une importante diminution de leurs budgets de fonctionnement, ce qui repr  sente une contrainte de gestion et un frein pour la r  alisation des objectifs des PNA.

Pour mener    bien une politique nationale de gestion du patrimoine naturel et pour que les parcs nationaux soient des outils de pr  servation du patrimoine naturel, des moteurs du d  veloppement   conomique et social ; un financement suffisant est n  cessaire. Dans ce contexte, les PNA b  n  ficient de deux modes de financement. En premier lieu, les budgets de

fonctionnement qui sont alloués chaque année, et en second lieu les budgets d'équipements. Globalement ; les budgets alloués aux parcs demeurent faibles et varient d'un parc à un autre.

Pour le cas du PND, on évoque, essentiellement la faiblesse et la variation de ses budgets, ainsi que sa dépendance sur le plan financier des subventions de l'État, ce qui représente un frein à la réalisation des objectifs tracés dans le cadre des différentes plans de gestions. D'une manière générale l'évaluation des moyens du PND montre une inadéquation entre les moyens et les missions. De plus, une grande partie des budgets est destinée au paiement des salaires, peu de moyens sont consacrés pour la réalisation de sa mission principale, « *la protection de la nature* ».

Sur le plan de moyens humains ; on aperçoit que le PND fait face à un manque d'effectifs sur le plan quantitatif et qualitatif. Par ailleurs, on souligne une insuffisance d'encadrement de haut niveau et en relation avec la gestion des parcs et des ressources naturelles. Le profil de formations des effectifs est dominé par les forestiers, le reste des profils est composé d'ingénieurs en écologie et environnement, d'agronomes, de biologistes et autres. Sur ce plan, la gestion des parcs nationaux nécessite plus que des forestiers ; une gestion multidisciplinaire et des spécialistes dans le domaine de la préservation deviennent une nécessité pour une meilleure gestion.

Finalement, la nature de leur financement, ainsi que le manque de ressources humaines sur le plan qualitatif et quantitatif limite l'efficacité de cette politique. Ces contraintes de gestion représentent un handicap majeur pour la gestion et la valorisation du patrimoine naturel du PND

Section 4 : La gestion du PND : Protection du capital patrimonial et développement rural

L'objectif de cette section est de montrer le rôle du PND dans l'intégration de la population locale à ses programmes d'écodéveloppement et de montrer la capacité du PND dans l'accomplissement de ces fonctions en faveur de la protection du patrimoine, ainsi que le développement rural. Cette section se focalise aussi sur les rapports existant entre les populations locales et le patrimoine naturel du PND à travers les modes d'occupation de l'espace et les différentes activités pratiquées.

Pour ce faire nous allons dans un premier point analyser l'état des lieux de l'activité agricole, pour ensuite mettre en exergue la stratégie du PND dans le cadre de la protection et du patrimoine naturel à travers les actions de développement rural (PNDRA) et autres actions de valorisation de son patrimoine naturel au profit du développement de la région. Pour cela dans cette section nous tenterons de répondre à la question suivante :

Comment la politique publique de gestion des parcs nationaux vise la protection du patrimoine naturel ainsi que le développement du territoire à travers politique de développement rurale ?

1- L'activité agricole et structure des exploitations du PND

Le Djurdjura est une région de montage connue par ces richesses en patrimoine naturel, culturel uniques, aussi par sa population et leurs traditions. Il est caractérisé aussi par sa fragilité et sa sensibilité à la dégradation et à l'exploitation. Le PND est constitué par des villages isolés, dont l'unique revenu est basé sur des activités agricoles et pastorales ancestrales. La majorité des communes ne sont pas structurées, ni viabilisées.

1-1- Mode des propriétés

D'après les informations collectées auprès des administrations du PND ; sur les 4.000 ha des terres privées situées dans la zone périphérique, près de 65 % soit 2.600 ha sont des terres familiales. Les terres en indivision représentent 1.400 hectares. Depuis toujours les propriétaires travaillent eux-mêmes la terre, d'autant plus les propriétés sont de taille réduite, elles permettent juste une autosuffisance.

En se basant sur les informations propres à l'administration du PND, on a essayé d'estimer la valeur moyenne des exploitations de la zone d'influence ou la zone périphérique en classe de superficie est voir la variation d'un versant à un autre comme le montre le tableau suivant :

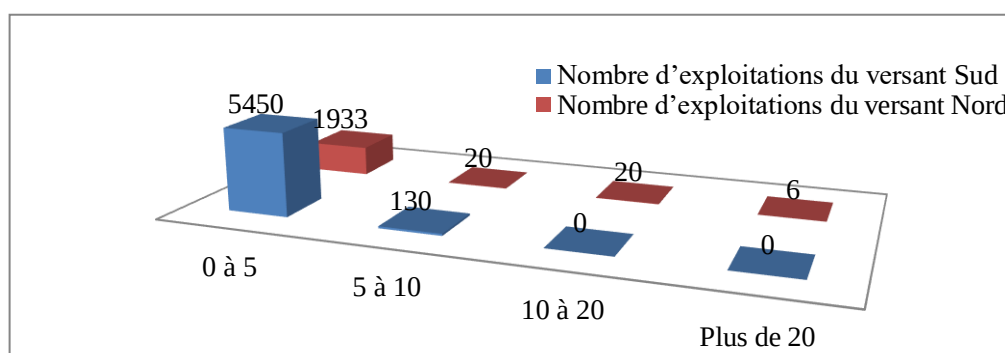
Tableau n°25: Répartition des exploitations agricoles de la zone d'influence en classes de superficie (ha).

Classes de superficies (ha) Exploitations	0 - 5	5 - 10	10 - 20	Plus de 20
Nombre d'exploitations du versant Sud	5.450	130	-	-
Nombre d'exploitations du versant Nord	1.933	20	20	06
Total	7.383	158	20	06

Source : Exploitation des données de la direction du PND.

Les valeurs moyennes des exploitations de la zone d'influence en classe de superficie sont représentées dans la figure suivante :

Figure n°15 : Classes de superficies (ha) des exploitations agricoles du PND.



Source : Réaliser par nous même à partir des données collectées du tableau.

Sur les 7.567 exploitations recensées toutes classes confondues, c'est la classe 1 (0 - 5 ha) qui est prépondérante avec 7.383 exploitations, soit 77,57 % des exploitations. Les classes de superficie de 10 à 20 hectares et plus de 20 hectares sont très faibles. On remarque que l'agriculture au sein du PND est très limitée.

Les facteurs limitant de l'agriculture dans les zones périphériques sont surtout liés, à la nature et au mode de propriété :(PND, 2011)

- Les bouleversements climatiques de ces dernières années ont influé négativement sur la pluviométrie annuelle ; la majorité des exploitations sont situées sur des terrains à forte déclivité à accessibilité très difficile.

1-2-Développement rural, protection du patrimoine naturel, quelle stratégie pour le PND ?

La décision de promouvoir le développement rural en Algérie est caractérisée par la mise en œuvre de projet de proximité et de développement rural intégré (PPDRI) qui sont basés sur l'approche participative qui intègre les populations locales, les communes et la société civile. De grands efforts ont été consentis par les services sous tutelle du MADR, la DGF et les parcs nationaux. Les objectifs de ces programmes concernent le développement socioéconomique des zones rurales et aussi de développement durable :(MADR –DGF, 2011)

- Satisfaction progressive des besoins alimentaires ;
- La lutte contre le chômage, l'exode rural et la perte des traditions locales ;
- Préservation des produits du terroir ;
- La sensibilisation aux risques environnementaux de dégradation des espaces naturels.

Dans ce contexte, les moyens d'appui des parcs nationaux ont été renforcés pour faciliter leurs missions et l'exécution de leurs plans de gestion.

À travers ses différents plans de gestion ; le PND vise une meilleure efficacité dans l'accomplissement de ses missions et la satisfaction de ses objectifs fondamentaux qui lui sont assignés à savoir : la protection et la conservation des milieux naturels ; l'encouragement de la gestion participative et l'amélioration des revenus des populations locales notamment à travers les actions des PPDRI.

Notre évaluation va concerner les années 2009-2014 pour les communes du versant Nord et l'année 2011 pour le versant Sud.

Cette évaluation nous permet de mettre en valeur les efforts fournis par les gestionnaires du parc, quantifier les programmes et les actions concrétisés sur le terrain, connaître le niveau de satisfaction des populations locales et les impacts générés sur l'environnement socioéconomique du parc et déterminer les contraintes qui ont entravé la concrétisation des actions.

1-2-1–La politique de développement rural comme stratégie de protection et valorisation du patrimoine du PND

La promotion du secteur agricole en Algérie est un enjeu important pour la réalisation de la satisfaction alimentaire et l'équilibre économique, social et écologique. Cette approche est consolidée par le MADR à travers le plan national de développement agricole (PNDA), remplacé par le PNDRA avec l'intégration de la dimension rurale. Ce programme vise à la fois la préservation du patrimoine naturel et l'amélioration du niveau de vie des populations locales notamment à travers la création de l'emploi.

Vu l'importance des missions du PND, il est considéré comme moteur de développement durable, car il dispose d'un champ d'action très vaste ; sa gestion favorise l'exploitation rationnelle des ressources afin de garantir la durabilité et l'intégration des populations locales.

D'après notre entretien avec les responsables du PND : *«Le PND s'est largement impliqué dans le cadre de programme de développement rural et accorde une attention particulière à la sensibilisation puis à l'intégration des riverains dans des projets, étant donné que l'avenir du PND est auprès des riverains. Ces projets touchent surtout la distribution des ruches, des plants d'arbres fruitiers, l'introduction de l'apiculture et de l'arboriculture fruitière. Ces mesures sont censées être très avantageuses ; d'une part les riverains peuvent avoir d'autres sources de revenus et évitant le surpâturage, d'autre part ils seront responsabilisés et impliqués »* (Kerbiche, F, Kifouche, S, 2015)

En vue de venir en aide aux populations rurales, en visant la création de l'emploi, l'amélioration de leurs revenus et leur niveau de vie, à travers le PND, les pouvoirs publics ont initié un certain nombre de programmes et de projets de développement agricoles et forestiers qui découlent essentiellement de la politique initiée dans le cadre de PPDRI.

Le tableau suivant illustre les communes bénéficiaires du programme PPDRI et les emplois créés :

Tableau n°26: Communes du PND bénéficiaires du programme FNDRA (versant Nord (2009-2014).

Commune du PND	Nombre de bénéficiaires	Emploi créé
Boghni	191	199
Assi Youssef	205	116
Ait Bouaddou	102	67
A.Ghegrane	51	56
Ouacif	303	99
Iboudrarene	193	130
Ait Boumahdi	131	32
Yatafen	140	98
Iferhounene	169	89
Akbil	0	0
Abi youcef	0	0
Total	1484	859

Source : Construit à partir des données de la DGF

On remarque que les actions des PPDR ont concerné les années 2009 -2014, durant cette période, les riverains ont bénéficiés des aides qui ont contribué à l'amélioration de leur cadre de vie, notamment à travers la création de l'emploi. Il s'agit de 1484 bénéficiaires (297 bénéficiaire/an) avec 859 emplois créés (172 emplois/an).

Concernant le versant Sud du PND on ne dispose que des informations concernant l'année 2011. Le tableau suivant illustre les communes bénéficiaires des PPDR et le montant des investissements :

Tableau n°27: Communes du PND bénéficiaires du programme FNDRA (Versant Sud/2011).

Communes du PND	Nombre de bénéficiaires	Montant des investissements	Montant alloué dans le cadre FNDRA (DA)
Aghbalou	03	6889 496	2042
Saharidj	11	5 156860	2 127
El Adjiba	19	1 055 950	503
Taghzout	40	33 376 841	8 983
Bechloul	04	3 626 067	921
El Asnam	20	19 609 527	5 243
Haizer	73	53440606	14 541
Ait Laaziz	14	4 558 832	1342
Total	184	127 714 179	35702

Source : Construit à partir des données de la DGF

La gestion du PND est basée sur la prise en charge réelle des populations locales qui puisent leurs ressources de vie du PND. Dans ce contexte, plusieurs programmes ont été initiés à travers les différents plans de gestion dans le cadre d'une sorte de gestion participative. Cette stratégie vise l'amélioration du cadre de vie des populations ce qui permet la diminution des agressions sur le milieu naturel. En d'autres termes, la politique nationale de développement rural représente une vraie stratégie qui permet la conciliation entre protections du patrimoine naturel et développement économique dans les zones rurales.

1-2-2- PND et écodéveloppement

Au PND, les actions d'écodéveloppement visent l'aménagement du territoire dans ces zones spécifiques dans le cadre d'une gestion durable qui passe obligatoirement par une prise en charge réelle des préoccupations des populations locales. Ces actions visent aussi la maîtrise du foncier.

Durant un entretien, le représentant du parc a affirmé que : « *Le PND encourage les activités écologiques comme l'arboriculture et l'élevage à travers l'adhésion des populations locales aux programmes de proximité de développement rural intégrés (PPDR) afin d'améliorer leur cadre de vie et diminuer les agressions sur le milieu naturel. Les principales actions d'écodéveloppement sont : aménagement des points d'eau et de canaux d'irrigation ;*

ouverture et aménagement de pistes ; mises en valeur des terres ; distribution de ruches, de plants fruitiers. ». Ces actions sont représentées dans le tableau suivant :

Tableau n°28: Les actions d'écodéveloppement et de valorisation patrimoniale.

Réalisations	PGI	PGII	Ménages concernés
Mise en valeur des terres	1135,76 ha	/	3895
Ouverture de pistes	50,17 km	/	5087
Aménagement de pistes	91 km	/	6458
Aménagement des canaux d'irrigation	02 km	07,70 km	572 /PGI-2205 /PGII
Aménagement des points d'eau	26 unités	06 unités	1236 /PGI -288/ PGII
Distribution de ruches.	1035 unités	/	16
Distribution de plants fruitiers	15170 plants	9000 plants	1508 /PGI-920 / PGII
Volontariats de plantation	24	38	
Distribution de plants	8415 plans	13990	

Source : Exploitation des documents internes du PND

La réalisation de ces opérations d'écodéveloppement et de valorisation des ressources naturelles représente un saut qualitatif et quantitatif à la fois pour la protection du patrimoine naturel du PND et pour l'intégration de ces populations. Cependant, ils ont montré plusieurs insuffisances, comme le manque de suivi lors de leur réalisation, ainsi les difficultés liées à la nature du relief, sans oublier les contraintes et les agressions diverses.

1-2-3- Impact de la stratégie de développement rural sur le PND

À travers ses plans de gestion, le PND favorise les actions d'écodéveloppement au profit des populations riveraines en contribuant notablement à l'amélioration des revenus et la création d'emplois. Ces actions ont permis l'amélioration de la production et des rendements.

a- Nature de la production et rendement

Avec les efforts déployés par le PND dans le cadre du FNRDA⁵³ la production a connu une nette amélioration. Durant la période des deux plans de gestion PGI et PGII, le rendement moyen des cultures aux PND est représenté dans le tableau suivant :

⁵³Le FNRDA (Fonds national de régulation et de développement agricole) est institué dans le cadre du Plan national de développement agricole (PNDA) qui vise une gestion participative. Le FNRDA est le plus important fond d'aide à l'agriculture. Disponible sur :https://www.researchgate.net/publication/351022734_Algerie_bilan_de_politique_de_developpement_agricole_et_rurale/link/607fdf2d907dcf667bb163d0/download .Consulté le 13-08-2022.

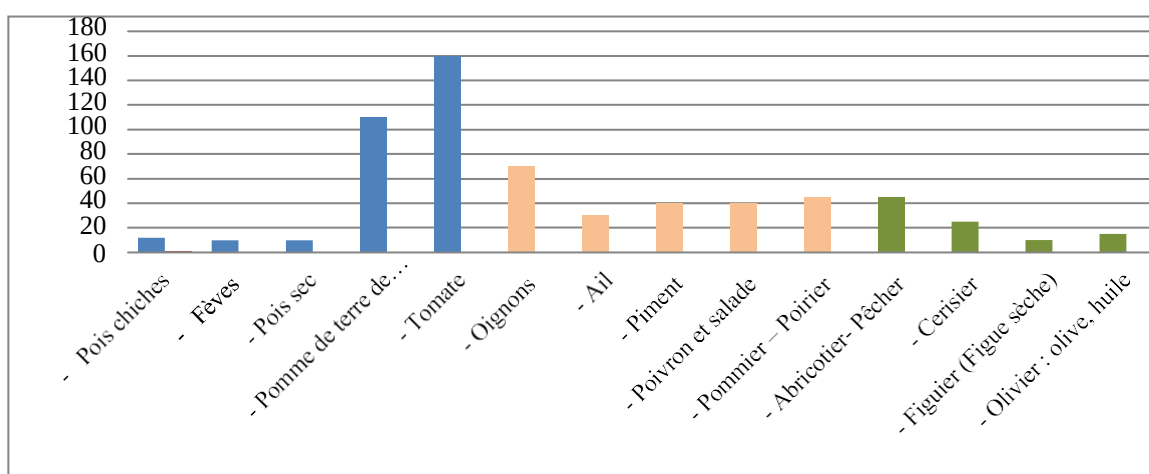
Tableau n° 29: Rendement moyen des exploitations (PGI-PGII).

Spécifications	Espèces	Rendement moyen qx/ha
Cultures annuelles (Légumes secs)	- Pois chiches - Fèves - Pois sec	12 qx/ha 10 qx/ha 10 qx/ha
Maraîchages	- Pomme de terre de saison - Tomate - Oignons - Ail - Piment - Poivron et salade	100 à 120 qx/ha 150 à 170 qx/ha 60 à 80 qx/ha 20 à 40 qx/ha 40 qx/ha 60 et 20 qx/ha
Arboricultures	- Pommier – Poirier - Abricotier- Pêcher - Cerisier	40 à 50 qx/ha 40 à 50 qx/ha 25 à 30 qx/ha
Cultures	- Figuiers (Figue sèche) - Olivier : olive, huile	10 qx/ha 15 qx/ha

Source : Exploitation des documents internes du PND

Le rendement moyen des cultures au PND est représenté par la figure suivante :

Figure n°16: Rendement moyens des cultures au PND.



Source : Construit par nous même à partir des données du tableau

En analysant les données de la figure, on constate une nette production pour une région de montagnes. La production la plus importante est la production des maraîchages, la production est moins importante concernant l'arboriculture et une production très faible pour les légumes secs (pois chiches, fèves pois sec ...).

D'une manière générale, les cultures pratiquées au PND sont représentées principalement par la céréaliculture, les légumes secs, Maraichage et le fourrage. La production des légumes frais concerne, la pomme de terre, l'oignon, la tomate, les fèves.

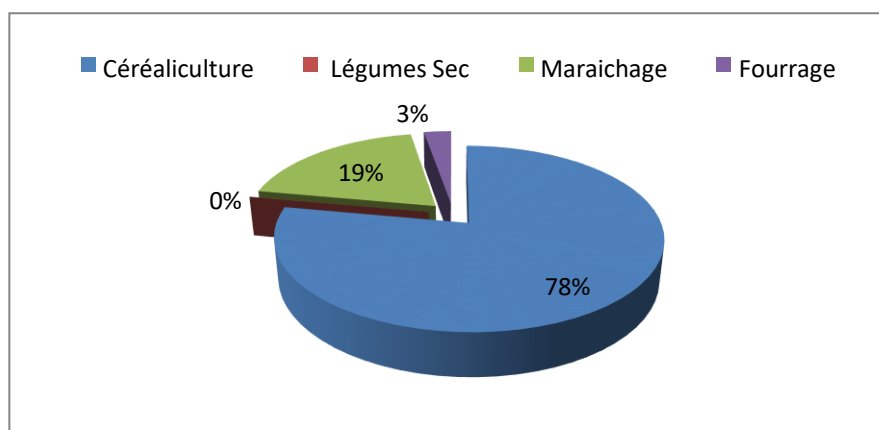
La production dans le détail par commune du PND est représenté dans le tableau suivant :

Tableau n°30: Culture pratiquée au sein du PND par commune (2018) (U=HA).

Communes	Céréaliculture	Légumes Sec	Maraichage	Fourrage
Boghni	350	8	90	1903,5
Assi Youssef	1070	36	3440	9650
Ait Bouaddou	3100	52	2505	32425
A.Ghegrane	1965	53	4540	11900
Ouacif	0	0	118	1235
Iboudrarene	0	0	258	1900
Akbil	0	50	2952	924
Abi youcef	0	38	1560	2179
Ait Boumahdi	0	0	298	734
Yatafen	0	0	290	820
Iferhounene	0	42	3570	5271
Aghbalou	00	00	143	0
Saharidj	00	00	135	0
El Adjiba	2615	75	29045	30
Taghzout	29151	00	1810	480
Bechloul	4467	144	16105	40
El Asnam	107 981	375	418 918	359
Haizer	50046	00	13390	650
Ait Laaziz	990	05	200	60
Total	2010735	878	499367	70560,5

Source : Construit par l'auteur à partir des données de la DSA de la wilaya de Tizi Ouzou et Bouira.

Figure n°17: Les différentes cultures au sein des communes du PND (année 2018).



Source : Construit par nous même à partir des données du tableau

La figure montre que les cultures pratiquées au sein du PND sont dominées par les céréalicultures avec 78%, les maraichages avec 19%, par contre le fourrage et les légumes secs ne représentent respectivement que 3% et moins de 0,1 %.

b- L'arboriculture au PND

Au PND l'arboriculture concerne principalement, l'olivier, les arbres fruitiers à noyaux pépin, le figuier, les agrumes et la vigne de table. La production dans le détail par commune du PND est représenté dans le tableau suivant :

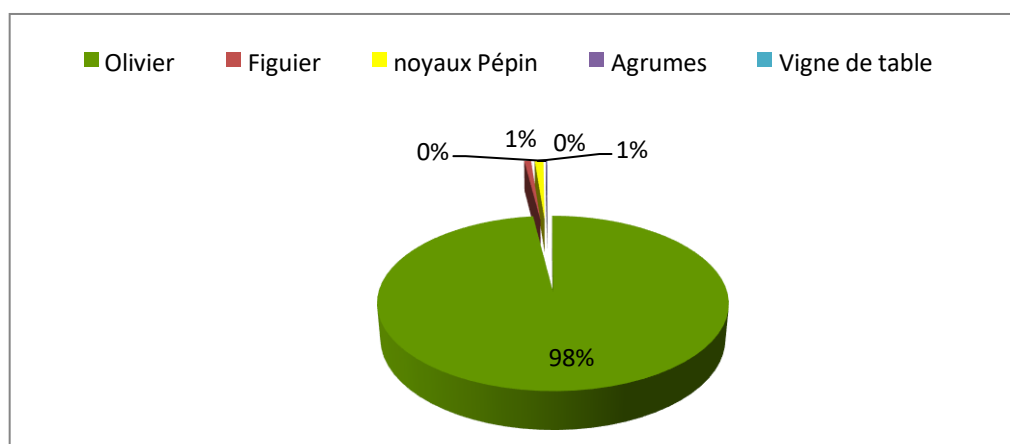
Tableau n°31 : L'arboriculture sein du PND par commune (U=HA), pour l'année 2018.

Commune	Olivier	Figuier	Noyaux pépin	Rustiques	Agrumes	Vigne de table
Boghni	34034	360	800	6	25	263
Assi Youssef	23430	990	445	6,50	0	0
Ait Bouadou	8100	2880	1400	15	80	60
A.Ghegrane	7140	1800	820	30	80	110
Ouacif	4830	90	1	0	0	0
Iboudrarene	6061	150	81,50	0	0	0
Akbil	4200	770	395	12	0	0
Abi youcef	1827	294	145,50	10	0	0
Ait Boumahdi	4536	135	302	0	40	0
Yatafen	10720	160	179	0	0	0
Iferhounene	1552	1020	1493,50	62,50	0	0
Aghbalou	7560	2463	2505	-	0	0
Saharidj	1320	1100	1788	-	0	0
El Adjiba	8345	300	9545	-	2954,5	80
Taghzout	15400	1960	1215	-	0	120
Bechloul	13400	200	1323	-	0	0
El Asnam	13800	330	1166	-	0	0
Haizer	20650	1680	1380	-	0	100
Ait Laaziz	31000	1780	271	-	0	0
Total	21709 05	17692	22669	-	3179,5	680

Source : Construit à partir des données de la DSA de la wilaya de Tizi Ouzou et de Bouira.

Les résultats du tableau précédent sont représentés dans la figure suivante :

Figure n°18 : L'arboriculture au sein des communes du PND.



Source : Construit par nous même à partir des données du tableau

La figure montre que l'arboriculture cultivée au PND est dominée à 98% par l'olivier, 1% pour le figuier et noyau pépin, contre moins 0,2% pour les agrumes et la vigne de table.

On peut dire que de l'agriculture pratiquée au PND est une agriculture de montagne, vivrière qui ne peut être considérée comme totalement intensive. Elle est composée de maraîchage potager et d'arboriculture. Plusieurs contraintes empêchent la prospérité des cultures comme la nature du relief, les maladies, les feux de forêts et les incursions des singes.

c- L'activité d'élevage au PND et type de cheptel possédé

L'identité géographique et sociale de la population du parc est liée à l'élevage et à l'activité agricole. Les actions de développement économique et social réalisé par le PND à travers ses plans de gestion ont visé l'amélioration des conditions de vie de la population.

Selon les informations collectées auprès de l'administration du PND ; un recensement réalisé par les équipes du PND a montré que le cheptel de la zone périphérique du PND est estimé à plus de 17784 têtes, et selon Houérou (1980) : « *la capacité de charge des pâturages méditerranéens est de 0,7 tête à l'hectare* », alors qu'au PND, elle a été estimée à 5 têtes à l'hectare, soit une surcharge 7 fois plus élevée. Les troupeaux fréquentent les parcours du parc en liberté pendant toute l'année. Les différents types de cheptels possédés sont représentés dans le tableau suivant :

Tableau n°32: Type de cheptel possédé(2011).

Cheptel Zone d'influence	Bovins	Ovins	Caprins
- Zone d'influence du versant Nord	1.702	4.877	2.295
- Zone d'influence du versant Sud	2.970	3.478	2.462
Total	4.672	8.355	4.757
- Communes du versant Nord	3.418	10.783	2.759
- Communes du versant Sud	8.689	10.762	6.185
<i>Total</i>	12.107	30.545	8.944

Source : Document interne du PND

Selon le tableau plus haut, le cheptel de la zone d'influence est composé de : Bovins (38,58 % du cheptel total ; ovins (27,35 %) ; le caprins (53,18 %). Les responsables du PND ont affirmé que la réalité observée sur le terrain montre que ces résultats ne sont pas vraiment fiables. Ces chiffres sont à revoir à la hausse, car de nombreux cheptels ne sont pas déclarés par leurs propriétaires.

d-La pratique de l'élevage au sein des communes du PND

Au PND presque chaque famille pratique l'élevage, c'est à la fois une tradition et une source de revenus. Selon nos entretiens avec les responsables du secteur d'Ath Ouabane :« *le cheptel en divagation est l'une des problématiques de base dans la gestion du patrimoine naturel du parc. L'organisation de cette activité ancestrale reste très difficile.*

Cette problématique nécessite des études et des efforts pour trouver des solutions possibles à ce phénomène qui menace le patrimoine naturel du PND. La densité de l'élevage ne doit pas être très élevée afin d'éviter les effets négatifs du surpâturage sur le patrimoine naturel.

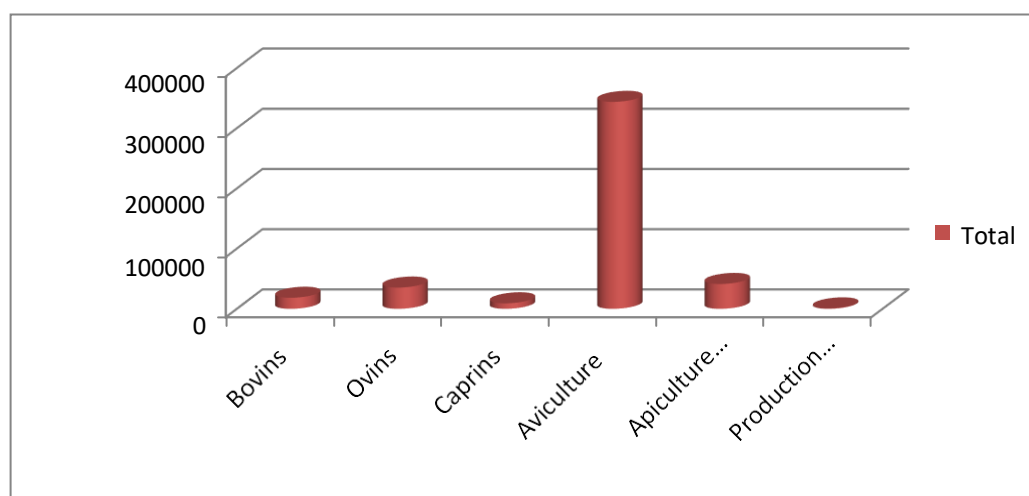
La production animale par communes du PND est résumée dans le tableau suivant

Tableau n°33: L'élevage pratiqué au sein des communes du PND pour l'année 2018.

Commune	Bovins	Ovins	Caprins	Aviculture	Apiculture (Ruche)	Production miel(QX)
Boghni	1332	950	565	17000	338	5
Assi Youssef	462	1099	530	21100	196	1
Ait Bouadou	835	2000	820	85600	1765	32
A.Ghegrane	365	2070	810	110800	1245	22
Ouacif	360	1370	555	29310	573	4
Iboudrarene	309	407	201	3500	444	1
Akbil	410	1150	655	75150	2000	30
Abi youcef	253	600	312	156190	1160	15
AitBoumahdi	249	1600	560	62990	1062	3
Yatafen	27	139	142	9400	592	2
Iferhounene	100	630	320	151700	1820	24
Aghbalou	1651	1224	520	1514	2500	38
Saharidj	849	1632	707	980	1250	18,75
El Adjiba	514	2346	270	7154	3400	50,5
Taghzout	2922	4794	759	921	4200	93
Bechloul	1529	3162	416	29033	1100	12,5
El Asnam	4800	7650	1144	17008	3600	58
Haizer	933	1632	146	4535	9700	202,5
Ait Laaziz	442	1122	104	1519	4300	65,5
Total	18342	35257	9136	343 714	41245	677,75

Source : Construit par nous même à partir des données de la DSA de Tizi Ouzou et de Bouira

Figure n°19 : La production animale au sein des communes du PND pour l'année 2018.



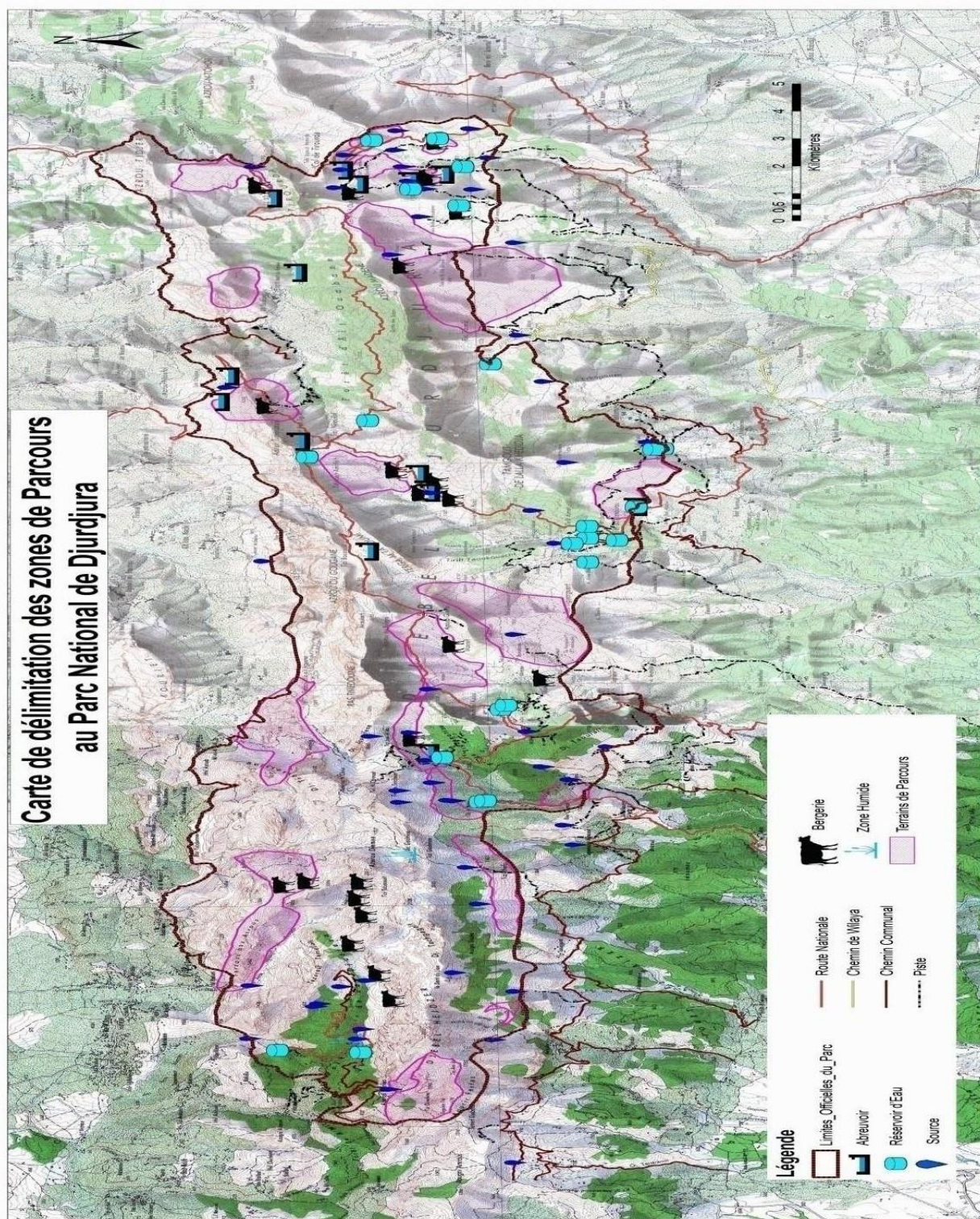
Source : Construit par nous même à partir des résultats du tableau.

Le tableau montre que la production bovine est de 18342 têtes, une production ovine 35257, celle du caprin est de 9138. L'apiculture avec 41545 ruches et une production du miel de 677,75. L'aviculture est en tête avec 343 714 têtes, elle reste la production la plus intensive. Actuellement le cheptel déclaré des communes limitrophes du PND est estimé à plus de 62737 têtes.

En calculant le nombre de têtes de cheptel par hectare du PND, on trouve 3,38 têtes /l'hectare ; sachant que la capacité de charge des pâturages méditerranéens est de 0,7 tête à l'hectare (Houérou, 1980) ; soit une surcharge pastorale 5 fois plus élevée, ce qui témoignera sur l'importance du surpâturage au PND, sachant que le cheptel réel du PND est beaucoup plus important que le cheptel déclaré par les communes.

La carte suivante permet la délimitation des zones de parcours :

Carte n° 7: Délimitation des zones de parcours du PND.



Source : Documents internes du PND

Les régions de montagnes algériennes se caractérisent par une agriculture de montagne qui est encore au cœur de l'économie rurale. Elle doit être sans effet négative sur la nature. Le PND est caractérisé par une agriculture vivrière qui ne peut être considérée comme totalement intensive, mais elle n'est pas sans effets négatifs sur le patrimoine naturel, notamment avec le phénomène de surpâturage exercé depuis longtemps.

2-La gestion du PND et protection des ressources naturelles

La gestion du PND consiste à renforcer la protection sur le patrimoine naturel en général et les espèces protégées par la loi, dans ce contexte plusieurs actions ont été réalisées durant les deux plans de gestion PGI et PG II, comme le montre le tableau suivant :

Tableau n°34 : La gestion du PND et la protection des ressources naturelles.

Réalisations	PGI	PGII
Travaux sylvicoles	400 ha de forêts traitées	490 ha de forêts traitées
Lutte contre l'érosion	22 000 m ³	1600 m ³
Installation de clôture	6100 m	/
Construction de fourrières	08 unités	/
Installation de volières	01 volière	04 volières
Ouverture de pise	50,17 km	/
Aménagement de piste	91 km	/
Aménagement de canaux d'irrigations	2km	0,70 km
Aménagement de points d'eau	26 unités	06 unités
Réalisation des bâches à eau	/	05 unités
Suivi des infractions	250 délits	114 délits

Sources : Construit par nous même à partir des données collectées au niveau du PND

La réalisation de la fonction de protection du patrimoine naturel montre des insuffisances en matière de la superficie traitée, vue l'immensité du territoire du parc et le manque d'effectifs spécialisé. Elle fait face aussi à la persistance de plusieurs contraintes telles que ; fréquentations anarchiques du territoire et délit divers (incendies, divagation du cheptel, pollution...etc.)

3- La gestion du PND, améliorations des connaissances sur la biodiversité, promotion des échanges et de la collaboration scientifique

-3-1-La gestion du PND, améliorations des connaissances sur la biodiversité

L'amélioration des connaissances sur le patrimoine naturel du PND est nécessaire pour mieux le protéger. Elle concerne les études d'inventaires de la biodiversité. Dans ce contexte, plusieurs efforts ont été fournis dont les objectifs sont les suivants : (PND, 2013)

Chapitre 4 : La gestion du PND : protection du patrimoine naturel et développement

- L'amélioration et l'actualisation des connaissances sur les habitats naturels et la biodiversité ;
- L'élaboration d'un plan d'aménagement et de développement et autres activités.

Ces efforts sont représentés dans le tableau suivant :

Tableau n°35: Améliorations des connaissances sur la biodiversité, promotion des échanges et de la collaboration scientifique.

Réalisations	PGI	PGII
Inventaire faunistique	373	398
-Inventaire floristique	600	1242
Inventaire des troupes du singe Magot		104 troupes et 4840 individus
Inventaire des cavités naturelles	23grottes /18 gouffres	23grottes /18 gouffres
Inventaire des sources	332 sources	332 sources/21cours d'eau
Etude et cartographie de la sensibilité des peuplements forestiers et risques d'incendies		Elaboration d'un schéma directeur d'aménagement DFCI
-Mémoire de fin d'étude de graduation et de thèses	28	77
Promotion des échanges et de la collaboration scientifiques	-participation aux séminaires et aux journées d'étude (10)	-Renouvellement des conventions

Sources : Construit par nous même à partir des données collectées au niveau du PND

Durant les plans de gestion PGI et PGII, le PND a connu un saut qualitatif en matière des connaissances sur les valeurs patrimoniales, cependant il reste insuffisant vu l'importance de ses richesses et l'immensité du territoire.

3-2- Aperçu sur la collaboration scientifique au PND

Le PND constitue un laboratoire à ciel ouvert d'un grand intérêt pour les chercheurs et des modèles d'études de plusieurs disciplines qui lui a valu l'attention des scientifiques (biologistes, écologistes, agronomes, aménagistes...) et cela depuis au moins le 19^e siècle. D'après les informations collectées auprès des administrations du parc ; la première exploration remonte aux années 1870 par le botaniste étranger Letourneau, par la suite plusieurs autres auteurs ont exploré la région ; nous donnons à titre d'exemple : Debeaux (1894) ; Lapie (1909) ; R. Maire et P. de Peyerinhof (1927) ; Dubuis et Faurel (1949) ; Quezel et Santa (1956). Depuis, plusieurs recherches académiques ont été réalisées ; plus de 205 références académiques ont été répertoriés, dont 122 thèses et mémoires et 83 articles, réalisés pour concerner plusieurs disciplines et établissements :

- 36 références en sciences de la terre (géologie, hydrogéologie, géodynamique...).
- 138 références en sciences de la nature et de la vie (botanique, floristique, zoologie, entomologie, mycologie, pédologie, cartographie des ressources...) ;
- 19 références en sciences humaines et sociales (pastoralisme, tourisme, transhumance, socio-économie, gestion, incendies...).

Ces travaux ont été réalisés au sein de plusieurs établissements tels que ; l'USTHB d'Alger, l'ENSA (ex INA) d'El Harrach et l'UMM de Tizi Ouzou. Ils sont détaillés dans l'annexe n°8. Ces différents travaux de recherches sont représentés dans les figures suivantes :

Figure n°20: Les recherches académiques sur le PND.

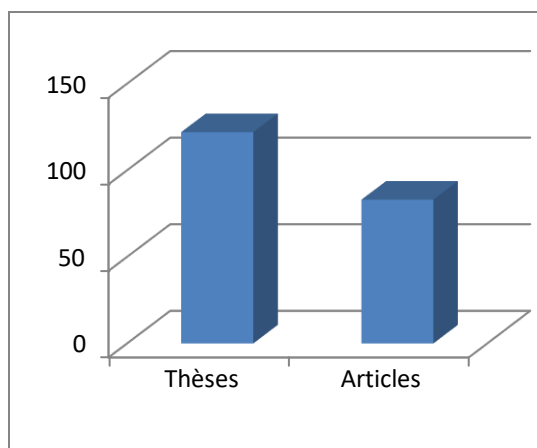
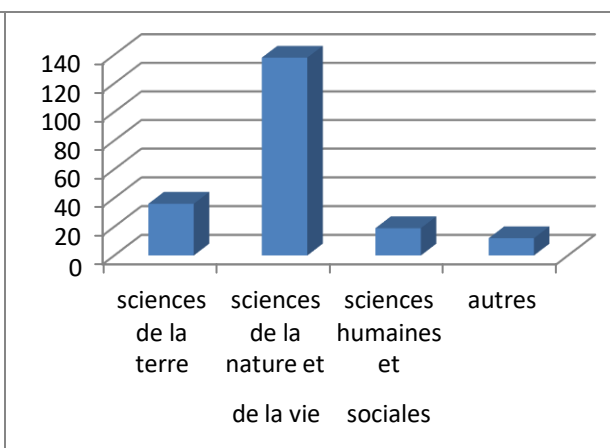


Figure 21: les recherches académiques sur le PND par disciplines



Source : Construit par nous même à partir de données collectées au niveau du PND

Les richesses patrimoniales du PND peuvent faire l'objet de plusieurs autres études, notamment en sciences économiques, l'écotourisme, la biologie de la conservation.

En collaboration avec les universités, plusieurs travaux sont prévus par le PND à titre d'exemple ; le projet de collaboration internationale avec l'UICN-Med portant sur la *"promotion de la valeur des zones clés pour la biodiversité à travers l'implication des organisations de la société civile dans leur conservation et gestion en Afrique du Nord"*. Ce projet portant sur l'amélioration de la conservation et du statut de protection de 44 zones clés pour la biodiversité, il se réalisera avec l'appui des universitaires et de la société civile (PND, 2014). Le programme annuel prévu pour le PGV est détaillé dans l'annexe n°7.

Le plan de gestion constitue l'outil de mise en œuvre de la politique de gestion des parcs nationaux de façon concrète surtout en favorisant des actions d'écodéveloppement. Ces actions de proximité sont créatrices de biens et d'emplois permettant l'amélioration du cadre de vie des populations locales. Elles favorisent la motivation de ces populations à participer à la protection en diminuant leur pression sur le milieu naturel.

En effet, la politique de développement rural n'a pas permis de mettre fin à la surexploitation du patrimoine naturel notamment avec le phénomène de surpâturage.

Durant ses plans de gestion le PND a connu un saut qualitatif en matière des connaissances sur les valeurs patrimoniales, cependant il reste insuffisant vu l'importance de ses richesses et l'immensité du territoire. L'amélioration des connaissances sur le patrimoine naturel du PND est nécessaire pour mieux le protéger. En outre, la réalisation de la fonction de protection du patrimoine montre des insuffisances en matière de superficie traitée et d'effectifs spécialisés.

Conclusion

La gestion des parcs nationaux vise la réalisation des objectifs principaux permettant la conciliation entre protection du patrimoine naturel et développement économique. Dans ce contexte, l'Etat algérien a consacré plusieurs efforts dans le cadre de la politique de gestion des parcs nationaux, notamment à partir des années 2000 avec l'avènement des plans de gestion qui tentent vers une gestion participative.

Afin de mieux protéger son patrimoine naturel, notre pays a renforcé le dispositif législatif existant par la promulgation de plusieurs lois. Tous les parcs nationaux sont régis par une réglementation unique, malgré les spécificités de chaque parc national. En dépit de l'existence de ses différentes lois ; le PND reste toujours soumis à des pressions croissantes de la part des populations locales en détresse. Ces populations se trouvent dépossédées de leur terre qui a toujours représenté leur seul moyen de survie. En effet, plusieurs lois ne sont pas respectées et le mode d'accès aux ressources reste non réglementé.

A l'instar de tous les parcs nationaux algériens, le PND vise plusieurs objectifs afin d'accomplir ces fonctions principales ; à savoir la protection de son patrimoine et la contribution au développement socioéconomique de son territoire. Pour ce faire, plusieurs efforts ont été déployés sur le plan législatif, financier, et humain.

Sur le plan humain ; on souligne un manque d'effectifs sur le plan quantitatif et qualitatif. On constate aussi l'insuffisance d'encadrement de haut niveau est en relation avec la gestion des parcs nationaux ; de la protection des ressources naturelles, dans le tourisme et surtout l'absence de guides touristiques. Le profil de formations des effectifs est dominé par les forestiers. Sur ce plan, la gestion des parcs nationaux nécessite plus que des forestiers ; des spécialistes dans le domaine de la préservation de la protection de la nature deviennent une nécessité pour une meilleure gestion.

Sur le plan financier on souligne essentiellement la faiblesse des budgets alloués au PND qui dépend des subventions de l'État. Ajoutant à cela, la faiblesse des moyens destinés à la protection des ressources naturelles et l'absence des ressources liées à l'activité du parc, malgré ses potentialités et sa vocation pour le développement de plusieurs activités liées à la nature. Par, ailleurs, plusieurs projets de développement ont été initiés par le PND visant la prise en considération des besoins et des revendications des populations locales. Ces différentes activités ont pour objectifs l'amélioration des conditions de vie des riverains en encourageant des activités écologiques comme l'arboriculture et l'élevage à travers l'adhésion des populations locales aux programmes de proximité et de développement rural.

La politique de développement rural a permis en quelque sorte l'intégration de la population dans les programmes d'écodéveloppement en gagnant leur confiance et diminuer les conflits. Cependant, les conditions de vie des populations restent toujours précaires et la surexploitation du PND persiste toujours, surtout avec les phénomènes existants (surpâturage, carrières, pollution, incendies, surexploitation des sources d'eau...etc.).

Chapitre 5

**Le PND : gestion, valorisation du patrimoine naturel et
activité touristique**

Introduction

Le PND a été érigé en réserve mondiale de biosphère par l'organisme MAB sous l'égide de l'UNESCO en 1997 pour des raisons multiples, liées à ses richesses patrimoniales exceptionnelles. Il regroupe des espèces spécifiques propres à cet espace géographique ; des espèces rares et menacées d'extinction. Il est créé pour assurer des missions en relation avec les ressources naturelles, la population, la sensibilisation la promotion des activités sportives de montagne et d'écotourisme, ainsi que l'assistance du territoire contre toutes formes de dégradation. Dans ce sens, plusieurs actions sont réalisées via des initiatives de sensibilisation, de valorisation et d'éducation environnementale et de promotion de la recherche scientifique, à cela s'ajoutent les activités de développement rural. À travers ses différentes actions ; le PND vise la conciliation entre les objectifs de protection et ceux du développement, notamment à travers une gestion efficace de son patrimoine naturel.

L'objectif de ce chapitre est d'étudier la politique publique de gestion des parcs nationaux à travers le cas du PND, en essayant de vérifier deux hypothèses. La première suppose que la politique publique de gestion des parcs nationaux à travers le cas du PND contribue d'une manière très timide à la valorisation du patrimoine naturel et que plusieurs contraintes entravent la réalisation de cette fonction principale. La deuxième hypothèse à défendre consiste à considérer que le tourisme développé dans la région du PND représente une contrainte et une vraie menace pour son patrimoine naturel.

Par ailleurs, ce chapitre est consacré à l'analyse et le traitement des résultats des guides d'entretiens. Il permet d'exposer ses différents axes thématiques et questions ainsi que les réponses apportées par les professionnels concernés par la gestion du PND.

Le premier axe de recherche (section1) porte sur les appréciations sur le mode de gestion actuelle du PND, la question porte aussi sur les moyens déployés dans le cadre de la gestion du parc. Le deuxième axe thématique (section2), traite la question de la gestion participative au sein du PND, pour mettre en exergue le rôle des collectivités locales et la population locale dans la gestion du parc et la nature des relations entre ces acteurs. Ensuite, le troisième axe (section3) porte sur le PND et la protection du patrimoine naturel. Le quatrième axe (section4) traite la question du développement au sein du PND et permet de voir dans quelle mesure le patrimoine naturel du PND est mis en valeur au profil du développement de la région. Enfin, le cinquième et dernier axe (section5) est consacré à la question de l'activité touristique sein du PND.

Dans ce chapitre nous tenterons de répondre aux questions suivantes :

- *Comment la politique publique de gestion des parcs nationaux est appréciée par les parties prenantes ? Comment se caractérise la gouvernance ?*
- *Comment le PND vise à la fois la protection et la valorisation de son patrimoine naturel ?*
- *Quelle est la nature du tourisme développé au sein du PND ? Ce tourisme permet-il la valorisation du patrimoine naturel de la région ?*

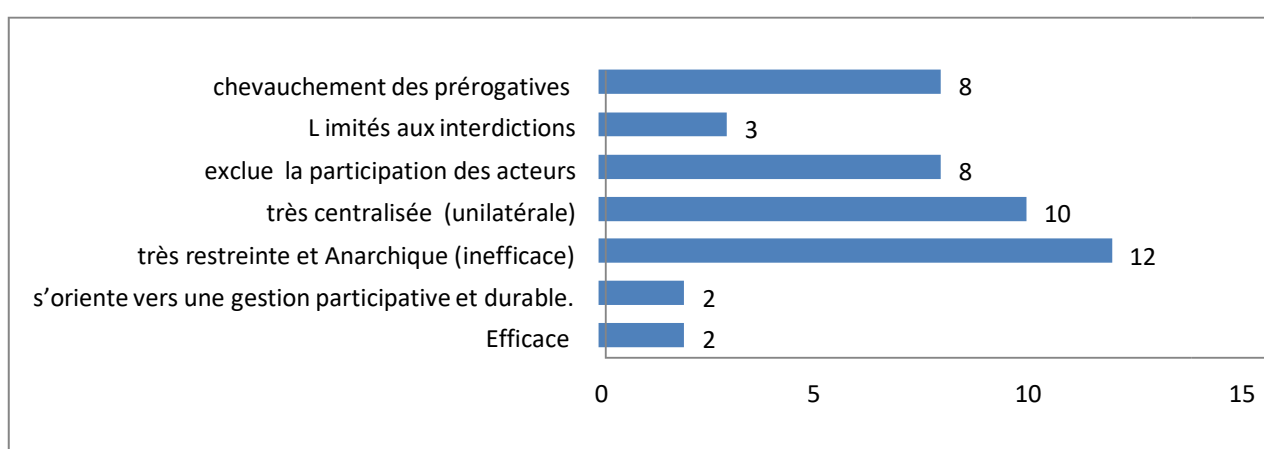
Section 1 : appréciation sur le mode de gestion actuelle du PND

Cette section (axe I) porte sur le mode de gestion actuelle du PND, il permet de voir les appréciations et les points de vue des acteurs sur ce mode de gestion. La question porte aussi sur les moyens déployés dans le cadre de la gestion du parc sur le plan réglementaire et en moyens humains et financiers.

1- Mode de gestion du PND

Notre enquête révèle que la majorité des acteurs interrogés considère que la gestion actuelle du PND est très centralisée et inadaptée :

Figure n°22: Que pensez-vous du mode de gestion actuel du PND ?



Source : Enquête 2019-2020

On constate que seulement 1 /27 des personnes interrogées trouvent la gestion du PND efficace et adaptée. 1//27 trouve que ce mode de gestion s'oriente vers une gestion participative.8 /27 le qualifie d'un mode de gestion qui connaît un chevauchement des prérogatives (MADR et DGF) .13/27 le qualifie d'anarchique et donc inefficace. 2/27 le trouve limité aux interdictions. 8/27 affirment que la gestion du PND exclut la participation des acteurs (manque de collaboration).

L'étude des avis rendu par les différentes personnes interrogées montre que la majorité de ces derniers n'apprécient pas le mode de gestion actuel du PND. Les avis s'appuient sur des argumentations différentes en relation avec le contexte environnemental et socioéconomique, comme le montre les extraits suivants :

La majorité des personnes enquêtées trouvent que le mode gestion du PND inefficace en avançant les arguments suivants :

« - Un mode de gestion qui présente des limites et des insuffisances par rapport aux projets de développement et d'accompagnement et qui exclut la participation des acteurs concernés, à l'exception de quelques droits temporaires.

-Un mode de gestion très centralisé, qui ne permet pas la sauvegarde de la nature. Il est caractérisé aussi par un manque de surveillance et de maîtrise du territoire. La gestion apparaît à travers les interdictions et la population ne bénéficie pas de l'existence du parc. »

- La gestion du PND se fait d'une manière unilatérale, sans débat ni concertation, ni les riverains, ni les collectivités locales, peuvent contribuer à la préservation, au développement et à l'exploitation rationnelle du parc, car ils ne sont pas associés dans sa gestion ».

Selon notre entretien avec Mr Mehdi Abdelaziz, représentant du PND : « *La gestion centralisée du PND ne facilite pas la tâche aux gestionnaires, il cause souvent la lenteur des opérations et des interventions sur le terrain, car les responsables des secteurs semblent les plus proche de la réalité du terrain* » (Cité Kerbiche, F, Kifouche, S, 2015).

En matière de protection de la nature, le PND constitue l'ossature fondamentale de la conservation du patrimoine naturel. C'est une EPA⁵⁴ et jouit d'une autonomie financière et d'intervention sur les limites de son territoire.

Conclusion

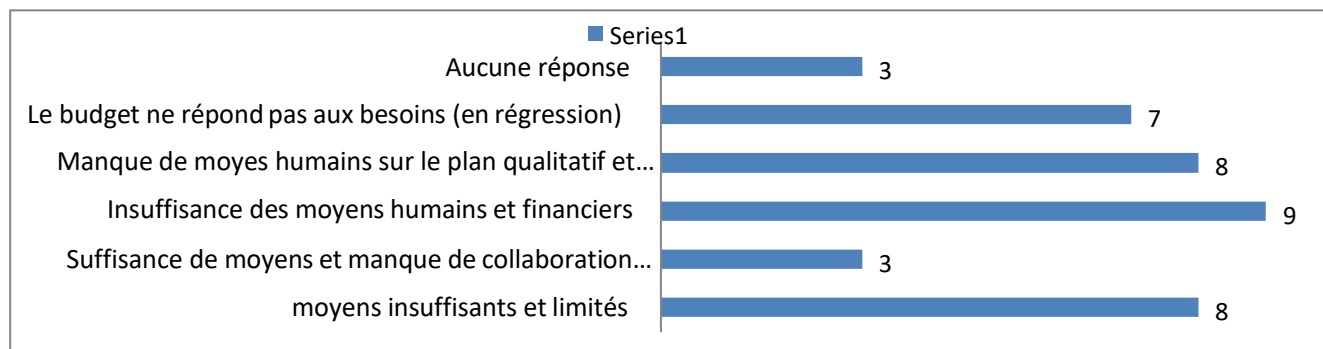
La gestion du patrimoine naturel du PND est caractérisée par un modèle de gestion centralisée, ce qui ne laisse que peu de place à l'implication des populations locales et des parties prenantes et freine le développement des initiatives. À l'instar de tous les parcs nationaux algériens du Nord, la gestion du PND chevauche entre le MADR et la DGF. On constate un manque de coordination et de collaboration entre les acteurs à l'heure où la coopération des acteurs devient une nécessité pour le développement durable des territoires au sens du sommet de Rio 1972.

2- La gestion du PND sur le plan des ressources humaines et financières

À partir des années 2000, dans le cadre d'une gestion plus rigoureuse des parcs nationaux, de grands efforts ont été développés sur le plan humain et financier dans le cadre d'une gestion durable et à afin d'essayer de faire face à la dégradation du patrimoine naturel. Cette ressource mobilisée représente un indicateur utilisé pour démontrer l'efficacité de la gestion des parcs nationaux. Après avoir répondu à la question des moyens du PND dans la pré-enquête nous nous intéressant aux avis des parties prenantes notamment les gestionnaires du PND :

⁵⁴ EPA (Etablissement Public à caractère Administratif) : C'est une organisation publique qui remplit une mission d'intérêt général, sous le contrôle de l'Etat ou de la collectivité locale dont il dépend. Elle est dotée d'une personnalité morale et d'une autonomie administrative financière (En ligne), disponible sur : <https://www.techno-science.net/definition/8418.html> . Consulté le 24-08-2022

Figure n° 23: A votre avis ; les moyens de gestion actuels sont-ils suffisants pour la réalisation des objectifs du PND ?



Source : Enquête 2019-2020

Les résultats des entretiens montrent que la majorité des personnes enquêtées (7/27) trouvent que les budgets ne répondent pas aux besoins du PND et qu'ils sont toujours en régression progressive. Le PND souffre d'insuffisance des moyens humains sur le plan qualitatif et quantitatif (8/27). 9 /27 des enquêtés trouvent que le parc souffre à la fois du manque des moyens humains et financiers. Par contre 3/27 pensent le contraire et trouve que les moyens sont suffisants mais il y a un manque de coordination et de collaboration entre les acteurs notamment concernant les projets de développement. 2/27 n'ont pas donné de réponse à cette question.

2-1-Sur le plan financier

À l'instar de tous les parcs nationaux algériens, le PND bénéficie des budgets afin d'assurer son fonctionnement et concourir à la réalisation des différentes missions qui lui sont assignées. Cependant, ces moyens sont loin d'être suffisants. Le parc enregistre un manque de moyens financiers, techniques et matériels ce qui se répercute négativement sur l'accomplissement de ses missions. Voici quelques extraits des avis des enquêtés :

Sur le plan financier, le budget ne répond aucunement aux besoins du parc : « *L'enveloppe réservée à la sensibilisation est réduite et l'acquisition de véhicules. Le volet sensibilisation mérite beaucoup d'attention : il faut refaire toute la signalétique sur le terrain ; ce qui demande un effort financier considérable.* »

Le PND fait face au manque de budget notamment concernant le plan de gestion IV (2015-2019), ce qui se répercute négativement sur la réalisation des missions du PND : « *Le budget est vraiment insuffisant , il permet seulement le paiement des salaires et quelques petits entretiens techniques comme les véhicules. Ce budget ne permet pas de répondre aux besoins et aux préoccupations du parc, car parfois il n'arrive pas à couvrir les charges d'électricité. En outre, les moyens du PND sont en régression. La conjoncture actuelle que traverse le pays avait pour conséquence le gel de plusieurs projets et programmes clés.*»

Le PND fonctionne sur la seule subvention allouée par l'Etat pour le fonctionnement des services. La rémunération du personnel est significative comparativement aux efforts fournis sur le terrain : *« les interventions du PND sur le terrain nécessitent des moyens supplémentaires surtout durant la période des incendies. Les budgets alloués sont en régression considérable contrairement aux premières années de création de ces aires protégées. D'ailleurs, les enveloppes destinées aux projets d'écodéveloppement ne voient plus le jour. »*

2-2-Sur le plan des ressources humaines

Sur le plan des ressources humaines le PND connaît un manque d'effectifs, vu l'immensité du territoire à gérer. L'effectif technique exerçant sur le terrain n'est pas vraiment suffisant surtout en matière de lutte contre les délits notamment lors des campagnes de lutte contre les catastrophes naturelles (incendies de forêts et neige). On note un déficit en personnel de conception, de maîtrise et d'exécution comme le montrent les témoignages suivants :

« Il y'a un manque d'effectifs sur le plan quantitatif ; sur le plan corps commun et corps technique (conservateur principal, agents polyvalents des forêts) et sur le plan qualitatif, car le PND enregistre un manque des spécialistes en relation avec la gestion et la protection des ressources naturelles. »

Le PND fait face au manque d'effectifs, prenant l'exemple du secteur de Tala Guilef : *«Le secteur de Tala Guilef est d'une superficie de 5490 h ; sur le plan administratif,il est géré seulement par huit éléments dont cinq ouvriers professionnels et trois corps techniques. En réalité, il faut au moins une vingtaine de personnes pour gérer un secteur de gestion, c'est vraiment insuffisant, ce qui oblige le PND à solliciter l'aide des APC. Le recrutement au PND est gelé depuis 2014. »*

Au PND l'encadrement technique en relation avec les aires protégées est insuffisant : *« En souligne notamment l'absence de certains profils, tels que la pédologie, l'entomologie, la phytopathologie et la paléontologie. Et désormais, avec l'avènement de nouvelles techniques d'information et de communication (NTIC), il faut faire des formations spécialisées, en particulier pour le corps technique de terrain. »*

Les moyens matériels employés par le PND dans le cadre de sa gestion s'avèrent insuffisant et souffrent aussi des difficultés d'entretien : *« Le PND souffre du manque des moyens matériels, ce qui l'oblige à faire appel aux collectivités locales pour des aides notamment en période estivale, pour faire face à des contraintes tels que les incendies de forêts et le blocage des routes pendant les périodes de neige. »*

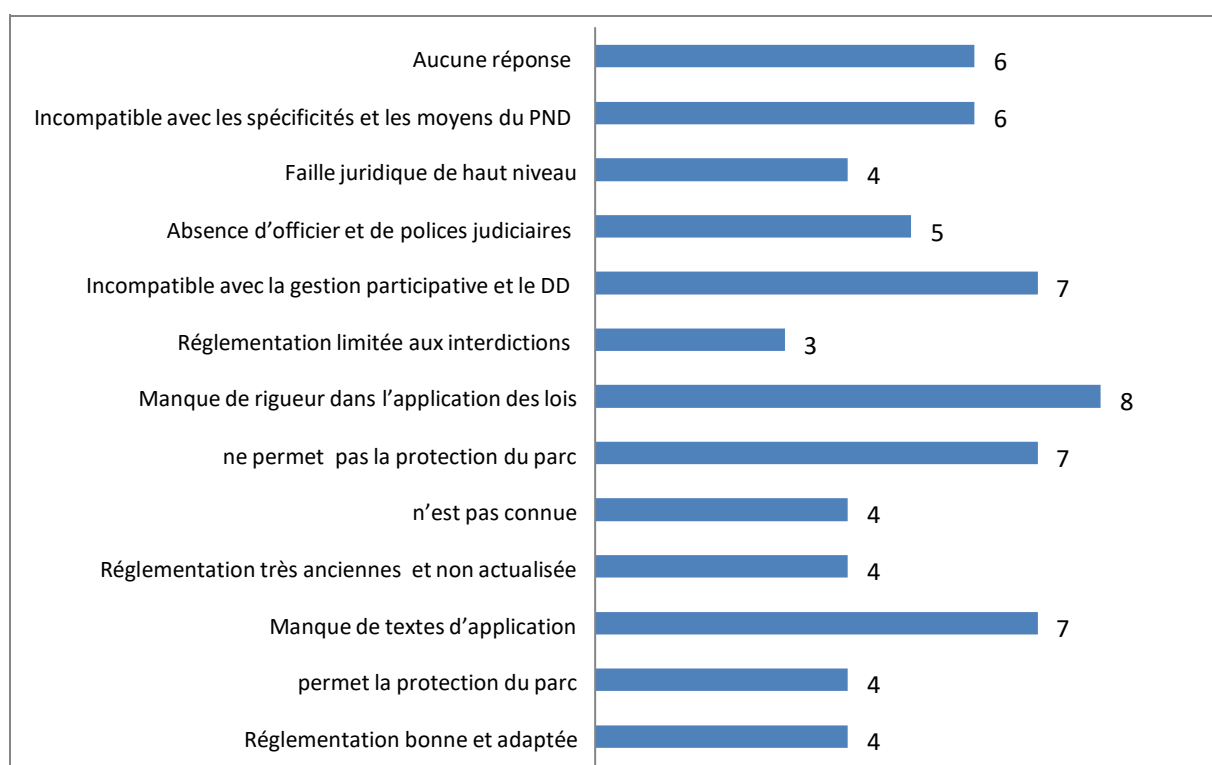
Conclusion

La réalisation des missions principales d'un parc national nécessite la mobilisation des moyens importants. Cependant, le PND connaît un manque de moyens sur tous les plans. Le budget ne répond aucunement aux besoins du parc, l'encadrement technique reste insuffisant. De plus, on constate l'absence de spécialistes en relation avec la gestion et la protection des ressources naturelles. De ce fait, le PND est incapable de faire face aux différentes contraintes qui menacent son patrimoine naturel. En outre, ce manque se répercute négativement sur l'accomplissement de ses missions. Il faut encourager des formations spécialisées, en particulier pour le corps technique de terrain.

3- La gestion du PND sur le plan réglementaire

Après avoir traité la législation qui régit le PND d'une façon théorique, nous nous intéressons aux avis des gestionnaires et des parties prenantes concernant cette législation : Sa contribution à la réalisation des objectifs du PND, le degré de son application et sa compatibilité avec les spécificités du PND.

Figure n°24: Pensez-vous que la législation en vigueur peut permettre la réalisation des objectifs du PND ? Est-elle bien appliquée et compatible avec les spécificités du PND ?



Source : Enquête 2019-2020

Concernant la question de la réglementation, 4/27 d'enquêtés la trouvent bonne et adaptée et affirment qu'elle permet la protection de la nature. 7/27 des interrogés soulignent le manque de textes d'application et manque de rigueur dans l'application. 7/27 autres affirment qu'elle ne permet pas la protection du patrimoine naturel. 7/27 autres la trouvent incompatible

avec la gestion participative et le développement durable.⁴ /27 des interrogés trouvent que la réglementation est très ancienne. La législation du PND est aussi qualifiée comme une faille juridique de haut niveau (7 réponses).

Les résultats empiriques nous permettent de confirmer que la réglementation qui régit le PND souffre du manque de textes d'application et de rigueur dans l'application. Elle est faiblement adaptée à ces spécificités en matière de besoins, d'atouts et de contraintes.

Le PND est encadré par la législation en vigueur (nationale et internationale) en relation avec les aires protégées et la protection de l'environnement : *« la réglementation est commune pour toutes les aires protégées algériennes en particulier et le domaine forestier national en général »*

L'application des lois et règlements représentent souvent le principal moyen d'assurer la conservation et la valorisation du patrimoine naturel : *« elle est appliquée dans la limite du possible en cas d'infraction et d'agression de la loi qui régit le PND. Cependant les vides juridiques existent à cause de l'insuffisance des textes et leur non-actualisation en fonction du changement du terrain. »*

Au PND le renforcement de la protection est très impopulaire auprès des communautés locales pour lesquelles la restriction de l'accès aux ressources est inconcevable : *« Le concept de conservation est souvent récent pour les communautés rurales et l'extraction des ressources est rarement considérée comme un geste illégal. »*. De ce fait, les contraintes sont jalonnées par des malentendus, des conflits et des pratiques qui ne s'accrochent pas avec les cadres législatif et réglementaire.

La promulgation de la loi n° 11-02 du 17 février 2011, relative aux aires protégées dans le cadre du développement durable avait marqué l'avancée de la perception du législateur dans l'importance donnée aux aires protégées en tant qu'entité écologique de protection qui s'inscrit dans une logique de développement durable : *« à travers le schéma directeur d'aménagement, le plan de gestion et le zonage du PND. Actuellement le nouveau statut-type des parcs nationaux est en instance de publication. Il consolidera la gestion des aires protégées par une meilleure organisation avec la priorité à la protection et la promotion des aires protégées en les dotant de plus d'instruments utiles à la gestion. »*

Au PND, la législation contribue d'une manière timide à la protection et reste très limitée à cause du manque de textes d'application. Elle nécessite une mise à jour et une actualisation, son application reste toujours difficile : *« Le PND souffre de l'absence d'officiers et de police judiciaire. Les lois sont beaucoup moins respectées en dans la zone de transition et en dehors des limites du PND, surtout lors de la réalisation des projets de développement »*.

Conclusion

Sur le plan réglementaire, des lois et des décrets ont été publiés pour assurer une couverture légale à toutes les activités de conservation et valorisation au niveau de tous les parcs nationaux Algériens. Par ailleurs, La réglementation nationale se trouve renforcée par les conventions internationales que l'Algérie a ratifiées. Cependant, en dépit de l'existence de ces textes de loi ; elle n'est pas bien appliquée sur le terrain. Parfois, les opérateurs ignorent leur existence, ces lois sont dépourvues de textes d'application. On constate aussi, l'absence de réglementation concernant les projets de développement. De plus, le PND souffre aussi de l'absence d'officiers et de police judiciaire. Les lois sont beaucoup moins respectées en dans la zone de transition et en dehors de ses limites, notamment lors de la réalisation des projets de développement. Cette situation est à l'origine de plusieurs tensions ; les objectifs de développement sont parfois incompatibles avec ceux de la protection du patrimoine naturel.

4- Vers une meilleure gestion du PND

Face aux différentes insuffisances et limites soulevées concernant le mode de gestion actuel du PND ; les personnes enquêtées sont pour un mode de gestion alternative qui permettra une meilleure gestion du patrimoine naturel. Dans ce sens plusieurs suggestions sont évoquées, des points faibles et des améliorations sont recueillis lors des entretiens avec les gestionnaires du PND et les parties prenantes. Ses différents éléments sont résumés dans le tableau suivant :

Tableau n°36: Point faible et améliorations constatés lors des entretiens avec les enquêtés.

	Point faible	Amélioration
Mode gestion	-Un mode de gestion centralisé -mode de gestion inefficace et anarchique - Le PND est un EPA du MADR qui connaît un chevauchement de prérogatives (DGF et MADR) - Un mode de gestion qui souffre du manque de pouvoir de décision. -Une gestion unilatérale sans concertation	- l'instauration d'une vraie gestion participative Qui permettra l'intervention de toutes les communes limitrophes avec le PND. -Privatisation de la gestion du PND. -Implication des populations ou une gestion par les propriétaires ou la population locale.
Moyen humain et financier	-manque de moyens financiers, techniques et matériels et humains - Le profil manquant ; agents compétents de terrain et ingénieurs de qualité. - manque des spécialistes en relation avec la gestion des ressources naturelles.	-Renforcement des effectifs du parc avec diversification de profil, -montage d'un plan de perfectionnement et d'amélioration des capacités de l'encadrement ; - l'acquisition d'un budget suffisant. -Mettre en place une stratégie sur le plan de gestion, de financement de formation.

Chapitre 5 : Le PND : gestion, valorisation du patrimoine naturel et activité touristique

Réglementation	- Faille juridique de haut niveau (cadastre, nature des propriétés) -Manque de lois concernant la protection de la nature - manque de surveillance et d'application des lois existantes. - La législation n'est pas vraiment connue - très ancienne et incompatible avec les spécificités du PND	- revoir la réglementation en fonction de la réalité sociale, économique et politique du pays. - Renforcement du statut juridique et doter les lois des textes d'application ; - Surveillance et suivie d'applications des lois. -Renforcement des outils juridiques en relation avec les objectifs du parc, surtout concernant le développement
Projet de développement (écodéveloppement)	-Manque de projet de développement - Lenteur dans la réalisation des projets - manque de communication entre PND et APC - Les de feux de forêts et les difficultés d'accès dû au relief accidenté. - Faiblesse des programmes d'aide au développement destinés à la périphérie du Parc. - problème du foncier et contraintes juridiques.	-Ouverture des pistes et désenclavement des villages. - Redynamisation de la recherche et de la collaboration scientifique ; -encouragement des projets de développement dans le tourisme. -Création d'infrastructures touristiques et réaménagement des sites existant. -. Promotion de l'écodéveloppement, des PPDR et l'agriculture de montagne -Plus de vulgarisation de l'information, - Intégration des parties prenantes dans la gestion du PND
Activité touristique	- Un tourisme de masse, anarchique incontrôlé et localisé - potentialités touristiques sous valorisées - manque d'infrastructures touristiques, - causes principales de la dégradation des sites naturels	- Mettre fin à la consommation anarchique d'alcool et ses effet négatives sur le paysage et le milieu naturel - Ouverture des pistes, désenclavement des villages - encouragement des projets de développement dans le tourisme - Organisation et réglementation des fréquentations touristiques - Sensibilisation et amélioration des connaissances sur le patrimoine naturel ; -dépollution des sites et luttés contre les délits divers ;
Protection du milieu naturel	-Manque de moyens et de vrais politique de protection -Le PND est en pleine dégradation - Manque de protection -Manque de sécurité, de rigueur dans les lois, et les moyens nécessaires pour la maîtrise du territoire du parc.	-Plus de vulgarisation de l'information, - Restitutions complète des sources ou d'une quantité ou un pourcentage d'eau par endroit pour la faune sauvage (débit à ciel ouvert). -Renforcement des activités de sensibilisation et d'éducation à l'environnement ;
Relation avec les parties prenantes	-Exclusion de la population et des communes dans le processus de décision concernant la gestion du parc. - Manque d'implication des acteurs.	-Promotion des activités de coopération internationales ; -Mettre en place des bureaux de représentant de chaque commune limitrophe. - responsabilisé les différents secteurs concerné par la gestion du PND, dépasser les simples relations de volontariat et de solidarité - Amélioration de la conscience collective de la population locale et promouvoir la gestion participative -Plus de vulgarisation de l'information - Renforcement des partenariats avec les partenaires - Redynamisation de la recherche et de la collaboration scientifique.

Source : Enquête 2019-2020

Le mode de gestion du PND est un mode de gestion très centralisé qui chevauche entre le MADR et la DGF. Ce mode de gestion ne facilite pas la tâche aux gestionnaires, il cause souvent la lenteur des opérations et des interventions sur le terrain.

La réalisation des missions principales d'un parc national nécessite la mobilisation des moyens importants. Dans ce contexte, à partir des années 2000, dans le cadre d'une gestion plus rigoureuse des parcs nationaux, de grands efforts ont été développés sur le plan humain et financier afin d'essayer de faire face à la dégradation du patrimoine naturel.

Sur le plan réglementaire, des lois et des décrets ont été publiés pour assurer une couverture légale à toutes les activités de conservation et valorisation au niveau de tous les parcs nationaux Algériens. Cependant, cette législation contribue d'une manière timide à la protection et reste très limitée à cause du manque de textes d'application.

Sur le plan des moyens financier et humain, le budget ne répond aucunement aux besoins du parc et l'encadrement technique reste insuffisant. Le PND connaît un manque d'effectifs, vu l'immensité du territoire à gérer.

Section 2 : Etat des lieux de la gestion participative au sein du PND

La gestion participative est le meilleur mode de gestion des aires protégées et des parcs nationaux, car elle permet d'intégrer toutes les parties prenantes.

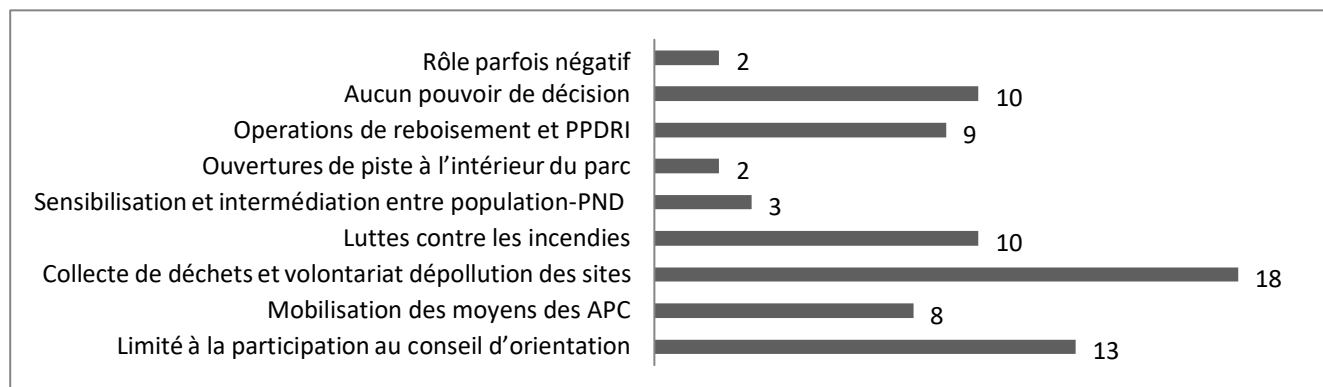
Cette section (axe II) traite la question de la gestion participative au sein du PND, pour mettre en exergue le rôle des collectivités locales et la population locale dans la gestion du parc et la nature des relations entre les acteurs.

1-Rôle des communes dans la gestion du PND

La gestion participative au sein des parcs nationaux permet d'intégrer tous les différents groupes d'intérêt et les parties prenantes dans la prise de décision telles que la population locale et les collectivités locales limitrophes. Selon Borrini-Feyerabend et al. (2004), la gestion participative est applicable à tous les types de gouvernance afin de permettre le partage du pouvoir de décision avec les différentes parties prenantes (Poisson, J, 2009).

Concernant notre site d'étude, les résultats de l'enquête montrent que quoique le PND soit concerné par 19 communes, le rôle de ces dernières reste très limité :

Figure n°25: Quel est le rôle de communes dans la gestion du PND ? Quelle est la nature de la relation PND-communes ?



Source : Enquête 2019-2020

La majorité des personnes interrogées (18 réponses) affirment que les communes interviennent dans le cadre de la collecte des déchets et le volontariat. 10 réponses pour la lutte contre les incendies, 13 réponses pour la participation au conseil d'orientation. 9 réponses pour les opérations de reboisement et 8 réponses pour la mobilisation et la mutualisation des moyens. 10 personnes interrogées affirment que les communes n'ont aucun pouvoir de décision, 2 /27 trouvent leur rôle est parfois négatif. Une seule réponse pour le rôle des communes comme observateur.

On remarque que les personnes interrogées font preuve d'avis et de visions presque homogènes et s'accorde à dire que l'intervention des communes est limitée à des actions de solidarité, de volontariats, de nettoyage et de mutualisation des moyens notamment en cas de catastrophes naturelles (neiges, feux de forêts). L'intervention est souvent conditionnée ou liée au contexte socioéconomique, car la plupart des communes sont dépourvues de moyen et n'arrive pas à subvenir à leurs besoins. Cette situation se répercute négativement sur le milieu naturel du PND, sur cette question voici quelques extraits des avis :

Le rôle des communes est limité à la participation dans les opérations de volontariat de dépollution, de lutte contre les feux de forêts : « *Les APC assurent la collecte des déchets à la périphérie du parc, elles travaillent aussi avec les associations au profit du parc et de la protection de la nature.* »

Les APC n'ont pas vraiment un rôle dans la gestion, elles sont obligées de solliciter le PND à chaque projet de développement. L'intervention des communes se manifeste à travers l'exploitation des ressources du PND : « *Exploitation des terres, des sources d'eau et des terres, et des aides dans le cadre des campagnes de sensibilisation. Elles sont aussi des intermédiaires entre le parc et la population locale, surtout en cas de réception des aides accordées dans le cadre des PPDRI pour assurer leur distribution aux bénéficiaires.* ».

Le rôle des communes est limité au droit de regard, à travers le conseil de wilaya et conseil d'orientation du PND qui s'organise une fois par an. En plus de leur présence en tant que membres de ce conseil : « *la direction du parc coordonne avec : Les autorités locales,*

Chapitre 5 : Le PND : gestion, valorisation du patrimoine naturel et activité touristique

Le Wali, le Chef de Daira, le Président de l'assemblée populaire et les responsables sectoriels concernés dans l'esprit de la réglementation en vigueur, l'intérêt des populations et la préservation de l'environnement. »

Certaines communes limitrophes du PND ne travaillent pas avec le PND : « Elles ne participent pas aux réunions ni dans le conseil d'orientation ; pas de travail de collaboration ni perspectives. ».

L'exclusion de ces communes est souvent liée aux raisons socio-économiques à titre d'exemple la commune d'Aghbalou : « une commune très pauvre qui souffre du chômage et de manque de ressources financières. Elle ne peut pas intervenir dans la protection du parc, car, elle n'arrive même pas à subvenir à ses propres besoins. Elle est en retard par rapport aux autres communes. Elle souffre aussi du manque d'assainissements et de l'insécurité ; la drogue se vend comme des petits pains dans la région. Il faut une remise à niveau de la commune. »

Conclusion

Les résultats de l'enquête montrent que quoi que le territoire du PND chevauche entre deux wilayas et déborde sur un territoire intercommunal, le domaine d'intervention de ces dernières se limite à quelques coopérations informelles ou indirectes qui concernent quelques projets de leur territoire :

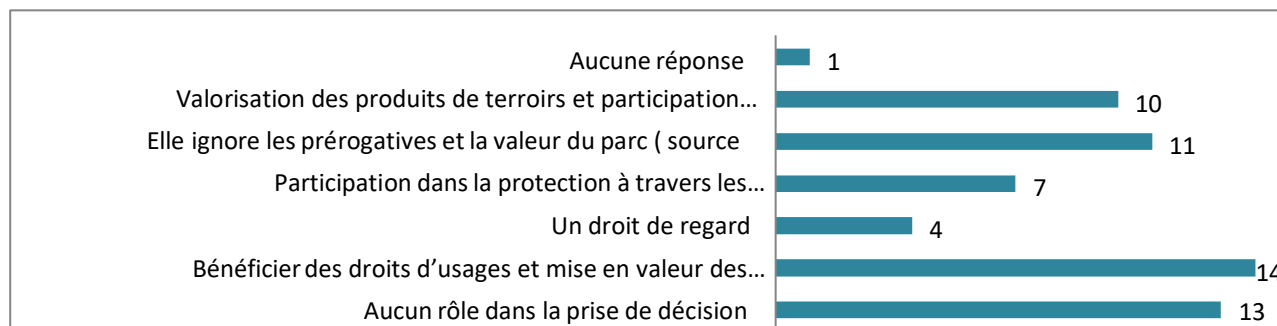
- Gérer les catastrophes naturelles qui touchent le parc ; (neige, feux de forêt, glissement de terrain, captages des sources ...etc.) ;
- Actions de solidarité et de mutualisation des moyens matériels et humains pour la réalisation de quelques projets dans le cadre du développement rural durable ;
- Règlement de conflits : terrains, sources, routes ou chemin communal ;
- Participation dans le conseil d'orientation.

En outre, on constate un manque de coordination entre les collectivités locales et le PND, il s'agit de simples relations purement administratives, organisationnelles et conjoncturelles, ce qui n'est avantageux pour les deux parties.

2- La gestion du PND et rôle des populations locales

Au PND, les populations locales sont une composante très importante. La gestion participative du parc doit passer obligatoirement par l'intégration des populations locales et par la prise en charge réelle de leurs préoccupations :

Figure n°26: -Quel est le rôle de la population dans la gestion du PND ? Quelle est la nature de la relation PND-population ?



Source : Enquête 2019-2020

Concernant le rôle de la population dans la gestion du PND et la nature des relations parc –population, les avis sont partagés : une catégorie qui considère le rôle de la population est sans effets négatifs notamment à travers : les droits d’usage sont mis en valeur des terres (14 réponses) à travers la valorisation richesses et des produits de terroirs (10 réponses), les PPDR (11 réponses), les volontariats de nettoyages, de plantations et autres (7 réponses). Une autre catégorie des enquêtés considère que la population ignore les prérogatives et la valeur du PND (5 réponses), elle est même considérée comme une source d’agression (3 réponses) et de conflit (3 réponses). La population a seulement un droit de regard (4 réponses). Voici quelque témoignage et propos recueillis durant les différents entretiens :

2-1-Intervention dans le cadre des actions de solidarité

La population locale intervient dans le cadre des actions de solidarité et des initiatives citoyennes : « vu le manque des moyens du PND, la population intervient à travers les volontariats de plantation d’arbres et de nettoyages, de lutte contre les incendies, surtout durant la saison estivale. La population travaille aussi avec le mouvement associatif dans le cadre des actions de solidarité à titre d’exemple, le nettoyage du chemin pédestre à Ath Bouadou en 2019, financé par l’APC et l’union européenne »

2-2-intervention dans le cadre des droits d’usage (usufruitiers) et des bénéfices d’écodéveloppement

La population bénéficie de plusieurs actions venant du parc dans le cadre des droits d’usage tels que : « la mise en valeur de terres et autres, les canaux d’irrigation, ouverture des pistes. Elle effectue des exploitations agricoles et quelques usages de la nature comme la coupe de bois et l’extraction de la pierre et autres actions avec la société civile. »

La population peut intervenir à travers le comité de village, qui a un droit de regard. En tant que membre du conseil d’orientation, il pose les problèmes et les préoccupations des populations à chacune des réunions : « fléau des singes, dépollution de sites, déforestation ; »

2-3-La population et conflits d'usage des ressources du PND

Une catégorie des enquêtés considère la population comme une menace pour le patrimoine naturel du PND. À travers ses différents usages de la nature, la population rentre en conflit avec les gestionnaires du PND : *« la population représente une source d'agression sur le milieu naturel. Par manque de sécurité, il y a prolifération des agressions et des sabotages dans la région. »*. La population est exclue de la gestion du PND : *« elle représente une menace pour la pérennité du patrimoine naturel, surtout à travers le surpâturage et l'ouverture de pistes. Elle pratique l'élevage et l'agriculture de montagne. »*

La population à son tour souffre de plusieurs contraintes de gestion du parc : *« comme le problème de la non maîtrise du singe Mago qui perturbe les gens et envahie les habitations. »*

La population considère le PND, un spoliateur de la montagne, les avis sont différents entre habitants qui collaborent avec le parc et ceux qui sont contre et dont les intérêts divergent avec les missions du PND. Ces derniers sont inconscientes et ignorent que c'est une aire protégées, soumise à la loi : *« Au sein de la commune « Bechloul », la partie du territoire faisant partie du PND est représentée par quelques habitations, la propriété des populations est devenue propriété de l'État ; une sorte d'expropriation, la population pratique l'élevage et l'agriculture de montagne, défriche et surexploite les forêts »*

Conclusion

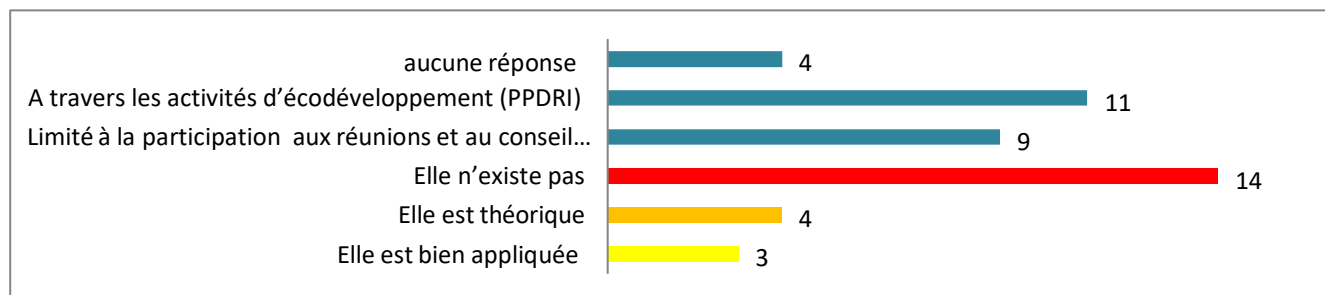
La population ne participe pas dans la gestion du PND, cependant elle bénéficie des droits d'usage et effectue des exploitations agricoles (coupe de bois, agriculture de montagne, pâturage et autres). Elle bénéficie de plusieurs actions venant du parc tels que : les canaux d'irrigation, ouvertures des pistes, mise en valeur de terres et autres. Cependant les conditions de vie de ces populations restent difficiles, et l'inconscience les pousse à représenter une menace pour la pérennité du parc et rentre ainsi en conflit avec ses gestionnaires.

Il faut un bon partenariat dans le cadre du développement durable, ce qui est difficile à réaliser. Le citoyen doit être sensibilisé à la nécessité de préserver le PND, il doit être considéré comme étant un acteur incontournable dans sa gestion, les intérêts des deux parties doivent être convergents.

3- Le PND : vers une gestion participative du patrimoine naturel

Conscient de l'importance de la gestion participative, le PND a pris la décision d'orienter sa gestion vers ce mode de gestion. Ce mode de gestion a fait l'objet de ses différents plans de gestion, notamment à travers les programmes nationaux de proximité et de développement rural. Cependant les résultats obtenus ne nous permettent pas d'affirmer la pertinence de cette démarche :

Figure n°27: Que pensez-vous de la gestion participative du PND ? Comment se manifeste-t-elle ?



Source : Enquête 2019-2020

Selon les résultats des guides d'entretiens, la gestion participative du PND n'existe pas (11 réponses), elle est théorique (4 réponses). Il se trouve qu'elle est limitée aux activités d'écodéveloppement (PPDRI) (11 réponses), et à la participation au conseil d'orientation et à quelques réunions (9 réponses). 3/27 de personnes enquêtées trouvent qu'elle est bien appliquée :

Nous nous intéressant aux avis des enquêtés, concernant leur participation dans le cadre de la gestion du PND et l'état des lieux de la gestion participative. Les avis sont différents et partagés, la majorité insiste sur l'absence de ce mode de gestion, comme le montrent les extraits suivants :

« Actuellement, on ne peut pas parler de gestion participative vu que tous les acteurs pouvant jouer un rôle dans la gestion, le développement et la préservation du PND ne sont pas associés. Si toutefois ce mode de gestion serait adopté ; il doit se faire d'une manière harmonieuse en précisant à chacun le rôle qu'il doit jouer tout en associant les citoyens, notamment les riverains qui sont un maillon important à ne pas négliger. »

La gestion participative n'existe pas vraiment, elle limitée à quelques actions de solidarité à travers le mouvement de volontariat et de mise en commun des moyens humains et matériels : *« les décisions viennent du haut, et restent toujours centralisées, les acteurs locaux sont exclus de la prise de décision. »*

La gestion participative est totalement théorique, elle se limite à la participation au conseil d'orientation et au conseil scientifique : *« l'intervention des communes se manifeste à travers la participation au conseil d'orientation qui permet la discussion des problématiques pour une meilleure orientation des décisions et le renforcement de la collaboration entre les différents acteurs. »*

Les personnes enquêtées considérant que la gestion participative n'existe pas ont affirmé que : *« L'outil judiciaire est très compliqué en matière de propriétés privées, forêts, DGF, parcs, wilaya. C'est un mode de gestion qui présente des limites et des insuffisances par rapport aux projets de développement et d'accompagnement et qui exclut la participation des acteurs concernés, à l'exception de quelques droits temporaires. »*

Certaines communes n'ont pas de relation avec le PND : « Dans la commune «Haiser» la partie limitrophe avec le PND a connu un exode rural de la population, car les terrains sont vraiment accidentés destinés au pâturage, aucune idée sur la nature de gestion du parc. »

Une minorité des personnes enquêtées considère que la gestion participative est bien appliquée, cette catégorie de personnes est représentée généralement par les gestionnaires du parc et trouve que : « la gestion participative permet l'amélioration du cadre de vie des populations sans toucher la durabilité des ressources. Le PND est cerné par 19 communes et 70 villages qui puisent les ressources du PND, l'amélioration du cadre de vie de la population à travers la gestion participative est le moyen le plus efficace pour le protéger aussi. »

Conclusion

La gestion participative est la meilleure gestion pour un parc national, elle qui se manifeste par la participation de tous les acteurs concernés dans la gestion et chacun tire profil de l'aire protégée sans apporter préjudice à la nature. Actuellement, on ne peut pas parler de gestion participative au PND ; vu que tous les acteurs pouvant jouer un rôle dans la gestion, le développement et la protection du PND ne sont pas associées.

Le territoire du PND chevauche entre deux wilayas et déborde sur un territoire intercommunal, le domaine d'intervention de ces dernières se limite à quelques coopérations informelles ou indirectes qui concernent des actions de solidarité et de mutualisation de moyen.

L'Etat algérien a consacré plusieurs efforts dans le cadre de la politique de gestion des parcs nationaux, notamment à partir des années 2000 avec l'avènement des plans de gestion qui tendent vers une gestion participative. Ce mode de gestion est le meilleur mode de gestion des aires protégées et des parcs nationaux, car elle permet d'intégrer tous les parties prenantes.

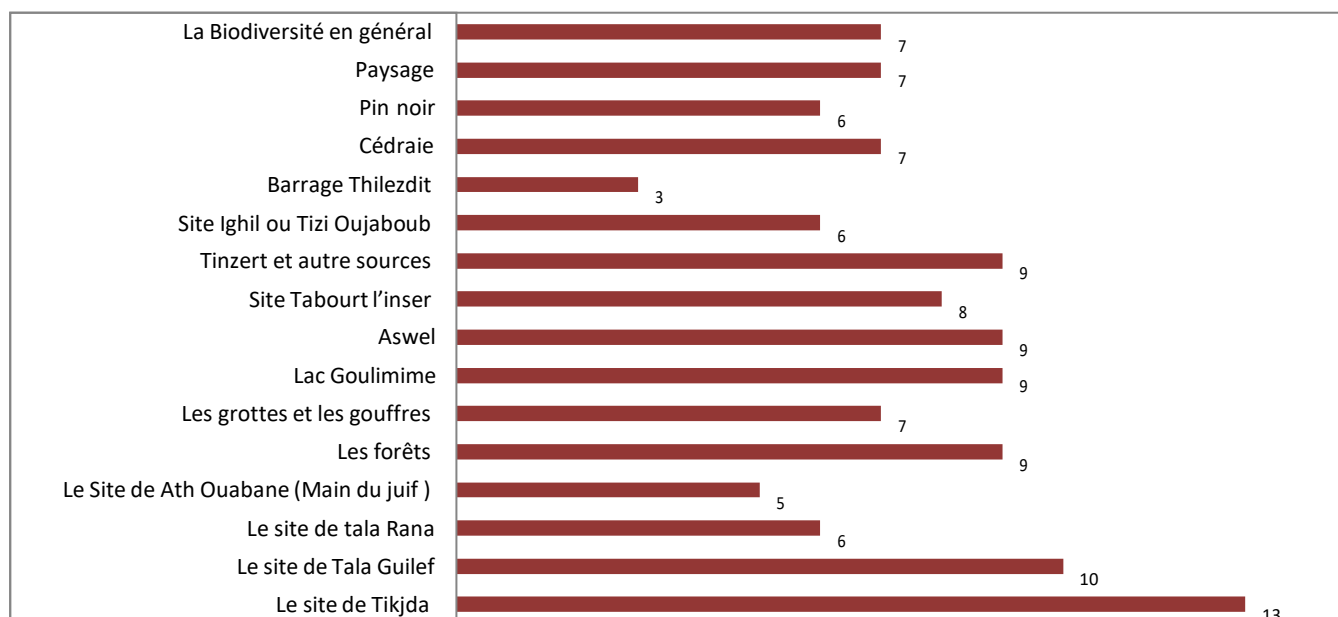
Les résultats de l'enquête montrent que la gestion participative est limitée à quelques actions de solidarité à travers le mouvement de volontariat et de mise en commun des moyens humains et matériels. Elle est totalement théorique, l'intervention des acteurs (collectivités locales, populations et autres) est limitée à la participation au conseil d'orientation et quelques opérations de solidarité. Ce mode de gestion a fait l'objet de ses différents plans de gestion, notamment à travers les programmes nationaux de proximité et de développement rural

Au PND, les populations locales sont une composante très importante. La gestion participative du parc doit passer obligatoirement par l'intégration des populations locales et par la prise en charge réelle de leurs préoccupations. Cette population ne participe pas dans la gestion du PND, cependant elle bénéficie des droits d'usage et effectue des exploitations agricoles et bénéficie de plusieurs aides venant du parc.

Section3 : La gestion du PND et protection du patrimoine naturel

La mission première des parcs nationaux est la protection du patrimoine naturel qui justifie leur création. Ils assurent aussi la gestion de ce patrimoine en veillant aussi à sa transmission dans de meilleures conditions aux générations futures. Cette section (axe III) porte sur la gestion du PND et la protection du patrimoine naturel. Elle consiste à établir un état des lieux sur la protection du patrimoine naturel du parc. Au PND, le patrimoine naturel est représenté par plusieurs éléments :

Figure n°28: -Quels sont selon vous les éléments importants du patrimoine naturel du PND ?



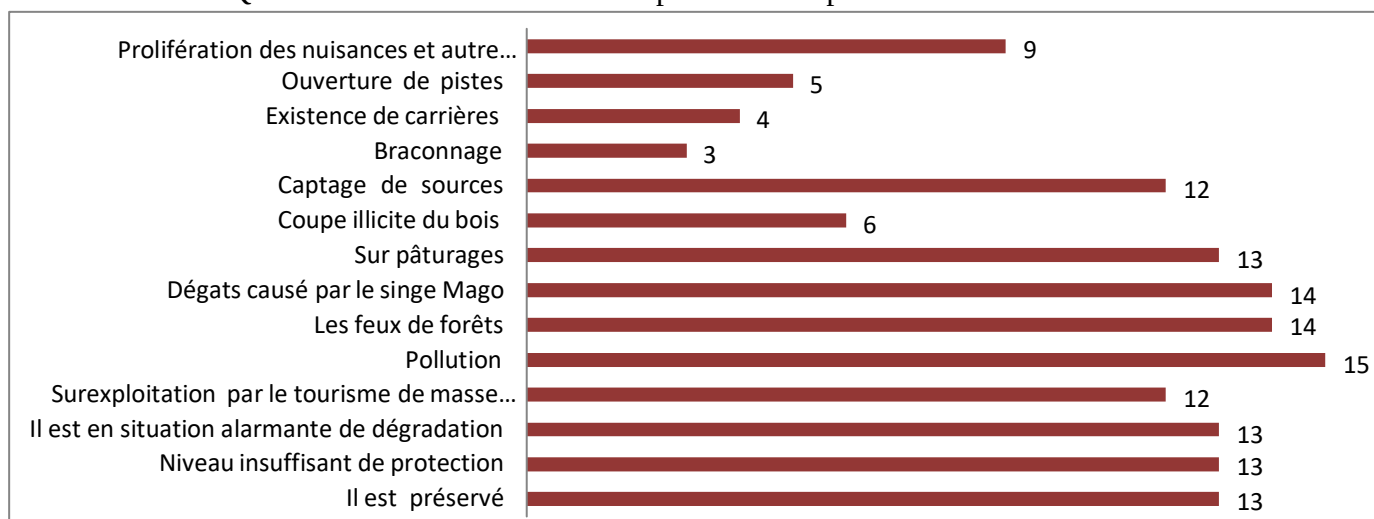
Source : Enquête 2019-2019

Les résultats des guides d'entretiens montrent que les éléments les plus représentatifs du patrimoine naturel du PND sont : Le site de Tikjda ; celui de Tala Guilef, lac goulmim; Aswel ; les forêts ; les sources (Tinsert) ; le site Tabourtl'inseur. Les autres éléments : les grottes ; la biodiversité en général le paysage ; les cèderais ; la station hydroélectrique ; le site Tizi Oujaboub, le site de Tala Rana, le site de d'Ath Ouaban, le barrage « Tillesdit » sont moins connus et moins valorisés.

D'après les résultats du guide d'entretien adressé à la direction du tourisme et de l'artisanat de Tizi Ouzou : « Le PND renferme des richesses floristiques, faunistiques et paysagères uniques et remarquables. Lalla Khadija ; un ancien lieu de culte on y atteint le plus haut point du Djurdjura à 2308m d'altitude. Il est conseillé de visiter Ifri-Maghreb où grotte de macchabée, dont la profondeur est de 275m refermant une momie datant du 14^{ème} siècle. La chaîne de montagne du PND est aussi l'un des plus grands bastions de la révolution algérienne. À titre d'exemple, le refuge du colonel Amirouche à Tala Guilef, celui de Timeghras, dans la commune d'Ait Boumehdi. La population dépend complètement des ressources du parc pour survivre. De ce fait, différentes pratiques ne sont pas toujours sans effet sur le milieu naturel. »

Concernant l'état actuel de la protection du patrimoine naturel du PND. Les résultats de l'enquête en situation alarmante de dégradation :

Figure n°29: -Comment apprécier vous l'état actuel de la préservation du patrimoine naturel du PND ? Quels sont les raisons de la surexploitation du patrimoine naturel ?



Source : Enquête 2019-2020

La majorité des interrogés (13/27) trouvent le PND en situation alarmante de dégradation. 10/27 considère le niveau de protection comme insuffisant. Par contre seulement 4/27 des réponses le considèrent comme bien préservés. Concernant la surexploitation du PND, la raison la plus importante sont : la pollution (15 des réponses), les feux de forêts et l'incursion des singes Mago (14 réponses) et le tourisme de masse (13 réponses). Le surpâturage et l'existence de carrières (4 réponses) ; l'ouverture des pistes (5 réponses) ; le braconnage (3 réponses).

L'analyse des entretiens montre que presque l'unanimité des personnes enquêtées s'accorde pour dire que le patrimoine naturel du PND est en situation alarmante de dégradation, comme le montre les témoignages suivant :

« La gestion du PND, est devenue très complexe, à cause de la succession des contraintes et agressions, ainsi que le manque de moyens humains et matériels qui empêchent les gestionnaires de mener à bien les missions essentielles. Elle est aussi liée aux activités de développement, surtout initiées par les autres secteurs qui ne prennent pas souvent en considération les prescriptions de protection du territoire du PND, contrairement à une législation qui le consacre comme étant partie du territoire national soustraite à toute forme de dégradation. Actuellement les gestionnaires du parc mènent une résistance remarquable contre ces pressions afin de sauvegarder le patrimoine naturel. »

1- Cause de la surexploitation du patrimoine naturel du PND

L'exploitation irrationnelle des ressources naturelles est due à l'insuffisance de la conscience sur la préservation du patrimoine naturel dans le cadre d'une aire protégée et à

l'insuffisance de consistance sur l'importance de la zone centrale du parc national avec ses richesses patrimoniales de hautes valeurs :

D'après notre entretien avec le Chef du secteur de Tala Rana : *« A l'exception du complexe sportif, toutes les infrastructures du PND ont été construites avant la création du parc. La majorité de ces infrastructures sont situées à l'intérieur de la zone centrale, ce qui est en contradiction avec le zonage du parc et avec les mesures de protection, ce qui engendre des impacts négatifs sur le patrimoine naturel. »*

La dégradation du PND est essentiellement causée par la population locale et les touristes : *« Elle est aussi due aux activités de développement qui ne prennent pas souvent en considération la protection du milieu naturel PND. Le meilleur exemple à citer est l'ouverture des pistes au cœur du PND : « La piste d'Ath Eregane⁵⁵ (Ath Boumahdi) vers Teghsart est piste qui traverse par la zone centrale du PND ».*

L'ouverture de cette piste est une violation à la législation régissant les aires protégées : La loi n 03-10 du 17 juillet 2003, relative à la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable et la loi n° 11-02 du 17 février 2011 relative aux aires protégées dans le cadre du développement durable interdisant toute intervention dans les aires protégées.

Une minorité des enquêtés affirme qu'il y a un certain niveau de protection du patrimoine naturel, mais, il y a un manque de moyens de protection (technique, humaine financiers) : *« Le PND est doté d'un schéma directeur qui trace les grandes lignes du parc, un ensemble d'outils de gestion appelé actions, programmées en fonction des priorités et des objectifs assignés (CT, MT et LT). Ce schéma existe mais les moyens ne sont pas disponibles. ».*Cette catégorie des enquêtés évoque les arguments suivants :

« Le plan de gestion constitue l'outil de mise en œuvre de la pédagogie de protection de la nature de façon concrète par les actions de proximité créatrice de biens et d'emplois. Ces actions rendent la protection du patrimoine possible grâce à l'amélioration du cadre de vie des populations et crée ainsi une opinion publique favorable à la protection de la nature. Ce niveau de perception favorise la motivation des populations à participer à la protection de l'environnement en diminuant la pression sur le parc notamment à travers un mouvement associatif et le dialogue administration du PND –populations. »

Ces personnes ont aussi avancé que : *« dans le cadre de la gestion participative, selon les dispositions du cadre statutaire des réserves de biosphère, les efforts des gestionnaires du PND ont enregistré des résultats intéressants sur le plan protection du patrimoine naturel. Ils sont suffisamment présents sur le terrain pour surveiller, détecter et assister les milieux naturels contre toutes les pratiques illégales. »*

⁵⁵ La piste d'Ath Erguane relevant de la commune d'Aguni Gueghrane est une piste qui allant sur plusieurs kilomètres, reliant le versant Sud du PND. Elle sillonne profondément la zone tampon et la zone centrale censée être interdite à toute fréquentation et toute intervention et réservé à la recherche scientifique. En dépit de l'opposition formelle de l'administration du parc ce projet datant des années 1980 a fini par se réaliser. Cette piste représente une entorse à la législation nationale et un massacre écologique.

Les personnes considérant que le parc assure juste une protection minimale donnent les arguments suivants : *« Il est quasiment impossible de veiller sur la préservation des richesses naturelles du PND. Le départ en retraite de nombreux gardes forestiers (ouvriers professionnels) sans qu'ils ne soient remplacés a laissé le terrain vide. Face à la complexité du terrain (vaste et accidenté). Le personnel de terrain est très insuffisant, un facteur auquel s'ajoute la mauvaise rémunération du corps forestier. »*

Pour une meilleure protection du PND, ces enquêtés proposent les suggestions suivantes :

- *« -Il faut mettre plus de moyens humains, financiers ;*
- *Plus de considération pour les spécialistes de la préservation ;*
- *Il faut prendre des mesures de réhabilitation ; revoir l'attitude envers le corps forestier en le considérant comme « l'armée verte » ».*

2- Les efforts du PND sur le plan de sensibilisation

D'après les résultats des entretiens, pendant longtemps le patrimoine naturel du PND était sauvegardé par les structures organisationnelles traditionnelles des villages qui réglementent l'utilisation des terres arables et les parcours. La population locale est tenue de respecter un ensemble de règlements. Elle peut intervenir à travers le comité de village qui a un droit de regard. Depuis quelques décennies, notamment durant la décennie noire ces modes organisationnels traditionnels ont connu un effondrement. Cette situation a permis aux associations d'intervenir pour combler ce vide, en contribuant à la valorisation du patrimoine naturel du PND. Sur cette question voici quelques extraits des avis des interrogés :

Il y a une valorisation des actions et des rapprochements avec les organisations de la société civile pour collaborer dans la sensibilisation : *« des campagnes de sensibilisation se font quotidiennement sur le terrain, en particulier durant la saison estivale à travers le dispositif anti-incendie, des opérations de plantation, des campagnes de dépollution des sites et autres. Sur le plan communication, l'exploitation de tous les outils de communication est utilisée (page facebook, éditions de brochures, dépliants... etc.) »*

La société civile joue un rôle important dans la sensibilisation et l'éducation environnementale. Elle constitue un relais dans le rapprochement du PND avec les riverains pour l'édification d'un partenariat durable. Elle contribue dans l'efficacité dans le processus de conservation, du développement et de la valorisation du patrimoine : *« Le PND est sollicité par les associations ; le chalet Muller ⁵⁶ est devenu une maison d'association. Ces associations interviennent à travers des actions de nettoyage, d'organisation des randonnées et des activités de sport de montagne et surtout la sensibilisation de la population. La société civile, un partenaire du PND dans le cadre de la protection de la nature. Chaque commune dispose de sociétés civiles et le comité de village représente un interlocuteur entre la population et le parc.»*

⁵⁶Le chalet Muller est un chalet construit en haut montagne de Djurdjura. Mustapha Muller ou Winfried Muller est un chercheur qui a consacré sa vie à la création des parcs nationaux et réserves de biosphère, comme celle d'Aheggar, Tassili et le parc national de Djurdjura. Il est connu aussi par son engagement contre le colonialisme français. Il est décédé en 1993 à Tamanrasset, pour lui rendre hommage l'écomusée de Tikjda et le chalet Muller ont été baptisés de son nom.

Le mouvement associatif contribue à travers quelque association à caractère environnemental contre toute forme d'agression comme la coupe illicite de bois, les incendies et les campagnes de dépollution des sites et de reboisement à titre d'exemple : « *les travaux sylvicoles de chênaies incendiés et la réhabilitation des forêts incendiées à Tikjda et Tala Guilef sur des centaines d'hectares de cèdre.* »

Malgré l'existence de ces initiatives de la part de la société civile, dans quelques communes du PND, il reste toujours insuffisant, vu l'importance des agressions qui menacent le parc. Voici quelque avis : « *dans notre région, il y a un manque de mouvement associatif, sauf quelques initiatives de la part des associations dans la région de « Tala Guilef », exemple l'association Twisa qui travaille en collaboration avec le PND qui finance et encourage le développement des produits de terroirs.* ». Cependant dans certaines communes du PND : « *on peut dire qu'il y'a absence totale de sensibilisation sur la protection du patrimoine naturel du PND.* »

Conclusion

Les gestionnaires du PND ont fourni plusieurs efforts sur le plan protection du patrimoine naturel. Cependant il reste insuffisant vu l'état actuel de dégradation du patrimoine naturel du parc et le manque de moyens humains et matériels et la succession des agressions. L'exploitation irrationnelle des ressources naturelles est due aussi à l'insuffisance de la conscience sociale à la surexploitation du patrimoine naturel par la population locale et les touristes à travers différentes pratiques illégales. Malgré l'existence de quelques initiatives de la part de la société civile, dans certaines communes du PND, il reste toujours insuffisant, vu les différentes agressions qui menacent le parc.

La protection du patrimoine naturel, doit faire partie intégrante du processus de développement qui repose sur l'engagement de tous. La participation des citoyens et le partenariat de tous les groupes de la société sont nécessaires à la durabilité sociale, économique et environnementale du développement dans la région du PND.

L'objectif principal d'un parc national est la protection du patrimoine naturel qui justifie sa création. Il assure aussi la gestion de ce patrimoine et veille à sa transmission aux générations futures.

Le PND renferme un patrimoine naturel très riche. Sa gestion est devenue très complexe, à cause de la succession des contraintes, d'agressions et le manque de moyens humains et matériels. Le plan de gestion constitue l'outil de mise en œuvre de la pédagogie de protection de la nature par des actions de proximité, créatrice de biens et d'emplois. Ces actions favorisent la motivation des populations à participer à la protection en diminuant ainsi leur pression sur le patrimoine naturel.

Au PND, la société civile joue un rôle important dans la sensibilisation et l'éducation environnementale. Elles constituent un relais dans le rapprochement du PND avec les riverains

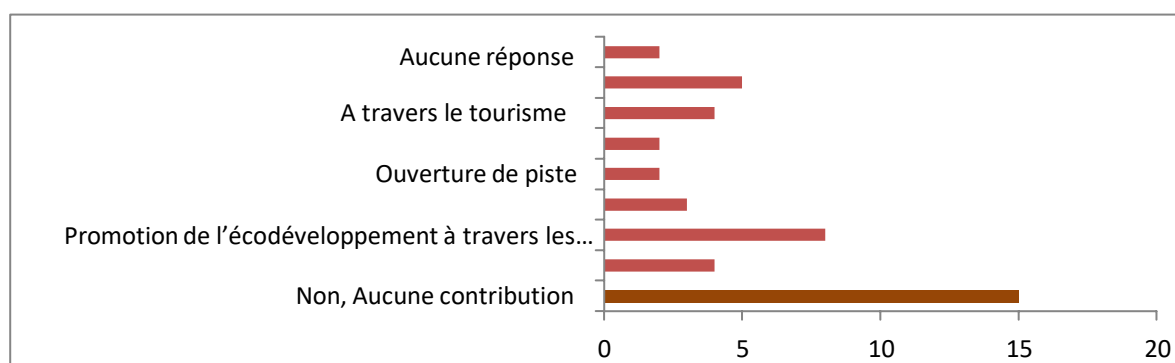
pour l'édification d'un partenariat durable. Elle contribue dans l'efficacité du processus de préservation, du développement et de la valorisation du patrimoine.

Section 4 : Le PND et développement de la zone périphérique

Un parc national a pour mission de contribuer à la politique de protection et de développement économique notamment dans sa zone périphérique. Il apporte des appuis techniques, et accompagne les acteurs afin qu'ils agissent en faveur du développement durable et la préservation du patrimoine. À l'instar de tous les parcs nationaux algériens, la gestion du PND évolue vers une méthode planifiée qui intègre en plus de la mission conservatrice, la mission de prise en charge des populations locales.

Cette section (axe IV) traite la question de la gestion du PND et le développement ; il s'agit de voir dans quelle mesure le patrimoine naturel du PND est mis en valeur au profil du développement de la région.

Figure n°30 : A votre avis, le PND contribue t- il au développement de la région ? Comment ?



Source : Enquête 2019-2020

La majorité des interrogés trouve que le PND n'a aucune contribution au développement de la région (15/27) et il présente plus d'inconvénient que d'avantages (5/27). 4/27 trouvent qu'il contribue d'une manière timide au sein de leur région. 3/27 ont préféré ne pas donner de réponse à la question. Concernant la manifestations de cette contribution les scénarios différents : 5 /27 sont pour le rôle des PPDRI, 4/27 souligne le rôle du tourisme et l'écotourisme et 3/27 appuient le rôle important des ressources en eau. 2/27 sont pour la contribution du PND à travers les ouvertures des pistes et 2/27 autres sont pour la contribution des produits de terroirs.

Vu les potentialités naturelles du PND, son patrimoine naturel pourrait être un excellent facteur de développement de la région, notamment à travers la promotion d'un ensemble d'activités en relation directe avec la nature et l'écodéveloppement :

Plusieurs personnes interrogées sont convaincues que le PND n'a aucune contribution au développement de la région en avançant que : « *Le PND, ne contribue pas au développement de notre région à l'exception de la création de quelques pistes agricoles et forestières de 4 à 5 Km chaque année et quelques aides dans le cadre de PPDRI qui ne sont pas réguliers. Le*

PND peut être un facteur de développement pour notre région, mais la réalité est autre chose, car ce dernier oppose aux projets de développement. En effet, il faut assouplir la réglementation et encourager les projets de développement ; tels que l'ouverture des pistes, les plantations d'arbres, commercialisation des produits de terroir, plus de sensibilisation et conférences »

1- Le PND et la promotion des activités respectueuses de la nature

Le PND encourage le développement de plusieurs activités respectueuses de la nature, telles que l'apiculture et ce par la distribution des ruches au profil des personnes usagères de la forêt, aussi par la distribution des plans fruitiers et fourrage. De plus le parc encourage la mise en valeur des terres à travers le débroussaillage. Le PND travaille aussi à l'amélioration pastorale et les corrections torrentielles.

Dans les terrains appartenant aux particuliers, plusieurs activités sont pratiquées telles que l'élevage, l'agriculture vivrière, l'arboriculture, l'exploitation des produits annexes de la forêt et l'habitation. Par ailleurs, toutefois, il est signalé que plusieurs autres activités illicites sont également pratiquées qui sont des entorses à la réglementation qui régit les parcs nationaux.

Le patrimoine naturel de la région du PND pourrait être un excellent facteur de développement pour le PND, vu les potentialités naturelles que détient la région au profit du développement des activités en relation directe avec l'écodéveloppement.

Pour de nombreuses personnes interrogées, quoique la contribution du PND soit insuffisante, il représente une opportunité pour le développement de la région, comme le montre les témoignages suivants :

« A travers quelques tentatives de développement dans le cadre des PPDR qui sont saisonnières et périodiques qui restent insuffisantes, vu les potentialités existantes, le parc peut être un moyen pour fixer la population locale et freiner l'exode rural »

Les contributions du PND au développement de la région se manifeste à travers : l'ouverture de piste, l'encouragement de l'élevage bovin, caprin, distribution de ruches et d'arbres fruitiers, cependant : *« la procédure de distribution de ces derniers est freinée par la lenteur des procédures qui décourage les agriculteurs ainsi que par leur prix, car actuellement elles ne sont plus gratuites, et les agriculteurs n'ont pas les moyens de les payer. »*. Pour ces dernières années le développement socio-économique direct par l'assistance des riverains par des opérations de mise en valeur des terres, dotation en plants fruitiers, forestiers et ruches ne sont plus à l'ordre du jour. *A l'exception de quelques actions d'assistance qui sont réalisées au profit des agriculteurs : « financement de quelques projets agricoles en partenariat avec Union Européenne, comme le projet AREA-ED-Union Européenne⁵⁷ dans la commune d'Ath Bouadou 2019 . Ces projets sans réalisés dans le cadre d'un projet d'appui aux communautés paysanne des parcs nationaux (ACPP) en collaboration avec l'association de réflexion, d'échange et action pour l'environnement et le développement. (AREA-ED) »*

⁵⁷Le projet AREA-ED-Union Européenne/Un projet financé par Union Européenne, avec un apport d'un million de dinars, dans le cadre de l'amélioration du niveau de vie de la population locale du PND, dans le cadre de la protection et de valorisation du patrimoine nature

Chapitre 5 : Le PND : gestion, valorisation du patrimoine naturel et activité touristique

Plusieurs personnes interrogées sont aussi convaincues que le PND peut contribuer au développement de la région à travers la mise en place des infrastructures touristiques, des sites touristiques et des zones d'expansion touristiques (ZEST) à la périphérie du parc : « *notre commune fait des efforts dans ce sens dans le cadre de la création de la ZEST* » d'Abi Yousef ». *30% de la superficie de la communes est destinée pour l'agriculture de montagne, ainsi que l'existence des infrastructures sportives au pied de la montagne (complexe sportif et salle de sport). Plusieurs projets en opposition, malgré les potentialités et la vocation de la région pour le développement du tourisme. L'État doit trouver des solutions pour ces projets d'intérêt commun »*

Le patrimoine naturel du PND pourrait être un facteur pour le développement du tourisme, à condition qu'il soit un tourisme durable, ce qui permettra de promouvoir les produits de terroir et les savoir-faire locaux : « *Il faut faire connaître les sites et les richesses du périmètre. Associer les différents secteurs (tourisme, artisanat, agriculture, forêt) pour leur contribution au développement, par le lancement de programmes et projets de développement dans le cadre du respect de l'environnement.* »

2- Contributions du PND au développement et suggestions

Le développement au sein du PND, doit intégrer la protection du patrimoine naturel dans le processus de développement en impliquant toute les parties prenantes. Les différents scénarios concernant les différentes contributions du PND au développement de la région sont résumés dans le tableau suivant :

Tableau n° 37: Contributions du PND au développement et suggestions .

Les scénarios	Contribution actuelles	Suggestion
Scénario 1	Valorisation touristique du patrimoine - création de quelques zones d'expansion touristique (ZEST). - Création des forêts récréatives, maison d'accueil et des gîtes touristiques. - Promotion du tourisme chez l'habitant. -Promotion du sport de montagne (d'escalade et d'alpinisme). -Formation des quelques guides touristiques -Le PND dispose de plus de 60 circuits éco touristiques, de randonnée, d'escalade et d'alpinisme.	-La prévision des ZEST et la valorisation des sites existants. - mise en place des infrastructures touristiques -Valorisation de l'artisanat local. -Elaboration de schéma directeur d'accueil et d'orientation du public ; -Amélioration de la conscience collective des visiteurs ; -Identification de nouveaux circuits touristiques ; -Promotion du tourisme de montagne et l'écotourisme à travers les villages touristique ; -Plus de formation des guides touristiques ; -Création des forêts récréatives, maison d'accueil et des gîtes touristique.

Scénario 2	Promotion d'écodéveloppement -l'ouverture des pistes agricoles et routes. - La valorisation de l'agriculture de montagne ; -promotion des PPDRI ; - reboisement, l'apiculture et retenues collinaires.	- promotion de l'artisanat, et produits de terroirs - encourager les plantations d'arbres ; -Assouplir la réglementation et encourager les projets ; -Relancement des PPDRI ;
Scénario 3	Promotion des produits de territoire -Vente de quelques produits de terroir de la région (miel, huile d'olive, poterie, vannerie)	-Encourager la production et commercialisation des produits de terroir -Il faut assouplir la réglementation pour faciliter la valorisation des produits de terroir - promotion de l'artisanat et aider aux artisans.

Source : Construit par nous même à partir de l'analyse des entretiens

Conclusion

La gestion du PND évolue vers une gestion participative et intègre en plus de la mission de protection, la mission de prise en charge de la population locale. Cette dernière bénéficie des aides indirectes dans cadre des actions d'écodéveloppement telles que l'ouverture des pistes, la mise en valeur des terres et quelques tentatives de développement dans le cadre des PPDRI qui restent saisonnières et périodiques.

La valorisation touristique du patrimoine naturel du PND pourrait être aussi un facteur pour le développement, à condition qu'il soit un tourisme durable. Cette activité permettra de promouvoir les produits de terroir et les savoir-faire locaux. La protection du patrimoine naturel doit faire partie intégrante du processus de développement qui repose sur l'engagement de tous.

Un parc national a pour mission de contribuer à politique de protection et de développement économique. Le patrimoine naturel du PND pourrait être un excellent facteur de développement pour sa zone périphérique, notamment à travers le développement de plusieurs activités en relation directe avec l'écodéveloppement.

Les contributions du PND au développement se manifestent à travers quelques tentatives de développement dans le cadre des PPDRI qui sont saisonnières et insuffisantes. Le parc encourage le développement de plusieurs activités respectueuses de la nature, telles que l'apiculture et l'arboriculture. De plus, il encourage la mise en valeur des terres et l'ouverture de piste agricoles.

Le développement de la zone périphérique du PND, doit intégrer la protection du patrimoine naturel dans le processus de développement qui impliquera toutes les parties prenantes. La participation des citoyens et le partenariat de tous les groupes de la société sont nécessaires à la durabilité sociale, économique et environnementale du développement.

Section5 : La gestion du PND et l'activité touristique

La réflexion sur la valorisation touristique du patrimoine naturel du PND nécessite de s'interroger sur l'état des lieux de l'activité touristique à travers les différentes infrastructures existantes, les fréquentations touristiques et la nature de l'activité touristique.

Dans cette nous tenterons de répondre à la question suivante : *Quelle est la nature du tourisme développé au sein du PND ? Ce tourisme permet-il la valorisation du patrimoine naturel ?*

1-Les infrastructures touristiques au PND

Selon les résultats de notre enquête, les centres et les sites d'accueil aux visiteurs les plus importants du PND, sont représentés par deux stations bioclimatiques, Tala Guilef sur le versant Nord et Tikjda sur le versant Sud. On citera l'hôtel « El Arz » et l'hôtel « Djurdjura », une auberge de jeune et un centre de sport à Tikjda qui organise des formations et des stages d'initiation aux différentes activités de sport de montagne.

Des refuges de haute montagne peuvent accueillir des visiteurs au col de Tizi n'Kouila, sur le plateau de Haizer dans le massif de Kouriet et de l'Akouker. Les différentes pistes du parc offrent des voies pour la pratique de plusieurs sports de montagne. Elles permettent une traversée originale du massif entier : Tala Guilef –plateau de Haizer- Lac Goulmime –Tikjda – Assouil- Col de Tizi n'Kouila –Reserve d'Ath Ouabane- Col de Tirourda.

En matière d'infrastructures routière, la ZEST est desservie par la route Nationale Boghni Tala Guilef RN 30 bis, qui constituent l'accès principal, ainsi que plusieurs autres voies d'accès telles que les pistes et chemins communaux. Le ZEST proposé est un site vierge ne comptant que deux hôtels, un restaurant, une auberge ; l'alimentation en eau se fait grâce au captage des sources environnantes. La ZEST est un lieu de privilège d'un bon nombre de touristes qui cherche le bien-être et le calme. À l'arrêt, il existe une station mécanique de ski(Direction du tourisme et de l'artisanat de Tizi Ouzou).

Le Zest de Tala Guilef proposée au classement se situe où l'altitude atteint 2308m au pic de Lalla Khedidja. La vocation de la région est caractérisée par la présence d'un sommet de montagne avec une vue qui domine toute la région ; un espace libre (élevage bovin) est préservé, caractérisé généralement par l'absence d'habitation. Compte tenu de sa situation géographique et du relief caractérisant la ZEST, le tourisme de montagne, de détente se proposent comme vocation principale du site. Cette ZEST est dotée d'une station climatique, de sport d'hiver et de montagne (Direction du tourisme et de l'artisanat de Tizi Ouzou).

Selon les résultats de notre enquête, le PND connaît un envahissement de vagues de visiteurs à des périodes précises de l'année. Ces visiteurs ne sont pas orientés et les groupes guidés sont rares. Les structures d'accueil et les sites touristiques existants ne sont pas préparés pour permettre aux touristes de découvrir le patrimoine naturel avec la pression existante.

Les routes sont limitées, à l'exception de quelques sites qui connaissent actuellement une facilitation d'accès sur les sites qui sont principalement Tikjda, Aswel et Bousouil. Alors qu'à

Chapitre 5 : Le PND : gestion, valorisation du patrimoine naturel et activité touristique

Tala Guilef l'accès reste difficile. Le reste du territoire est traversé par trois principales routes nationales 30, 33 et 15.

Sur le plan d'infrastructure ; il existe deux sites touristiques au PND (Tala Guilef et Tikjda) comme le montre le tableau suivant :

Tableau n°38 : Infrastructures touristiques du PND et leur localisation.

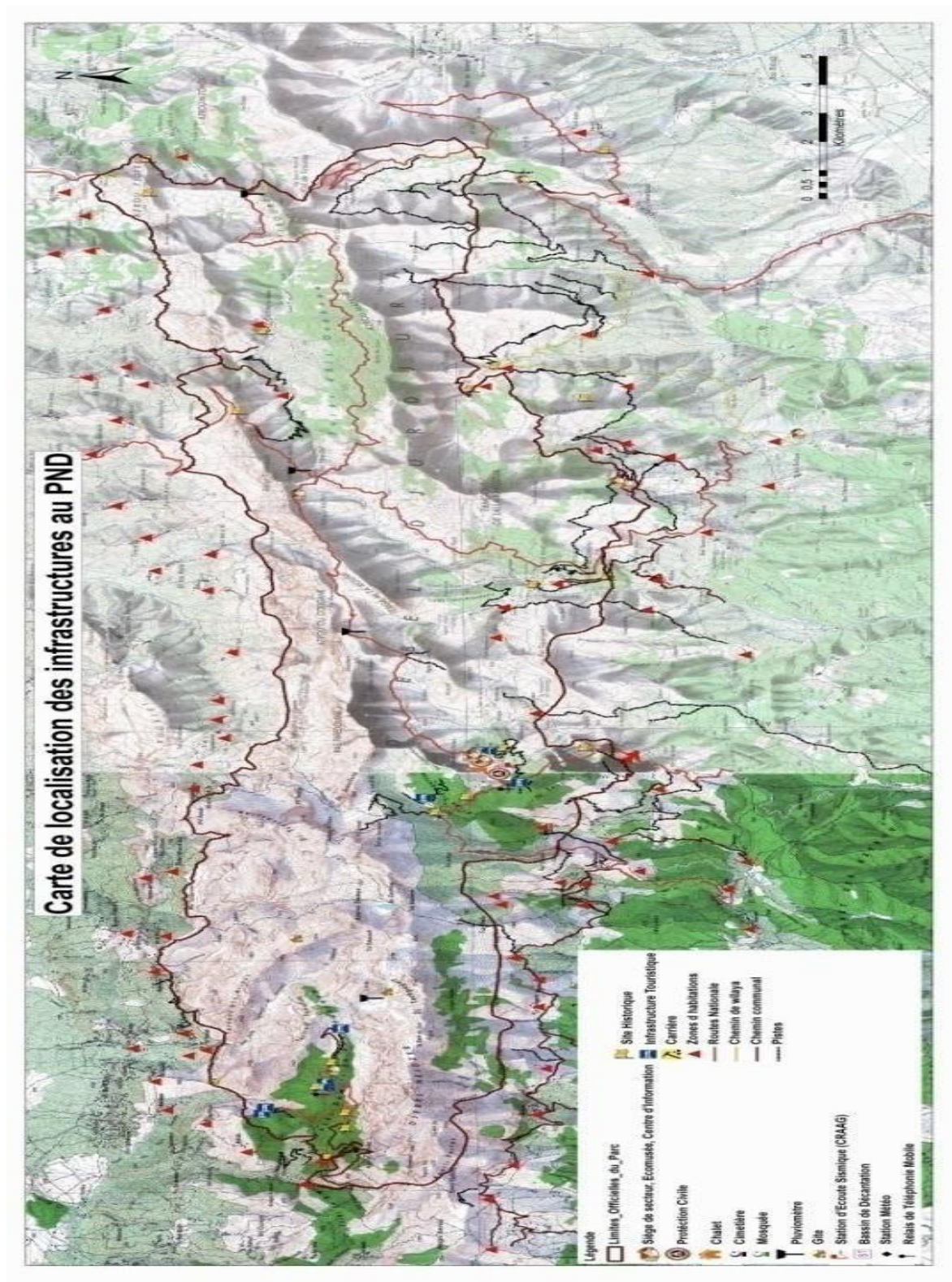
Localisation	Nature de la structure	Capacité d'accueil	Structure d'accompagnement	Observation
Tala Guilef	Hôtel des cèdres	180 lits	Piscine; jardin d'enfants	Non fonctionnel (En rénovation)
	Hôtel Iguider	350 lits		Non fonctionnel
	Auberge de jeunes	70 lits	télésiège	Non fonctionnelle
	Restaurant d'altitudes	30 couverts		Non fonctionnel
Tikjda	Hôtel Djurdjura	200 lits	Terrain de sport collectif et salle de conférence	
	Auberge de jeunes	50 lits		
	Complexe sportif	200 lits	Piscine, Centre d'animation	
	Chalet des cheminots	80 lits		Non fonctionnel
	Chalet du Kef	60 lits		Non fonctionnel
	Ecole de ski	20 lits	Télésiège	Non fonctionnel

Source : Exploitation des données du PND

Le tableau ci –dessus, montre que la majorité des structures touristiques du PND ne sont pas fonctionnelles, à l'exception du site de Tikjda(l'hôtel Djurdjura, Auberge de jeunes, le Complexe sportif (CNSLT)). Concernant le site de Tala Guilef, le chef du secteur de Tala Guilef affirmait durant un entretien que « *L'hôtel des cèdres de Tala Guilef est en pleins travaux de rénovation par une entreprise Turque (MBD), sa nouvelle capacité sera de 550 lits et 710 couverts* ».

Les différentes structures touristiques du PND sont représentées par la carte suivante :

Carte n° 8: Les différentes structures touristiques du PND.

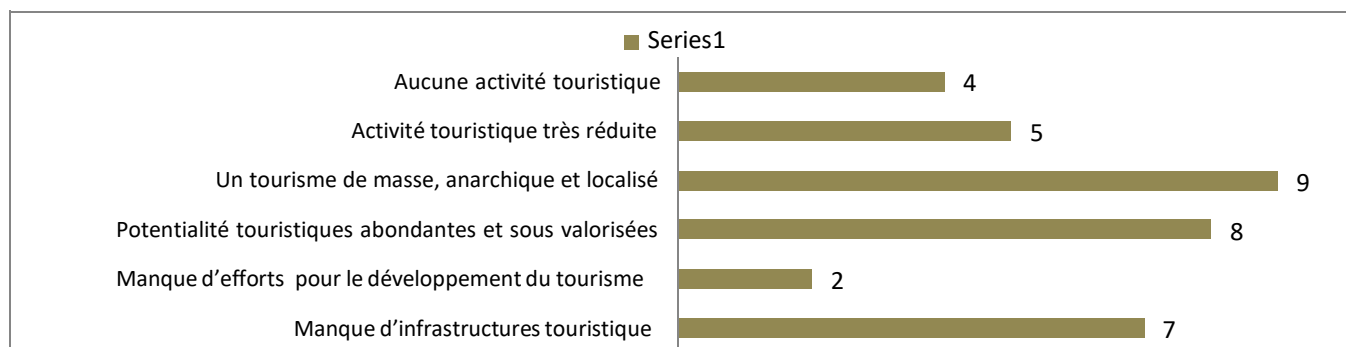


Source : Documents internes du PND

2- Fréquentation et nature de l'activité touristique

Le classement du PND comme parc national est une opportunité de développement de sa région, souffrant du manque d'activités économiques ou d'investissement. La valorisation touristique du patrimoine naturel doit permettre l'amélioration des conditions de vie des populations locales tout en protégeant le patrimoine :

Figure n°31: Que pensez-vous de l'état actuel de l'activité touristique au PND ? Quel est la nature du tourisme développé dans cette région ?



Source : Enquête 2019-2020

Malgré les potentialités touristiques que recèle le PND, l'activité touristique reste très réduite, c'est la réponse donnée par 5/27 des interrogés. 4/27 des interrogées affirment que cette activité est inexistante au sein de leur région. Le tourisme développé est anarchique et localisé, c'est l'avis de la majorité (9/27). 8/27 soulignent aussi le manque de structures d'accueil.

3 /27 des interrogés trouvent que les potentialités touristiques sont abondantes et sous valorisées. 2/27 soulignent la manque d'effort pour le développement du tourisme.

Le tourisme développé dans certains sites du PND est un tourisme de masse et localisé. Il est dans un état quasi anarchique. L'immensité du territoire et le manque de moyens humains et matériels, l'afflux exorbitant de touristes dans certaines stations du PND sont les causes principales de la dégradation des sites naturels :

Pour la majorité des personnes enquêtées : « Le tourisme développé dans la région de Tikjda a beaucoup plus d'inconvénient que d'avantage, surtout en période de neige où des milliers de voitures et bus viennent visiter ce site. Ce dernier ne peut pas supporter l'afflux des touristes. »

Il faut créer d'autres sites pour valoriser le patrimoine du PND et diminuer la pression exercée sur ces sites : *« il existe plusieurs potentialités touristiques sous valorisées, comme lesite du barrage « Tilesdite »⁵⁸, la digue à Bechloul et le projet de création d'une forêt récréative au niveau de ce barrage par le secteur privé. »*

Les potentialités touristiques sont abondantes et sous valorisées, à titre d'exemple : *« la commune « Saharidj » qui dispose d'un site touristique appelé « Tala Rana » oùest prévu*

Laréalisation d'un méga projet de zone d'expansion touristique (ZEST), mais aucune volonté politique pour sa concrétisation »

D'après les résultats du guide d'entretien auprès du secteur d'Ath Ouabane : *« les visiteurs du PND sont de deux catégories ; les résidents dans les structures de Tikjda, les passagers. En hiver les destinations sont réduites en raison de blocages des routes par la neige, les touristes arrivent difficilement à Tikjda, Tala Guilef, et M'zarir.»*

L'activité touristique au sein du PND fait face au manque d'infrastructures touristiques : *«A Tikjda les quelques infrastructures touristiques existantes sont devenus à vocation sportive ; l'hôtel de Tikjda est réservés pour le sport »*. Les infrastructures existantes sont dans l'incapacité de faire face à une demande touristique importante et localisée : *« Cinq endroits sont particulièrement sous pression ; Tighzert près de Tikjda, Tala Guilef, Lac Goulmim, (Aswel) et le Col de Tirourda sportive, l'hôtel de Tikjda réservés pour le sport »*.

Plusieurs zones d'expansion touristiques sont programmées, telles que les ZEST de Tala-Guilef, Azro-Nthor, Tikjda et Tala Rana. Selon les résultats du guide d'entretien avec la direction du tourisme et de l'artisanat de Tizi Ouzou : *« Le PND de par son patrimoine naturel et paysager attire un grand nombre de touristes motivés par le découvert de l'alpinisme, la spéléologie, le camping, le ski et les randonnées. Il regroupe la station climatique par excellence de Tala Guilef, dotée de deux hôtels d'une capacité de 600 lits, d'une station de ski. On peut y visiter la source de Tinzert, Tak-Nenvi, un lieu de culte et de pèlerinage situé au sommet de Haizer. Tamda –Ougelmim et Talbourt-Lainser abritant un cèdre millénaires »*.

D'après les résultats du guide d'entretien adresse au secteur de Tikjda *« Le PND de par ses richesses patrimoniales attire un nombre important de touristes, durant la période estivale, il accueille près de 15 000 visiteurs chaque week-end et près de 600 000 visiteurs par an. »*

Presque tous les secteurs de gestion du PND sont soumis à une fréquentation touristique massive et localisée avec de différents degrés. Le tourisme de masse touche pratiquement toutes les zones du PND, la zone périphérique, tampon et même la zone

⁵⁸Le barrage Tilesdite crée en 2005 est un barrage situé au versant Sud du PND, (commune de Bechloul) à 18 Kilomètre à l'Estde Bouira. Il est d'une capacité de 167 millions de m³. Il alimente la Willaya de Bouira et les willayas alentour (Bordj Bou Arreridj et Msila)

centrale. Ils ont soulevé cette problématique en confirmant la soumission des unités écologiques à ce phénomène : la cédraie et la chênaie verte, tous les secteurs, excepté Tirourda, pour la pelouse, tous les secteurs, excepté Tala Rana. Concernant l'escarpement rocheux et paysage rupestre, deux secteurs seulement ; Ath Ouabane et Tikjda ont confirmé leur soumission à cette pression.

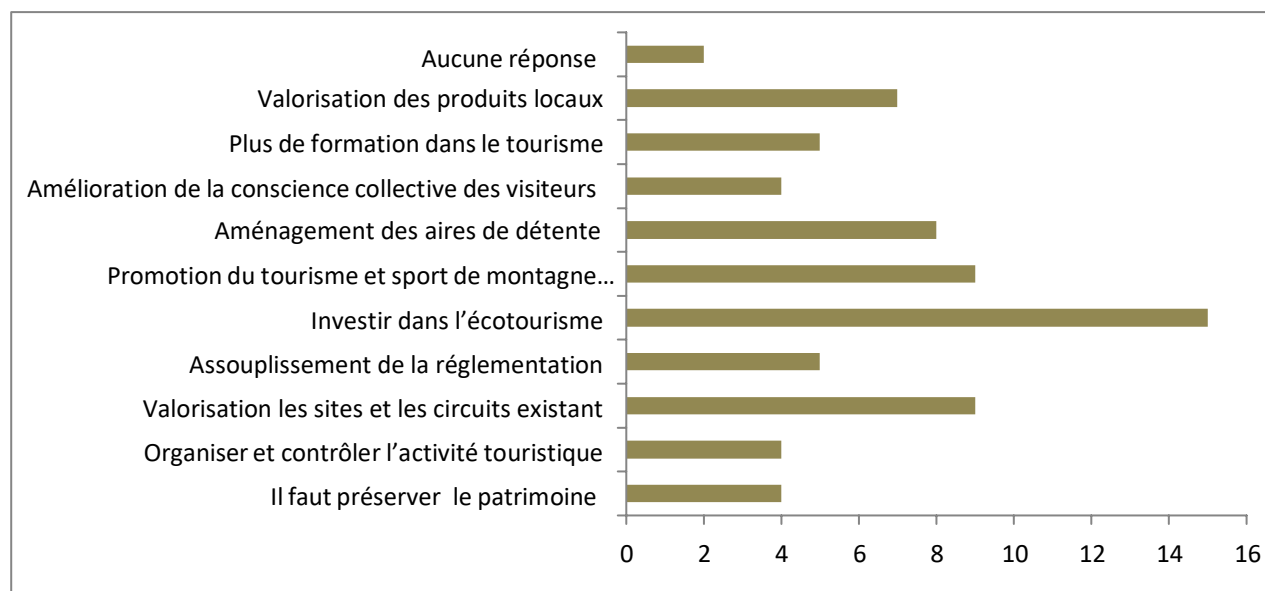
Conclusion

L'activité touristique avec ses retombées économiques est génératrice de revenus et d'emplois toutefois elle présente des impacts négatifs sur la nature. Le PND abrite un patrimoine naturel spécifique, sa création est à la fois une mesure de protection et de valorisation. Cependant la réalité montre que ce dernier n'est pas mis en valeur ; ces richesses ne sont pas accompagnées par une offre en infrastructures touristiques pour faire face à un nombre important de touristes, surtout pendant la période estivale. Les touristes sont motivés par la recherche du calme, de détente ainsi que la pratique du sport grâce au centre Nationale de sport (CNSLT). Le tourisme développé dans la région reste un tourisme de masse, incontrôlé et localisé. Le PND risque de perdre son importance internationale et son statut de parc national et de réserve de biosphère.

3-Le PND et la valorisation touristique du patrimoine naturel

Le patrimoine naturel du PND représente une véritable ressource pour le développement du tourisme. Cependant, cette activité représente aussi des dégâts et des impacts négatifs sur le patrimoine, pour cela, le tourisme doit être durable :

Figure n°32: Pensez-vous que le tourisme peut être un moyen de valorisation du patrimoine naturel du parc au profit du développement de la région ? Comment ?



Source : Enquête 2019-2020

Concernant la question de la valorisation touristique du patrimoine naturel du PND : une majorité de personnes interrogées (16/27) trouve que l'investissement dans l'écotourisme

est le meilleur moyen. 9/27 sont pour la valorisation des circuits existants, 8/27 sont pour la promotion du tourisme de montagne. 4/27 soulignent l'importance de l'amélioration de la conscience collective des visiteurs. 3 propositions pour la valorisation des produits locaux et 5 pour la formation dans le tourisme. 4/27 sont pour préserver le PND et 4/27 autre sont pour plus de contrôle et d'organisation de l'activité touristique. 2/27 des enquêtés n'ont pas répondu à cette question.

L'étude des avis à partir des entretiens réalisés, nous montre que les motivations des parties prenantes et des acteurs sont partagées en deux catégories, ceux qui sont pour le tourisme et ceux qui sont contre le développement du tourisme :

- **Catégorie I :** Cette catégorie est pour la valorisation touristique du patrimoine naturel au profil du développement de la région, comme le soulignent les avis suivants :

« Il faut développer le tourisme à travers la création nouveaux sites touristiques et la valorisation des sites existant : Exemple la magnifique source « Tamadouche n' laz »⁵⁹ et création d'aires de jeux « Aguni n taftiin », aussi « l'ghar imeghrasen »; des lieux existants, il suffit de les rénover et les valoriser »

Cette catégorie est pour le développement de l'agriculture de montagne, l'élevage et la valorisation des maisons traditionnelles : *« valoriser le patrimoine du site de Tala Guilef comme le « fort Turc ». Elle est aussi pour l'encouragement des initiatives pour la création maison de haute comme celle du village « Ighbiren » : « Il y a des initiatives de la part des jeunes qui organisent des sorties dans les sites pour admirer les paysages exceptionnels du PND et faire des randonnées. »*. Dans le cadre de la promotion de l'écotourisme, ces personnes suggèrent :

- *« La mise en place de structures, des points de vente permettant de commercialiser les produits locaux et les produits de terroir ;*
 - *Création de l'emploi et recrutement de la population locale, ce qui permettra de freiner l'exode rural qui a tendance à se développer dans la région ;*
 - *Il faut une réglementation qui permet de promouvoir le tourisme ;*
 - *Mobilisation de moyens dans ce secteur pour valoriser les sites existant et création de nouveaux sites (forêts récréatives, lieux de détente, création des auberges de jeunes).*
 - *La valorisation de plusieurs sites vierges de la région ;*
 - *S'inspirer des bonnes expériences à travers le monde ;*
 - *Faire des formations à l'étranger et faire appel à des opérations de jumelage ;*
 - *Mise en place un vari politique de gestion des parcs nationaux. »*
- **Catégorie II :** Cette catégorie est contre le développement du tourisme, elle est pour la préservation le patrimoine du PND. Elle est représentée généralement par les gestionnaires du PND. Ces personnes évoquent les arguments suivants :

⁵⁹Tamadouche n'laz : Est une source d'eau en pleine montagne du Djurdjura ; lieu de la fête de transhumance dans le cadre de la tradition cheptel et berger.

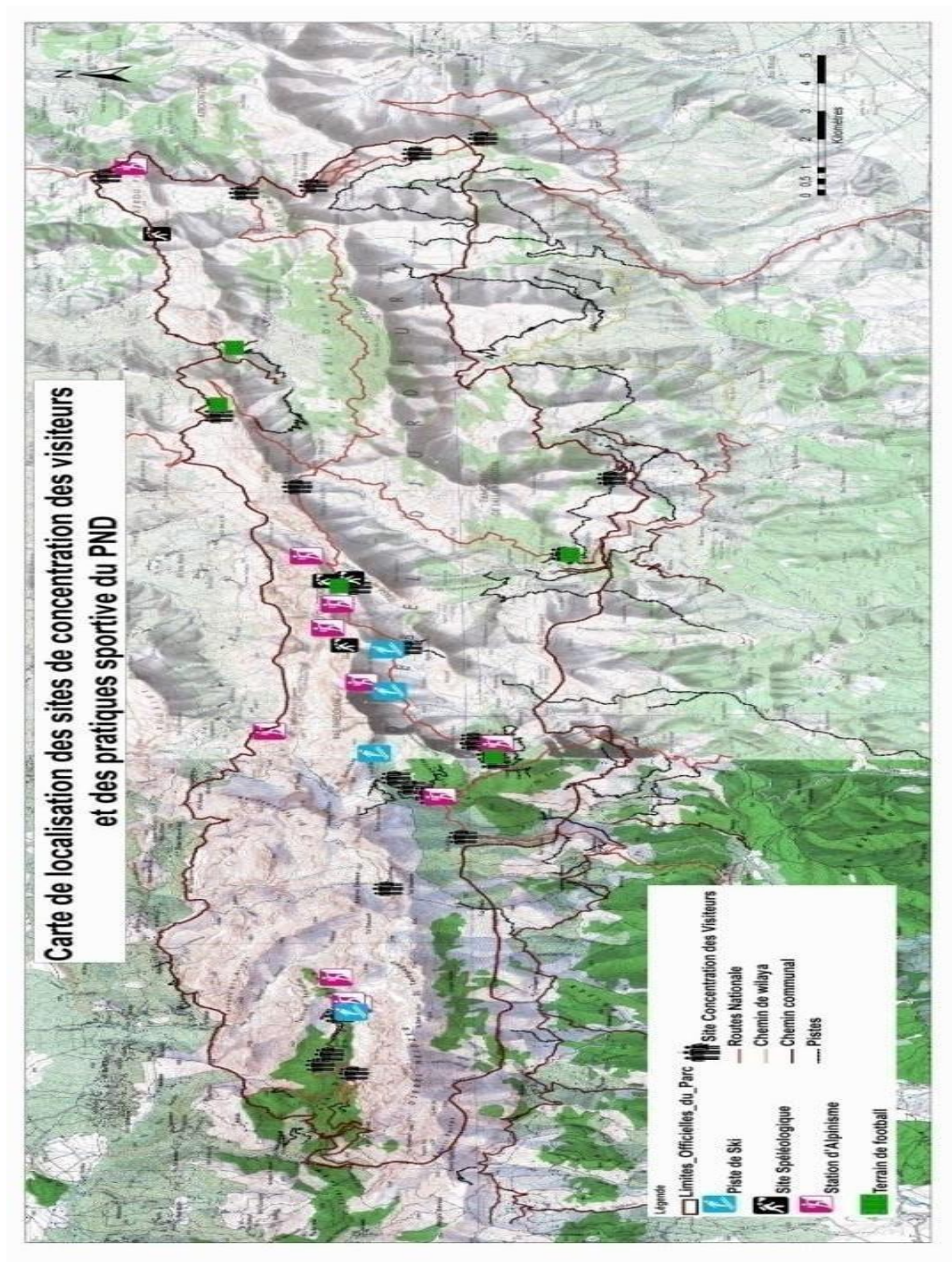
- « *L'activité touristique est dans un état quasi anarchique, l'immensité du territoire et le manque de moyens humains et matériel, l'afflux exorbitant des touristes dans certaines stations du PND, sont les causes principales de la dégradation des sites naturels. Le tourisme en Algérie est un créneau difficile à promouvoir.*
- *L'activité touristique développée dans le PND a plus d'inconvénients que d'avantage. Le PND est une réserve de biosphère de l'UNESCO, son patrimoine est très fragile, il faut donc le préserver.*
- *Le tourisme peut jouer un rôle important dans la valorisation du patrimoine naturel du PND à condition qu'il soit organisé et soumis à une réglementation permettant de le préserver. »*

La valorisation touristique du patrimoine naturel du PND fait face à plusieurs contraintes :

- Mauvaise interprétation de la valeur du patrimoine par la population locale et les touristes ;
- Manque des moyens humains et des professionnels dans le domaine du tourisme ;
- Sur fréquentation touristique et effet négatif du tourisme de masse sur le patrimoine naturel ;
- Manque de sensibilisation au concept d'aires protégées et de patrimoine naturel ;
- Faible implication des riverains et difficultés de coordination entre les partenaires du PND ;
- Le patrimoine naturel subit de fortes pressions humaines et un afflux touristique ;
- Une faible valorisation du patrimoine naturel et culturel (incendies, pollution, problèmes du foncier ;
- Activités touristiques faibles et saisonnières et faiblesses des activités économiques.

Les différents sites de concentrations des visiteurs et des pratiques sportives au PND sont représentés dans la carte suivante :

Carte n° 9 : Localisation des sites de concentrations des visiteurs et des pratiques sportives au PND.

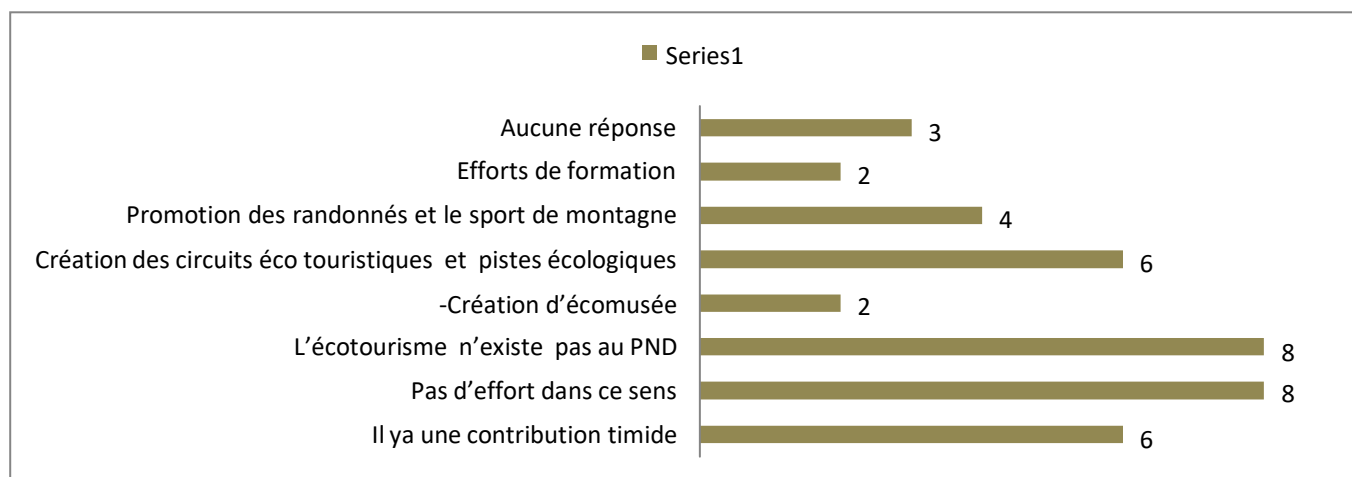


Source : Document internes du PND

4- Le PND et la promotion de l'écotourisme

La création du PND est à la fois une mesure de protection et de valorisation du patrimoine naturel, ce dernier représente une vraie ressource pour le développement durable, notamment à travers l'écotourisme. Ce type de tourisme prend en considération les besoins des populations locales et les touristes tout en intégrant les impacts sociaux économiques et environnementaux des activités touristiques :

Figure n°33 : Le PND contribue-il au développement de l'écotourisme ? Comment ?



Source : Enquête 2019-2020

La majorité de personnes enquêtées trouve que l'écotourisme n'est pas développé dans la région du PND (16/27) et souligne l'absence d'efforts dans ce sens. 6 /27 personnes enquêtées trouvent que le PND contribue d'une manière timide pour la promotion de l'écotourisme.

Afin de contribuer au développement de ce type de tourisme, les avis sont partagés, 2/27 propose des efforts de formation, 2 /27 autre sont pour la création des écomusées. 4/27 sont pour la promotion des randonnées et le sport de montagnes .6/27 propose la création des circuits éco touristiques et les pistes écologiques (6/27).3/27 personnes interrogées n'ont pas donné de réponses à cette question

4-1-Etat des lieux de l'écotourisme au sein du PND

L'écotourisme au PND n'est pas développé, il est dans un état embryonnaire. Les contributions du parc restent très limitées à quelques initiatives. Plusieurs raisons sont évoquées, comme le montre les témoignages suivant :

« Les potentialités touristiques du PND sont sous valorisées : exemple du village « Tafardout » à Abi Youcef qui fait l'objet de plusieurs visites guidées, devenu une attraction et premier village le plus propre. Ce village participe à des activités telles que les fêtes et festivals (festival du patrimoine bâti ou maison traditionnel (2 édition), fête « raconte art », fête du tapi et autres) ».

L'écotourisme se manifeste à travers quelques initiatives, comme l'ouverture de pistes écologiques et l'encouragement des randonnées : « *création d'une route autour du barrage de Tilezdit.* ». Le PND vise aussi la promotion des visites guidées, circuits éco-touristiques et scientifiques : « *Le secteur de Tala Guilef possède plusieurs sites touristiques à lui seul, exemple le circuit : Tala Guilef –Tikjda sur 10 Km et autres circuit touristique détaillé dans le schéma directeur.* »

Dans le cadre de la promotion de l'écotourisme, le PND encourage la formation en guide touristique : « *la direction du PND à Bouira a bénéficié de deux formations ; la première avec la collaboration avec l'association Mimouna et la seconde avec l'UICN.* »

4-2-Les contributions du PND pour le développement de l'écotourisme

Le tourisme durable à l'intérieur du PND doit s'adresser à des clientèles cibles, et de ce fait, il doit interpréter des messages clairs de sensibilisation et d'éducation à l'environnement en se basant sur l'implication de l'ensemble des acteurs du tourisme. Dans ce contexte, le PND travaille en collaboration avec plusieurs associations : (Résultats des guides d'entretien)

- Association de Réflexion, d'Echanges et d'Action pour l'Environnement et le Développement Durable (AREA-ED) : réalisation du projet "Appui aux communautés paysannes des Parcs nationaux"(ACPP) au niveau du secteur de Tala Guilef.
- Association Mimouna Club Sportif Amateur de Haizer qui a réalisé plusieurs actions :
 - Terrassements et balisages de 3 circuits de randonnées pédestres à Haizer ;
 - Mise en place de panneaux signalétiques sur les 3 circuits balisés ;
 - Organisation du festival des montagnes ;
 - Protection et de la source de Mimouna contre la pollution et la restauration de deux fontaines ;
 - Aménagement de sentier de randonnées et travaux de consolidation des talus de la route ;
 - Organisation de sorties didactiques au profit des écoliers des villages limitrophes,
 - Organisations de sessions de sensibilisation des villageois sur la protection du site, les comportements valorisant les atouts du site, la nécessité du reboisement.
 - Association civisme et tourisme TalaRana :
- Célébration des journées commémoratives.
- Association Ighil n Tousna d'AitToudert.
- Association les compagnons du Djurdjura pour l'environnement, d'AthOuacif :
- Association EnviPro Ait Agad
- Association Art et culture de Beni Mendes,
- Club sportif Ath Mendes.
- Association pour l'environnement d'Ath Kouffi.
- Club Ski et sport de montagne Djurdjura.

Le PND peut être un acteur par excellence de l'écotourisme dans la région, pour le moment le tourisme est anarchique, localisé et néfaste. Le parc a projeté pas mal d'action pour se lancer dans le tourisme durable, avec la collaboration de toutes les parties concernées :

- Mise en valeur des voies d'accès éco touristiques existants (circuit et sentier) ;
- Valorisation du patrimoine historique, naturel et promotion des activités culturelles ;
- Réhabilitation des sites historiques et des chalets ;
- Réorientation des 12 infrastructures hôtelières existantes vers l'écotourisme ;
- Gestion et aménagement de points de belle- vue ;
- Réhabilitation des 03 remontées mécaniques existantes ;
- Mise en valeur des piscines et des stades existants ;
- Gestion de l'aire de stationnement et des sanitaires existants ;
- Elaboration de schéma directeur d'accueil et d'orientation du public ;
- Amélioration de la conscience collective des visiteurs ;
- Réglementation et prise en charge des activités de vente de produits alimentaires ;
- Renforcement des sorties de contrôle et surveillance et prévention des délits et infractions ;
- Création de nouveaux sites d'accueil intégré du public et renforcement des 5 sites existants ;
- Balisage des circuits et des sentiers, identification et ménagement de nouveaux sentiers ;
- Affectation des périmètres favorables à la pratique des du sport de montagne
- Installation des postes d'observation de la faune sauvage (l'avifaune...) ;
- Identification des maisons d'accueil touristique (accueil chez l'habitant)et gîtes ruraux ;
- Signalisation du territoire, traitant l'écotourisme ;
- Instauration de partenariat durable avec les APC pour la gestion des sites d'accueil ;
- Création de tradition en matière d'organisation de randonnées dans le PND ;
- Renforcement de la concertation avec le secteur du tourisme (projection d'une feuille de route avec le secteur de tourisme pour redynamiser le tourisme écologique dans le PND).

Dans le cadre de la promotion de l'écotourisme, le PND vise la réalisation de la fonction : « *information et éducation environnementale du public et promotion de l'écotourisme* ». Le but principal recherché est d'aider les riverains, les visiteurs, les écoliers et autres à mieux comprendre les missions du parc et l'importance de la préservation de la nature. La promotion d'un tourisme responsable repose sur le principe de la protection du milieu naturel à travers la promotion des activités de pleine nature telles que l'alpinisme, la spéléologie, les randonnées et les campings. Un ensemble d'interventions concourent à la réalisation de cette mission sont représentées dans le tableau suivant :

Chapitre 5 : Le PND : gestion, valorisation du patrimoine naturel et activité touristique

Tableau n°39 : Information et éducation environnementale et promotion de l'écotourisme.

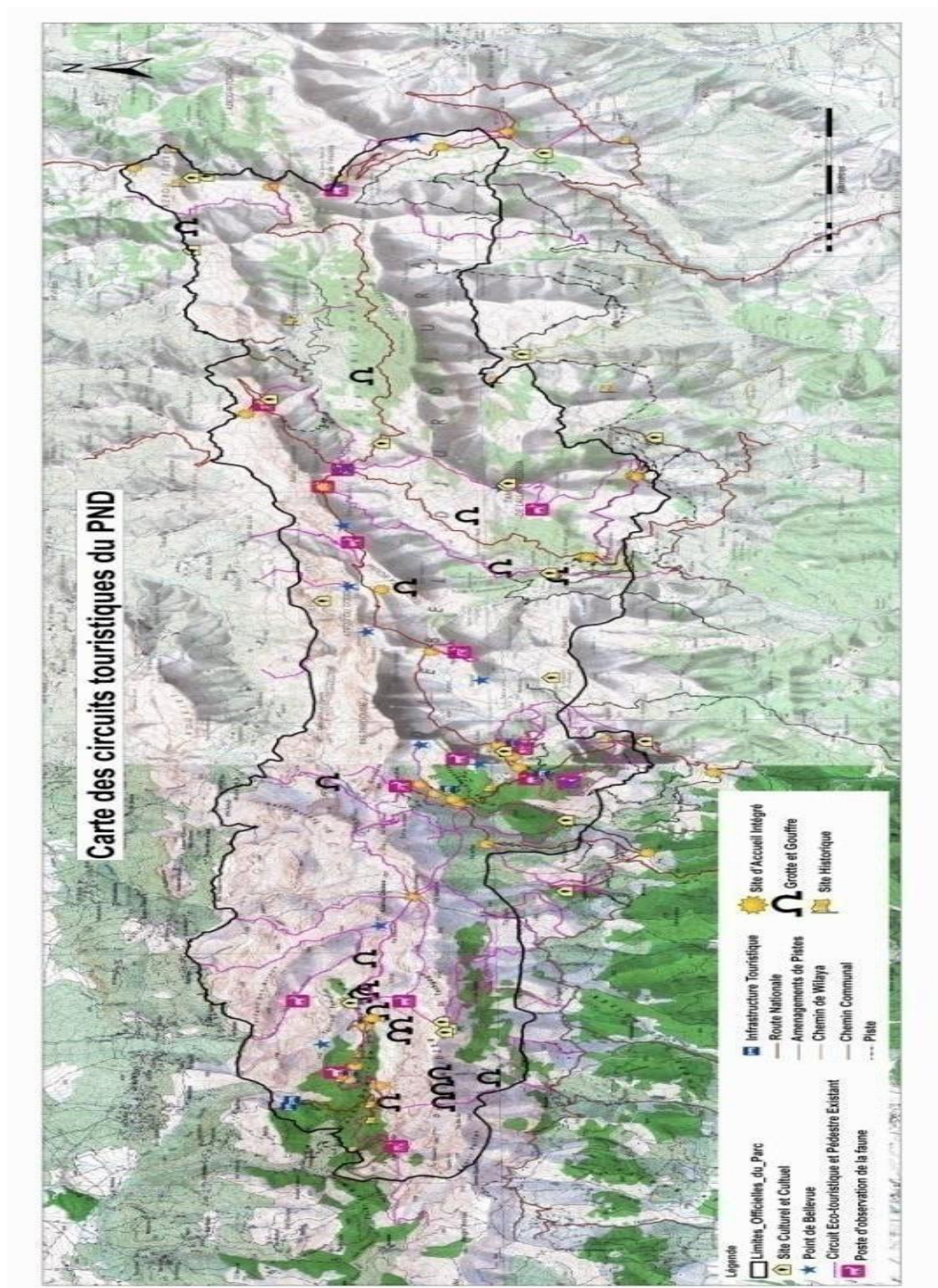
Réalisations	PGI	PGII
Aménagement de sentiers pédestres	Non réalisé	51 Km
Contacts avec le public	112	174
Organisation de concours pour les scolaires		15
Confection de supports de sensibilisation	01 guide et 18 panneaux de signalisation	01 Site Internet 08 posters et 02 brochures.
Médiatisation	381	10

Sources : Construit par nous même à partir des résultats de l'enquête.

La réalisation de la fonction « information et éducation environnementale et promotion de l'écotourisme » a montré plusieurs insuffisances ; plusieurs actions ne sont pas réalisées, il y a aussi des difficultés de coordination et le manque d'outil de sensibilisation.

Les circuits touristiques existant du PND sont représentés dans la carte suivante :

Carte n° 10: Les circuits touristiques du PND.



Source : Documents internes du PND

4- 3-La contribution du PND à travers la création des écomusées

Le PND vise la promotion de l'écotourisme ainsi que la réalisation de sa mission de sensibilisation et d'éducation environnementale en renforçant l'accueil des visiteurs dans ses musées qui contiennent des expositions. Il organise aussi des manifestations spécifiques, des visites guidées et randonnées, des concours verts dans les établissements scolaires. Il édite et distribue des documents de sensibilisation (Dépliants, brochures, posters).

Le parc dispose de 04 écomusées, répartis dans 04 secteurs de conservation et un 5^{ème} à la direction du PND. Seul le secteur de Tirourda ne dispose pas pour le moment d'écomusée, à défaut d'une structure administrative. Ces derniers sont représentés dans le tableau suivant :

Tableau n°40: Les différents écomusées du PND.

Localisation	Secteur	Date création/ ouverture	Contenu	Objectif
Chef-lieu d'Ouacif	Ait Ouabane	2012/2017	-Animaux et oiseaux empaillés -Echantillons des plantes médicinales et aromatiques et collections de graines -Herbier du PND -Echantillons de champignons et d'algues -Echantillons du bois ET espèces forestières -Echantillons de minéraux du Djurdjura -Cadres murales traitant les richesses du PND -Maquettes du PND -Collection des coquilles d'escargots -Anciens articles (poterie,...) de la région -Collections d'insectes et ossements des animaux	-Sensibilisation du grand public, en particulier les écoliers et renforcement de la sensibilisation et de la communication Promotion de l'écotourisme au PND
TiziN'Tleta (Ouadhia)	Tala Guilef	2016/		
Saharidj	Tala Rana	2006/2006		
Tikjda (El Esnam)	Tikjda	2009/2009		
Exparc d'attraction Errich (Bouira)	Maison du parc	2013/2013		

Source : Résultats du guide d'entretiens mené auprès du secteur d'Ath Ouabane).

Conclusion

Le Djurdjura est une région de montagne connue par ses richesses en patrimoine naturel, sa fragilité et sa sensibilité à la dégradation. Sa création est à la fois une mesure de protection et de valorisation du patrimoine naturel. Ces potentialités pour le développement du tourisme reposent sur le principe de la préservation et de la protection du milieu naturel ; permettant ainsi des découvertes sans impact sur le milieu naturel. Malgré la vocation du PND pour l'écotourisme, ce dernier est en état embryonnaire, il est limité à l'ouverture de piste écologique et l'encouragement des randonnées. Le tourisme développé dans la région reste le tourisme de masse, ce qui montre l'incapacité du PND à réguler l'activité touristique.

Chapitre 5 : Le PND : gestion, valorisation du patrimoine naturel et activité touristique

- Quel est la nature des conflits existant au sein du territoire du PND ?

Dans le cadre de la réalisation de ses missions de protection et de développement, le PND rentre en conflits avec ses partenaires (population locale, collectivités locales et directions du tourisme) et veille à leur gestion dans le cadre d'une gestion durable du patrimoine naturel. Ces différents conflits, leur localisation et les efforts fournis dans le cadre de leur gestion sont résumés dans le tableau suivant :

Tableau n°41 : Les différents conflits du PND, nature, localisation et gestion.

Conflits	Nature des conflits	Localisation	Gestion des conflits
PND/ Population locale	Incursions du singe Magot dans les vergers privés	-Daira Ouacif (villages qui partagent les limites avec le PND), Tala Guilef (Ath Erguene...) (Voir villages sous ce tableau)	-Renforcement de la concertation avec les populations atteintes -Réalisation d'étude sur le comportement du singe Magot pour la compréhension du phénomène -Sensibilisation des riverains par rapport à la protection de cette espèce endémique d'Afrique du Nord -Appel aux scientifiques pour une meilleure gestion de la problématique
	Conflits habituels liés à la divergence des intérêts entre la protection des milieux naturels et le développement socio-	Villages à l'intérieur et/ ou limitrophes du PND	-Favoriser la gestion participative de la nature. -Trouver des compromis et des alternatives -Sensibilisation des populations locales par rapport aux effets négatifs de leurs activités -Vulgarisation des missions du PND auprès des riverains -Sensibilisation des riverains (Media) -Tentatives de développement de l'écotourisme au profit des riverains (source de revenu) -Actions d'écodéveloppement au profit des populations locales
PND /Collectivités locales	Divergence des intérêts		-Trouver des compromis et des alternatives -Sensibilisation des collectivités locales -Vulgarisation des missions du PND auprès des collectivités locales -Sensibilisation des collectivités locales
PND/ Directions du tourisme	Divergence des intérêts		-Trouver des compromis et des alternatives -Sensibilisation des directions du tourisme -Vulgarisation des missions du PND et la législation en vigueur auprès des directions du tourisme -Application de la législation en vigueur

Source : Enquête 2019-2020

Le PND abrite un patrimoine naturel spécifique, sa création est à la fois une mesure de protection et de valorisation. Cependant la réalité montre que ce dernier n'est pas mis en valeur. Ces richesses ne sont pas accompagnées par une offre en infrastructures touristiques pour faire face à un nombre important de touristes, surtout pendant la période estivale. Le tourisme développé dans la région reste un tourisme de masse, incontrôlé. Le PND fait face au manque d'infrastructures touristiques, presque tous ses secteurs de gestion sont soumis à une fréquentation touristique massive et localisée qui touche pratiquement toutes les zones, même la zone centrale. L'activité touristique est dans un état quasi anarchique, l'immensité du territoire, le manque de moyens humains et matériels, l'afflux exorbitant de touristes dans certaines stations du PND sont les causes principales de la dégradation des sites naturels

Le Djurdjura est une région de montagne connue par ses richesses en patrimoine naturel, sa fragilité et sa sensibilité à la dégradation. Ces potentialités pour le développement du tourisme reposent sur le principe de protection du milieu naturel ; permettant ainsi des découvertes sans impact sur le milieu naturel. Cependant, malgré la vocation du PND pour l'écotourisme, ce dernier est en état embryonnaire, il est limité à l'ouverture de piste écologique et l'encouragement des randonnées.

Le patrimoine naturel du PND représente une véritable ressource pour le développement du tourisme. Cependant, cette activité représente aussi des dégâts et des impacts négatifs sur le patrimoine, pour cela, le tourisme doit être durable

Conclusion

À travers ses différents plans de gestion, le PND vise une meilleure efficacité dans l'accomplissement de ses missions et la satisfaction de ses objectifs fondamentaux qui lui sont assignés à savoir : la protection et la conservation des milieux naturels ; l'encouragement de la gestion participative et l'amélioration des revenus des populations locales ; le développement de l'écotourisme ; la sensibilisation et l'éducation environnementale ; le renforcement des relations avec ses différents partenaires.

Il existe une certaine volonté pour la conciliation entre protection de la nature et de développement territoriale. Cependant, le PND ne peut pas contrôler et gérer seul la population et la nature. Il faut un travail de collaboration et de mutualisation des moyens afin d'arriver à mieux gérer cet espace.

La gestion de certaines portions du territoire du PND est devenue très complexe pour les gestionnaires : comment préserver sa biodiversité tout en permettant un développement économique de la région ? À notre avis, la solution réside dans la gestion participative. Cette approche est nécessaire afin d'intégrer les parties prenantes, contrôler les activités et atténuer les pressions existantes. Il faut aussi s'inspirer d'autre modèle de gestion et de développement à travers le monde et mettre en place une vraie politique qui concilie l'homme avec la nature.

Il faut procéder à des études fiables avec les parties prenantes par des orientations des spécialistes toutes en prenant acte des avantages, des inconvénients et des spécificités territoriales de la région. En outre, la gestion du PND doit prendre en charge plusieurs paramètres (moyens, sécurité, réglementation, investissement, tourisme.).

Le PND doit associer plusieurs acteurs tels que les collectivités locales, les différents secteurs, tourisme, artisanat, agriculture, forêts, les mouvements associatifs et les comités de villages. Ces derniers peuvent intervenir pour contribuer au lancement des activités et impulser une dynamique de développement dans le respect de l'environnement. Le rapport PND-Partenaires doit changer et évoluer dans la tendance d'une meilleure consolidation des rapports et définir de manière plus claire les rôles et les apports de chacun.

Conclusion générale et perspectives

Conclusion générale

La présente thèse traite de la politique publique de gestion des parcs nationaux. Elle met en exergue la problématique de gestion des parcs nationaux à travers le cas du PND.

En effet, notre travail porte sur l'étude d'un territoire (parc national) à travers les politiques publiques de gestion qui agissent sur un territoire ou un système socio écologique (SSE). Il s'agit de faire une approche territoriale ou systémique qui va nous permettre d'étudier ce système composé d'espace naturel avec son patrimoine naturel, la population locale avec la présence de l'Etat en tant que gestionnaires et concepteurs de cette politique. Il est important de bien comprendre aussi les interactions entre ces éléments (sous système) dans leur globalité afin de mieux cerner le rôle assigné à cette politique.

Dans le premier chapitre, une analyse de la littérature théorique a permis de mettre en évidence le cadre théorique à travers les différents concepts mobilisés. Les parcs nationaux ne sont plus des espaces clos, dédiés seulement à la protection ; ils sont devenus des entités capables de fournir plusieurs services sans perdre leur caractère exceptionnel. Comme tous les autres espaces ou territoires, ils sont passés de simples espaces de protection à de vrais territoires de développement. Ces territoires exceptionnels renferment des ressources spécifiques qui représentent des atouts pour leur développement ; plusieurs expériences à travers le monde témoignent de leur contribution dans le développement. Ces [espaces protégés](#) sont des monuments de la nature, connus par leur patrimoine naturel et paysager exceptionnels. Plusieurs auteurs mettent en relief le rôle des parcs nationaux comme

« *formes territoriales originales* » dans le cadre de la promotion d'un développement local durable à travers les jeux des acteurs locaux et la participation des populations locales dans le cadre de la valorisation de ses ressources spécifiques. Ils sont des territoires construits autour de la valorisation du patrimoine, dont la gestion doit se débattre entre les intérêts de protection, de sauvegarde et ceux de développement. La valorisation du patrimoine est un moyen de développement de ces territoires originaux, peut propice à l'investissement, notamment dans les pays en développement, en permettant l'amélioration des conditions de vie et la fixation des populations locales.

Les politiques publiques de gestion des parcs nationaux apparaissent comme des outils de territorialisation, de gestion d'ordre géographique (contrôle de la frontière), d'ordre naturaliste (protection du patrimoine naturel et paysager paysages), d'ordre économique (exploitation des ressources naturelles) et d'ordre culturel (valorisation des valeurs et savoirs faibles culturels). Elles visent à la fois la protection de la nature et la promotion des activités respectueuses de la nature et des traditions des populations, surtout, la promotion du tourisme. Le tourisme et le patrimoine sont difficilement conciliables, car le patrimoine doit être protégé et cela n'est pas toujours facile avec la nature de l'activité touristique.

Le deuxième chapitre nous a permis de présenter les fondements théoriques en relation avec la gestion des parcs nationaux, de présenter ces derniers comme le meilleur moyen de protection du patrimoine naturel et comme lieu d'observation de politiques publiques nationales et internationales de protection du patrimoine.

Le mode de gestion des aires en protégées est devenu une préoccupation à la fois nationale et internationale ce qui les caractérise ainsi par une dualité et rend leurs gestion à la fois complexe et originale. Les parcs nationaux sont la catégorie d'aires protégées les plus utilisées à travers le monde, leur gestion fait partie de la politique nationale et internationale de protection du patrimoine naturel.

Concernant l'expérience algérienne dans ce domaine, depuis l'indépendance, notre pays n'a pas cessé de protéger son patrimoine naturel à travers la mise en place et d'une politique de protection de façon progressive et cela à travers la création d'un réseau de parcs nationaux, accompagnés par la mobilisation de plusieurs moyens que ce soit sur le plan financier, administratif, institutionnel et législatif.

Les parcs nationaux sont des territoires riches en patrimoine naturel, ils représentent divers potentialités à travers les différents services qu'ils fournissent au profil d'un développement qui prend en considération leurs aspects naturels et socioculturels. Ce sont des territoires qui présentent plusieurs spécificités spatiales, politiques, socioculturelles et économiques. Ils sont connus aussi pour leur fragilité, ce qui rend leur gestion très complexe et représente ainsi un grand défi pour les gestionnaires.

Les politiques publics de gestion des parcs nationaux s'articulent sur des mesures de gestion, mises en place afin concilier entre préservation du patrimoine naturel et développement économique. Elles visent l'utilisation durable des ressources naturelles et l'implication des populations locales dans le cadre d'une gestion participative. Il s'agit de l'éco développement qui se veut une stratégie conciliant le développement économique avec la protection de l'environnement. Il vise à définir un mode de développement adapté aux régions rurales et aux pays en voie de développement. L'effort des gestionnaires porte sur la mise en valeur des ressources spécifiques pour la satisfaction des besoins fondamentaux de la population tout en réduisant les impacts négatifs des activités humaines sur le patrimoine naturel.

Les missions principales d'un parc national sont : la protection du patrimoine naturel, la contribution au développement du tourisme et toutes activités en relation avec la nature au profit des communautés limitrophes, la sensibilisation du public, le développement de la recherche scientifique et la participation à des manifestations scientifiques. La réalisation de ces missions nécessite une gestion spécifique et adaptée ce qui induit des implications significatives pour l'Etat en termes d'engagement importants en mobilisant des moyens financières, humaines et matérielles. Ces différents moyens reflètent à la fois leur fonctionnement et l'engagement de l'Etat en faveur de la gestion de ces derniers. Ces efforts représentent aussi le témoignage sur la capacité de l'Etat à définir un vrai politique de protection et ses orientations en matière de protection et de valorisation du patrimoine naturel.

Dans notre recherche, nous avons tenté d'étudier l'efficacité de politique publique de gestion des parcs nationaux en Algérie à travers le cas du PND ; ce qui revient à montrer la capacité de

ce derniers dans réalisation de ses missions principales. En effet plusieurs critères ont été pris en compte :

- Le contexte juridique et les efforts sur le plan financier et ressources humaines, notamment à travers les plans de gestion ;
- Les différents éléments représentatifs le patrimoine naturel du territoire du PND, et la nature des interactions des populations locales avec ce dernier ;
- La nature du mode de gestion actuel et l'état des lieux de gestion participative, connu comme une stratégie qui concourt à la conciliation entre les enjeux de protection du patrimoine naturel et ceux du développement territorial ;
- La nature du tourisme développé au sein du PND et son rôle dans la valorisation du patrimoine naturel au profit du développement des communes limitrophes.
- La nature de la gouvernance, les appréciations de la politique publique de gestion des parcs nationaux de la part des parties prenantes.

Au terme de travail nous sommes parvenu à plusieurs résultats nous permettant de vérifier les hypothèses posées :

Le troisième chapitre présente une analyse descriptive de notre site d'étude, qui nous permet à la fois d'établir un inventaire des richesses patrimoniales du PND et la compréhension en partie ce SSE et la nature des interactions entre la population locale et le patrimoine naturel. En d'autre terme, il s'agit de mettre en évidence le mode d'appropriation et d'occupation du territoire du PND par la population locale. Nous avons constaté que le PND est un territoire contenant des richesses patrimoniales diversifiées et spécifiques à la région de Djurdjura, qui lui ont valu son classement comme aire protégée sur le plan national et comme réserve de Biosphère de l'Unesco. Cependant, vu l'immensité du PND et l'importance de ces richesses naturelles, les connaissances sur les milieux naturels restent insuffisantes et plusieurs richesses restent inconnues, sous-valorisées et en état alarmant de dégradation. Ce patrimoine naturel représente des potentialités indéniables pour développement du tourisme de montagne et de l'écotourisme.

A côté de son patrimoine riche et diversifié, le PND est caractérisé aussi par un tissu social très dense, une place particulière a été accordée aux populations locales. Ce tissu social fait de ce dernier un support à sa promotion socio-économique. L'analyse socio-économique de cette population a montré que le PND a toujours joué un rôle important dans la vie rurale en contribuant à l'amélioration de revenus des ménages, surtout que les conditions de vie des riverains sont difficiles et précaires sachant que ces derniers dépendent totalement de leurs terres pour subvenir à leurs besoins essentiels. Ces terres ont constitué aussi des parcours par excellence pour leurs cheptels.

Le quatrième chapitre vérifie, dans un second temps, l'hypothèse que la question des moyennes (financières, humaines et réglementaires) mises en place dans le cadre de la politique publique de gestion des parcs nationaux représentent un vrai obstacle à la réalisation des missions principales du PND. Nos résultats démontrent que l'Etat consacre plusieurs

efforts dans le cadre de la gestion des parcs nationaux algériens depuis l'indépendance, notamment à partir des années 2000 avec l'avènement des plans de gestion qui tentent vers une gestion participative. Cependant l'application de cette politique souligne plusieurs limites :

Sur le plan des moyens financier ; on évoque, essentiellement la faiblesse et la variation des budgets alloués au PND ainsi sa dépendance sur le plan financier des subventions de l'Etat. Ajoutant à cela la faiblesse des moyens destinés à la protection des ressources naturelles et l'absence des ressources liées à l'activité du parc malgré les potentialités de ce dernier et sa vocation pour le développement de plusieurs activités liées à la nature. Cela représente un frein à la réalisation de ses objectifs tracés et des missions principales. D'une manière générale l'examen des moyens affectés au PND révèle la faible affirmation du principe de protection, la majeure partie des dépenses de fonctionnement est affectée la rémunération des salaires. Cependant les moyens affectés pour des domaines importants comme la protection du patrimoine naturel, la recherche scientifique et le développement sont encore insuffisants et faibles.

Sur le plan des moyens humain, on souligne aussi un manque d'encadrement de haut niveau et en relation avec la gestion des aires protégées et des ressources naturelles ; sur ce plan, la gestion du PND et des parcs nationaux algériens (PNA) nécessite plus que des forestiers, des spécialistes dans le domaine de la préservation de la protection de la nature deviennent une nécessité pour une meilleure gestion.

Pour ce qui est de la réglementation, dans ce chapitre nous avons contenté de dresser les différentes lois qui régissent le PND, sachant que cette réglementation unique pour l'ensemble des PNA ; malgré les contraintes, les atouts et les spécificités de chaque parc national. Une réglementation très ancienne, non actualisée qui souffrent de manque de textes d'application. En outre, la population locale du PND n'est pas préparée pour l'arrivée de ces textes qu'elle considère comme un moyen de les déposséder de leurs propriétés. Assez souvent cette réglementation devient une source de conflits entre la population locale et les gestionnaires du parc. Cette situation ne facilite pas la gestion du parc et menace son patrimoine naturel. La question de la réglementation sera abordée dans le dernier chapitre en analysant les résultats de notre enquête.

Concernant la nature du mode de gestion actuel, La gestion du PND est une gestion centralisée, qui chevauche entre la MADR et la DGF, elle est soumise à des directives nationales généralisées pour l'ensemble des parcs nationaux, malgré les spécificités de chacun.

L'hypothèse selon laquelle la gestion participative est une stratégie qui concoure à la conciliation entre les enjeux de protection du patrimoine naturel et ceux du développement territorial est aussi testée et en partie vérifié dans ce chapitre. Le plan de gestion constitue l'outil de mise en œuvre de la politique de protection de la nature de façon concrète par les actions de proximité créatrices de biens et d'emplois, permettant ainsi l'amélioration du cadre de vie des populations locales. Les efforts déployés par les gestionnaires du PND à travers

projets de développement initiés dans le cadre de la gestion participative visent la prise en considération des besoins et des revendications des populations locales en améliorant leurs conditions de vie, toutes en encourageant les activités écologiques comme l'arboriculture et l'élevage. La politique de développement rural a permis en quelque sorte d'améliorer les conditions de vie des riverains, mais cela reste insuffisant, car l'adhésion des populations locales aux programmes de proximité de développement n'a pas suffi pour gagner leur confiance et mettre fin aux conflits et aux pressions existantes. Le patrimoine naturel du PND est toujours surexploité par la population locale surtout avec le phénomène de surpâturage.

Dans ce chapitre nous avons analysé les différentes contraintes liées à la gestion du PND et au mode d'occupation et d'appropriation de cet espace par sa population locale. Ces contraintes menacent le patrimoine naturel du parc et entravent la réalisation de ses missions principales. Elles témoignent de l'état alarmant de dégradation du patrimoine naturel du parc et nous permettent de montrer les limites de son mode de gestion.

Le cinquième chapitre nous permet de présenter les résultats de notre enquête effectuée à travers une série de guides d'entretiens, construits et renforcés à l'aide des résultats du pré-enquête et des éléments du cadre théorique.

Par ailleurs, les résultats de cette étude et nos observations sur le terrain nous ont renseignés sur l'état des lieux de l'activité touristique au sein du PND. Le tourisme développé dans cette région est un tourisme de masse, anarchique et localisé. Ce type de tourisme présente plus d'inconvénients que d'avantages et produit un impact néfaste sur le patrimoine naturel. Malgré la vocation du PND pour l'écotourisme, ce dernier est en état embryonnaire, il est limité à l'ouverture de piste écologique et l'encouragement des randonnées, ce qui montre l'incapacité du PND à réguler l'activité touristique. Ainsi nous avons vérifié notre dernière hypothèse selon laquelle le tourisme développé dans la région du PND n'a pas permis la valorisation de son patrimoine naturel, malgré les potentialités et la vocation du PND pour le développement du tourisme. Cette activité représente une contrainte au lieu d'être un atout pour la région.

Par ailleurs, il existe une catégorie de population locale qui commence à prendre conscience de l'importance de la protection du patrimoine naturel. La création des associations commence à avoir un essor ces dernières années, les efforts de sensibilisation en collaboration avec les gestionnaires commencent à porter leurs fruits pour répondre à des préoccupations liées à l'environnement, la sensibilisation et l'éducation environnementale, protection de sites de patrimoine naturel et culturel.

La politique publique de gestion des parcs nationaux n'a pas permis d'amorcer un processus de valorisation touristique du patrimoine naturel dans la région de la Kabylie. La valorisation touristique de ce patrimoine ne peut se baser seulement sur l'existence des richesses patrimoniales, elle est aussi conditionnée de l'intérêt porté à ces richesses par les acteurs concernés. La valorisation du patrimoine du PND est une tâche très complexe que le parc seul ne peut réaliser, cela nécessite une vraie volonté politique qui se manifestera à travers une vraie stratégie qui impliquera tous les acteurs concernés dans le cadre de la bonne

gouvernance. L'hypothèse supposant que le tourisme développé dans la région du PND n'a pas permis la valorisation de son patrimoine naturel, malgré les potentialités et la vocation du PND pour le développement du tourisme a été ainsi testé et validée de façon empirique.

L'hypothèse principale selon laquelle la politique publique de gestion du PND contribue d'une manière timide à la valorisation du patrimoine naturel et au développement territorial de la région, plusieurs contraintes entravent la réalisation de cette fonction principale, est testé et vérifié dans le derniers chapitre. L'analyse des différents guides d'entretiens auprès des acteurs locaux et les professionnels concernés par la gestion du PND et les parcs nationaux algériens a permis de répondre aux différentes questions posées dans notre recherche d'une façon empirique, confirmant les hypothèses soutenant notre problématique. Les différents scénarios proposés varient selon les acteurs enquêtés.

Au sein du PND, les activités doivent être harmonisées avec ses missions concourant à sa protection et sa valorisation. Pour cela, des actions de proximité créatrices de biens et d'emplois sont sensés rendre la protection du patrimoine possible grâce à une vraie amélioration du cadre de vie des populations en favorise leur motivation à participer à la sauvegarde de leur environnement. Les aides dans le cadre des PPDRI s'avèrent insuffisantes vu les différentes pressions qui continuent d'exercer sur le patrimoine naturel du PND.

Le problème du foncier et les contraintes juridiques qui durent depuis la création du PND poussent la population locale qui a toujours considéré le PND, un legs de génération en génération symbolisant le rang des tribus à le voir actuellement comme un organisme expropriateur de leurs terres. Cette situation montre la nécessité d'instaurer un partenariat entre le parc et ses riverains dans la gestion de ses territoires.

A travers le cas du PND, on constate que la politique publique de gestion des parcs nationaux en Algérie n'a pas permis la réalisation des résultats escomptés. Les efforts déployés par les gestionnaires du PND dans le cadre de ses différents plans de gestion sont lourdement affectés par plusieurs contraintes qui entravent la réalisation des missions qui lui sont assignés. A titre d'illustration, nous soumettons les principaux facteurs à savoir :

- Précarité sévère qui règne dans les villages périphériques du PND ;
- Les effets externes générés par les communes limitrophes au PND ;
- Faiblesse des programmes d'aide au développement destinés à la périphérie du Parc ;
- Les feux de forêts et les difficultés d'accès dû au relief accidenté ;
- Manque du personnel technique pour prendre en charge le terrain ;
- Les effets du tourisme anarchique et localisé ;
- Les contraintes budgétaires et les moyens financiers représentent des entraves à l'application des plans de gestion ;

- Problème des propriétés et délimitation du territoire du PND
- Le partenariat insuffisant avec les autres secteurs (les forêts, les mines, le tourisme, la recherche scientifique et autres) ;
- Prolifération de nuisances et agressions divers (pollution, carrière, incursion des singes, coupe illicites du bois, braconnages et autres).

Dans ces conditions, en visant la réalisation des missions principales du PND ; à savoir la conciliation entre les enjeux de protection et ceux du développement, les gestionnaires du PND rentrent en conflits avec ces partenaires (population locales, collectivités locales et directions du tourisme et autres) et veille à leur gestion dans le cadre d'une gestion durable du patrimoine naturel. La majorité des conflits concernent généralement l'incursion du singe Mago, et la prolifération des activités illicites et diverses agressions sur le patrimoine naturel déjà cité plus haut.

Les parcs nationaux offrent aux chercheurs des laboratoires à ciel ouverts composés. La gestion durable du patrimoine naturel dépend de la promotion de l'innovation scientifique entre les scientifiques eux-mêmes et vis-à-vis des politiques pour rechercher de nouveaux cadres spécialisés. La gestion d'un parc national requiert des connaissances parfaites de toutes les composantes du milieu. Il est reconnu que toute réussite d'un programme dépend en grande partie du personnel qui est chargé de sa mise en application. Le patrimoine naturel que recèle le PND doit être mis en valeur et vulgarisé pour une gestion rationnelle et efficace, ce qui passe inévitablement par une connaissance parfaite et scientifique de ses ressources. Pour remédier à tous les contraintes de gestion, une politique de gestion qui prend en considération les spécificités de la région ses atouts et faiblesses est nécessaire.

Ces différents résultats traduisent l'expérience algérienne en matière de politique publique de gestion des parcs nationaux, où l'Etat reste l'unique concepteur et exécuteur de cette politique publique. Actuellement, on ne peut pas parler de gestion participative au PND ; vu que tous les acteurs pouvant jouer un rôle dans la gestion, le développement et la protection du PND ne sont pas associés. La gestion participative est totalement théorique. L'intervention des acteurs (collectivité locale, population et autres) est limitée à leur participation au conseil d'orientation et quelque opération de solidarité et de mutualisation des moyens.

Au PND : la nature de financement ; le manque de ressources humaines sur le plan qualitatif et quantitatif ; le nature du tourisme développé ; l'état alarmant de dégradation de son patrimoine naturel et les différentes contraintes qui menacent son patrimoine et surtout la faible implication des acteurs, sont tous des facteurs qui témoignent sur la limite de cette politique de gestion des parcs nationaux. En d'autres termes, cette expérience n'a pas permis la protection du patrimoine naturel contre toutes formes de dégradation qui sont généralement liées à l'activité humaine. Elle n'a pas permis d'enclencher un dynamisme au profit du développement de la région. Ces différentes contraintes représentent un handicap majeur pour

la gestion du parc ; une vraie menace pour la pérennité de ce patrimoine naturel d'importance, national et internationale.

Sur la base des résultats de l'analyse menée dans le cadre de ce travail et des constatations sur le terrain, nous sommes parvenus à dégager les conditions à réunir pour une gestion durable du patrimoine naturel, pour faire de ce dernier un vecteur de développement territorial.

La politique publique doit inscrire ses objectifs dans le cadre d'une concertation et d'un partenariat intersectoriel qui impliquera tous les acteurs concernés, (Etat-collectivité territoriales, population locale, organismes du tourisme, société civile, ONG ...) et ceux sur le plan local, national voir international. Une démarche qui permettra d'instaurer une bonne gouvernance et d'enraciner chez les acteurs un vrai sentiment d'appartenance à ce territoire et retrouver la confiance, notamment entre les gestionnaires du PND et la population locale.

A l'issue de ce travail de recherche, il est aujourd'hui urgent de revoir la politique publique de gestion des parcs nationaux en Algérie, si on veut que nos parcs nationaux deviennent de vrai outil de protection du patrimoine naturel et de développement territorial .Ils concourront ainsi à la conciliation entre les enjeux de protection et ceux du développement,étant donné que la population locale dépend complètement de l'espace naturel et de ces ressources pour survivre. Dans ce contexte nous avons quelque suggestion :

- **Sur le plan des moyens humains**

- Renforcement des capacités des ressources humaines dans le domaine de la protection de la nature et de gestion des aires protégées pour pallier le manque d'encadrement spécifique des parcs nationaux et améliorer les profils de formation.
- Recrutement d'un personnel plus spécialisés et spécifiques pour l'application des programmes du parc :
- Diversification des profils en relation avec les objectifs et les missions de protection.
- Création de plus d'emploi dans le domaine du tourisme (Guides touristiques) et perfectionnement du personnel
- Renforcement des secteurs par un personnel technique.

- **Sur le plan de moyen matériel**

- Renforcement des moyens matériels du parc en équipements spécialisés et spécifiques

- **Sur le plan de moyen financier**

- Renforcement des capacités financières et diversification des sources de financement, notamment en encourageant les activités en relation avec les parcs nationaux en fonction des potentialités du PND (écodéveloppement ; tourisme, sport de montagne,

artisanat.), afin de permettre à la fois de pallier le manque en ressources financières et de valoriser le patrimoine du parc.

- Amélioration des capacités financières et meilleure répartition des budgets.
- Mettre en place une stratégie sur le plan de gestion, de financement de formation en encourageant la gestion participative en associant l'ensemble des parties prenantes dans le cadre de la bonne gouvernance.

- **Sur le plan réglementaire**

- Renforcement du cadre juridique en fonction des spécificités et contraintes du PND afin de permettre au parc d'accomplir ses missions.
- Actualisation de la législation et élaboration des textes d'application.
- Renforcement des échanges et la coordination avec la tutelle.
- Renforcement des outils juridiques en relation avec les objectifs du parc.
- Adaptation de la législation à la réalité du terrain et l'élaboration de lois spécifiques au PND.
- Surveillance et suivie de l'application des lois.
- Amélioration des connaissances sur le patrimoine naturel
- Plus de sensibilisation et amélioration des connaissances sur le patrimoine naturel et les aires protégées.

- **Protection du patrimoine naturel**

- Renforcement ses mesures de protection et lutte contre les délits et les exploitations illicites.
- Mise en place d'un cadastrage et bornage du parc ;
- Organisation des parcours ;
- Eradication de toutes les nuisances que connaissent les territoires du parc ;
- Solutionner définitivement le problème de l'exploitation des substances minières dans le parc et sa zone périphérique ;
- Prévention contre les incendies et mobilisation de moyens.
- Plus de sensibilisation et de coordination avec les acteurs concernés.
- Révision du système de zonage du parc

- **Encourager les projets de développement**

- Valorisation des traditions et savoirs faire locaux (coutumes, art culinaires, produits de terroir...etc.) ;
- Création d'infrastructures touristiques et réaménagement des sites existant ;
- Promotion des actions écologiques, des PPDR et l'agriculture de montagne ;
- Plus de vulgarisation de l'information, création de l'emploi ;
- Ouverture des pistes et désenclavement des villages ;
- Redynamisation de la recherche et de la collaboration scientifique ;
- Encouragement des projets de développement dans le tourisme ;
- Création d'infrastructures touristiques et réaménagement des sites existant ;

- Promotion des actions écologiques ; des PPDR et l'agriculture de montagne ;
- Promotion de l'écodéveloppement en général.

- **Sur le plan des relations avec les riverains et les autres partenaires**

- Renforcement de la communication et les échanges avec les riverains,
- Promotion des activités de sensibilisation ;
- Promotion de la gestion participative ;
- Intégration de la population locale et tous les acteurs concernés aux projets de valorisation du patrimoine naturel.
- Prévoir dans les plans de gestion le financement des actions de développement durable dans le but d'intégrer des populations riveraines dans les projets ;
- Reconsidérer le statut type des parcs nationaux et prévoir un organigramme spécifique pour le PND ;
- Prévoir le financement des actions liées à la conservation, l'aménagement du PND et des moyens de communication ;
- Mettre en place un système de coopération pour améliorer les connaissances des cadres gestionnaires ;
- Aider les PND à établir des jumelages avec les autres parcs étrangers ;
- Présenter des projets pour bénéficier des bailleurs de fonds étrangers qui financent la protection du patrimoine naturel du PND et bénéficier de son statut de réserve de biosphère de l'UNESCO

- **Lutte contre les effets négatifs de la fréquentation touristique**

- Organisation et réglementation des fréquentations touristiques ;
- Interdiction de toutes formes de nuisances (pollution, lavage de véhicule, ventes illicites ...etc.)
- Aménagement des sites de fréquentation touristiques ;
- Rénover tous les infrastructures touristiques existantes, et prévoir la création de nouvelles structures dans le cadre d'un tourisme durable (aires de détente, aménagement des aires récréatives ...) ;
- Enrichissements des écomusées ;
- Sensibilisation et amélioration des connaissances sur le patrimoine naturel ;
- Dépollution des sites et luttent contre les délits divers ;
- Création des aires de détente et aménagement des aires récréatives ;
- Création de plus d'emploi dans le domaine du tourisme (Guides touristiques) et perfectionnement du personnel ;
- Surveillance et suivie d'applications des lois ;
- Les institutions touristiques peuvent contribuer au développement de l'écotourisme à travers la création de l'emploi et la sensibilisation des touristes

Bibliographie

- Ouvrages

- Anne, S-M. 2011. « *Application territoriale de développement durable* ». Berger-levraut. Paris.
- Antheaume, B et Giraut, F .2005. « *Le territoire est mort vivent les territoires* ». IRD (Institut de Recherche pour le développement) (ed). Paris .386p
- Aubertin, C et Rodary, E.(2008). « Aires protégées : Espace durable ? ».IRD. Marseille. France. En ligne disponible sur : <http://www.researchgate.net/publication/28036027>
- Auzias, D, E et Labouret J.P .2012. « *Guide de l'écotourisme* ». Petit Futé. Paris
- Aydalot, P.1986. « *Milieus innovateurs en Europe*, » GREMI (Groupe de Recherche Européen sur les Milieux Innovateurs). Paris.
- Beaud, M .2005 *L'art de la thèse*.Casbah ed, Alger. Algérie. 172p
- Belattaf, M. 2010. « *Economie de développement* ».OPU (office des publications universitaires). Algérie. 247P
- Benhamou, F, 2012. *Economie du patrimoine culturel*. La découverte.332p
- Benhtour, G et Catin, M « *Région et développement révolution industrielle, Développement, Ruralité* ». L'Harmattan. Paris.288p.
- Blandin, P. (2014). Chapitre 1. La diversité du vivant avant (et après) la biodiversité : repères historiques et épistémologiques. Dans Elena Casetta éd, *La biodiversité en question : Enjeux philosophiques, éthiques et scientifiques* (pp. 29-68).Paris. Editions Matériologiques. (enligne) disponible sur URL : <https://www.cairn.info/--9782919694549-page-29.htm> consulté le 29-06-2022
- Breton, J-M (dir).2011. « *L'écotourisme un nouveau défi pour la caraïbe ?* ». Karthala. Paris,
- Brodhag, C et Al. 2004. « *Du concept à la mise en œuvre du développement durable : théorie et pratique autour de guide SD 21000*. » Vertigo, La revue en sciences de l'environnement, Vol 5, No 2.
- Brulen, S.2004. « *Le développement durable* ».Presses Universitaire de France. Paris
- Brunet, R, Ferras et H, Théry, H, 1993. « *Les mots de la géographie* ». Paris.
- Cameliau, L et Holec, N et Piéchaud, J-P.1999. « *Approche territoriale de développement durable, repères pour l'agenda 21 local* ». DATAR (ed).132 p
- Carlier, B. 2010. « *Les agendas 21 outils de développement durable* ». Territorial

- Chanson- Jabeur. C.2001. « *Repère historique sur les services publics et leurs dynamique au Chreq et au Maghreb* ». L'Harmattan. Paris 7
- Choay, F.2009 « *Le patrimoine en question, anthropologie pour un combat* ». Seuil (ed). 220p
- CIPN (Commission interministérielle des comptes du patrimoine naturel).1986. Les Comptes du patrimoine naturel. Paris
- Comité français de l'UICN. (2010).Biodiversité & Collectivité : Panorama de l'implication des collectivité territoriale pour la préservation de la biodiversité en France métropolitaine. Paris. France. En ligne https://uicn.fr/wp-content/uploads/2016/09/UICN_Biodiversite_Collectivite.pdf consulté le 1-05-2022.
- Courlet, C. 2008. « *L'économie territoriale* ». Presses universitaire de Grenoble.132 p.
- Dahak, A et Kara,R.2015.Le Mémoire de mater. Du choix du sujet à la soutenance : Méthodologie de recherche appliquée au domaine de science Economiques, de gestion et Sciences Commerciales. Ed El-Amal.207p
- Dahmani, M.1990. « Atlas économique et sociale de la grande Kabylie ». OPU. Alger.
- Deryck, P-H.1992. : « *Espace et dynamique* ».Economica. Paris
- Dictionnaire français de l'environnement, toutes les définitions de l'environnement, (en ligne) sur http://www.dictionnaire-environnement.com/parc_national_ID1477.html consulté le 12-12-2017
- Edelblutte. S. 2010. « *Paysage et territoire de l'industrie, Héritage et renouveaux* ». Normandie Roto impression. France. 268p.
- Faucheux, S, Noel, J, F.1995. : « *Economie des ressources naturelles et de l'environnement* ». Armond Colin. Paris.
- Ferguene, A. 2013. « *Economie territoriale et développement local : Concepts et expériences* ». Campus ouvert. Paris .178 p
- G, Rossi, Lavigne, P, Narbeburu, D.1998. « *Société rurale et environnement, Gestion des ressources et dynamique locale au sud*». Karthala/regard / Great, ISBN, Paris. 407p
- Gagnon, C. 1994. « *La recomposition des territoires, Développement local viable* ». L'Harmattan. Paris.271p
- Grefe, X.1999. « *La gestion du patrimoine culture* ». Anthropos. Paris. 253p.
- Henri Roussou. H ,2002. « *Le regard de l'histoire ; l'émergence et l'évolution de la notion du patrimoine au cours du XXe siècle en France* ». Fayard (ed).

- K B, Kherdjemil, H, panhuys, H, Zaoul .1998. « *Territoires et dynamique économique, au-delà de la pensée unique* ». L'Harmattan. Paris –France 1998. 271p
- Kheladi, M. 2012. « *Le développement local*».OPU (office des publications universitaires) 239p
- Lahsen Abdelmalki, Patrick Mundler, P.2011. « *Economie de l'environnement et développement durable* ». De Boeck. Paris. 209p
- Lazzeri, D, Y « le développement durable un seul concept des visions différentes. Les indicateurs territoriaux de DD ». L'Harmattan, Paris.
- Lefevre, J-C. (1990). *De la protection de la nature à la gestion du patrimoine naturel*. In : Jeudy, H-P. *Patrimoines en folie*. Paris Éditions de la Maison des sciences de l'homme. Paris. (En ligne).Disponible sur : <<http://books.openedition.org/editionsmsmh/3778>>. ISBN : 9782735119608. DOI : <https://doi.org/10.4000/books.editionsmsmh.3778>. Consulté le 08-06-2022
- Lepard, J et Marty,P, 2006. Des réserves de nature aux territoires de la biodiversité. L'exemple de la France. [*Annales de géographie* 2006/5 \(n° 651\)](#), pages 485 à 507 en ligne disponible sur<https://www.cairn.info/revue-annales-de-geographie-2006-5-page-485>.
- Les dossiers du séminaire T.T.S.1990. Les territoires du patrimoine. Paris 87 p. En ligne disponible sur : http://temis.documentation.developpementdurable.gouv.fr/docs/Temis/0073/Temis-0073859/TTS_10.pdf.Consulté le 26-04-2022.
- Maillat, D. 2006. « *Comportement spatiaux et milieux innovateurs* ». Inter édition
- Manceb.F. « *Développement durable* ». Armand Colin. Paris.
- Mancebo, F .2006. « *Le développement durable* ». Armand Colin. Paris
- Mancebo, F.2005. « *Le développement durable* ». Armand colin. Paris. 317p
- Maréchal, J-P, Quinault, B. 2005 « *le développement durable* » Presse universitaire de Rennes. 422 p
- Mérenne-Schomaker, B. 2002. « *Analyser les territoires savoirs et outils* ». Presse universitaire de Rennes. p166.
- Moine, A. 2007. « *Le territoire : comment observer un système* ». L'harmattan, Paris.175p
- Moulaert, F et Nussbaumer, J. 2008. « *La logique sociale du développement territorial* ». Presse de l'université de Québec. 151p.
- Muséum national d'Histoire naturelle [Ed]. 2003-2018. *Inventaire National du Patrimoine Naturel*, Site web : <https://inpn.mnhn.fr> . Consulté le 21/01/2018

- Peroulx, M-U.1998. « *Territoire et développement économique* ». L'Harmattan .Paris. 314p
- Planque, B.1998. « *Le développement local dans la mondialisation.* ». L'harmattan. Paris
- Ploulot, D.2000. « *Patrimoine et modernité*».L'Harmattan. Paris.
- Porter, M.1993. « *L'avantage concurrentiel des nations* ». Inter Edition. 883p
- Roger Brunet.1991. « *Le territoire dans les turbulences* ». Reclus. Paris. 223p.
- Sach, Ignacy. 1980. « *Stratégie de l'économie de développement : Développement et civilisation, économie et humanisme* ». Atelier (ed).140p.
- Schneider, L. 2009. « *100 questions pour comprendre et agir- Le développement durable territorial.* ».Infor.Paris. 176p
- Stéphane Héritier et Lionel Laslaz (dir.), 2008, Les parcs nationaux dans le monde.
- Troin, J-F, BISSON, J et al. 2006. « *Grand Maghreb* ».Armand Colin. Paris. 383p
- Tronquoy, P. 2002. « *Développement et mondialisation.* ». La documentation Française (ed). Paris. 99p
- Vanier, M. 2009. « *Territoire, Territorialité, Territorialisation, contrevairs et perspectives* ». Presse universitaire de Rennes. 228p.
- Vernier, M. 2011. « *Patrimoine et développement ; étude pluridisciplinaire* ». Karthala. Paris. 180p
- Vernier, M.2011. « *Patrimoine et développement ; étude pluridisciplinaire* ». Karthala. Paris. 454p
- Yvette. V et Jalta, J. 2010. « *Développement durable : Tous les enjeux en 12 leçons* ». Autrement (ed) .Pris

Communications :

- Chaoui, M-S. (2013). « *Le tourisme durable dans les aires protégées en Algérie : le cas du parc national de Taza* ».In : *Colloque international sur le développement touristique au pays arabes, évaluation et perspectives.* Ghardaïa Algérie. 2013. (En ligne) disponible sur :[https://www.academia.edu/35346888/Le tourisme durable dans les aires protég%C3%A9es en Alg%C3%A9rie L%C3%A9tude de cas du parc national de Taza](https://www.academia.edu/35346888/Le_tourisme_durable_dans_les_aires_prot%C3%A9g%C3%A9es_en_Alg%C3%A9rie_L%C3%A9tude_de_cas_du_parc_national_de_Taza).Consulté le 03-06-2020
- Bessah, G. 2005. « *Les parcs nationaux d'Algérie* » In : *première réunion du Comité de pilotage du « Réseau des parcs-INTERREG IIIC Sud* ».2005.Naples-Italie. En ligne disponible sur [http://www.naturevivante.org /document parcs nationaux.pdf](http://www.naturevivante.org/document_parcs_nationaux.pdf).Consulté 25-05-2020

- Vernières, M. (2012). « La contribution du patrimoine au développement local : enjeux et limites de sa mesure ». In : Actes du colloque international : *La mesure du développement*. Paris.2012.P 1-11. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00671494/document>
- Auray, J. (2011). « Les enjeux du tourisme durable. ».In : *Rencontres du tourisme durable en Luberon*. Comité Régional de Tourisme Provence-Alpes-Côte d'Azur. Maison du Parc à Apt.2011.(Enligne)disponible sur [:http://www.territoiresdurablespaca.org/files/20120424_04PrésentationCRTtourismedurable.pdf](http://www.territoiresdurablespaca.org/files/20120424_04PrésentationCRTtourismedurable.pdf)
- Tardif, B et Sarazin, J. (2016). « La territorialisation par et pour l'écotourisme dans les aires protégées.». In : Proceedings du 2eme colloque international du CIST : *Front et frontières des sciences du territoire*. France.2016. (p.354-356). En ligne, disponible sur Hal : Hal-01353468

Articles :

- Moumaneix, C et Nkombe, R. (2017). « Le « Gabon vert », pilier de l'émergence ? Exemple du parc national de la Loupé : ressources, conflits et arrangements », *Bulletin de l'association de géographes français*. En ligne disponible sur .URL : <https://journals.openedition.org/bagf/1506> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/bagf.1506> consulté le 31-03-2020
- C, Courlet, B, Pecqueur : Les systèmes industriels localisé en France : Un nouveau model de développement
- Caron, A. (2008). « La marque Parc Naturel Régional » pour valoriserdes stratégies de développement durable fondé sur les ressources agricoles et agroalimentaire des territoire insulaires ultramarins ». *Etude caribéennes*. (11). (En ligne) disponible sur [:http://journals.openedition.org/etudescaribeneenes/3460](http://journals.openedition.org/etudescaribeneenes/3460) ;DOI: [10.4000/etudescaribeneenes/3460](https://doi.org/10.4000/etudescaribeneenes/3460). Consulté le15/12/2018
- Colletis, G et Pecqueur, B. (2005). « Révélation de ressources spécifiques et coordination située. », *revue économique et institution*. (6-7).En ligne, disponible sur [:http://journals.openedition.org/ei/900](http://journals.openedition.org/ei/900); DOI : <https://doi.org/10.4000/ei.900> consulté le 10-03-2022.
- Depraz, S et Héritier, S. (2012). « La nature et les parcs naturels en Amérique du Nord. » *L'information géographique*. 76(4/2012). En ligne, disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-l-information-geographique-2012-4-page-6.htm>. Consulté le 11-03-2022.
- Dissart, J-S. (2012). « Co-construction des capacités et des ressources territoriales dans les territoires touristiques de montagne » Étude de cas sur l'Oisans. *Journal of Alpine Research*. *Revue de géographie alpine*. 100(2). (En ligne) disponible sur [:https://journals.openedition.org/rga/1781](https://journals.openedition.org/rga/1781); DOI : <https://doi.org/10.4000/rga.1781> consulté le 01-12-2017

- Goeury, D.2010. « Le Ladakh, royaume du développement durable ? ». *Revue de Géographie Alpine | Journal of Alpine Research* .98(1) (En ligne) disponible sur URL : <http://journals.openedition.org/rga/1100> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/rga.1100> consulté le 22-03-2020.
- Hadjou, L et Duquene, M-N. (2010). « A THEORETICAL AND METHODOLOGICAL APPROACH OF 'FRAGILE' AREAS: THE CASES OF GREEK REGIONS CROSSED BY THE EGNATIA ROAD» , crossed by the Egnatia Road, *Regional Science In quirry Journal*, Vol 02, p 45-58. (En ligne) disponible sur : <https://www.econstor.eu/handle/10419/118782> Consulté le 10-03-2022.
- Héritier, S et Laslaz, L (dir.). (2008). « Les parcs nationaux dans le monde. Protection, gestion et développement durable », Ellipses, Collection Carrefours Les Dossiers, Paris. <https://cafe-geo.net/wp-content/uploads/parcs-nationaux-monde.pdf>. Consulté 22-03-202
- Héritier, S. (2010). « Participation et gestion dans les parcs nationaux de montagne : approches anglo-saxonnes». *Revue de Géographie Alpine*. 98-1 En ligne, disponible sur : <http://journals.openedition.org/rga/1128> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/rga.1128>. Consulté- 22-03-2020
- Knafo, R et Pickel, S. 2011. « Tourisme et développement durable : de la lente émergence à une mise en œuvre problématique. ». *Géoconfluence*. (En ligne), disponible sur : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/doc/typespace/tourisme/TourScient4.htm> . Consulté le 05-08-2021
- Koueita, M, Konaté, K, et Brou Ahossi, N. (2018). « La problématique de gestion du parc national de la Come (PNC) en Cote D'ivoire. Etre la survie des populations riveraines et la conservation de la biodiversité ». *European Scientific Journal*. 14(35). Université Felix Houphouët-Boigny (Cocody-Abidjan) Cote d'Ivoire. (Enligne) disponible sur : URL : <https://doi.org/10.19044/esj.2018.v14n35p391> consulté 10-03-2022
- Landel, P-A et Senil, N. 2009. « Patrimoine et territoire, les nouvelles ressources du développement » *Développement durable des territoires*. (En ligne), disponible sur : <https://journals.openedition.org/developpementdurable/7563> . Consulté le 26-12-2017.
- Landel, P-A et Senil, N.2008 « Les nouveaux territoires et leurs noms entre projet et compétitivité : le cas des “pôles d'excellence rurale” ». *L'Espace Politique*. (En ligne) disponible sur : URL : <http://journals.openedition.org/espacepolitique/270> ; DOI : <https://10.4000/espacepolitique.270> consulté le 08/02/ 2018
- Laslaz, L .2013 : « La France des territoires en mutation, Les parcs nationaux définies par l'UICN ».Université de Savoie Chambéry. (En ligne), disponible sur <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/doc/territ/FranceMut/popup/Laslaz1.htm> .Consulté le 10-12-2017

- Lazzari, Y. 2005. « Les indicateurs territoriaux de développement durable, question et expériences ». *Revue l'ecolopolytechnic*. Paris. France
- Lefeuvre, J- C . (1990). « De la protection de la nature à la gestion du patrimoine naturel ». *Patrimoine en folie* .(éd) Maison des sciences de l'homme. Paris. (En ligne) disponible sur: <https://books.openedition.org/editionsmsh/3778?lang=fr> ;DOI :<https://doi.org/10.4000/books.editionsmsh.3778>. Consulté le 03-06-2020.
- Macrotte, P et Bourdeau, L. (2010). « La promotion des sites du patrimoine mondiale de l'UNESCO : compatible avec le développement durable ». *Management& avenir*. 4(34). (En ligne), disponible sur : <https://www.cairn.info/revu-management-et-avenir-2010-4-page-270.htm>
- Miniconi, R et Guyot, S. (2010) « Conflits et coopérations en territoire montagnard Mapuche(Argentine) ». *Revue de Géographie Alpine*.98-1.En ligne, disponible sur URL :<http://journals.openedition.org/rga/1105>;DOI:<https://doi.org/10.4000/rga.1105> consulté 11-3-2022
- Mousse, S, 1990 « Protection de la nature et gestion agricole dans le Parc national des Cévennes », Strates, disponible sur <http://journals.openedition.org/strates/1490> consulté le 09 mai 2018
- Poulin, G. (2002). « Tourisme et parc nationaux : impacte sur les communautés limitrophes, le cas de Tadoussac ». *Vertigo, la revue électronique en science de l'environnement*. Vol 3. En ligne, disponible sur :<http://journals.openedition.org/vertigo/4134> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/vertigo.4134> . Consulté le 06/11/2020
- Tabariés, M. (2005).Les rapports du GREMI. L'analyse territoriale de l'innovation ou 20 ans de recherche sur les milieux innovateurs (en ligne) disponible sur : HAL Id:halshs-00193845.<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00193845/document> consulté le 29-06-2022
- Tissot, T. 2015 : « Le développement touristique dans les parcs naturels Régionaux italiens, L'exemple italien. Exemple de Porto ». *Dumas*. (01114353). En ligne, disponible sur <http://dumas.ccs.cnrs-01114353> . Consulté le 15-01-2018
- Watremez, A. (2013). « Les plans de gestion patrimoine mondial de l'Unesco : un outil de développement territorial au service des collectivités locales ? ». *La Lettre de l'OCIM*. 149 Enligne, disponible sur URL : <http://journals.openedition.org/ocim/1283>
- Barbault, R. (nd) « Protection de la nature- Mesures de conservation des espèces ». *Encyclopaédia Universalise*. (En ligne) disponible sur :<https://www.universalis.fr/encyclopedie/protection-de-la-nature-mesures-de-conservation-des-especes/> consulté le 19 janvier 2018

- Bénos, R et Milian, J. (2010) « Quel patrimoine naturel pour construire l'action publique ? « La politique » des Grand Sites dans le massif du Ganigou, *Sud- Ouest européen*. (Enligne) disponible sur URL : <http://journals.openedition.org/soe/1186> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/soe.1186> - Consulté le 23 avril 2022
- Agence Régionale du patrimoine. (2009). Le patrimoine principe du développement durable. (Province Alpes-Cote D'asure). Cahiern6. (En ligne) disponible sur <https://www.gouf.fr/mer-et-litoral.r767.htm> . Consulté le 1-12-2017.
- Alban, N et Hubert, G. (2013). « Le model des parcs nationaux à l'épreuve du territoire. » *Vertigo- La revue électronique en science de l'environnement*. 13 (2) (En ligne), disponible sur : <https://journals.openedition.org/vertigo/14081>;DOI:<https://doi.org/10.4000/vertigo.14081> consulté le 16 janvier 2018
- Angeon, V, Boisvert, V et Caron, A. (2007). « La marque Parc naturel régional ». Un outil au service d'un développement local durable et un modèle pour les pays du Sud ? *Afrique contemporaine*, 2007/2 (n° 222), p. 149-166. DOI : 10.3917/afco.222.0149. URL : <https://www.cairn.info/revue-afrique-contemporaine1-2007-2-page-149.htm> le03-052022
- Avocat, C.1981 : « Les parcs nationaux canadiens, problématique et évolution. *Géocarrefour*.56/3. En ligne, disponible sur : https://www.persee.fr/doc/geoca_0035-113x_1981_num_56_3_395. Consulté 11-03-2022.
- Babou, I. (2015). « Patrimonialisation et politiques de la nature : Le parc national de la Réunion ». *Vertigo, la revue électronique en sciences de l'environnement*.15(1). (En ligne), disponible sur : <http://journals.openedition.org/vertigo/16038>; DOI : <https://doi.org/10.4000/vertigo.16038> consulté le 1-11-2017.
- Baudet, S et Wisner, V. 2012 : « Vers une économie territoriale et durable, territoires, environnement et développement durable en Île-de-France». *Teddif*. (En ligne), disponible sur : <http://docplayer.fr/3687689-Teddif-vers-une-economie-territoriale-et-durable.htm>. Consulté le 11-03-2022.
- Benoudjita, N et Ignassou, A. 2017 : « Comment les aires protégées structurent les écosystèmes des périphéries. ». *International journal of Biological et Chimical Science*. 11(5). En ligne disponible sur <http://ifgdg.org.2225-2242p>. Consulté le
- Boujrouf, S. 2014. « Ressources patrimoniales et développement des territoires touristiques dans le Haut Atlas et les régions sud du Maroc ». *Revue de géographie alpine*.102/1. (En ligne), disponible sur : <http://journals.openedition.org/rga/2259> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/rga.2259>, consulté le 01/11/2017
- Brassard, F. (2009). « Les aires protégées avec utilisation durables des ressources naturelles : est –ce possible dans les forets québécoises ? » *VertigoO* . P.(en ligne) disponible sur: <http://journals.openedition.org/vertigo/7243>;DOI: <https://doi.org/10.4000/vertigo.7243> . Consulté le 11-09-2021

- Breton, J-M. (2009). « Aire protégée, gestion participative des ressources environnementales et développement touristiques durable et viable dans les régions ultra - périphériques ». *Etudes caribéennes*. (12). (En ligne) disponible sur : <http://journals.openedition.org/etudescaribeennes/3560>;DOI:<https://doi.org/10.4000/etudescaribeennes.3560>. Consulté 18/08/20
- Brodhag, C, Gondran, N et Delchet, K. (2004), « Du concept à la mise en œuvre du développement durable : théorie et pratique autour de guide SD 21000 ». *Vertigo La revue en science de l'environnement*. 5(2). En ligne disponible sur : <http://journals.openedition.org/vertigo/3482> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/vertigo.3482> . Consulté le 10-03-2022.
- Cabien, C, 2012.Le réseau de biosphère : Des lieux de collaboration entre chercheurs et gestionnaires en faveur de la biodiversité. *Nature science société*.1Vol 14.page 84-90.En ligne disponible sur <https://www.cairn.info/revue-natures-sciences-societes-2006-1-page-84.htm> Consulté le 17-03-2022.
- Chamb, A, 2004. Les ressources du développement local. En ligne disponible sur :<https://knowledge-uclga.org/IMG/pdf/lesressourcesdudeveloppementlocal.pdf> le 3-05-2022
- Cunha, A, 1988. « Système et territoires, valeurs concept et indicateur pour un autre développement. »*Espace géographique* V17.n 3 118-198p. En ligne disponible surhttps://www.persee.fr/doc/spgeo_0046-2497_1988_num_17_3_2777 consulté le 15-2022
- Dissart, J-C, Molard, A et Vollet, D.2014. « Valorisation des amnités et développement territorial : « Le rôle des Parcs naturels Régionaux », *Vertigo- la revue électronique en science de l'environnement*. (En ligne). Disponible sur URL : <http://journals.openedition.org/vertigo/15286> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/vertigo.15286> **ressaisir consulté le 03-05-2022**
- Doulcier, G. (2013). « La nature en partage : parcs nationaux et protection de la nature ». Les valeurs de l'environnement, ENS, CERES - ERTI, Atelier les valeurs de l'environnement entre éthique et économie. 2^{ème} Semestre. Année2012-2013. Paris. En ligne disponible sur http://www.environnement.ens.fr/IMG/pdf/La_nature_en_partage-2.pdf. Consulté le 14- 04 - 2020.
- Godart, M-F et Decninck, M. « Développement territoriale en milieu rural : quelques exemples en région Wallonne. » *Revue d'Economie Régionale & Urbaine.*, 2003/5 (décembre), p. 909-924. DOI : 10.3917/reru.035.0909. URL : <https://www.cairn.info/revue-d-economie-regionale-et-urbaine-2003-5-page-909>.h-Heritier, S. & Moumanaix, C. (2007). « Protection et gestion dans les parcs nationaux canadien et états-uniens : Quelque enjeux actuels ». (Université Laval, Éd.). *Cahier de géographie du Québec*.51(143), p. 155-176.(En ligne) disponible sur : <https://id.erudit.org/iderudit/016598ar>;DOI:<https://doi.org/10.7202/016598ar> consulté le 22-03-2020

- Héritier, S. (2007). « Les parcs nationaux entre conservation durable et développement local ». *Géocarrefour*. Vol 82/4. (En ligne), disponible sur : <https://journals.openedition.org/geocarrefour/2992> . Consulté le 11/11/2017
- Héritier, S. (2008). « Les parcs nationaux entre conservation durable et développement local ». *Géocarrefour*. Vol82/4. (En ligne) disponible sur : <https://journals.openedition.org/geocarrefour/2992>. Consulté le 20/12 /2017
- Héritier, S. (2015). « Xavier Arnauld De Sartre et Vincent Berdoulay. Des politiques territoriales durables ? Leçons d'Amazonie ». *Géo carrefour*. 90/3. (En ligne), disponible sur : <http://journals.openedition.org/geocarrefour/8945> consulté le 22 mars 2020: [Consulté le 11-3-2022](#)
- Hugues, F, Hirczak, M et Senil, N. (2014). « Territoire et patrimoine : La Co-construction d'une dynamique et des ressources ». *Cairn, Revue d'Économie Régionale & Urbaine*. (5). (En ligne), disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-d-economie-regionale-et-urbaine-2006-5-page-683.htm> ; DOI : <https://doi.org/10.3917/reru.065.0683>. Consulté le 26/12 /2017
- Lagadeuc Y, Chenorkian R(2009).« Les systèmes socio-écologiques : vers une approche spatiale et temporelle », *Natures Sciences Sociétés*, 2009/2 (Vol. 17), p. 194-196.URL:<https://www.cairn.info/revue-natures-sciences-societes-2009-2-page-194.htm>. Consulté le 1-5-2022
- Landel, A et Pecqueur, B.(2000). « Développement territorial : une vie pour les collectivités locales. (En ligne). Disponible sur : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01384875/document>. consulte le 1-12-2017
- Lazarroti, O. (2000). « Le patrimoine et le tourisme : le couple de la mondialisation ». *Mappemonde*. 57(2000.1). (En ligne), disponible sur : <http://www.mgm.fr/PUB/Mappemonde/M100/Lazarrotti.pdf> . Consulté le 11-03-2022
- Lefevre, J – C. (1990). « De la protection de la nature à la gestion du patrimoine naturel », *Patrimoine en folie* (éd. Maison des sciences de l'homme).P .29-75. Paris. (Enligne) disponible sur : <http://books.openedition.org/editionsmsmh/3778> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/books.editionsmsmh.3778>. Consulté 03-06-2020.
- Leloup, F. 2010 : « Le développement territorial et les systèmes complexes : proposition d'un cadre analytique ». *Revue d'économie Régionale& Urbaine*.Vol n4-2010,p 687-70. En ligne disponible sur : DOI : 10.3917/ reru.104.0687. URL: <https://www.cairn.info/revue-d-economie-regionale-et-urbaine-2010-4-page-687.htm> . Consulté le 1-5-2022
- Lepart, J et Marty P. (2006). « Des réserves de nature aux territoires de la diversité : l'exemple de la France »*Annales de géographie*.651(5). En ligne disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-annales-de-geographie-2006-5-page-485.htm>. Consulté le 14-01-2018

- Lequin, M. (2002). « L'écotourisme Expérience d'une interaction nature- culture ». *Téoros*. 21(3). (En ligne), disponible sur :[:https://id.erudit.org/iderudit/1072501ar](https://id.erudit.org/iderudit/1072501ar); DOI: <https://doi.org/10.7202/1072501ar> . Consulté le 11-03-2022
- Milian, J. (2003). « Politique de protection de la nature, l'exemple des espaces naturels protégés ». *Ecologie politique*. 27(1). (En ligne) disponible sur :[:https://www.cairn.info/revue-ecologie-et-politique1-2003-1-page-179.htm](https://www.cairn.info/revue-ecologie-et-politique1-2003-1-page-179.htm) ; DOI: <https://doi.org/10.3917/ecopo.027.0179> Consulté le 10-03-2022
- Mousset, S. (1990). « Protection de la nature et gestion agricole dans le Parc national des Cévennes. ». *Strates*. 5 /1990. (Enligne), disponible sur : <http://journals.openedition.org/strates/1490> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/strates.1490>. Consulté le 11/08/2021
- Ramdane, A. 2011. « La politique de protection de l'environnement en Algérie : Réalisation et échecs ». *Revue El Ouahet- université Ghardaia*, n°13. En ligne disponible sur : <http://elwahat.univ-ghardaia.dz> consulté le 11/08/2021
- Rodary, E, Bonnin, M, Bidoud, C et Meral, P. (2016). L'influence des services écosystémiques sur les aires protégées. Dans : Philip Mera éd. Les services écosystémiques : Repenser les relations nature et société (pp.229-248).Versailles : Edition Quae. (Enligne). Disponible sur : <https://doi.org/10.3917/quae.pesch.2016.01.0229> consulté 22-04-2022"
- Sahali, N et Djenane, A.2021. « Analyse de l'évolution récente de l'arboriculture fruitière en Algérie : Plantation et performance économique. *Revue des recherches Economiques et Financières*. V8.
- Sekkoum, S et Maachou, H- M. (2018). « Le parc national de Tlemcen (Algérie) : Un potentiel touristique sous exploité». *Etudes caribéennes*. En ligne disponible surURL :[:https://journals.openedition.org/etudescaribeennes/12450](https://journals.openedition.org/etudescaribeennes/12450);DOI:10.4000/etudescaribeennes.12450consulté le 28-05-2020
- Triplet, P. (2012). « Manuel de gestion des aires protégées d'Afrique francophone ». (En ligne) disponible sur : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00669157> consulté le 12-04-2020

Thèses et mémoires

- Bertille, D et Fouth O, 2012. « *Contribution de la gestion des aires protégées du bassin du Congo au développement durable à l'échelle locale : Cas du Tri-national de la Sénégal (TNS)* ». Mémoire de master. Université de Maine. (En ligne) disponible sur : https://www.memoireonline.com/12/12/6592/m_Contribution-de-la-gestion-des-aires-protegees-du-bassin-du-Congo-au-developpement-durable--l0.html. Consulté le 11/08/2021.
- Buard, E .2013 . « *Dynamique des interactions espèces-espace. Mise en relation des pratiques de déplacement des populations d'herbivores et de l'évolution de l'occupation du sol dans le parc de Hwange (Zimbabwe)*. » 396 P. Thèse de doctorat en géographie. Université

Panthéon-Sorbonne. Paris. (Enligne) disponible sur :
<https://tel.archivesouvertes.fr/file/index/docid/806834/filename/TheseBuardMars2013.pdf>
consulté le 10-04-2020

-Crépin-Bournival, M. (2015). *La patrimonialisation des parcs nationaux : aux frontières de la nature et de la culture : Le parc national de la Jacque-Cartier*. Mémoire de Maitrise. Québec, Canada. 152P (enligne) Disponible sur <https://corpus.ulaval.ca/jspui/bitstream/20.500.11794/26562/1/32091.pdf> consulté le 23-04-2022

- Dumont-Fillon.N, 2002. « *La politique publique de paysage un outil de gestion des territoires. Le cas du marais Vernier (Eure) et des coteaux de la Roche-Guyon (Val d'Oise)* ».Science de l'Home et société .ENGREF (Agro Paris Tec), 2002 (En ligne) disponible sur. URL :<https://pastel.archives-ouvertes.fr/tel-00005626> consulté le 11/08/2021

- Lagard, K .2016. « *Le tourisme et la faune sauvage : entre réelle volonté de sauvegarde et véritable industrie touristique* ». Mémoire de master. Université de Toulouse. En ligne disponible sur :<http://www.isthia.fr/core/modules/download/download.php?id=735> ,consulté le11/08/2021

- Malek, A. 2011. « *Agenda 21 local et concertation entre discoure et réalité, cas de la vile de Annaba* ». Mémoire de magister. Université Badji Mokhtar Annaba.

- Tissot, T. 2015 : « *Le développement touristique dans les parcs naturels Régionaux italiens, L'exemple italien. Exemple de Porto* ». (HAL id : Dumas -01114353) (En ligne) disponible sur<http://dumas.ccs.cnrs-01114353>consulté le 15-01-2018

-Abdessalam, M. (1995). *Structure et fonctionnement d'un karst de montagne sous climat méditerranéen : Exemple du Djurdjura occidental (grande Kabylie)*. Thèse de doctorat, université-de franche-compte en sciences de la terre, France.

-Adami, N.2009. « *Etude du parc national du Djurdjura : Gestion et évaluation* ». Mémoire d'ingénieur.

-Derridj, A. 1980. « *Le tourisme dans les parcs nationaux : Recherche à travers l'étude du Parc National du Djurdjura d'une symbiose entre le tourisme populaire et la conservation de la nature*. Mémoire de magister. I.N.A, El-Harrach. Alger. 133 p.

-Diall, Rozen Nakanabo. 2013. « *Politique de la nature et nature de l'Etat, (Re) Déploiement de la souveraineté de l'Etat et action publique transnationale ou Mozambique* ».Thèse de doctorat .p574

-Kerbiche F et Kifouche S.2015. « *L'intercommunalité comme outil du développement durable local au sein des communes de montagne. Cas du CET des Ouacifs et le Parc National du Djurdjura(PND)* ». Mémoire de Master. UMMTO. FSEGC p135

-Kharbouche, S. (2012). « *Le tourisme culturel comme facteur de mise en valeur du patrimoine architectural.* » Mémoire de magistère, université de Tlemcen.

Lebreton, C.(2015) « *Gouvernance(s) sur un volcan. Controverses, arrangements et reconfigurations autour des instruments participatifs d'une aire naturelle protégée mexicaine (le Nevado de Toluca)* ».Thèse de doctorat en Géographie. Ecole normale supérieure de lyon .310p (enligne). Disponible sur :https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01265808/file/LEBRETON_Clotilde_2015ENSL1066_These.pdf .Consulté le 18-07-2022

-Mekati, H. (2013). « *Dans quelle mesure, le tourisme de montagne peu-il contribuer au développement local de la Kabylie* ». Mémoire de Master. UMMTO.

-Merabet, K, Mouzni. 2012. « *Potentialité de la biodiversité à l'écodéveloppement an zone de montagne : Cas du Parc National du Djurdjura* ». Mémoire de master. Université de Bejaia.

-Mohamed Sofiane, Idir. (2014). « *Valorisation du patrimoine et développement territorial en Algérie : cas de la région de Bejaia en Kabylie et Djanet dans le tassili n'Ajjer* ». Thèse de doctorat. Université Grenoble Alpes. En ligne : <https://tel.archives-ouverte.fr/tel-00967954> consulté le 25-05-2019

-Mohamed, Amandine. (2011) « *Association des parcs d'activité : enjeux et perspectives pour l'attractivité du territoire* », Thèse de doctorat. Université de Lorraine ,116p

-Mouhous,A (2015) : « *Systèmes d'élevage ruminants en zone de montagne et dynamique d'adaptation des éleveurs : Cas de la région de Tizi Ouzou. Algérie.* ».Thèse de doctorat .UMMTO.276p

-Nagaryam Benoudjita (2016). « *La problématique de gestion durable de la biodiversité au Tchad : impact des aires protégés sur les zones périphérique- cas des parcs nationaux de Monda et Sena Oura* ».Thèse de doctorat. Paris 8.

-Oualikane, S. 2008. « *Organisation de l'espace, développement local et problématique de l'environnement en Algérie : Cas de la Grande Kabylie.* » Thèse de doctorat. UMMTO.

-Poisson, J. 2009. « *Impacte de la gestion participative de conservation dans les parcs nationaux des pays sous développés* ».Mémoire de maîtrise. Québec .Canada

-Rebbas, K. 2014. « *Développement durable au sein des aires protégées algériennes, cas du Parc National de Gouraya et des sites d'intérêt biologique et écologique de la région de Bejaïa* ». Thèse de doctorat. Université de Bejaïa.

-Sadoun L. (2013). « *Le rôle du territoire dans l'émergence de l'entrepreneuriat touristique : cas de la commune de Tigzirt.* ». Mémoire de master. UMMTO

-Sfaksi, N. (2012). « *Suivi de la dynamique paysagère au sein d'un espace naturel protégé :*

Cas du parc national de Taza (wilaya de Jijel, Algérie) », Mémoire de magister. Setif .160P

-Siera- Jimenez, M. (2016). « *Parcs nationaux en transition vers des parcs nationaux naturels anthropisés (PNNa) ? Etude comparative de trois parcs nationaux naturels habités du Continent américain (Colombie, Guyane française, Québec)*. Thèse de doctorat. Université de Pau et des pays de l'Adour .France. (En ligne) disponiblesurhttps://www.researchgate.net/publication/330824318_Parcs_nationaux_en_transition_vers_des_parc_nationaux_naturels_anthropises_PNNa_Etude_comparative_de_trois_parc_nationaux_naturels_habites_du_Continent_americain_Colombie_Guyane_francaise_Qubec consulté le 31-03-2020 .

-Youbi, A . (2009). « *Politique publique et aires protégés paysage patrimoine, Outil de gestion du parc national d'El Kala »*. Mémoire de magister. Université Badji Moukhtar-Annaba 260P. université Badji Moukhtar, Algerie. En ligne disponible sur :<http://biblio.univ-annaba.dz/wp-content/uploads/2014/05/THESE-PDF.pdf> .Consulté le 31-03-2020

-Zeghoudi, H. 2014. « *Revitalisation de la Medina de Nedroma par un parcours historico-culturel*. Mémoire de magister. (Enligne) disponible sur : <http://journals.openedition.org/vertigo/14081> ; DOI :<https://doi.org/10.4000/vertigo.14081> consulté le 11/08/2021

-Textes juridique et législatifs

-Article 2 de la convention du patrimoine mondiale de l'UNESCO. En ligne, disponible sur <http://www.unesco.org/archive/convention-fr.pdf>

-Décret n° 83-458 du 23 juillet 1983 fixant le statut-type des parcs nationaux, définie les missions des parcs nationaux.

-Décret exécutif n° 13-374 du 9 -11-2013 fixant le statu-type des parcs nationaux relevant du ministère chargé des forêts

-Décret exécutif n° 13-374 du 9 novembre 2013 fixant le statut-type des parcs nationaux

-La loi n° 84-12 du 23-07-1984 portant régime général des forêts

-La loi n° 87-03 du 27 janvier 1987 relative à l'aménagement du territoire

-Loi n° 01-19 du 12 décembre 2001 relative à la gestion, au contrôle et à l'élimination des

Loi n° 04-03 du 23 juin 2004 relative à la protection des zones de montagnes dans le cadre du développement durable

-La Loi n° 11-02 du 17 février 2011 relative aux aires protégées dans le cadre du développement durable.

-Rapports et autres documents

- Abdelguerfi A, et Ramdane S .E (2003 b), Mise en œuvre des mesure générale pour la conservation in situ et ex situ et l'utilisation -durable de la biodiversité en Algérie .Rapport de consultation dans le cadre du projet FEM/PNUD, ALG /97 /G31, « Plan d'action et stratégie Nationale sur la biodiversité ».Annexes. Tome IV
- CAR /ASP. (2003). Centre d'Archivistes Régionales pour les Aires Spécialement Protégés (2003) projets pour la préparation d'un Plan Stratégique pour le Convention de Biodiversité dans la région méditerranéenne (PAS-BIO), « Impacte du tourisme sur la biodiversité marine et côtière de la méditerranée ». (En ligne), disponible sur : http://www.rac-spa.org/sites/default/files/doc_spabio/ffr.pdf . Consulté le 12-3-2022.
- MATE-PNUD-FEM. (2015). Planification national sur la biodiversité biologique et mis en œuvre en Algérie du plan stratégique de la conservation sur la diversité biologique 2011-2020 et des objectifs d'Aiche. « Etude diagnostique sur la biodiversité et changement climatique ». (En ligne), disponible sur : <https://info.undp.org/docs/pdc/Documents/DZA/Rapport%20final%20Biodiversit%C3%A9%20et%20CC.pdf>
- PNUD-DGE (direction générale de l'environnement). (2017). Actualisation de la stratégie nationale et du plan d'action nationaux pour la biodiversité .*Stratégie et plan d'action pour la biodiversité.2018-2030. Tunisie.* (En ligne), disponible sur : https://www.iucn.org/sites/dev/files/content/documents/2019/strategie_et_plan_daction_nationaux_pour_la_biodiversite_2018_2030_0.pdf
- Abdelguerfi, A, et Ramdane, S .E. (2003a). Mise en œuvre des mesure générale pour la conservation in situ et ex situ et l'utilisation -durable de la biodiversité en Algérie .Rapport de consultation dans le cadre du projet FEM/PNUD, ALG /97 /G31, « Plan d'action et stratégie Nationale sur la biodiversité ».Rapport de synthèse. Tome II. En ligne disponible sur <http://www.naturevivante.org/documents/strategie/tome2.pdf> consulté le 15-04-2020.
- Abdelguerfi, A. (2003a). *Mise en oeuvre des mesures générales pour la conservation in situ et ex situ et l'utilisation durable de la biodiversité en Algérie.Rapport de consultation dans le cadre du Projet ALG/97-G31.TomeI.* https://www.researchgate.net/publication/308762220_Mises_en_oeuvre_des_mesures_generales_pour_la_conservation_in_situ_et_ex_situ_et_l%27utilisation_durable_de_la_biodiversite_en_Algerie . Consulté le 12-03-2022
- Abdelguerfi, A. (2003b). Mise en œuvre des mesures générales pour la conservation in situ et ex situ et l'utilisation durable de la biodiversité en Algérie. Rapport MATE-FEM/PNUD(ProjetALG97/G31).TomeII. En ligne disponible sur. <http://www.naturevivante.org/documents/strategie/tome2.pdf>: consulté le 15-04-2020.
- Abdelguerfi, A. (2003c). « *Evaluation des besoins en matière de renforcement des capacités nécessaires à l'évaluation et Rapport de consultation dans le cadre du projet FEM/PNUD,*

ALG /97 /G31, *plan d'action et stratégie Nationale sur la biodiversité* ». TomeV .En ligne, disponiblesurhttps://www.researchgate.net/publication/308762119_Evaluation_des_besoins_en_matiere_de_renforcement_des_capacites_necessaires_a_l_evaluation_et_la_reduction_de_s_risques_menant_les_elements_de_la_diversite_biologique_en_Algerie . Consulté le 12-3-2022

-Agence Régional du Patrimoine (province Alpes –Cote d’Azur).(2009) Le patrimoine principe du développement durable. Cahier n 6, (En ligne) disponible sur<http://www.metiers-territoire.eu/pages/documents/cahier06.pdf> consulté le 1-12-2017

Bertheir, E. (2013) « Création de la DATAR 1963 ». Commémoration collection. (En ligne) disponible surhttps://francearchives.fr/fr/pages_histoire/39409. Consulté le 29-06-2022

-Chalabi, B , Beloued, A, & Belhadj, G . (2002). *LES AIRES PROTEGEES Rapport MATE/DGE*.

52phttps://www.researchgate.net/publication/308762002_Mises_en_oeuvre_des_mesures_generales_pour_la_conservation_in_situ_et_ex_situ_et_l'utilisation_durable_de_la_biodiversite_en_Algerie

-Charte international du tourisme culturel (1999) « la gestion du tourisme aux sites de patrimoine significatif ; Adoptée par ICOMOS à la 12^e Assemblée Générale au Mexique ; Octobre 1999-OHDD. (En ligne), disponible sur :<https://www.icomos.org/fr/179-articles-en-francais/ressources/charters-and-standards/176-charte-internationale-du-tourisme-culturel>

-DGF .Direction générale des forêts (2006). Atlas des parcs nationaux algériens.89p

-Fédération des parcs naturels régionaux de France.qui somme-nous les parcs nationaux de France. (en ligne) disponible sur <http://www.parc-naturel-regionaux.fr/article/missions> consulté le11-04-2019

-Haiti, organisation Haitienne pour le développement durable. De Champagne-Ardenne 2006 disponiblesur :https://www.cndp.fr/crdpreims/polepatrimoine/chapitre4_notions/41_definition_patrimoine/01_qu_est_ce_le_patrimoine.htm consulté le 2-11-2017

-Institut de statistique de l'UNESCO. 2018. Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel de l'UNESCO de 1972 : disponible sur <http://uis.unesco.org/fr/node/335034>

-l’U.I.C.N. 2014 .Lignes directives pour les catégories de gestion des aires protégées (En ligne) Disponible sur : <http://www.iucn.org/dbtw-wpd/edocs/1994-007-Fr.pdf>.Consulté le 17-05-2020.

Landel P-A, Senil, N, Mao, P. (2007). Etude sur les pôles d’économie du patrimoine, diagnostic stratégique des ressources patrimoniale de la région de Doukkala-Abda. Rapport provisoire Phase1. (En ligne) disponible sur : <https://core.ac.uk/download/pdf/51929532.pdf> consulté le 29-06-2022

-Laouar, S. 2011. L'Etat de la biodiversité en Algérie. Ministère de l'Aménagement du territoire, de l'environnement et du tourisme.

-Le CRDP de Champagne -Ardenne 2006 disponible sur :http://www.cndp.fr/crdpreims/polepatrimoine/chapitre4_notions/41_definition_patrimoine/01_qu_est_ce_le_patrimoine.htm consulté le 2-11-2017

-MATET (Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et du Tourisme) . (2009). *Quatrième Rapport National sur la mise en œuvre de la convention sur la diversité biologique au niveau national*.117p. Enligne, disponiblesur. <https://www.cbd.int/doc/world/dz/dz-nr-04-fr.pdf>

-PND .2015 . Projet UICN-Med, 2015, « valorisation des zones clés pour la biodiversité en Afrique du nord à travers l'implication des organisations de la société civile dans leur conservation et gestion

-PND. 2013. Evaluation des plans de gestion I, II, III. Elaboration u plan de gestion du plan de gestion IV.

-PND. 2013. Examen périodique 2011,2013 de la réserve de biosphère de Djurdjura, rapport de mise œuvre des recommandations de l'année 2011.

-PND. 2014 .Plate-forme de collaboration scientifique du Parc National de Djurdjura.

-PND.2011. Version finale du plan de gestion II

-PNF. (2008). Les parcs nationaux de France, territoires de référence. Brochure des parcs

PNF. (2008). Les parcs nationaux de France, territoires de référence. Brochure des parcs nationaux. (En ligne), disponible sur : <http://www.parcsnationaux.fr/fr/download/file/fid/509>

-PNUD/FEM. (2014) Conservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles en zone aride et semi arides d'Algérie, Evaluation finale DGF /GEF/PNUD-ALG/G35/2005.p9

-PNUD/FEM. (2014).(PNUD Programme des Nations Unies pour le Devloppement) (FEM Fonds pour Environnement Mondial) .*Conservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles en zone aride et semi arides d'Algérie. Evaluation finale DGF /GEF/PNUD-ALG/G35/2005*.<https://erc.undp.org/evaluation/documents/download/9123>

-UICN. (2014) : Horizon du patrimoine mondial de l'UICN 2014 , une évaluation globale de la conservation du patrimoine mondial naturel (en ligne) disponible sur :<https://portals.iucn.org/library/sites/library/files/documents/2014-039-Fr.pdf> consulté le 22-04-2022

-UICN. (2014). Union International de la Conservation de la Nature. Lignes directrices pour les catégories de gestion des aires protégées (En ligne) Disponible sur

<https://portals.iucn.org/library/sites/library/files/documents/PAG-029-Fr.pdf> Consulté le 17-05-2020.

-UICN. (2015). Union internationale pour la conservation de la nature, rapport annuel sur la biodiversité (Enligne) disponible sur :<https://portals.iucn.org/library/sites/library/files/documents/2016-020-Fr.pdf> consulté le 13/08/2021

-UICN. (2018). Union International de la Conservation de la Nature. *La liste des nations unies des aires protégées, supplément sur l'efficacité de la gestion des aires protégées (En ligne)* disponible sur https://wdpa.s3.amazonaws.com/UN_List_2018/2018%20List%20of%20Protected%20Areas_FR.pdf Consulté le 10-5-2020

.-UICN , sd : Patrimoine mondial : Labels et conventions (en ligne) disponible sur <https://www.iucn.org/fr/r%C3%A9gions/afrique-centrale-et-occidentale/notre-travail/programme-th%C3%A9matique-r%C3%A9gional-airesprot%C3%A9g%C3%A9es-ptr-ap/th%C3%A9matiques-et-projets/patrimoine-mondial-labels-et-conventions> consulté le 23-04-2022

-UICN, 1994. Lignes directrices pour les catégories de gestion des aires protégées. Commission des parcs nationaux et des aires protégées de l'Union mondiale pour la nature, avec l'assistance du Centre mondial de la surveillance continue de la conservation. 102 p.

UICN (2012). Les catégories et critères de la liste rouge de l'UICN Version 3.1. Disponible sur https://uicn.fr/wpcontent/uploads/2016/06/UICN_2012_Catégories_et_critères_Liste_rouge.pdf consulté le 30-06-2022

-UNESCO. (2015). Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel. En ligne, disponible sur <http://ichunesco.org/fr/convert>. Consulté le 11-03-2022

-UNESCO. (2017). Gérer le patrimoine mondial naturel. Paris .

-Références électroniques

-Le dictionnaire français L'internaute (en ligne) disponible sur <http://www.linternaute.com/dictionnaire/fr/definition/parc-national/> consulté le 12-12-2017

-Free Online Books, 2010. Disponible sur <http://scienceéconomiqueblogspot.com/2010/la-théorie-des-bien> consulté le 12-12-2017.

-Maxiscience, Flore(en ligne) <https://www.maxisciences.com/flore/> consulté le 15-12-2017–

-Site internet OMT, sd p1 (En ligne) disponible sur <http://sdt.unto.org/fr/content/définition>

-<https://www.lesechos.fr/monde/enjeux-internationaux/cinq-questions-sur-le-label-patrimoine-mondial-de-lunesco-1336076> .Consulté le 30-06-2022

-<https://economy-pedia.com/11034390-natural-capital>. Consulté le 30-06-2022.

https://wwf.panda.org/fr/wwf_quoi/ .Consulté le 30-06-2022

https://fr.wikipedia.org/wiki/Programme_des_Nations_unies_pour_l'environnement consulté le 30-06-2022

<https://cites.org/fra/disc/what.php> consulté le 30-06-2022

La convention sur la diversité biologique : <https://www.cbd.int/undb/media/factsheets/undb-factsheet-cbd-fr.pdf> .Consulté le 1-07-2022

-Article 333-4 du Code de l'Environnement. Disponible sur : <https://lesamisdupnrdesgarrigues.org/quest-ce-quun-parc-naturel-regional/les-5-missions-des-parcs/>. Consulté le 03-07-2022.

-<https://www.greenfacts.org/fr/glossaire/def/em.htm>Consulté le 03-07-2022.

-https://fr.wikipedia.org/wiki/Gouvernance_environnementale. Consulté le 19-07-2022.

-<https://onisdin.info/fr/ecosystemes-biodiversite/hotspots>. consulté le 13-08-2022

-<https://www.vitamedz.com/fr/Algerie/Aides-et-subsidations-agricoles-fndra-19634-1.html> Consulté le 13-08-2022

-<https://www.depechedekabylie.com/a-la-une/un-joyau-de-la-nature-a-promouvoir/> .Consulté le 23-08-2022

-<https://www.techno-science.net/definition/8418.html>.Consulté le 24-08-2022.

Annexes

Annexe n°1 : Les guides d'entretiens

-Guide d'entretien adressé à l'Administration du PND

- 1- Que pensez-vous du mode de gestion actuel du PND ?
- 2- Quels sont les moyens mis en œuvre pour une gestion durable du PND ?
- 3- Que pensez-vous de la politique nationale de gestion des parcs nationaux à travers le cas du PND ?
- 4- A votre avis, la composition actuelle des effectifs techniques est-elle en mesure de répondre aux missions assignées au parc ?
- 5- Les moyens de gestion actuelle sont-ils suffisants à votre avis pour la réalisation des objectifs du PND ? Le budget alloué au parc répond-il aux besoins et aux préoccupations du parc ?
- 6- La gestion actuelle du PND permet-elle la protection du patrimoine naturel ?
- 7- La gestion du parc permet-elle la contribution au développement de la région ?
- 8- Quel sont les limites du mode de gestion actuel du PND ?
- 9- Pensez-vous que le patrimoine naturel peut être un vrai facteur de développement pour la région ?
- 10- Comment appréciez-vous l'état actuel de la préservation du patrimoine naturel et de son exploitation ? Quels sont les raisons de son surexploitation ?
- 11- Pensez-vous que le patrimoine naturel est bien apprécié par la population et les collectivités locales ?
- 12- Quel est le rôle de la société civile dans le cadre de la valorisation du patrimoine du parc ?
- 13- Quel est le rôle des collectivités locales dans le cadre de la protection et de la valorisation du patrimoine naturel du PND ?
- 14- La population locale contribue-t-elle à la gestion du PND ?
- 15- Comment appréciez-vous le rapport du PND avec ses partenaires ?
- 16- Pouvez-vous nous proposer quelques suggestions pour une gestion durable du PND ?
- 17- Comment voyez-vous l'avenir du développement de la région du PND ?
- 18- Que pensez-vous de la réglementation du parc et son application ?
- 19- Pensez-vous que la législation en vigueur en rapport avec la gestion des parcs nationaux permet-elle la réalisation des objectifs du PND ?
- 20- Pensez-vous que la législation en vigueur est compatible avec les spécificités du PND ? Est-elle bien appliquée ?
- 21- Que pensez-vous d'un mode de gestion alternative pour le PND ? Le quel ?

I-A appréciation sur le mode de gestion actuelle du PND

- Que pensez-vous du mode de gestion actuel du PND ?
- Que pensez-vous du chevauchement des prérogatives de gestion du PND entre plusieurs institutions ?
- Quel est le rôle des institutions et les organismes du tourisme dans la gestion du PND ?
- Quelles sont à votre avis les conditions nécessaires pour une meilleure gestion du PND du parc ?
- Que pensez-vous d'un mode de gestion alternative pour le PND ? Le quel ?

II- La gestion participative au sein du PND

- Que pensez-vous de la gestion participative du PND ?
- Quel est le rôle de la population dans la gestion du PND ?
- Que pensez-vous de la sensibilisation à propos de la protection du patrimoine naturel du PND ?
- A votre avis, comment peut-on instaurer une vraie gestion participative au sein du PND ?

III- Le PND et la protection du patrimoine naturel

- Comment appréciez-vous l'état actuel de la préservation du patrimoine naturel ? Quels sont les raisons de sa surexploitation ?
- Pensez-vous que le patrimoine du PND est bien connu et bien apprécié ?
- Comment se manifeste le rôle des collectivités locales dans la protection du patrimoine naturel du PND ?

IV- La gestion du PND et développement

- Pensez-vous que le patrimoine naturel peut être un vrai facteur de développement pour la région du PND ? Comment ?
- A votre avis, le PND contribue-t-il au développement économique de la région ? Comment ?
- Quel est le rôle des institutions du tourisme dans la valorisation du patrimoine naturel du PND ?
- Pensez-vous que le PND est en mesure de remplir les différentes missions qui lui sont assignées ?
- Pensez-vous que le patrimoine naturel du PND est bien mis en valeur ?

IV-La gestion du PND et l'activité touristique

- Que pensez-vous de l'état actuel de l'activité touristique au PND ?
- Pensez-vous que le tourisme peut être un moyen de valorisation du patrimoine naturel du parc au profit d'un développement de la région ?
- Le PND contribue-t-il au développement de l'écotourisme ? comment ?
- Quel est la nature des conflits existant au sein du territoire du PND ? (gestionnaires-population-collectivités territoriale-institutions)

Guide d'entretien adressé à la direction générale des forêts (DGF)

I-A appréciation sur le mode de gestion actuelle du PND

- Quels sont les organismes qui interviennent dans la gestion du PND ? Quel est le rôle de chacun d'eux ?
- Quel est le rôle de la DGF dans la gestion du PND ?
- Que pensez-vous du chevauchement des prérogatives de gestion du parc entre plusieurs institutions ?
- Que pensez-vous du mode de gestion actuel du PND ?
- Que pensez-vous d'un mode de gestion alternative pour le PND ? Le quel ?
- Comment trouvez-vous les moyens actuels de gestion du PND sur le plan humain, financier et réglementaire ?

II- La gestion participative du PND

- Comment le PND vis la gestion participative et l'amélioration des conditions de vie des populations locales ?
- Que pensez-vous de la gestion participative du PND ?
- Quel est le rôle des collectivités territoriales dans la gestion du PND ?-Quel est le rôle de la population dans la gestion du PND ?
- Que pensez-vous de la sensibilisation à propos de la protection du patrimoine naturel du PND ?
- A votre avis, comment peut-on instaurer une vraie gestion participative au sein du PND ?

III- Le PND et la protection du patrimoine naturel

- Pensez-vous que le patrimoine du PND est bien connu et bien apprécié ?
- Comment appréciez-vous l'état actuel de la préservation du patrimoine naturel ? Quels sont les raisons de sa surexploitation ?
- Comment se manifeste le rôle des collectivités locales dans la protection du patrimoine naturel du PND ?

- III-La gestion du PND et développement

- Pensez-vous que le patrimoine naturel peut être un vrai facteur de développement pour la région du PND ?
- A votre avis, le PND contribue-t-il au développement économique de la région ?
- Comment le PND remplit-il sa fonction d'éducation environnementale ?
- Que pensez-vous de la sensibilisation à la protection du patrimoine naturel du PND ?
- Pensez-vous que le PND est en mesure de remplir les différentes missions qui lui sont assignées ?
- Pensez-vous que le patrimoine naturel est bien mis en valeur ?
- Que pensez-vous de l'état actuel de l'activité touristique au PND ?
- Pensez-vous que le tourisme peut être un moyen de valorisation du patrimoine naturel du parc au profit du développement de la région ?

- Le PND contribue-il au développement de l'écotourisme ?
- Quels sont les principales contraintes qui entravent le bon fonctionnement du PND ?
- Quelles sont à votre avis les conditions nécessaires pour une gestion durable du parc ?
- Pensez vous que le PND est capable de concilier entre les préoccupations de développement et les enjeux de protection du patrimoine naturel ? Comment ?

I-A appréciation sur le mode de gestion actuelle du PND

- Quels sont les organismes qui interviennent dans la gestion du PND ? Quel est le rôle de chacun d'eux ?
- Quel est le rôle du ministère de l'agriculture dans la gestion du PND ?
- Que pensez-vous du chevauchement des prérogatives de gestion du parc entre plusieurs institutions ?
- Quel est le mode de financement du PND ?
- Selon quels critères d'allocation des budgets aux différents parcs nationaux algériens ?
- A votre avis, le budget accordé au PND permet-il la satisfaction de ses préoccupations ?
- Pouvez-vous nous donner des informations sur l'évolution du budget du PND ?
- Comment trouvez-vous les moyens actuels de gestion du parc sur le plan humain, financier et réglementaire ?
- Que pensez-vous d'un mode de gestion alternative pour le PND ? Lequel ?

II- La gestion participative au sein du PND

- Que pensez-vous de la gestion participative du PND ?
- Quel est le rôle des collectivités territoriales dans la gestion du PND ?
- Quel est le rôle de la population dans la gestion du PND ?
- Que pensez-vous de la sensibilisation à propos de la protection du patrimoine naturel du PND ?
- A votre avis, comment peut-on instaurer une vraie gestion participative au sein du PND ?

III- Le PND et la protection du patrimoine naturel.

- Comment appréciez-vous l'état actuel de la préservation du patrimoine naturel ? Quels sont les raisons de sa surexploitation ?
- Pensez-vous que le patrimoine du PND est bien connu et bien apprécié ?
- Comment se manifeste le rôle des collectivités locales dans la protection du patrimoine naturel du PND ?
- Que pensez-vous de la sensibilisation à la protection du patrimoine naturel du PND ?

IV-La gestion du PND et développement

- Pensez-vous que le patrimoine naturel peut être un vrai facteur de développement pour la région du PND ? Comment ?
- A votre avis, le PND contribue-t-il au développement économique de la région ? Comment ?
- Quel est le rôle des collectivités locales dans la valorisation du patrimoine naturel du PND ?
- Pensez-vous que le PND est en mesure de remplir les différentes missions qui lui sont assignées ?
- Pensez-vous que le patrimoine naturel est bien mis en valeur ?

V- La gestion du PND et l'activité touristique

- Que pensez-vous de l'état actuel de l'activité touristique au PND ?
- Pensez-vous que le tourisme peut être un moyen de valorisation du patrimoine naturel du parc au profit d'un développement de la région ?
- Le PND contribue-il au développement de l'écotourisme ? comment ?
- Quel est la nature des conflits existant au sein du territoire du PND ?
- Pensez vous que le PND est capable de concilier entre les préoccupations de développement et les enjeux de protection du patrimoine naturel ? Comment ?

Annexe n°2 : Les spécificités des huit parcs nationaux algériens du Nord

Parc national D'EL-KALA

- 1- Catégorie de gestion selon la réglementation nationale : Parc National
- 2- Catégorie de gestion selon la classification de l'UICN : Catégorie II (Parc National).
- 3- Décret et date de création : n° 83-462 du 23.08.1983
- 4- Classification dans d'autres catégorie de gestion : Catégorie spéciale : Réserve de la Biosphère.
- 5- Localisation et limites géographiques : Situé au Nord Est du pays, limité par la frontière algéro-tunisienne à l'Est et par la mer au Nord. A l'Ouest il est limité par le cap Rosa et au Sud par le Djebel Ghorra.
- 6- Wilaya de rattachement : El Tarf7- Siège : Maison du parc à El Kala
- 8- Nom du parc : Parc National d'El Kala
- 9- Adresse : B.P. N° 73, El Kala W. El Tarf ou Route de la pépinière, El Kala W. El Taf10- Téléphone :Fax N°(038 66 05 73), (038 66 11 71), (038 66 20 57).
- 11- Superficie : 76 438 ha
- 12- Climat et bioclimat : le climat est de type méditerranéen, il se caractérise par une pluviométrie moyenne de 705 mm/an . La température moyenne annuelle est de 18,08°C, la température moyenne maximale annuelle est de 21,48°C et la température moyenne minimale est de 14,09°C. le parc national d'El Kala est classé dans l'étage bioclimatique sub-humide à hiver chaud. En altitude il se situe dans l'humide.
- 13- Diversité floristique :
 - la végétation du parc revêt un intérêt particulier, elle est constituée de plantes aquatiques, d'un ensemble de plantes faisant partie des cortèges floristiques du Chêne liège, du Chêne zeen, de plantes ripicoles et de certaines très rares (*Trapa natans* : châtaigne d'eau et *nymphéa lutéum* : nénuphar jaune. La diversité floristique du parc est estimée à 775 plantes supérieures recensées à nos jours. Parmi elles, Kaddid (1999) note 62 plantes aquatiques au niveau du lac Tonga et MIRI (1996) note 49 plantes aquatiques au lac Oubeïra. Sur la totalité des plantes 17 sont protégées par Décret, cela représente une proportion de 24,68% de la totalité de la flore nationale. Les espèces protégées représentent 2,19% de la flore du parc soit 0,54% de la flore du pays.
 - La flore lichénique corticole
 - est composée de 102 espèces jusque là recensées.
 - Les champignons recensés jusqu'en 2001 est de 131 espèces.
 - Les espèces de phytoplancton identifiées au niveau du lac Oubeïra sont au nombre de 93 espèces.
- 14- Diversité faunistique : En ce qui concerne la faune, les différents travaux menés au sein du parc ont permis une évaluation plus précise de la diversité spécifique pour les différents taxons.
 - Mammifères : quarante (40) espèces connues et recensées dont 26 mammifères terrestres, 2 mammifères marins et 12 mammifères aériens. Les espèces protégées sont respectivement au nombre de 11, 2 et 0 soit au total 13 espèces protégées sur 40. Par rapport à la diversité spécifique mammalienne nationale (107 espèces), les mammifères du parc représentent 37,38 %, les espèces protégées représentent 32,50 % de la diversité du parc soit 12,14% de la diversité nationale.
 - Oiseaux : la particularité du parc national d'El Kala est la population d'oiseaux d'eau hivernante et nicheuse, une bonne partie des espèces est protégées et même en voie de disparition. Les zones humides d'El Kala constituent le dernier sanctuaire pour la survie de ces espèces. La diversité aviaire du parc est de 195 espèces qui se repartie en quatre groupe d'oiseaux : les passereaux 97 espèces dont 18 protégées par décret, les oiseaux d'eau 64 espèces dont 26 protégées par décret, les rapaces 25 espèces la totalité est protégée par décret, le dernier groupe est composé de 9 espèces dont 2 protégés par décret. Au total 71 espèces sont donc protégées sur 195. Par rapport à la diversité spécifique nationale, celle du parc est de 55,71%. La proportion des espèces protégées par rapport à la diversité spécifique du parc et à celle du pays sont respectivement de 36,04 %et 21,28%.
 - Reptiles et Batraciens : les reptiles recensés sont au nombre de 17 dont 2 sont protégés par décret. Les invertébrés : 275 espèces d'invertébrés ont été recensés. Ils se répartissent comme suite : 42 espèces d'Odonates, 91 espèces de Cicindiles, Carabides et Bachnides, 89 espèces de Syrphides, et 53 espèces de lépidoptères.
 - L'Ichtyofaune : l'ichtyofaune marine est constituée de 51 espèces, Au niveau des lacs d'eau douce du Tonga et de l'Oubeïra 13 espèces ont été identifiées, La lagune du Mellah abrite 14 espèces recensées
 - Le zooplancton : les inventaires sur le zooplancton révèle la présence de 55 espèces au niveau du lac mellah.
- 15- Diversité des habitats :

Le parc national d'El Kala est constitué de plusieurs écosystèmes qui lui attribuent une grande richesse spécifique. Ils sont composés de milieux littoraux, dunaires, lacustres, ripicoles, rupicoles, agricoles, forestiers etc... Ces écosystèmes sont eux mêmes composés de plusieurs habitats qui offrent autant de niches écologiques aux animaux et aux plantes.

BELHADJ (1996), identifie vingt deux (22) milieux différents dans le parc national d'El Kala. Les milieux les plus représentés sont entre autres les maquis à strate arborée dense, les subéraies, les maquis etc

16- Sites archéologiques et historiques : Le patrimoine historique du parc national d'El Kala remonte à la période préhistorique. Les premières pièces furent recueillies sur une dune de sables à Aïn Khiar en 1918. En 1939 à l'occasion du congrès de Tunis des sociétés savantes 29 stations préhistoriques ont été portées à la connaissance du public dont 11 se situe à El Kala. Morel (1986) dresse une liste des sites de la région où l'homme préhistorique a abandonné des produits de son industrie lithique. Les datations permettent d'identifier 16 sites du paléolithique inférieur, 57 sites du paléolithique moyen et 82 sites du néolithique.

Les vestiges romaines de la ville d'El Kala appelée à l'époque Tuniza se composent de sarcophages, d'amphores, de colonnes romaines découvertes à Cap Rosa, un palais du nom de Ksar Fatma dans la forêt d'El Aïoun. Aussi des pressoirs à huile et à grains ont été découverts à travers tout le territoire du Parc.

L'époque arabo-ottomane est marquée par les sources thermales et les Qobas dispersées sur l'ensemble du territoire du Parc. La plus importante est celle de Sidi Khaled à El Aïoun.

Le bastion de France, établi à la vieille Calle en 1628 a été utilisé par les français pour la pêche de corail en vertu du traité signé entre le Sultan de Turquie et François premier.

Les sites archéologiques du parc National d'El Kala sont abandonnés aux intempéries, à l'envahissement de la végétation et aux actes de vandalisme et de destruction par les populations locales qui n'hésitent pas à transformer les mégalithes en pierres de constructions.

17- Particularité : Le Parc National d'El Kala abrite les zones humides les plus importantes de l'Algérie. Deux d'entre elles sont classées d'importance mondiale pour les oiseaux d'eau. Les espèces qui y hivernent ou qui y nichent sont en générale rares et protégées : sur 64 espèces 26 sont protégées par Décret soit 40,6%. En moyenne plus de 120 000 oiseaux d'eau hivernent dans la Parc National. Les zones humides de ce dernier sont aussi considérées comme des gîtes d'étapes pour les oiseaux hivernants allant plus au Sud. C'est aussi une zone de nidification par excellence de certaine espèces menacées de disparition (Erismature à tête blanche, Canard nyroca, Sarcelle marbrée, Poule sultane, Toutes les espèces de Héron etc..)

B - PARC NATIONAL DE CHREA

1- Catégorie de gestion selon la réglementation nationale: Parc National

2- Catégorie de gestion selon la classification de l'UICN : Catégorie II (Parc National).3- Décret et date de création : Décret n° 83-461 du 23.08.1983

4- Classification dans d'autres catégories de gestion : classement sur la liste du programme MAB en réserve de la biosphère prévue en 2002.

5- Localisation et limites géographiques : Le Parc National de Chréa fait partie du massif de l'Atlas tellien, il s'étend sur le versant Nord et Sud du massif. L'Atlas forme la partie centrale du Tell qui s'allonge en direction du sud-ouest vers le nord-est suivant les rivages de la Méditerranée. Il est limité au Nord par la plaine de la Mitidja, à l'Ouest par l'Oued Chiffa, au Sud par l'Oued Melah et à l'Est par le col des deux bassins. La plus grande partie de Parc National est située sur une région montagneuse de plissements alpins dont le point culminant atteint 1 629 mètres (Koudiate Abdelkader). Le Parc National de Chréa est géographiquement à cheval sur les territoires des wilayates de Blida et Médéa.

6- Wilaya de rattachement : Blida

7- Siège : à Blida

8- Nom du parc : Parc National de Chréa

9- Adresse : Centre d'interprétation – Boulevard Mohamed Boudiaf - Blida

10- Téléphone : Tel : (025 41 64 61), Fax : (025 41 63 63).

11- Superficie : 26 587 ha

12- Climat et bioclimat : Le climat de Chréa est de type méditerranéen. Les précipitations enregistrées au niveau de la station météorologique de Chréa sont en moyenne de 1400 mm/an. Ces précipitations tombent aussi sous forme de neige.

13- Diversité floristique : les inventaires de la flore supérieure réalisés à nos jours permettent d'estimer la diversité du Parc à 778 espèces cela représente 24,78% de toute la flore sauvage nationale. Les espèces

protégées par Décret sont au nombre de 17 soit 1,92% des espèces végétales du Parc soit 0,47% de la flore du pays. L'inventaire des champignons donne 27 espèces.

14- Diversité faunistique : Les connaissances sur la diversité spécifiques de la faune portent sur les taxons suivants : les mammifères, les oiseaux, les reptiles et batraciens, les mollusques, les insectes, les poissons, les crustacés, les myriapodes, et les annélides.

- Les Mammifères : La diversité mammalienne du Parc est estimée selon les inventaires à 22 espèces (20 mammifères terrestres et 2 aériens) parmi elles 10 sont portées sur la liste des espèces protégées par Décret. Cela représente 45,45% des espèces du Parc. L'ensemble des espèces constitue 20,56% de la diversité spécifique nationale. Par rapport à cette dernière, les espèces protégées représentent 9,34%.
- Les Oiseaux : En général c'est le taxon le plus étudié donc le plus connu. La diversité aviaire du Parc est estimée à 119 espèces dont 13 sont des rapaces. Elle représente 34,0% de la diversité spécifique nationale. Les espèces protégées sont au nombre de 30 (17 passereaux et 13 rapaces), soit 25,21% des oiseaux du Parc soit 8,57% des oiseaux du pays.
- Les Reptiles et Batraciens : 9 espèces de reptiles sont connues dont 1 seule espèce est protégée par Décret ; Les batraciens sont au nombre de 7.
- Les Poissons : au nombre de trois (03) : 02 cyprinidés (la carpe commune et le barbeau) et une (01) espèce d'anguillidés (Anguille européenne).
- Les Crustacés : Ils sont représentés par deux (02) espèces : le cloporte et le crabe d'eau douce.
- Les Mollusques : onze (11) espèces ont été identifiées
- Les insectes : 214 espèces ont été inventoriées elles se répartissent sur les taxons suivants : 18 Arachnides, 85 Coléoptères, 20 lépidoptères, et 91 représentants plusieurs autres taxons.
- Les myriapodes : Ils sont au nombre de 6 dont 3 Diplopodes et 3 Chilopodes.
- Les annélides : une (01) seule espèce identifiée

15- Diversité des habitats : Les différents habitats du Parc National de Chréa sont dominés par les essences forestières principales qui confèrent une certaine physionomie au paysage. C'est sur cette base que les habitats ont été identifiés.

- Les Habitats de la Cédraie : Les formations de cèdre occupent une superficie de 1 200ha. On distingue la cédraie en exposition Nord en mélange avec le Houx et l'If et la cédraie Sud en mélange avec du genévrier.
- Les habitats de la chênaie verte : Cette formation à base de Chêne vert couvre une superficie de 10 000 ha répartie en trois stations : une station fraîche dans la partie centrale du versant Nord, une station en mélange avec du cèdre à Hakou feraoun et une dernière station d'altitude à Djebel Tamesguida et Chréa.
- Les habitats de Chêne liège : Cette espèce couvre une superficie de 900 ha fragmentées en trois îlots, le premier à Djebel feraoun, le deuxième à Djebel Hannous et le troisième à Djebel Tamesguida.
- Les habitats à Pin d'Alep : Cette essence forestière occupe une superficie totale de 3 487 ha répartie sur les deux versants Nord et Sud.
- Les habitats à base de Thuya : Cette formation se trouve sur la partie orientale et couvre une superficie de 3 000ha.
- Les formations ripicoles : les ripisylves se localisent le long des cours d'eau. Elles couvrent une superficie de 1 500 ha.
- Les habitats dégradés : représentés par des terrains à couvert dégradé (maquis dégradé) qui couvrent une superficie de 2 500 ha.
- Les terrains vides : Se sont les terrains sans couvert végétal ou représentés par des prairies maigres. Ils couvrent une superficie de 4 000 ha.

16- Site archéologique et historique ?

17- Particularité : Le Parc National de Chréa abrite la cédraie la plus septentrionale du pays comme le Parc National du Djurdjura ou le massif des Babors. Cette dernière est soumise aux influences climatiques méditerranéennes contrairement aux cédraies de l'Ouarsenis et des Aurès.

C - PARC NATIONAL DE THENIET EL-HAD

- 1- Catégorie de gestion selon la réglementation nationale : Parc National
- 2- Catégorie de gestion selon la classification de l'UICN : Catégorie II (Parc National).
- 3- Décret et date de création : 83-459 du 23.08.1983
- 4- Classification dans d'autres catégories de gestion : Aucune
- 5- Localisation et limites géographiques : Le Parc National de Theniet El Had est un petit massif forestier qui occupe les deux versants du Djebel El Meddad (montagne des cèdres). Il fait partie intégrante du massif des l'Ouarsenis qui constitue la chaîne Sud de l'Atlas Tellien. Il est situé à une cinquantaine de Km au Nord de Tissemsilt et au Sud de Khemis –Miliana. Il est limité par sa partie Ouest à 20 Km à vol d'oiseau par le massif de l'Ouarsenis et dans sa partie Est par la ville de Theniet El Had.
- 6- Wilaya de rattachement : Tissemsilt
- 7- Siècle: Theniet El Had
- 8- Nom du parc : Parc National de Theniet El Had ou Parc National des cèdres.
- 9- Adresse : B.P. 110 Théniet El Had Wilaya de Tissemsilt.
- 10- Téléphone : Tel / Fax : (046 48 43 91)
- 11- Superficie : 3 424 ha
- 12- Climat et bioclimat : Le climat est de type méditerranéen, la pluviométrie est en moyenne de 600mm/an. Les températures moyennes maximales sont environ de 32°C ; les moyennes minimales sont de 2°C.
- 13- Diversité floristique : L'inventaire de la flore du Parc National de Théniet El Had est très incomplet. La principale formation forestière est dominée par le cèdre. Les essences forestières qui composent le reste du massif sont le chêne zeen, le chêne liège, le chêne vert et le Pin d'Alep. Ce mélange d'espèces forestières qui coexistent dans un même milieu s'explique par les influences de climat méditerranéen et du climat semi-aride combiné à l'influence de l'altitude. Le peuplement forestier couvre les ¾ de la superficie du Parc.
- 14- Diversité faunistique : Seuls les mammifères et les oiseaux sont assez bien connus.
 - Les mammifères: 17 espèces sont recensées, parmi elles 10 sont portées sur la listes des espèces protégées par Décret.
 - Les Oiseaux : La diversité spécifique de ce taxon est de 93 espèces don 15 rapaces. Cela représente une proportion de 26,57% de la diversité aviaire nationale. Les espèces protégées au nombre de 25 représente 26,88% de la diversité spécifique du Parc soit 7,14% de celle du pays.
- 15- Diversité des habitats : Les données disponibles concernent les unités écologiques définies par le Parc National selon des critères de physionomie, de couvert végétal, d'espèces et d'exposition. Dans chaque unité écologique se trouve probablement des habitats différents qu'il faudrait identifier.
 - L'unité 1 : Occupe le versant Nord et englobe le peuplement dense de cèdre en mélange avec le chêne zeen et quelques pieds de chêne vert. Cette unité s'étend sur une superficie de 420 ha.
 - L'unité 2 : Couvre sur le versant Sud une superficie de 220 ha. Elle se compose d'un mélange de cèdre et de chêne zeen avec quelques pieds de chêne liège
 - L'unité 3 : Elle se localise à la limite inférieure de l'étage du cèdre sur le versant Sud. Elle est constituée par du chêne liège à l'état de taillis en mélange avec des cépées de chênes vert. Cette unité couvre une superficie de 386 ha.
 - L'unité 4 : Elle est composée par un taillis de chêne vert et située sur le versant Nord. Cette unité couvre une superficie de 625 ha.
 - L'unité 5 : constituée d'un maquis de chêne vert en mélange avec du chêne liège. Elle couvre une superficie de 1 472 ha.
 - L'unité 6 : compose la partie inférieure du Parc qui abrite le maquis de chêne vert en mélange avec du Pin d'Alep. Cette unité couvre 240 ha.

Le reste de la superficie est occupée par des clairières et des affleurements rocheux.
- 16- Site archéologique et historique. ?
- 17- Particularité : Le Parc National de Théniet El Had abrite la plus belle cédraie de l'Algérie. Au Nord, la futaie est composée d'arbres qui avoisinent la hauteur de 35-40 mètres. L'autre particularité est l'existence de cèdres millénaires baptisés : Soultana, Messaoud et Massaouda qui font plus de 10 mètres de circonférence.

D - PARC NATIONAL DU BELEZMA

- 1- Catégorie de gestion selon la réglementation nationale : Parc National
 - 2- Catégorie de gestion selon la classification de l'UICN : Catégorie II : Parc National
 - 3- Décret et date de création : n° 84-326 du 03.11.1984
 - 4- Classification dans d'autres catégories de gestion : Aucune
 - 5- Localisation et limites géographiques : Le Parc National de Belezma est situé sur la partie orientale de l'Algérie du Nord. Il occupe une partie boisée du massif montagneux qui porte le même nom à l'extrémité Ouest du Mont Aurès. Il représente un territoire de forme allongé orienté sud-ouest/nord-est. Le Pic du Djebel Tichaou culmine à 2 136 mètres d'altitude. Il se localise :
 - Au Nord-Ouest à environ 7 km du chef-lieu de la wilaya de Batna,
 - A 119 km au Sud de Constantine
 - A 100 km au Nord de Biskra, dont il subit les influences du climat désertique
 - A 130 km au Sud – Est de Sétif.
- Le Parc National, très peu habité, est cependant entouré de grandes agglomérations situées toutes aux piémonts du majestueux "Mont Belezma" (Batna, Oued-chaâba, Merouana, Oued-el-ma, Seriana, Djerma etc...).
- 6- Wilaya de rattachement : Batna
 - 7- Siège : Jardin de la verdure, Batna ou B.P.154, 05 000 Batna
 - 8- Nom du parc : Parc National du Belezma
 - 9- Adresse : B.P.154, 05 000, Batna
 - 10- Téléphone : Tel : (033 86 24 59), Fax : (033 86 77 09).
 - 11- Superficie : 26 250 ha
 - 12- Climat et bioclimat : La pluviométrie au niveau de la ville de Batna est de 446mm/an en moyenne. Les températures moyennes maximales varient en fonction de l'altitude (1 300 à 2 200 m) de 31,15°C à 24,85°C. Les températures moyennes minimales varient aussi de la même façon, elle passe de – 0,9°C à – 4,14°C pour une dénivelée de 900m.
 - 13- Diversité floristique : La diversité floristique est composée par 447 espèces de plantes sauvages. Cette diversité spécifique représente 14,24% de la flore sauvage nationale. Parmi ces espèces 18 sont portées sur la liste des espèces végétales sauvages protégées par Décret. Soit une proportion de 4,02% du total des plantes du Parc et 0,57% de la diversité spécifique nationale. Les espèces endémiques sont au nombre de 9. La végétation du Parc national du Belezma est dominée par une formation forestière à base de cèdre. Les champignons sont représentés par 29 espèces.
 - 14- Diversité faunistique : La faune sauvage la plus étudiée est représentée par les mammifères, les oiseaux, les reptiles, les batraciens et les insectes.
 - Les Mammifères : Ils sont au nombre de 17 dont 09 espèces sont protégées par Décret. La proportion des espèces protégées est de 52,94% du total du Parc et de 8,41% de la diversité spécifique totale du pays.
 - Les Oiseaux : La diversité aviaire est représentée par 106 espèces dont 85 passereaux et 21 rapaces. Les espèces protégées sont au nombre de 35 dont 21 rapaces
 - Les reptiles : 7 espèces ont été recensées dont 2 protégées par Décret.
 - Les Batraciens : ce taxon est représenté par 2 espèces.
 - Les insectes : 175 espèces ont été identifiées à nos jours dont 11 sont protégés par Décret.
 - 15- Diversité des habitats :

Les différents habitats identifiés au sein du Parc National sont :

 - La cédraie mixte : d'une superficie de 141,5 ha cette cédraie est en mélange avec le chèvrefeuille étrusque et le houx,
 - La cédraie pure : Elle est située dans sa majeure partie sur le versant Nord. Sa superficie est de 2 466,2 ha,
 - La cédraie éparse : Elle couvre 3 071,2 ha et se localise sur le versant Sud où le chêne vert est dominant,
 - Les pelouses d'altitude : Elles occupent une superficie de 833,6 ha. La persistance de la neige jusqu'au mois de mai sur le versant Nord retarde la végétation en donnant une physionomie de pelouse grasse et verdoyante en pleine été.
 - Les pelouses sèches : Elles couvrent 279,3 ha
 - La pinède : d'une superficie de 615,7 ha, elle est constituée d'une jeune forêt de Pin d'Alep et d'un reboisement datant de 1975.
 - Le maquis de chêne vert et de genévrier : Cette formation occupe la classe 5 dite périphérique qui couvre 16 844,5 ha.

- Les falaises et escarpements rocheux : Ces milieux rupicoles constituent l'habitat idéal des rapaces des reptiles et des espèces végétales adaptées aux roches. La superficie est indéterminée.

16-Site archéologique et historique ?

E - PARC NATIONAL DU DJURDJURA

F - PARC NATIONAL DE GOURAYA

- 1- Catégorie de gestion selon la réglementation nationale : Parc National
- 2- Catégorie de gestion selon la classification de l'UICN : Catégorie II (Parc National)
- 3- Décret et date de création : N° 84-327 du 03.11.1984
- 4- Classification dans d'autres catégories de gestion : classement sur la liste du programme MAB en réserve de la biosphère prévue en 2003.
- 5- Localisation et limites géographiques : Le Parc National de Gouraya se situe en amont de la ville de Béjaïa qu'il surplombe par son versant Sud. Le versant Nord s'ouvre sur la mer Méditerranée sur une longueur de côte de 11,5 km constituée de corniches et de falaises abruptes. L'altitude maximale est de 672 mètres.
- 6- Wilaya de rattachement : Béjaïa
- 7- Siège : Béjaïa
- 8- Nom du parc : Parc National de Gouraya
- 9- Adresse : Cité des 100 logements CNEP, route de la liberté Béjaïa
- 10- Téléphone : Tel : (034 21 19 47), Fax : (034 21 27 82).
- 11- Superficie : 2 080 ha
- 12- Climat et bioclimat : Le Parc National de Gouraya se caractérise par un climat typiquement méditerranéen. La température moyenne annuelle est de 15,33°C.
- 13- Diversité floristique : La végétation est assez dégradée sur le versant Sud, elle est composée de maquis et de bouquets de Pin d'Alep éparés. Sur le versant Nord on note la présence du chêne Afares, du chêne Kermes et du Pin d'Alep en peuplement éparés. La diversité floristique du Parc est la plus faible de celle de tous les autres. La richesse spécifique est estimée à 305 espèces de plantes sauvages soit un taux de 9,71% de la flore nationale. Trois (3) espèces sont protégées par Décret. Les algues marines sont représentées par 71 espèces et les algues d'eau douce par 43 espèces.
- 14- Diversité faunistique : Les connaissances sur la faune portent sur plusieurs taxons, les inventaires relatifs à certains groupes d'animaux sont complets (mammifères, oiseaux).
 - Les mammifères : le Parc National de Gouraya abrite 27 espèces de mammifères dont 2 aériens parmi elles 10 sont portées sur la liste des mammifères protégées par la loi. Soit une proportion de 37,03 % de la diversité spécifique du Parc soit 9,34% de la diversité nationale. Toutes les espèces du Parc représentent 25,23% de cette dernière.

Les oiseaux : c'est le deuxième taxon le plus étudié. Le Parc abrite 134 espèces, ce qui le classe en deuxième position après celui d'El Kala qui abrite 195 espèces. Les groupes d'oiseaux les plus importants sont les passereaux (99 espèces dont 12 protégés), les oiseaux d'eau (14 espèces dont 3 protégés), les rapaces (15 espèces tous protégés), autres groupes (6 espèces). Au total sur les 134 espèces inventoriées 30 figurent sur la liste des espèces d'oiseaux protégés par Décret. Ce qui représente 22,38% de la diversité du Parc soit 8,57% du total national. La diversité spécifique aviaire du Parc représente 38,28% de celle du pays.

 - Les invertébrés : Les inventaires concernant ce taxon se rapportent aux Mollusques (6 espèces), aux Annélides (2 espèces), aux Myriapodes (3 espèces), aux Scorpionides (1 espèces) et aux insectes (392 espèces dont 14 sont protégés par arrêté du 17. 01.1995).
 - Les poissons : La partie marine du parc abrite quelques 122 espèces.
- 15- Diversité des habitats : Les habitats du Parc National de Gouraya sont constitués de forêts, de maquis, de falaises, et du milieu marin.
- 16- Site archéologique et historique : Le Parc National de Gouraya abrite des vestiges historiques d'un intérêt national.
 - Le Fort de Gouraya : datant de l'époque espagnole, il est situé au sommet de Djebel Gouraya à 672 mètres d'altitude utilisé à travers les âges comme poste de vigie. Au même titre que le légendaire tombeau de Yemma Gouraya, ces deux monuments attirent des milliers de visiteurs. L'endroit est devenu un lieu de pèlerinage. Sur le

- plan paysager la vue panoramique et plongeante sur le golf de Béjaïa est imprenable.
 - La muraille des Hammadite : datant de l'époque médiévale. Cette muraille a été classée patrimoine national le 1.06.1997.
 - D'autres sites tels que le Fort Lemercier et la tour Doriac, le Bastion du Cap Bouak, le plateau des ruines sont des constructions contemporaines datant de l'époque coloniale.
- 17- Particularité : Le Parc National de Gouraya est très riches en sites pittoresques. A cet effet il répond plus au classement en Paysage protégé qu'en Parc National. La configuration du terrain est telle que les point panoramiques sont très nombreux et offrent des paysages très ouvert et dominants : La corniche du grand phare, le pic des singes au sommet duquel se trouve une des rares tables d'orientation que compte l'Algérie sur son territoire, la baie des Aiguades.

G - PARC NATIONAL DE TAZA

- 1- Catégorie de gestion selon la réglementation nationale : Parc National
- 2- Catégorie de gestion selon la classification de l'UICN : Catégorie II (Parc National)
- 3- Décret et date de création : N° 84-328 du 03.11.1984
- 4- Classification dans d'autres catégories de gestion : classement sur la liste du programme MAB en réserve de la biosphère prévue en 2003.
- 5- Localisation et limites géographiques : Situé sur l'Atlas Tellien en petite Kabylie, le Parc National de Taza, d'une superficie de 3 807 ha , se localise en plein massif forestier de Guerrouch qui s'étend sur 10 960 ha. Le Parc National se trouve à 30km au sud-ouest de Jijel, à 60 km à l'Est de Béjaïa et environ à 100 km au nord-est de Sétif. L'altitude varie du niveau zéro de la mer à 1 121 m , le point le plus haut du Djebel El Ken. La partie littorale s'étend sur 9 km.
- 6- Wilaya de rattachement : Jijel
- 7- Siège : Jijel
- 8- Nom du parc : Parc National de Taza
- 9- Adresse : B.P. 70 B, Route de Constantine, Jijel, Wilaya de Jijel.
- 10- Téléphone : Tel (034 47 31 61), Fax (034 49 85 12).
- 11- Superficie : 3 807 ha.
- 12- Climat et bioclimat : Le massif de Guerrouch reçoit des précipitations abondantes, elles sont en moyenne de 1 186mm/an. La température moyenne annuelle est de 19°C.
- 13- Diversité floristique : Sur le plan physiognomique, Le massif forestier est dominé par la formation forestière à base de Chêne Liège en basse altitude et par le Chêne Zéen en hauteur en mélange à du Chêne Afares. Ces essences caducifoliées sont les plus importantes. Dans les milieux ripicoles d'autres formations sont représentées par l'Aulne, le Merisier, le Saule, le Frêne, et les Erables. Sur la façade marine, la végétation est constituée de formations de Chêne Kermès, d'Oléo-lentisque. La diversité floristique du Parc National de Taza est composée de 434 espèces parmi lesquelles 8 sont portées sur la liste des espèces de plantes sauvages protégées. La flore du Parc représente 13,82% de la diversité nationale du même taxon. Les espèces protégées représentent 1.84% de celle du Parc soit 0,25% du total National. Les plantes médicinales recensées sont au nombre de 147 espèces. L'inventaire des champignons supérieurs attribue au Parc une diversité de 135 espèces qui se répartissent comme suite : 8 Ascomycètes (dont 5 espèces de Discomycètes et 3 espèces de Pyrenomycètes), 127 Basidiomycètes réparties en quatre groupes (les champignons gélatineux : 6 espèces, les Aphyllophorales : 22 espèces, les Agaricales 93 espèces et les Gasteromycètes : 6 espèces).
- 14- Diversité faunistique : Sur le plan faunistique seuls les inventaires des mammifères et des oiseaux sont connus.
 - Les mammifères : Le Parc National de Taza abrite 15 mammifères terrestres, 11 sont protégés ce qui représente une proportion de 73,33% de la diversité spécifique du Parc et 10,28% de la diversité nationale. Les mammifères du Parc représentent 14,01% de la faune mammalienne du pays.

- Les Oiseaux : La faune aviaire est représentée par 131 espèces. les Passereaux (90 espèces dont 17 protégées), les Oiseaux d'eau (11 dont 4 espèces protégées), les Rapaces, (15 espèces toutes protégées), autres oiseaux (6 espèces). Au total 45 espèces sont protégées ce qui classe le Parc proportion de 34,35% de la diversité du Parc soit 12,85% de l'avifaune algérienne. Quant aux espèces du Parc, elles représentent 37,42% du total.
- 15- Diversité des habitats : Les différentes formations dominées par les peuplements forestiers à base de Chêne zeen, de Chêne liège et de Chêne Afares constituent des habitats climaciques pour la faune du Parc. Ces formations se répartissent comme suite :
 - Les formations de Chêne Zeen occupent une superficie de 1 670 ha (43,86%),
 - Les formations de Chêne liège occupent une superficie de 756 ha (19,86%),
 - Les formations mixtes de Chêne liège et de Chêne Zeen occupent une superficie de 155 ha (4,07%),
 - Les formations à Chêne Afares occupent une superficie de 265 ha (6,96%),
 - Les formations ripicoles à peuplier blanc occupent 50ha (1,31%) ,
 - Les maquis et garrigue occupent 368 ha (9,66%),
 - Les affleurements rocheux et les pelouses occupent une superficie globale de 281 ha (7,38),
 - Les terrains nus, les terrasses d'Oueds et les plages occupent une superficie globale de 93 ha (2,45%),
 - Les terrains de cultures occupent 32 ha (0,85%),
 - Les terrains d'habitations occupent 137 ha (3,6%).
- 16- Site archéologique et historique : ?
- 17- Particularité : Le Parc national de Taza a vu son importance patrimoniale grandir lors de la redécouverte en 1989 de la sittelle des Babors par Mr. CHALABI bouzid. Cette espèce découverte dans les Babors par Mr. LEDANT J.P. était depuis considérée comme endémique à cette montagne et à la formation forestière qui la compose en l'occurrence le Sapin de Numidie. Son existence révélée dans tous le Parc national de Taza détruit toutes les thèses énoncées à l'époque à savoir :
 - a- espèce endémique au Babors,
 - b- espèce inféodée uniquement à la chênaie sapinière des Babors,
 - c- espèce d'altitude se répartissant à partir de 1 600m.

H - PARC NATIONAL DE TLEMCCEN

- 1- Catégorie de gestion selon la réglementation nationale : Parc National de Tlemcen
- 2- Catégorie de gestion selon la classification de l'UICN : Catégorie II (Parc Nationl)
- 3- Décret et date de création : N° 93-117 du 12.05.1993
- 4- Classification dans d'autres catégories de gestion : Aucune
- 5- Localisation et limites géographiques : Le Parc National se trouve sur la partie Nord des monts de Tlemcen, il surplombe cette ville. Le point culminant : Djebel Koudia est à 1 418 mètres d'altitude. A l'Ouest la limite passe par la lisière de la forêt de Hafir jusqu'au douar Ahl El-rhafer puis coupe celle-ci vers le Nord. Au nord-ouest il est limité par les Djebels Daia et Kheane ; la limite Est est constituée par le Talweg qui sépare Djebel Dokara et Bou Arb. La limite Sud contourne les Djebels Dahr et Berhal puis longe la piste qui mène vers l'intersection de la route Terny-Meffrouch.
- 6- Wilaya de rattachement : Tlemcen
- 7- Siège : Tlemcen
- 8- Nom du parc : Parc National de Tlemcen
- 9- Adresse : B.P. 187/K Cerisiers, Tlemcen – Wilaya de Tlemcen.
- 10- Téléphone : Tel (043 27 16 38), Fax (043 27 16 39)
- 11- Superficie : 8 225 ha
- 12- Climat et bioclimat : La pluviométrie moyenne annuelle pour cette station est de 674 mm/an. La température moyenne annuelle est de 13,6°C.
- 13- Diversité floristique : La physionomie végétale du Parc est dominée par les formations forestières de Hafir, de Zariffet et de Tlemcen. Les essences qui composent ces forêts sont le Chêne liège, le Chêne Zeen , le Chêne vert et le Pin d'Alep. La diversité floristique est estimée à 702 espèces dont 17 sont protégées sur la liste

des espèces de flore sauvage protégées. La flore du Parc représente 22,36% de la diversité floristique nationale. Les espèces protégées représentent 2,42% de la flore du Parc et 0,54% de la flore du pays.

- 14- Diversité faunistique : Les Taxons les mieux inventoriés sont pour le présent les Mammifères, les Oiseaux,

les Reptiles et les Batraciens.

- Les Mammifères : 16 espèces de mammifères ont été identifiés, 9 sont protégées par Décret soit une proportion de 56,25% de la diversité spécifique du Parc et 8,41 de la faune mammalienne nationale. Le Parc abrite 14,95% des mammifères d'Algérie.
- Les oiseaux : Les inventaires réalisés portent la diversité aviaire à 110 espèces répartie en trois groupes d'oiseaux : 80 passereaux dont 16 protégés, 12 oiseaux d'eau dont 4 protégés et 18 rapaces tous protégés. Au total sur 110 espèces 38 sont protégés par Décret ce qui représente une proportion de 34,54% de la diversité aviaire du Parc soit 10,85% de la diversité nationale. La richesse aviaire du Parc représente 31,42% de la richesse spécifique nationale.
- Les Reptiles : 18 espèces ont été identifiées, une seule est protégée.
- Les Batraciens : 7 espèces recensées aucune n'est protégée.

15- Diversité des habitats :

Il n'existe pas d'études précises sur les habitats du Parc, seules des unités écologiques sont délimitées sur la base des formations forestières :

• Les formations forestières à base de Chêne :

a- La suberaie de Hafir composée d'un peuplement très hétérogène de chêne liège, ce Chêne vert variété ballota, forme rotundifolia et de Chêne Kermès sous espèces Tlemcenienensis.

b- La Chênaie dégradée à base de Chêne liège sur versant Sud dominée par la bruyère arborée, le genêt, la lavande, le diss etc...

c- Plus en altitude et en exposition Sud se trouve la formation à Chêne vert, La Zeenaie est présente dans les cuvettes humides,

d- La pinède est constituée de Pin d'Alep et englobe les forêts de Tlemcen, d'Ain Fezza et une partie de Zariffet

e- Les formations rupicoles s'étendant sur la région d'El Ourit constituée de grottes et de falaises dont l'altitude varie de 770 à 1 250 mètres, Le barrage artificiel de Meffrouche,

f- Les Garrigues occupent l'Est du territoire du Parc. La végétation constituée de quelques pieds de Chêne vert et de genévrier est très dégradée,

g- Les terrains de cultures utilisés pour la céréaliculture et les vergers,

16- Site archéologique et historique

Particularité : Les cascades d'El Ourit attirent plusieurs visiteurs au même titre que les grottes de Beni-Add et le plateau de Lalla-Set.

Annexe n°3 : Les plantes médicinales du PND

Famille	Espèce	Nom commun	Habitat	Usage
Labiées	Stachys officinalis	Bétonne officinale	Forêt de montagnes	Anticatarrhale, purgative, sédative, diurétique et curative des voies urinaires.
	Prunella vulgaris	Brunelle vulgaire	Forêts et pelouses	Soin des plaies récentes, toux et inflammations de la bouche.
	Teucrium chamaedrys	Germandrée	Pelouses de montagnes	Utilisée dans le traitement de la grippe, affections fébriles.
	Ajuga iva	Ivette musquée	Pelouses	Antispasmodique, tonique, fébrifuge, diurétique, antiarthritique et apéritive.
	Melissa officinalis	Mélisse officinale	Ravins humides	Utilisée contre la digestion difficile et les maux d'estomac.
	Mentha pulegium	Menthe pouliot	Lieux humides	Elle est digestive, carminative, cholagogue expectorante et béchique.
	Mentha rotundifolia	Menthe à feuilles rondes	Champs et prairies humides	Elle est digestive, troubles nerveux, les vertiges et les règles douloureuses.
	Salvia sclarea	Sclarée	Pelouses et rocaille	Elle est digestive, elle évite les fermentations de l'estomac et de l'intestin.
	Thymus algeriensis	Thym d'Algérie	Cultures	Elle est digestive et antivomitique.
	Ballota foetida	Ballote noire	Broussailles	Utilisé contre les maladies du foie, vermifuge et stimulant
	Teucrium polium	Pouliot de montagne	Pelouses	Utilisée contre le rhume et la grippe
	Thymus numidicus	Thym		Très utilisée en cuisine, désinfectant digestif et calmant très apprécié contre les douleurs stomacales
Boraginacées	Borago officinalis	Bourrache	Champs et cultures	utilisée contre les fièvres ardentes, bileuses et éruptives.
	Cynoglossum pictum	Cynoglosse	Forêts et pâturages	utilisée comme anti- inflammatoire
Polypodiacées	Adiantum capillus-veneris	Capillaire de Montpellier	Grottes	Contre les infections bronchiques et pulmonaires et inflammation de la vessie.
	Asplenium Ceterach	Doradille	Rochers	Utilisée contre les calculs urinaires
	Pteridium aquilinum	Fougère aigle	Forêts	Utilisée contre la gale
Graminées	Agropyrum repens	Froment rampant	Pâturages	Apéritive, utilisée contre les irritations gastro-intestinales et des voies urinaires.
	Cynodon dactylon	Chien dent	Lieux humides	Utilisée contre les rhumatismes et le manque de moelle osseuse.

Liliacées	Ruscus aculeatus	Fragon, petit houx	Forêts	Rhizome utilisé comme apéritif, contre l'hydropisie, l'ascite et les affections urinaires.
	Allium triquetrum	Ail triquètre	Endroits humides	Utilisée contre les diarrhées et les maux de tête.
	Urginea maritima	Jacinthe de mer	Pâturages	Utilisée contre la grippe, le rhume et la toux.
Oleacées	Fraxinus angustifolia	Frêne commun	Bord des eaux	Utilisé contre les parasites intestinaux et anti rhumatismale.
	Phillyria angustifolia	Philtaire à feuilles étroites	Forêts et broussailles	Cicatrisante des abcès.
Fumariacées	Fumaria officinalis	Fumeterre officinale	Champs	Utilisée contre la jaunisse, les dartres et les affections cutanées.
Rubiacées	Rubia tinctorum	Garance tinctoriale	Cosmopolite	Utilisée efficacement dans la rétention d'urine, congestion rénale et de la vessie.
	Galium apparine	Gale	Milieux humides	Traitement de la stérilité féminine
Geraniacées	Geranium robertianum	Herbe à Robert	Forêts et lieux humides	Utilisée efficacement contre les fièvres muqueuses et typhoïdes et la grippe
Caryophyllacées	Herniaria glabra	Hernière glabre.	Forêts et pâturages	Recommandé dans le traitement des inflammations des voies urinaires, des reins et de la vésicule biliaire.
	Paronychia argentea	Sanguinaire		Possède des propriétés diurétiques aseptiques et spasmodiques.
Lauracées	Laurus nobilis	Laurier noble	Forêts et ravins humides	Utilisée contre les bronchites chroniques, l'hydropisie, les fermentations intestinales, l'insomnie et les règles douloureuses.
Araliacées	Hedera helix	Lierre grimpant	Lieux frais des forêts	Utilisée dans les traitements de la peau comme l'érysipèle, la teigne et les brûlures du premier et second degré.
Linacées	Linum usitatissimum	Lin cultivé	Forêts	Utilisée dans le traitement des inflammations des voies urinaires.
Malvacées	Malva silvestris	Mauve	Bords de chemins	Très riche en mucilage, émolliente
Hypericacées	Hypericum perforatum	Millepertuis officinal	forêts et pelouses	Traitement des plaies, ulcères, des brûlures et asthmes.
Myrtacées	Myrtus communis	Myrte commun	Forêts de chênes	Utilisée dans le traitement des organes respiratoires, des voies urinaires et hémorroïdes.
Rhamnacées	Rhamnus alaternus	Alaterne	Forêts et brouss.	Utilisée contre la jaunisse.
Ulmacées	Ulmus campestris	Orme	Bords des cours	Utilisé contre la diarrhée, rhumatisme, fièvres intermittentes et insomnies.

			Ortie	d'eau	
Urticacées	Urtica dioica		Ortie	Ravins frais	Utilisé contre le rhumatisme, l'asthme humide, la rougeole et diabète.
	Parietaria officinalis		Pariétaire officinale	Fissures de rochers	Utilisé contre les maladies des voies urinaires, hydropisies, néphrites et calculs.
Apocynacées	Vinca difformis		Pervenche	Forêts et brousse.	Espèce astringente, sudorifique et vulnéraire
	Nerium oleander		Laurier rose	Lieux humides	C'est un hypoglycémiant, Utilisée contre la gale et les chutes de cheveux
Salicacées	Populus nigra		Peuplier noir	Cours d'eau	Désinfectant, diurétique.
	Salix alba		Saule blanc	Rives des cours d'eau	Fortifiant de l'appareil digestif.
Plantaginacées	Plantago major		Plantain	Lieux humides	Utilisée contre les catarrhes bronchiaux, la toux, la coqueluche et l'enrouement.
Polygonacées	Polygonum aviculare		Renouée des oiseaux	Champs	Utilisée contre les diarrhées, diurétique et vulnéraire.
	Rumex conglomeratus		Oseille sauvage	Lieux humides	Utilisée contre le rhume
Ombellifères	Sanicula europea		Sanicule d'Europe	Forêts humides	Utilisée contre les troubles digestifs, les gaz intestinaux et les hémorragies internes.
	Smyrnium olusatrum		Maceron	Lieux frais	Utilisée contre les douleurs rhumatismales
	Thapsia garganica		Thapsia	Pâturages	Utilisée contre la faiblesse, la fièvre et le rhumatisme
Caprifoliacées	Sambucus nigra		Sureau noir	Forêts humides	Utilisée contre les catarrhales des organes respiratoires et pour favoriser la sudation contre la grippe.
	Viburnum tinus		Laurier tin	Forêts et broussailles	Utilisée contre les ophtalmies.
	Lonicera etrusca		Chèvre feuille étrusque	Forêts et broussailles	Les feuilles sont pectorales
Cistacées	Cistus monspeliensis		Ciste de Montpellier	Terrains calcaires	Utilisé dans les traitements des brûlures cutanées.
	Cistus salvaefolius		Ciste à feuilles de sauge	Rocailles	Utilisée comme apéritif
Cucurbitacées	Ecballium elaterium		Concombre d'âne	Bords des champs	Utilisée contre l'ictère, épistaxie et les hémorroïdes.
Cupressacées	Juniperus oxycedrus		Genévrier oxycedre	Forêts	Utilisée contre les abcès, angoisse et la grippe

Aristolochiacées	Aristolochie longa	Aristolochie	Endroits humides	Indiquée contre le diabète, les maux d'estomac et le rhumatisme.
Asteracées	Artemisia absinthium	Absinthe officinale	Forêts claires de montagne	Utilisée contre la stérilité.
	Calmentha officinalis	Calament officinal	Pelouses et forêts	Fébrifuge, béchique et anti- grippale.
	Centaurea calcitrapa	Chardon étoilé	Terrains incultes	Utilisée contre les vertiges
Rutacées	Ruta angustifolia	Rue	Terres incultes	Anti-diarrhéique, antivomitif et utilisée contre les chutes de cheveux.
alacacées	Ruta montana	Rue de montagne	Terres incultes	Utilisée contre les maux digestifs
	Populus alba	Peuplier blanc	Bords des cours d'eau	Utilisée pour le traitement de l'arthrite et les fractures.
	Salix pedicellata	Saule pédicellé	Lieux humides	Utilisée contre le rhumatisme
Equisetacées	Equisetum ramosissimum	Frêle rameuse	Bords des cours d'eau	Utilisée contre les chutes de cheveux
Fagacées	Ceratonia siliqua	Caroubier	Forêts	Astringente et antidiarrhéique
	Quercus ilex	Chêne vert	Forêts	Utilisée contre les maux digestifs (hyperacidité de l'estomac).
Papaveracées	Papaver rhoeas	Coquelicot	Champs	Utilisée contre les insomnies et les inflammations oculaires.
Juncacées	Melissa officinalis	Melisse officinale	Ravins de montagnes	Utilisée contre les vomissements et les maux d'estomac.
Papillionacées	Cytisus triflorus	Cytise à trois fleurs	Chênaie verte	Cicatrisant et hémostatique
Renonculacées	Calycotome spinosa	Calycotome	Forêts et broussailles	Utilisée contre la fatigue
	Clematis flammula	Clematite	Champs	Utilisée comme bain de bouche
	Daphne gnidium	Garou	Forêts	Utilisée contre les douleurs dorsales.
Fumariacées	Fumaria capreolata	Fumeterre	Décombres	Utilisée contre les eczémas.
Anachardiacees	Pistacia lentiscus	Pistachier lentisque	Forêts	Utilisée contre l'hypotension et le diabète.
Orchidacées	Orchis italica	Orchis d'Italie	Forêts et broussailles	Utilisée contre l'impuissance
Silenoides	Silene inflata	Silène enflée	Lieux humides	Utilisée contre l'anorexie et les maux digestifs
Scrofulariacées	Verbascum sinuatum	Molène sinuée	Champs	Utilisée contre les maladies rhumatismales.

Annexe n°4 : Le patrimoine floristique et faunistique du PND
Champignons lignicoles :

N°	Saisons	Champignons	Hôte	Organes
1	Automne- hiver	Trametes versicolor	Chêne vert	branches cassées et souches
2	Automne- hiver	Hypophora fascicular	Cèdre	Troncs par terre
3	Automne- hiver	Phellinus pini	Cèdre	Branches tombées
4	Automne- hiver	Sarcoscypha coccinea	Cèdre	Branches tombées
5	Automne- hiver	Tremella mesenterica	Chêne vert	Branches tombées
6	Automne- hiver et printemps	Hymenochaete rubiginosa	Chêne vert	Branches tombées et troncs de faible diam
7	Automne- hiver	Caloporus taxicola	Chêne vert	Branches et rameaux
8	Automne- hiver	Auricularia mesenterica	Chêne vert	Racines à nu d'arbres vivants
9	Automne- hiver	Trichaptum fusco- violaceum	Cèdre	Branches tombées
10	Automne- hiver	Trichaptum abietinum	Cèdre	Branches et bois d'œuvres
11	Automne- hiver	Trametes pubescens f. myriadopora	Chêne vert	Branches tombées
12	Automne- hiver	Hexagona nitida	Chêne vert	branche et tronc décortiqué, cassé et tombés, arbres morts ou vivant.
13	printemps- été	Hexagona nitida	Chêne vert	Tronc abattu
14	printemps- été	Perreniporia ochroleuca	Cèdre	Arbre vivant
15	Automne- hiver	Phellinus sp.	Cèdre	Arbre mort et sec
16	printemps- été	Phellinus sp.	Cèdre	Arbre vivant
17	Automne – hiver	Poria millavensis	Chêne vert	Rameaux
18	Automne – hiver	Stereum ochraceo-flaveum	Chêne vert	Branche 3 cm diam. Décortiquée
19	Automne- hiver	Gymnopilus suberis	Chêne vert	souche 60 cm haut
20	Automne- hiver	Hymenoscyphus calyculus	Chêne vert	rameaux

Mammifères :

Familles	Genre et Espèce	Noms Communs	Nom.local	Abon.	Unité.Ecolo
Félidés	Felis serval	Serval	Amchich boudrar	PR	Forêts
	Felis Caracal	Lynx		PR	Forêts
	Felis sylvestris	Chat sauvage		RR	Forêts
Hyénidés	Hyena hyena	Hyène ragée	Ifis	R	Forêts

Cercopithécidés	Macaca sylvanus	Singe Magot	Idou – Ivki	A	Toutes
Canidés	Canis aureus	Chacal doré	Ouchen	A	Toutes
	algirensis	Renard roux	Avaragh	A	Forêts
Mustélidés	Vulpes vulpes				
	Mustella nivalis	Belette	Thader'ar'ats	R	Forêts/ rivières
Viverridés	Herpestes ichneumon	Mangouste	Izirdi	R	Forêts
	Genetta genetta	Genette	chebirdou	R	Forêts
Suidés	Sus scrofa	Sanglier	Ilef	A	Forêts
Hystriéidés	Hystrix cristata	Porc-épic	Aruy	PR	Eboulis
Erinnaceidés	Erinaceus algirus	Hérisson	Inissi	A	Maquis/forêts
Léporidés	Lepus capensis	Lièvre brun	Agounin	PA	Maquis/ garrigues
Muridés	Apodemus sylvaticus	Mulot sylvestre	Aghardha lakhla	R	Toutes
	Rattus norvegicus	Surmulot	Aghardha	A	Toutes
Soricidés	Crocidera rusula	Musaraigne à musette	Aghardha lakhla	R	Toutes
Muridés	Rattus rattus	Rat noir	Agharda	A	Toutes
Rinolophidés	Rhinolophus hipposideros	Rhinolophe petit fer à cheval	Seilal	A	Grottes,
	Rhinolophus ferrumequinum	Grand rhinolophe	‘	A	

Vespertilionidés	Eptesicus serotinus Myotis nattereri Pipistrellus kuhli Pipistrellus pipistrellus Hypsugo savii Plecotus sp Plecotus teneriffae Myotis maghrebae Barbastella barbastellus	Serotine commune Murin de nattereri Pipistrelle de Kuhl Pipistrelle commune Vespere de savi Oreillard gris Oreillard de Tenerife Murin du Maghreb Barbastelle d'Europe	“, “, “, “, “, “, “, “, “, “,	A R A A A A A A RR	forêts et veilles batisses.
Molossidés	Tadarida teniotis	Molosse de cestoni	“,	A	

Légende : **R** : Rare, **P** : Probable, **AR** : Assez rare, **A** : Abondant **RR** : Rarissime, **PR** : espèce protégée.

a. L'avifaune :

Familles	Genre et Espèce	Nom/Commun	Nom/local	Statu	Abon.	Hab	Unit. Ecol.
Accipitridés	Accipiter nisus	Epervier d'Europe	Alvaz	S		PF	5 & 6
	Aquila chrysaetos	Aigle royal		S		PF	5 & 6
	Buteo rufinus	Buse féroce		S		F	1 & 2
	Circus gallicus	Circus Jean le Blanc		MEN		PF	
	Gypaetus barbatus	Gypaète barbu	Igudier	S	RR	M.O	
	Hieraetus fasciatus	Aigle de Bonelli		S		M.O	
	Hieraetus pennatus	Aigle botté	Igudier	MEN		M.O	
	Gyps fulvus	Vautour fauve		S		M.O	
	Neophron percnopterus	Vautour percnoptère		MEN		MO	
	Milvus migrans	Milieu noir	Igudier	MEN		MOR	
	Milvus milvus	Milieu royal		SNN	R	MO	
	Aegypius monachus	Vautour moine		M	RR	MOF	

Alaudidés	Alauda arvensis Galerida cristata Galerida thekla Lullula arborea Calandra cinera Melanocorypha calandra	Alouette des champs Cochevis huppé Cochevis de teklæ Alouette lulu Alouette calandrelle Alouette calandre		S S S S MEN S		P P P P P P	
Apodidés	Apus apus Apus pallidus Apus melba Apus affinis	Martinet noir Martinet pâle Martinet alpin Martinet à croupion blanc		MEN MEN MEN MEN		F F F F	5 5
Caprimulgide s	Caprimulgus europaeus	Engoulevent d'Europe		MEN		MO	
Certhiidés	Certhia Brachydactyla	Grimpereau Brachydactyle	Mechkand eth	S		F	1 & 2
Columbidés	Columba livia Columba palumbus Columba oenas Streptopelia turtur	Pigeon biset Pigeon ramier Pigeon colombin Tourterelle des bois	Ithvir Azitout Tamila	S S MH MEN	A	F P F Cos	5 1 & 2
Corvidés	Corvus corax Garrulus glandarius Pyrrhocorax pyrrhocorax	Grand Corbeau Gaie des chaînes Grave à bec rouge	Tagarfa Ajaghgh Ajaja	S S S	A A A	Cos F FL	1 & 2 5
Cinclidés	Cinclus cinclus	Cincle plongeur		S	RR	R	
Cuculidés	Cuculus canorus	Coucou gris	Tikouk	MEN	R	Bois	
Coracidés	Coracias garrulus	Rollier d'Europe		MEN	R	Bois	
Emberizidés	Emberiza calandra Emberiza cia Emberiza cirulus Emberiza hortulana	Bruant proyer Bruant fou Bruant zizi Bruant ortolan	Adharis Adharis Adharis Adharis	S S S MH		L L Bois Bois	6 6 1 & 2 1 & 2
Falconidés	Falco maumani Falco peregrinus Falco tinnuculus Falco pelegrinoides	Faucon crécerellette Faucon pèlerin Faucon crécerelle Faucon de Barbarie	Afalku Afalku Afalku Afalku	MEN S S MNN		FL FL FL FL	5 & 6 5 & 6 5 & 6

	Acanthis cannabina Carduelis carduelis Coccothraustes	Linotte mélodieuse Chardonneret élégant Gros bec	Timarkem t	S S S		Cos Cos Cos	

Fringillidés	coccythraustes Chloris chloris Fringilla coelbs Loxia curvirostra Serinus serinus	Verdier Pinson des arbres Beccroisé des sapins Serin cini	Abergzao u Abenferiu o	S S S S		Cos Cos F Cos	
Hirundinidés	Delichon urbica Hirundo rupestris Hirundo rustica	Hirondelle des fenêtres Hirondelle des rochers Hirondelle de cheminée	Tiferlelest Tiferlelest Tiferlelest	MEN S MEN	R R	Cos F Cos	5
Lanidés	Lanus excubitor Lanus senator	Pie-grièche grise Pie-grièche à tête rousse		S MEN	R	P P	
Meropidés	Merops apiaster	Guépier d'Europe	Ayamoun	MEN		V	
Motacilidés	Anthus campestris	Pipit rousseline		MEN		L	6
	Anthus pratensis	Pipit des près		MH		L	6
	Anthus trivialis	Pipit des arbres		MEN		L	6
	Anthus spinoletta	Pipit spioncelle		MH		L	6
	Motacilla alba	Bergeronnette grise	Tabouzgra	MH		PMO	
	Motacilla cinerea	Bergeronnette des ruisseaux	iz Tabouzgra	MEN N		Rui	4
Muscicapidés	Motacilla flava	Bergeronnette printanière	iz Tabouzgra	MEN N			
	Tchagra senegala	Tchagra à tête noire	iz	MEN N	RR		
	Muscicapa striata	Gobe-mouche gris		MEN		Cos	1 & 2
	Ficedula hypoleuca Ficedula albicollis	Gobe-mouche noir Gobe-mouche noir à collier		MEN MEN MEN	R	F F	1 & 2 1 & 2
Oriolidés	Oriolus oriolus	Loriot d'Europe		MEN	R	F	1 & 2
Paridés	Parus ater	Mésange noire	} Abuhadad h	S		MF	
	Parus caeruleus	Mésange bleue		S		F	1, 2
	Parus major	Mésange charbonnière		S		F	1, 2
Phasianidés	Alectoris barbara Alectoris graeca	Perdrix gabra Perdrix bartavelle	Thaskurt Thaskurt	S S		MM MO	

	Coturnix coturnix	Caille des blés	Thajira	S		MO	
Picidés	Dendrocops major	Pic épeiche		S		Cos	
	Dendrocops minor	Pic épeichette		S		Cos	
	Jynx torquilla	Torcol fourmilier		S	R	Cos	
	Picus viridis	Pic vert		S		Cos	
Plocéidés	Passer domesticus	Moineau domestique	Iziouche	S		Cos	5 & 6
	Passer hispaniolensis	Moineau Espagnol	Iziouche	S		MO	
	Petronia petronia	Moineau soulcie	Iziouche	S		FL	
Prunellidés	Prunella collaris	Accenteur alpin		S		F	5
Pycnonotidés	Pycnonotus barbatus	Bulbul des jardins		S		Bui	
	Tchagra senegala	Tchagra à tête noire		S	RR	Bui	
Scolopacidés	Scolopax rusticola	Bécasse des bois	Aghvuv	MH	R	FM	1 & 2
Sturnidés	Sturnus vulgaris	Étourneau sansonnet	Azarzour	MH	R	VR	
Troglodytidés	Troglodytes troglodytes	Troglodyte mignon		S		Cos	
Tytonidés	Strix aluco	Chouette hulotte	Timarouft	S		Fo	1 & 2
	Athene noctua	Chouette chevêche	Timarouft	S		MO	
	Tyto alba	Chouette effraie	Timarouft	S		MO	
	Bubo bubo	Hibou grand-duc	Vururu	S		Fo	1 & 2
	Otus scops	Hibou petit duc	Vururu	S		FM	
Sylvidés	Hipolais poliglotta	Hypolais polyglotte		MEN		Fo	1 & 2
	Phylloscopus bonelli	Pouillot de bonelli		MEN		Fo	1 & 2
	Phylloscopus collybita	Pouillot véloce		S		Fo	1 & 2
	Régulus ignicapillus	Roitelet triple bandeau	Sibous	S		Fo	1 & 2
	Sylvia cantillans	Fauvette passerinette		MEN		Bui	
	Sylvia atricapilla	Fauvette à tête noire		S		Bui	
	Sylvia communis	Fauvette grisette		MEN		Bui	
	Sylvia hortensis	Fauvette Orphée		MEN		Bui	
	Sylvia melanocephala	Fauvette mélanocéph.		S		Bui	
	Cisticola juncidis	Cisticole des joncs					
	Carduelis spinus	Tarin des aulnes		Pas	R		
	Rhodopechys githaginea	Bouvreuil githagine		S	R		

Turdidés	Erithacus rubecula Luscinia megarhynchos Monticola saxatilis Monticola solitarius Oenanthe hispanica Oenanthe seebohmi Saxicola torquata Phoenicurus ochruros Phoenicurus moussieri Phoenicurus phoenicurus Turdus merula Turdus musicus Turdus philomelos Turdus viscivorus Turdus torquatus Oenanthe oenanthe	Rouge-gorge Rossignol Philomèle Merle de roche Merle bleu Traquet oreillard Traquet de seebom Traquet pâte Rouge queue noir Rubiette de moussier Rouge queue à front blanc Merle noir Grive mauvis Grive muscienne Grive draine Merle à plastron Traquet motteux	AAZI Ouakour	S S MEN S MEN MEN S MH S MEN N S MH MH S MH MEN		Cos FoB LP LP LP LP Cos LP LP Cos BF Cos F L LP	1 & 2
Upipidés	Upupa epops	Huppe fasciée	Tibib	MEN		M	

Espèces végétales en dangers ou menacées

Nom scientifique	Nom commun	Observation	Nom scientifique	Nom commun	Observation
<i>Pinus nigra</i> ssp <i>mauretanica</i> .var. <i>clusiana</i>	Pin noir		<i>Romulea penzigii</i>		
<i>Juniperus sabina</i>	Genévrier de sabine		<i>Bunium chaberti</i>	Bunium de chabert	
<i>Cedrus atlantica</i>	Cèdre de l'Atlas		<i>Teucrium kabylicum</i>	Germandrée de Kabylie	
<i>Acer obtusatum</i>	Erable napolitain		<i>Teucrium santae</i>	germandrée	
<i>Acer opalus</i>	Erable opale		<i>Thymus dreatensis</i>	thym	
<i>Acer monspessulanum</i>	Erable de Montpellier		<i>Hieracium humilis</i>		
<i>Ilex aquifolium</i>	Houx		<i>Cephalanthera rubra</i>		
<i>Sorbus torminalis</i>	Alisier terminal		<i>Campanula macrorrhiza</i> Var <i>djurdjurenis</i>	campanule	
<i>Sorbus aria</i>	Alisier blanc		<i>Leontodon djurdjurenis</i>		
<i>Taxus baccata</i>	If		<i>Dryopteris aculeata</i> var <i>djurdjurenis</i>		
<i>Arabis alpina</i>	arabette		<i>Poa alpina</i> var <i>djurdjurenis</i>	pâturin	
<i>Arabis doumettii</i>	Arabette de doumi		<i>Fedia calycinia</i>	Fedia	Espèces protégées pour leurs statuts de rareté et leurs rôles écologiques
<i>Festuca algeriensis</i>	Fétuque		<i>Romulea bttandieri</i>	Romulea de Battandier	
<i>Paeonia corallina</i>	Pivoine coralline		<i>Agropyrum marginatum</i> ssp <i>kabylicum</i>		
<i>Linaria atlantica</i>	Linnaire		<i>Aristolochia longa</i> ssp <i>fantaneisii</i> var <i>djurdjurenis</i>		
<i>Digitalis atlantica</i>	digitale		<i>Origanum floribundum</i>	<i>Origan</i>	

Espèces animales en danger ou menacées :
Espèces d’oiseaux

Nom scientifique	Nom commun	Observation	Nom scientifique	Nom commun	Observation
<i>Bubo bubo</i>	Hibou grand duc	Espèces protégées pour leurs statuts de rareté et leurs rôles écologiques	<i>Oenanthe hispanica</i>	Traquet oreillard	Espèces protégées pour leurs statuts de rareté et leurs rôles écologiques
<i>Otus scops</i>	Hibou petit duc		<i>Oenanthe oenanthe</i>	Traquet motteux	
<i>Turdus viscivorus</i>	Grive draine		<i>Turdus torquatus</i>	Merle à plastron	
<i>Turdus philomelos</i>	Grive musicienne		<i>Turdus merula</i>	Merle noir	
<i>Grus grus</i>	Grue cendrée		<i>Alectoris graeca</i>	Perdrix bartavelle	
<i>Loxia curvirostra</i>	Beccroisé des sapins		<i>Oriolus oriolus</i>	Loriot d’Europe	
<i>Gypaetus barbatus</i>	Gypaète barbu		<i>Scolopax rusticola</i>	Bécasse des bois	
<i>Gyps fulvus</i>	Vautour fauve		<i>Tcgagra senegala</i>	Tchagra à tête noir	
<i>Aquila chrysaetos</i>	Aigle royal		<i>Passer hispaniolensis</i>	Moineau espagnol	
<i>Hieraetus fasciatus</i>	Aigle de Bonelli		<i>Milvus migrans</i>	Milan noir	
<i>Circus gallicus</i>	Circaète Jean le blanc		<i>Galerida cristata</i>	Cochevis huppé	
<i>Strix aluco</i>	Chouette hulotte		<i>Apus pallidus</i>	Martinet pâle	
<i>Falco peregrinus</i>	Faucon pèlerin		<i>Apus melba</i>	Martinet alpin	

<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle		<i>Clamator glandarius</i>	Coucou geai	
<i>Falco naumanni</i>	Faucon crécerellette		<i>Emberiza cirius</i>	Bruant zizi	
<i>Tyto alba</i>	Chouette effraie		<i>Emberiza hortulana</i>	Bruant ortolan	
<i>Upupa epops</i>	Huppe fasciée		<i>Falco biarmicus.</i>	Faucon lanier	
<i>Pyrhacorax pyrrhocorax</i>	Grave à bec rouge		<i>Aegyptius monachus</i>	Vautour moine	
<i>Cinclus cinclus</i>	Cincle plongeur		<i>Coracias garrulus</i>	Rollier d'Europe	

Nom scientifique	Nom commun	Observation	Nom scientifique	Nom commun	Observation
<i>Herpestes ichnemon</i>	Mangouste	Espèces protégées pour leurs statuts de rareté et leurs rôles écologiques	<i>Canis aureus</i>	Chacal doré	Espèces protégées pour leurs statuts de rareté et leurs rôles écologiques
<i>Mustella nivalis</i>	Belette		<i>Hyena hyena</i>	Hyène rayée	
<i>Hystrix cristata</i>	Porc-épic		<i>Vulpes vulpes</i>	Renard roux	
<i>Eliomys quercinus</i>	Lérot		<i>Maccaca sylvanus</i>	Singe magot	
<i>Felis sylvestris</i>	Chat sauvage		<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle	
<i>Erinaceus algirus</i>	Hérisson d'Algérie		<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Rhinolophe petit fers à cheval	
<i>Genetta genetta</i>	Genette		<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Rhinolophe grand fers à cheval	
<i>Felis caracal</i>	Lynx caracal		<i>ferrumequinum</i>		
<i>Felis serval</i>	Serval				

Espèces de mammifères :
Espèces de reptiles :

Nom scientifique	Nom commun	Observation
<i>Natrix maura</i>	Couleuvre vipérine	Espèces protégées pour leurs statuts de rareté et leurs rôles écologiques
<i>Coluber hippocrepis</i>	Couleuvre fer à cheval	
<i>Chamelea chameleon</i>	caméléon	
<i>Chalcides ocellatus</i>	scinque ocellé	
<i>Salamandre salamandra</i>	Salamandre terrestre	
<i>Testudo graeca</i>	Tortue grecque	

Espèces très rares du PND

Familles	Genre et Espèce	Nom Commun	N. Ver.	Abond.	Endém.	Statut	Habitat	Uni. Ecol.
Rhamnacees	Rhamnus fragula	Nerprun	Ahmrag	T.R			Forêts humides	1 et 2
	Rhamnus cathartica			T.R			Forêts humides	1 et 2
Rosacees	Potentilla caulescens	Potentille		T.R			Rochers	5
Primadacees	Centunculus minimus			T.R			Bas fonds humides	4
Gentianacees	Exaculum pussuleum			T.R			Pelouses	6
	Centaurium pulchellum Ssp grandiflorum			T.R			Endroits humides	4
	Cicandia filiformis			T.R			Pelouses	6
Convolvulacees	Cuscuta europea			T.R			Cultures	7
Scrofulariacees	Veronica persica			T.R			Cultures	7
	Veronica montana			T.R			Forêts humides	1&2
	Veronica serphilifolia			T.R			Forêts humides	1&2
	Odontites rigidula			T.R			Pelouses	6
	Odontites fradini			T.R			Broussailles	6
	Linaria lanigera			T.R			Terres argileuses	/
Rubiacees	Galium verum			T.R			Forêts hautes	1&2
	Galium verticillatum			T.R			Rocailles	5
Caprifoliacees	Lonicera arborea	Chèvre feuilles		T.R			Forêts	1&2
	Sambucus ebulus	Sureau éboulis		T.R			Eboulis	5
Valerianacees	Fedia capit bovis Ssp bovei			T.R			Champs	5&7
Campanulacees	Campanula trachelium Ssp guenina			T.R			Forêts	1&2
	Campanula macrorrhiza Var djurdjurensis			T.R		End	Rochers	5
	Spergularia campestris			T.R		End	Agouni Bousouil	6
Papillonacees	Ononis aragonensis	Bugrane		T.R			Hautes montagnes	5 & 6
	Vicia ochroleuca Ssp atlantica			T.R			Cédraie	1
Saxifragacees	Saxifraga cymbalaria			T.R			Pelouses	6
	Ribes uva crispa	Grosseiller		T.R			Pelouses	6
	Ribes petraeum			T.R			Erable	1
Renonculacees	Thlaspi bulbosum			T.R			Endroits humides	4
Polypodiacees	Aquilegia vulgaris			T.R			Endroits humides	4
	Dryopteris felix mas			T.R			Rochers	5
	Pteris cretica			T.R				
Hypéricacées	Hypericum acutum	Millepertuis		T.R			Lieux humides	4
	Hypericum hirsutum	Millepertuis hérissés		T.R		End	Azrou Tidjer	5

Annexes

Juncacées	Hypericum afrum				T.R			Lieux humides	4
Graminées	Juncus depemperatus				T.R			Lieux humides	4
	Alopecurus gerardi				T.R	End		Pelouses	6
	Arrhenatherum elatinus Ssp elatius			Queue de renard	T.R			Forêts	1 et 2
	Aiopsis tunella			Ferrassi fromental	T.R			Ravins humides	4
	Poa ligulata Var djurdjurae				T.R			Rocailles	5 et 6
	Catapodium tenellum				T.R			Pâturages	5
Ombellifères	Bunium chabertii				T.R	End	EP	Rocailles	5
	Pimpinella tragium Var djurdjurae				T.R			Rocailles	5
	Sison amonum				T.R			Forêts humides	1 et 2
	Magydaris panacifolia				T.R			Champs,Broussailles	6 et 7
	Heracleum sphondylius Ssp atlanticum				T.R				6
Fumaracées	Corydalis solida			Corydalis	T.R			Pelouses	
Iridacées	Romulea penzigii				T.R	End	EP		
Labiées	Teucrium kabylicum				T.R			Forêts et Montagnes	1 et 2
	Mentha longiflora				T.R			Endroits humides	4
	Lamium hybridum				T.R			Broussailles	6 et 7
Polygonacées	Rumex obtusifolius				T.R	End			
Orchidacées	Orchis masculata				T.R	End	EP	Lieux humides	4
	Cephalantera rubra				T.R			Tikjda	1 et 2
Pirolacées	Monotropa hypogitys			Sucepin	T.R			Cédraie	1
	Orobanche alba			Orobanche	T.R				
Orobanchacées	Orobanche heterantha Ssp Cupaniana				T.R			Pelouses	6
Synantheracées	Filago germanica				T.R			Pelouses	6
Anthemidées	Achillea santolina				T.R			Forêts claires	1et 2
	Achillea ligustica				T.R			Forêts claires	1et 2
	Absinthium alba				T.R			Près de Ain El hammam	1et 2
Liguliflorées	Hypochoeris robertia				T.R	End		Lalla Khededia, Rocaill	5
	Hieracium juranum				T.R			Forêts humides	1 et 2
	Hieracium humile				Rarisi			Colline Haizer	5
	Picris spengeriana				T.R			Pâturages	6
	Andryala laxiflora				T.R				
Elatinacées	Elatina alsinastrum				T.R			Goulmine	6
Solanacées	Mondrogora automnalis			Mandragore d'automne	Raris			Broussailles	6 et 7
Geraniacées	Geranium tuberosum				T.R			Broussailles	6 et 7
	Geranium lanuginosum				T.R			Forêts	1 et 2

Cistacées	Helianthemum fontanesii Helianthemum canum	helianthemoides Var	T.R T.R		Prairies, Broussailles Rochers	6 et 7 5

-Les espèces endémiques du PND

Scrofulariacées	Linaria virgata Ssp calycina					Pelouse	6
Caprifoliacées	Lonicera Kabylica Lonicera arborea			Fedia		Pâturages Paturages	6 7
Campanulacées	Campanula macrorhiza Var Jurjurensis					Rochers	5
Papillonacées	Astragalus dupressus Cytisus purgans Ssp Balansae			Astragale		Rocher, Haizer Pâturages	5 6
Crucifères	Isatis djurdjura Aethionema saxatile Ssp Ovalifolium					Forêts, Rocailles Rocailles	1,2,5
Pinacées	Pinus nigra Var mauritanica			Pin Noir		Forêts	1et 2
Hypericiacées	Hypericum hirsutum Hypericum caprifolium			Mille pertuis hérissé		Azrou Tidjer Cascades	5 4
Graminées	Alopecurus gerardi Poa ligulata Var djurdjurae Agropyron marginatus Ssp kabylicum			Queue de renard		Pelouses Pâturages Lieux humides	6 6 4
Boraginacées	Rindera gymnandra					Rocailles	5
Ombellifères	Bunium chaberti Pimpinella jurdjurae					Rocaille Lalla Khedidja Rocailles	5 5
Cupressacées	Juniperus sabina					Rochers	5
Iridacées	Romulea penzigii Romulea battandieri					Agouni Haizer Agounis	6 6
Caryophyllacées	Spergularia campestris					Agouni Bousouil	6
Polygonacées	Rumex obtusifolius					Lieux humides	4
Orchidacées	Cephalantera rubra					Tikjda	1et 2
Dispacées	Cephalantera mauritanica Ssp Eu-Atlantica						
Liguliflorées	Hydrochoeris robertia Leontodon djurdjurae Hieracium humile					Rocailles Lalla khedidja Pâturages Collines de Haizer	5 6 5
Saxifragacées	Saxifraga dichotoma ssp petraeum					Rocailles de montagnes	5
Crassulacées	Sedum magellens					Rochers	5
Cistacées	Helianthemum canum					Rochers	5

End

Annexe n°5: Les unités écologiques et groupements végétaux du PND

Unités écologiques	Groupelements végétaux ou habitats
Cédraie de Tala-Guilef	Futaie irrégulière pure à <i>Daphne laureola</i> , <i>Ilex aquifolium</i> , <i>Ruscus aculeatus</i> , <i>Lonicera kabylica</i> , <i>Rosa canina</i> et <i>crataegus laciniata</i> . Peuplement pur en altitude et en mélange avec le chêne vert en aval.
Cédraie des Ait-Ouabane	-Cédraie mixte en association avec l'érable de Montpellier, l'érable napolitain, chêne vert, chêne zen, <i>daphne laureola</i> , <i>taxus baccata</i> , <i>Ilex aquifolium</i> , <i>Paenia coralina</i> , <i>Lonicera etrusca</i> et <i>Lonicera kabylica</i> . -Groupement à <i>Cedrus atlantica</i> , <i>Acer obtusatum</i> , <i>Berberis hispanica</i> .
Cédraie de Tikjda	Futaie irrégulière, à <i>Daphne laureola</i> , <i>Genista tricuspidata</i> , <i>Ampelodesma mauritanica</i> , <i>Taxus baccata</i> , <i>Quercus ilex</i> . Peuplement pur en amont, en mélange en aval avec du chêne vert et pin d'Alep.
Cédraie de la source des singes	Cédraie homogène accompagnée de <i>Calycotome spinosa</i> , <i>Quercus ilex</i> , <i>Ampelodesma mauritanica</i> , <i>Juniperus communis</i> et <i>Juniperus oxycedrus</i> . Peuplement pur en amont, en mélange avec du chêne vert en aval.
Cédraie de Tala-Rana	Vieille futaie dégradée à base de <i>Genista tricuspidata</i> , <i>Quercus ilex</i> , <i>Ampelodesma mauritanica</i> et <i>Astragalus armatus</i> . Peuplement pur en amont mais dégradé, en association avec le chêne vert en aval.
Pin noir de Tikjda	Vieille futaie en mélange avec <i>Cedrus atlantica</i> , <i>Pinus halepensis</i> , <i>Quercus ilex</i> , <i>Juniperus oxycedrus</i> , <i>Juniperus communis</i> et <i>Ruscus aculeatus</i> .
Genévrier Sabina de Boussoil	Peuplement épars, se rapporte à une dizaine de sujets seulement.
Genévrier Sabina de Tizi T'senat	Groupement pouvant être assimilé aux groupements des pelouses écorchées à <i>Astragalus armatus</i> , <i>Juniperus communis</i> , <i>Euphorbia luteola</i> , <i>Artemisia absinthium</i> .
Genévrier Sabina de Tizi T'senat	Peuplement identique à celui du Boussoil

Chênaie verte de Tala-Guilef	Peuplements composés de vieilles futaies et de tallis. Groupements à, Juniperus oxycedrus, Calycotome spinosa, Cytisus triflorus, Daphne gnidium, Ampelodesma mauritanicum, Phlomis bovei.
Chênaie verte des Ait-Ouabane	Peuplements composés en majorité de futaies avec quelques formations de taillis issues des incendies. Groupement à Calycotome spinosa et Cytisus triflorus
Chênaie verte de Tikjda	Peuplements composés essentiellement de taillis en mélange avec le Pin d'Alep, le sous bois est dense à base de Cistus monspeliensis, Ampelodesma mauritanicum et Lavandula stoechas.
Chênaie verte de Tala-Rana	Formations à majorité de taillis xérophytiques en mélange avec le pin d'Alep, le sous bois est pyrophile à base d'Ampelodesma mauritanicum, Calycotum spinosa, Cistus monspeliensis et Lavandula stoechas.
Subéraie de Tala Guilef	Vieille futaie claire et dégradée. installée sur un sol siliceux et squelettique, le cortège floristique de cette unité est à base de : Cistus salvifolius, Juniperus oxycedrus et Euphorbia cuneifolia.
Zone humide : Les Cours d'eau et Lac	Cette unité est subdivisée en deux sous unités : 1- Les cours d'eau permanents du Djurdjura : Groupement à base de Salix alba, Populus alba et tremula, Nerium oleander. 2- Un lac d'altitude Goulmim, unique en Algérie du nord, lac rempli d'eau dès les premières pluies en hiver jusqu'au début de l'été. Il s'apparente à une pelouse écorchée en été.
Pelouses	Cette unité est composée de tous les terrains de parcours du Djurdjura. Les groupements caractéristiques de cette unité sont à base d'espèces graminéennes telles que : Alopecurus gerardi, Sison amonium et Agropyrum rupens etc...
Falaises et Escarpements rocheux	Rregroupe tous les milieux rupicoles du Djurdjura. Les groupements rattachés à cette unité sont à bases d'espèces caractéristiques telles que : Juniperus sabina, Berberis hispanica, Rhamnus alpina etc..
Grottes et Gouffres	Habitat d'une flore hygrophile riche à base de Sambucus ebulus, Ribes petraeum, Hedera helix, Lappa minor, Solidago virgaurea, Lamium longiflorum etc..
Reboisements	Peuplements artificiels de pin d'Alep et de cèdres, le cortège floristique accompagnant ces peuplements sont à base d'espèces communes telles que le Genista tricuspidata, Ampelodesma mauritanicum etc.
Cultures	Milieux anthropisés , les principales spéculations sont l'arboriculture et les cultures maraîchères.

Annexe n°6 : La législation nationale et internationale liée aux parcs nationaux**Lois-Ordonnances :**

- **Ordonnance n°67-281 du 20.12.67** relative aux fouilles et protection des sites et monuments historiques.
- **Ordonnance n°73-38 du 25.07.73** portant ratification de la convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel faite à Paris le 23.11.72.
- **Loi n°84-2 du 23.06.1984** portant régime général des forêts, modifiée et complétée.
- **Loi 84-16 du 30.06.84** relative au domaine, national.
- **Loi n°87-17 du 01.08.87** relative à la protection phytosanitaire.
- **Loi n°90-30 du 01.12.90** portant loi dominable.
- **n°91-20 du 2.12.91** modifiant et complétant la loi n°84-12 du 23 juin 1984 portant régime général des forêts
- **Ordonnance n°95-03 du 21.01.95** portant approbation de la convention sur la diversité biologique signée à Rio de Janeiro le 05.06.92.
- **Loi 2001.10 du 03.07.01** portant loi minière .
- **Loi n° Loi 01-11 du 3.07.2001** relative à la pêche et à l'aquaculture.
- **Loi n°01-19 du 12.12.2001** relative à la gestion, au contrôle et à l'élimination des déchets
- **Loi n°01-20 du 12.12.2001** relative à l'aménagement et au développement durable du territoire.
- **Loi n°02-02 du 05.02.2002** relative à la protection et la valorisation du littoral.
- **Loi n°02-08 du 08.05.2002** relative aux conditions de création des villes nouvelles et de leur aménagement.
- **Loi n°03-01 du 17.02.2003** relative au développement durable du tourisme.
- **Loi n°03-10 du 19.07.2003** relatif à la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable.
- **Loi 04-03 du 23.06.2004** relative à la protection des zones de montagnes dans le cadre du développement durable.
- **Loi n°04-07 du 14.08.2004** relatif à la chasse.
- **Loi 2005-12 du 04.08.05** relatif à l'eau.
- **Ordonnance n°06-05 du 15.07.2006** relative à la protection et à la préservation de certaines espèces animales menacées de disparition.

- **Loi n°06-14 du 14.11.2006 portant approbations** de l'ordonnance n°06-05 du 15 juillet 2006 relative à la protection et à la préservation de certaines espèces menacées de disparition.
- **Loi n°07-06 du 13.05.2007** relative à la gestion, à la protection et au développement des espaces verts.
- **Loi n°08-03 du 23.01.08** modifiant et complétant la loi 05-12 du 04.08.25 relative à l'eau.
- **Loi n°11-02 du 17.02.2011** relative aux aires protégées dans le cadre du développement durable.

Décrets présidentiels

- **Décret n°82-437 du 11.12.82** portant ratification du protocole de coopération entre les pays de l'Afrique du Nord en matière de lutte contre désertification signé au Caire le 05.05.77.
- **Décret n°82-439 du 11.12.82** portant adhésion de l'Algérie à la convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats de la sauvagine signé à Ramsar le 02.02.1971.
- **Décret n°82-440 du 11.12.1982** portant ratification de la convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles signée à Alger le 15.09.1968.
- **Décret n°82-498 du 15.12.82** portant adhésion à la convention sur le commerce international des espèces de la faune et de la flore sauvages menacées d'extinction signée à Washington le 03.03.1973.
- **Décret n°93-99 du 10.04.1993** portant ratification de la convention cadre des nations unies sur les changements climatiques adoptés par l'assemblée générale des nations unies le 09.05.1991.
- **Décret n°95.163 du 6.6.1995** portant ratification de la convention sur la diversité biologique, signée à Rio de Janeiro le 05.06.92.
- **Décret n°95-418 du 11.12.95** portant adhésion de la république Algérienne démocratique et populaire avec réserves à la convention relative à l'organisation hydrographique internationale, faite à Monaco le 03/05/1967.
- **Décret n°96-52 du 22.01.1996** portant ratification de la convention des nations unies sur la lutte contre désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et /ou la désertification en particulier en Afrique, Paris le 17.06.1994.
- **Décret n°98-158 du 6.05.98** portant adhésion avec réserve de la république algérienne démocratique à la convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et leur élimination.
- **Décret n°04-170 du 08.06.2004** portant ratification du protocole Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques relatif à la diversité biologique, adopté à Montréal le 29 janvier 2000.
- **Décret n°06-121 du 12.03.2006 portant ratifications** des statuts de l'union internationale pour la conservation de la nature et des ressources ainsi que le règlement y relatif.

- **Décret n°06-405 du 14.11.2006** portant ratification du protocole relatif des aires spécialement protégées à la diversité biologique en Méditerranée, signée à Barcelone le 10 juin 1995.

Décrets exécutifs

- **Décret n°83-74 du 8.01.1983** portant création du conseil supérieur de la chasse.
- **Décret n°83-458 du 23.07.1983** fixant le statut type des parcs nationaux.
- **Décret n°83-509 du 20.08.83** relatif aux espèces animales non domestiques protégées.
- **Décret n°85-79 du 23.04.1985** portant création du muséum national de la nature.
- **Décret n°85.79 du 23.04.1985** portant création du muséum de la nature (rectificatif).
- **Décret n°87-44 du 10.02.1987** relatif à la prévention contre les incendies dans le domaine forestier national et à proximité.
- **Décret n°87-45 du 10.02.1987** portant organisation et coordination des actions en matière de lutte contre les incendies de forêts dans le domaine forestier national.
- **Décret n°90-78 du 27.02.90** relatif aux études d'impact sur l'environnement.
- **Décret n°91-33 des 9.02.1991 portant réorganisations** du muséum national de la nature en agence nationale pour la conservation de la nature.
- **Décret n°95-332 du 25.10.1995** portant création du conseil national des forêts et de la protection de la nature.
- **Décret n°98-216 du 24.06.1998** modifiant le décret n°83-458 du 23 juillet 1983 fixant le statut type des parcs nationaux.
- **Décret n°98-352 du 10.11.1998** modifiant et complétant le décret exécutif n°91-33 du 9 février 1991 portant réorganisation de muséum national de la nature en agence nationale pour la conservation de la nature
- **Décret n°2000-115 du 24.05.2000** fixant les règles d'établissement du cadastre forestier national.
- **Décret n°01-87 du 05.4.2001** fixant les conditions et les modalités d'autorisation d'usage dans le cadre des positions de l'article 5 de la loi n°84-12 du 23 juin 1984 portant régime général des forêts.
- **Décret n°05.469 du 10.12.2005** fixant les études et les consultations préalables requises ainsi que l'ensemble des conditions, des modalités et des procédures devant permettre la détermination et le classement des zones de montagnes ainsi que leur regroupement en massifs montagneux .
- **Décret n°06-07 du 9.01.2006** fixant la composition du conseil national de la montagne ses attributions, son organisation et les modalités de son fonctionnement.
- **Décret n°06-248 du 9.07.2006** fixant les modalités d'organisation des battues administratives.
- **Décret n°06-364 du 19.10.2006** déterminant la durée de suspension de l'exercice de la chasse ainsi que les espèces et les territoires concernés.

- **Décret n°06-368 du 19.10.2006** fixant le régime juridique de l'autorisation d'usage pour les forêts récréatives ainsi que les conditions et les modalités de son octroi.
- **Décret n°06-386 du 31.10.2006** fixant les conditions et les modalités d'obtention et de délivrance du permis de chasse.
- **Décret n° 06-387 du 31.10.2006** fixant les modalités d'établissement et de délivrance de la licence de chasser.
- **Décret n°06-389 du 12.11.2006** fixant les règles de l'amodiation des territoires de chasse sur le domaine public et privé de l'Etat ainsi que les modalités et conditions de location des terrains de chasse appartenant à des particuliers.
- **Décret n°06-399 du 12.11.2006** relatif aux registres des activités des associations de chasseurs, des fédérations des chasseurs de la wilaya et de la fédération nationale des chasseurs.
- **Décret n°06-400 du 12.11.2006** fixant la composition, l'organisation et le fonctionnement du conseil supérieur de la chasse et du patrimoine cynégétique
- **Décret n°06-422 du 2.12.2006** fixant les conditions d'exercice de la chasse.
- **Décret n° 0-85 du 10.03.2007** fixant les modalités d'élaboration et d'adoption du règlement d'aménagement du territoire du massif montagneux, les études et les consultations préalables devant être menées ainsi que les procédures d'arbitrage y afférentes.
- **Décret n°07.227 du 24.07.2007** fixant les procédures et les modalités d'exercice de la chasse touristique.
- **Décret n°07-301 du 27.09.2007** modifiant et complétant le décret n°80-184 du 19 juillet 1980 portant mise en place des organes de coordination des actions de protection de forêts.
- **Décret n°07-317 du 16-10-2007** fixant les attributions, la composition et le mode de fonctionnement de la commission nationale de protection des espèces animales menacées de disparition
- **Décret n°2008-123 du 15.04.2008** déterminant les modalités d'élaboration et d'adoption du plan national de développement du patrimoine cynégétique.
- **Décret n°08-201 du 06.07.2008** fixant les conditions et les modalités d'élaboration de délivrance d'autorisation pour l'ouverture d'établissement d'élevage d'animaux d'espèces non domestiques et de la présentation au public des spécimens.
- **Décret n°08-412 du 2.12.2008** fixant les mesures de protection pour la sauvegarde des espèces animales protégées et de leurs habitats.
- **Décret n°08-413 du 24.12.2008** déterminant les centres spécialisés de naturalisation des espèces animales protégées trouvées mortes.
- **Décret n°08-414 du 24.12.2008** fixant les modalités de capture des spécimens d'animaux classés espèces animales menacées de disparition.

Arrêtés interministériels

- **Arrêté interministériel du 17 juin 2006** portant nomination des officiers titulaires du corps spécifique de l'administration des forêts en qualité d'officiers de police judiciaire.

- **Arrêté interministériel du 9 août 1987** portant organisation interne des centres cynégétiques.
- **Arrêté interministériel du 9 août 1987** portant organisation interne des réserves de chasse.
- **Arrêté interministériel du 9 août 1987** portant organisation interne des parcs nationaux.
- **Arrêté interministériel du 6 novembre 2001** fixant la composition et le fonctionnement de la commission de wilaya chargée d'examiner les demandes d'autorisation d'usage sur les terres du domaine forestier national.

Arrêtés ministériels

- **Arrêté du 17 janvier 1995** complétant la liste des espèces animales non domestiques protégées.
- **Arrêté du 15 janvier 2008** portant nomination des membres de la commission interministérielle pour l'examen et l'adoption des règlements d'aménagement du territoire des massifs montagneux.
- **Arrêté du 19 avril 2008** portant nomination des membres de la commission nationale de protection des espèces animales menacées de disparition

Annexe n°7 : Programme prévus pour les PG V

Objectif spécifique	Actions
Lutte contre toutes formes de pollutions des milieux naturels	Dépollution des sites
	Installation des poubelles
	Médiatisation (émissions radiophoniques, télévisées, presse écrite, reportages et films documentaires)
	Confection de supports de communication et de sensibilisation (brochures, signalisation ...)
	Implication des services de sécurité et les services d'hygiène communaux
	Surveillance et application des lois en vigueur (lavage de véhicules, vidange,...)
Organisation des parcours	Etude d'inventaire et actualisation des statistiques sur le cheptel
	Confection de supports de sensibilisation
	Organisation de réunions et de rencontres avec les populations et les comités les villages concernés
Lutte contre les incendies	Réalisation de coupes feux
	Réalisation et entretien des TPF
	Travaux sylvicoles
	Recrutement des saisonniers
	Assainissement des zones à risques
	Réalisation de bâches à eau
	Suivi et analyse réguliers des bilans des incendies
	Nettoisement des sites à risques
	Organisation de rencontres, d'expositions et de portes ouvertes
	Réalisation de la signalisation et d'affichage
	Participation dans les émissions radiophoniques et télévisées
	Organisation de visites guidées et de campagnes de sensibilisation
Exploitation rationnelle de la ressource hydrique	Organisation de rencontres avec les collectivités locales pour l'intégration de ces collectivités dans la lutte contre les incendies
	Recrutement des saisonniers
	Réalisation de prospectus
	Organisation de rencontres, de conférences, d'expositions et de portes ouvertes
Lutte contre les délits et les différentes agressions des milieux naturels	Surveillance et suivi et application des lois (aires protégées et minière)
	Récupération de sources et interdiction du captage de sources en appliquant les lois régissant les Aires Protégées
Atténuation des incursions du singe Magot	Perfectionnement du personnel
	Création de postes d'emploi
Amélioration des connaissances sur la valeur patrimoniale du parc	Reboisements et repeuplement
	Eradication des dépotoirs dans les habitats naturels du singe
	Suivi écologique des espèces
	Suivi phytosanitaire des peuplements
	Signature de conventions avec les universités et les centres de recherche
	Concertation dans le choix des thèmes et des axes de recherche

	Organisation des formations (SIG,...) des séminaires et des journées d'étude
Valorisation des sites et développement de l'écotourisme	Actualisation des statistiques sur l'activité touristique dans le parc
	Aménagement et balisage des sentiers
	Enrichissement des écomusées
	Création de portes du parc
	Construction de gîtes
	Aménagement d'un centre d'accueil et d'orientation du public
	Aménagement des aires de stationnement
	Aménagement des aires de camping
	Aménagement des aires récréatives
Contribution à l'amélioration des revenus des ménages ruraux	Distribution de bois de chauffage
	Distribution de ruches
	Distribution de plants fruitiers
	Aménagement de points d'eau
	Organisation d'expositions (produits locaux)
	Encouragement de la réhabilitation des savoirs faire traditionnels
	Stage de formation et perfectionnement pour agriculteurs, apiculteurs et éleveurs
Renforcement des relations Parc-Partenaire	Organisation d'expositions et de portes ouvertes
	Organisation de réunions et de rencontres
	Animation d'émissions radiophoniques et télévisées
	Organisation de volontariats de plantation
	Approvisionnement en plants d'ornement et forestiers
	Intégration de toutes les APC concernées et de la société civile dans le conseil d'orientation
	Etablissement de conventions avec les universités et les centres de recherche

Annexe n° 8 : Liste des publications sur PNDPublications 1894-1957 :

- Flore de la Kabylie de Djurdjura (1894)
- Etude phytogéographique de la Kabylie du Djurdjura (1909)
- Contribution à l'écoute de la flore du Djurdjura (1914)
- Essai sur la flore montagnarde de Djurdjura : endémisme et affinités floristiques (1949)
- Contribution à l'étude des oiseaux mammifères de la région du Djurdjura, station de Tikjda, diversité et mode de conservation (1949)
- Peuplement végétal des hautes montagnes de l'Afrique du Nord. (1957).

Publications 1984 -2009 :

- Contribution à l'étude de l'influence de l'environnement socio-économique sur le Parc National du Djurdjura. Cas Pratique : le pâturage dans la Zone de Tala Guilef.
- Les richesses zoologiques (grands mammifères et oiseaux) dans la station de Tala Guilef. (Djurdjura) : inventaire et éco-éthologie.
- Les Activités Réglementées dans les Parc Nationaux : approche à travers l'exemple du Parc National du Djurdjura.
- Contribution à l'étude de la végétation du versant Sud de la réserve «Clôturée» de Tala Guilef.
- Etude écologique, dendrologique et dendrométrique du Pin Noir à Tikjda.
- Contribution à la description structurale des peuplements de cèdre et de pin noir algérien du Djurdjura (versant sud).
- Etude bio-systématique du pin noir du Djurdjura.
- Comparaison faunistique entre quatre stations dans le Parc National de Djurdjura (Tikjda).
- Contribution à l'étude biosystématique des orthoptères dans trois stations de la région de Tikjda
- Contribution à l'étude de l'écobiologie et du contrôle naturel du *Lymantria dispar* (L) (*Lepidoptera Lymantriidae*) en chênaie verte du Djurdjura (Tikjda).
- Contribution à l'étude de la dynamique des formations à *Acer* d'Ait Ouabane (Djurdjura).
- Contribution à l'étude de la végétation et des sols de la forêt relique des Ait Ouabane.
- Contribution à l'étude de l'entomofaune de la cédraie de Tikjda ; Parc National du Djurdjura.
- Contribution à l'étude de l'écologie de la reproduction des mésanges (*Paridae*). Cas de la mésange bleue (*Parus coeruleus ultramarinus*) en forêt de montagne (Tikjda, Djurdjura).

- Contribution à l'étude du régime alimentaire en relation avec les disponibilités et du comportement prédateur chez le Chacal (*Canis aureus* L).
- Etude de l'organisation sociale et territoriale du chacal (*Canis aureus algirensis* Wagner, 1841) dans le Parc National du Djurdjura.
- Etude phytogéographique de la Kabylie du Djurdjura.
- Conséquences écologiques d'une fission de groupe et mécanismes sociaux opérant chez *Macaca sylvanus* en Algérie
- Contribution à l'étude de quelques aspects éco-éthologiques chez le Magot (*Macaca sylvanus*) dans la forêt de Tikjda - Parc National du Djurdjura.
- Contribution à l'étude du comportement sexuel chez le singe Magot (*Macaca sylvanus* L) dans le Parc National du Djurdjura.
- Contribution à l'étude de la bio écologie de la perdrix gamba (*Alectoris barbara barbara*), Bonnaterra, 1870) dans le Djurdjura - Station de Tikjda.
- Distribution spatio-temporelle des activités et environnement social des femelles adultes de *Macaca sylvanus* en fonction de leur statut reproducteur à Tikjda.
- Contribution à l'étude de quelques aspects éco-éthologiques chez le Magot (*Macaca sylvanus* dans la forêt de Tikjda (Parc National du Djurdjura).
- Structure sociale chez les Macaques.
- Dynamique des groupements chez le Magot (*Macaca sylvanus*) Vivant sur les crêtes rocheuses en Algérie (1600 à 2000 m).
- Diagnostic phytodynamique et aménagement intégré du massif de Lala Khedija.
- Contribution à l'analyse des dégradations du milieu naturel au Parc national du Djurdjura. (Algérie).
- Le Djurdjura : Inventaire de la flore et de la faune des vertébrés.
- Dynamique Sociale intra et intergroupes après la fission d'un groupe de magots (*Macaca sylvanus*) en Algérie.
- Structure et fonctionnement d'un Karst de montagne sous climat méditerranéen : Exemple du Djurdjura occidentale (Grande Kabylie - Algérie).
- Etude de la biométrie des cônes et de la germination des graines de cèdre *Cedrus atlantica* Manetti.
- Contribution à l'étude de l'avifaune du Djurdjura - station Tikjda – inventaire, abondance et origine biogéographique.
- Contribution à l'Etude de la végétation de la réserve «Clôturée» de Tala Guilef au versant Nord.

- Contribution à l'étude de la dynamique des formations de Cèdre (*Cedrus atlantica*, Manetti) D'Ait Ouabane (Djurdjura).
- Etude biosystématique du pin noir du Maghreb *Pinus nigra* Arnold ssp. *Mauretanica* (Maire et Peyer) : Le Rif et le Djurdjura.
- Contribution à L'étude phytosociologique et phytodynamique des groupements végétaux de la forêt domaniale de Boudjurdjura (Tala guilef, Djurdjura occidental).
- Approche socio-économique de l'activité pastorale au Parc National du Djurdjura.
- Synthèse bibliographique sur le cèdre de l'Atlas (*Cedrus atlantica* Manetti) et étude de la variabilité inter individuelle des cônes et des graines à Tala Guilef.
- Contribution à l'étude des techniques de propagation du pin noir (*Pinus nigra* Ar. sous espèce *clusiana* Clem. variété *Mauritanica* in vivo et in vitro.
- Inventaire préliminaire des chiroptères du Parc national de Djurdjura.
- Evaluation des populations de rapaces diurnes dans le parc national du Djurdjura.
- Parc national de Djurdjura, beauté mais, !!!.
- Optimisation des facteurs influençant la germination des graines du pin noir.
- Essais de quelques facteurs influençant la callogenèse chez le pin noir à partir des embryons zygotiques.
- Contribution à l'étude de la variabilité physiologique du pin noir du Djurdjura : germination des graines, du pollen et le maintien des plantules.
- Inventaire, cartographie et essai phytodynamique de la pinède à pin noir de Tigounatine (Djurdjura Sud, Algérie).
- Réalisation d'une enquête de fréquentation touristique à Tikjda.
- Contribution à l'évaluation du taux d'infestation par *Megastigmus pinsapinis* Hoffmeyer des graines de *Cedrus atlantica* Manetti à Tala Guilef.
- Etude de la phénologie, de la germination du pollen et de la production grainière inter arbres du peuplement de Tigounatine, et exploration de la variabilité des caractères morphologiques et anatomiques des aiguilles chez *pinus nigra*.
- Le parc national de Djurdjura, sensibilisation et sauvegarde.
- Contribution à la cartographie phytoécologique de la cédraie de Tikjda : approche classique et numérique.
- Effet du solvant d'extraction et activité antioxydante des composés phénoliques extraits à partir de deux plantes médicinales locales. *Rosmarinus officinalis*. L. et *Artemisia absinthium*. L.

- Contribution à l'étude de capacités germinatives du pollen du pin noir du Djurdjura dans la station de Tigounatine (peuplement naturel) et la station de Tala Rana (peuplement artificiel).
- Etude du parc national du Djurdjura : gestion (participative) et contraintes
- Etude de la variabilité des caractères biométriques et anatomiques du pollen et des aiguilles du peuplement de pin noir du Djurdjura.
- Contribution des parcs nationaux dans le développement de l'écotourisme en Algérie cas du : parc national de Djurdjura.
- Inventaire des potentialités écotouristiques des aires protégées de la Kabylie.
- Etude de la biodiversité et réalisation d'enquête socioéconomique au parc national du Djurdjura : Cas du secteur de Tala Guilef.
- Contribution à l'étude de la variabilité intraspécifique des dimensions des chatons mâles et des graines du cèdre de l'Atlas au Djurdjura
- Analyse de la production grainière du cèdre de l'Atlas et recherche de la présence de l'insecte séminivore *Megastigmus pinsapinis* à Tala Guilef.
- Contribution à l'étude de la variation intra population de quelques paramètres de la floraison du cèdre de l'Atlas à Tala Guilef
- Contribution à l'évaluation de la production des organes végétatifs et reproductifs chez le chêne vert suite aux attaques de *Lymantria dispar*.
- Contribution à l'étude de la problématique du pin noir. Etude de l'état mycorhizien de jeunes plants obtenus en pépinière avant et après introduction d'un inoculum provenant de la réserve naturelle de Tikjda.
- Contribution à l'étude de la régénération naturelle du cèdre de l'Atlas au niveau du parc national de Djurdjura.

Recherche :

- étude et évaluation du système de gestion du versant sud du Djurdjura, gestion participative, cas du village M'zarir (ingéniorat d'Etat).
- Apport de la télédétection et du SIG à la protection des forêts contre les incendies (ingéniorat d'Etat).
- Etude et cartographie de la sensibilité des peuplements et des risques d'incendies : action financée en cours de réalisation.
- Biodiversité du parc national de Djurdjura (thèse de doctorat d'Etat)
- Etude comparative de la dynamique des populations et des stratégies trophiques chez les singes du Djurdjura et Gouraya (thèse de doctorat d'Etat).

- Ecophénologie du cèdre à Tala Guilef, (thèse de doctorat)
- Stratégie d'occupation de l'espace et écologie trophique de la genette dans le Djurdjura (thèse de doctorat).
- Physiologie de la germination du cèdre (thèse de magistère).
- Etude des caractéristiques biologiques et écologiques des pontes du bombyx disparate, *Lymantria dispar* dans les yeuseraies de Djurdjura (Tala Rana) et du Parc national de Chréa (thèse de magister).
- Etude de la régénération du cèdre de l'Atlas au niveau de Tikjda et Ait Ouabane (ingénieur d'Etat).
- Contribution à l'étude phytosociologique de la forêt des Ait Ouabane (ingénieur d'Etat).
- Etude d'inventaires de la végétation supérieure : action financée en cours de réalisation.
- Etude d'inventaire des troupes du singe magot : action financée en cours de réalisation.
- Evaluation du facteur socio-économique et son impact sur la dérive comportementale du singe, étude intégrée dans l'étude « Inventaire des troupes du singe magot ».
- Evaluation du facteur socio-économique et son rôle dans le déclenchement et la propagation des incendies, étude intégrée dans l'étude « étude et cartographie de la sensibilité des peuplements et des risques d'incendies »

Liste des tableaux

Liste des tableaux

Tableau n° 1: Les définitions du patrimoine selon différents domaines	33
Tableau n° 2: Quelques conventions internationales relatives aux aires protégées.....	46
Tableau n° 3 : Les types de gouvernance de l'UICN et les sous-catégories.	62
Tableau n° 4: Catégorie des espaces protégés de l'UICN.....	65
Tableau n° 5: les parcs nationaux existant en Algérie durant l'époque coloniale	77
Tableau n° 6: Les parcs nationaux algériens	82
Tableau n° 7: Evolution historique du PND	96
Tableau n° 8: Les unités écologiques du PND.....	102
Tableau n°9 : Principales sources du PND et leurs débits.....	107
Tableau n° 10: le patrimoine végétal cultivé du PND	112
Tableau n°11: Répartition de l'habitat et population du PND (zone d'influence)	113
Tableau n°12: Densité de la population et population sur la SAU (2008 et 2018)	114
Tableau n°13 : Répartition de la population des communes du PND par secteur d'activité.....	115
Tableau n°14: Le taux de chômage des communes du PND.....	116
Tableau n°15: Répartition de la population du PND par zone	119
Tableau n°16: : Les différents dépotoirs du PND et leur localisation ;	123
Tableau n° 17 : Village touché par les incursions du singe Magot.....	124
Tableau n°18 : causes et origines des feux de forêts au PND	128
Tableau n° 19: L'évolution de la surface des incendies au PND.....	128
Tableau n° 20: Carrieres du PND et leurs localisations.	130
Tableau n°21: Les contraintes de gestion du PND, conséquences et solutions préconisées	131
Tableau n° 22 : Évolution des plans (PG) de gestion du PND et leurs objectifs.....	145
Tableau n° 23 : Les objectifs des plans de gestion du PND à long terme.....	146
Tableau n° 24: ratio nombre de personnes/unité de surface : l'unité=1000hec.....	155
Tableau n°25: Répartition des exploitations agricoles de la zone d'influence en classes de superficie (ha).....	163
Tableau n°26: Communes du PND bénéficiaires du programme FNDRA (versant Nord (2009-2014)).	165
Tableau n°27: Communes du PND bénéficiaires du programme FNDRA (Versant Sud/2011).....	166
Tableau n°28: Les actions d'écodéveloppement et de valorisation patrimoniale	167
Tableau n° 29: Rendement moyen des exploitations (PGI-PGII)	168
Tableau n°30: Culture pratiquée au sein du PND par commune (2018) (U=HA)	169
Tableau n°31 : L'arboriculture sein du PND par commune (U=HA), pour l'année 2018.	170
Tableau n°32: Type de cheptel possédé(2011).....	171
Tableau n°33: L'élevage pratiqué au sein des communes du PND pour l'année 2018.....	172
Tableau n°34 : La gestion du PND et la protection des ressources naturelles.	175
Tableau n°35: Améliorations des connaissances sur la biodiversité, promotion des échanges et de la collaboration scientifique	176
Tableau n° 36: Point faible et amélioration recueilli lors des entretiens avec les enquêtés.....	187
Tableau n° 37: Contributions du PND au développement et suggestions	203
Tableau n°38 : Infrastructures touristiques du PND et leur localisation.....	206
Tableau n° 39 : Information et éducation environnementale et promotion de l'écotourisme	217
Tableau n°40: Les différents écomusées du PND.....	219
Tableau n°41 : Les différents conflits du PND, nature, localisation et gestion.....	220

Liste des figures

Liste des figures :

Figure n° 1: Le cercle vertueux ressources-tourisme-capacités territoriales.....	44
Figure n° 2: Les services écosystèmes de la biodiversité	72
Figure n° 3: Profils des personnes enquêtées	92
Figure n° 4: Le patrimoine floristique et faunistique du PND.....	102
Figure n° 5: Les unités écologiques du PND	103
Figure n° 6 : Djurdjura occidental, morphologie et hydrographie	108
Figure n° 7 : Répartition de la population du PND par secteur d'activité (année 2018)	115
Figure n° 8: Le taux de chômage des communes limitrophe du PND (année 2008 et 2020).....	117
Figure n°9: Répartition de la population du PND par zone.....	119
Figure n° 10: L'effectif du PND par profil de formation (2020).....	156
Figure n°11: Effectif du PND par niveau d'instruction.....	157
Figure n°12: Evolution du budget du PND (2000-2019). U x 1000 DA	158
Figure n°13: Recettes et dépenses du PND (année 2019)	160
Figure n°14: Evolution du budget de fonctionnement des PNA (2011-2020) : Ux1000DA	161
Figure n°15 : Classes de superficies (ha) des exploitations agricoles du PND	163
Figure n°16: Rendement moyens des cultures au PND	168
Figure n°17: Les différentes cultures au sein des communes du PND (année 2018).....	169
Figure n°18 : L'arboriculture au sein des communes du PND.....	170
Figure n°19 : La production animale au sein des communes du PND pour l'année 2018.	172
Figure n° 20: Les recherches académiques sur le PND.....	177
Figure 21: les recherches académique sur par disciplines.	177
Figure n° 22: Que pensez-vous du mode de gestion actuel du PND ?.....	181
Figure n° 23: A votre avis ; les moyens de gestion actuelle sont-ils suffisants pour la réalisation des objectifs du PND ?	183
Figure n° 24: Pensez- vous que la législation en vigueur peut permettre la réalisation des objectifs du PND ? Est-elle bien appliquée et compatible avec les spécificités du PND ?	185
Figure n° 25: Quel est le rôle de communes dans la gestion du PND ? Quelle est la nature de la relation PND-communes ?.....	190
Figure n°26: -Quel est le rôle de la population dans la gestion du PND ? Quelle est la nature de la relation PND-population ?.....	192
Figure n°27: Que pensez-vous de la gestion participative du PND ? Comment se manifeste-elle ?....	194
Figure n° 28: -Quel sont selon vous les éléments importants du patrimoine naturel du PND ?.....	196
Figure n°29: -Comment appréciez-vous l'état actuel de la préservation du patrimoine naturel du PND ? Quels sont les raisons de la surexploitation du patrimoine naturel ?	197
Figure n°30 : A votre avis, le PND contribue-t-il au développement de la région ? Comment ?	201
Figure n°31:Que pensez-vous de l'état actuel de l'activité touristique au PND ? Quel est la nature du tourisme développé dans cette région ?	208
Figure n° 32:Pensez-vous que le tourisme peut être un moyen de valorisation du patrimoine naturel du parc au profit du développement de la région ? Comment ?	210
Figure n° 33 : Le PND contribue-il au développement de l'écotourisme ? Comment ?	214

Listes des cartes

Liste des cartes :

Carte n° 1: Localisation et limites géographiques du PND.....	98
Carte n° 2: les unités écologiques du parc national du Djurdjura	104
Carte n°3 :Le patrimoine hydrologique du PND.....	109
Carte n° 4: Localisation des différentes contraintes de gestion du PND	133
Carte n° 5 : Carte de zonage du parc national du Djurdjura	139
Carte n° 6: Les différents secteurs de conservation et de gestion du PND	142
Carte n° 7: Délimitation des zones de parcours du PND.....	174
Carte n° 8: Les différentes structures touristiques du PND.....	207
Carte n° 9 : Localisation des sites de concentrations des visiteurs et des pratiques sportives au PND.	213
Carte n° 10: Les circuits touristiques du PND	218

Les résumés

Résumé en Français

Les parcs nationaux sont des aires protégées dans lesquels des mesures de gestion sont mises en place dans le but de concilier entre préservation du patrimoine naturel et développement territorial. Ils sont censés présenter la capacité de l'Etat à définir une politique de protection et de valorisation du patrimoine naturel. Notre thèse a pour objet d'étudier l'expérience algérienne en matière de politique publique de gestion de parcs nationaux à travers le cas du parc national de Djurdjura (PND). Il s'agit de mettre en exergue les différents efforts déployés sur le plan réglementaire, financier et humain dans le cadre des plans de gestion, ainsi que leurs apports en matière de protection et d'implication des populations locales dans les programmes de développement.

Les résultats de la recherche montrent que l'Etat reste l'unique concepteur et exécuteur de cette politique publique, cependant son application montre plusieurs limites. D'une part ; on évoque, essentiellement la faiblesse des budgets alloués au PND ainsi sa dépendance sur le plan financier des subventions de l'Etat. Sur le p des moyens humains, on souligne aussi un manque d'encadrement de haut niveau et en relation avec la gestion des aires protégées et les ressources naturelles. D'autre part la réglementation reste unique, malgré les spécificités de chaque parc national.

Le PND est un territoire de contraste qui renferme un patrimoine naturel très riche d'importance nationale et internationale. Cependant cette réserve de biosphère de l'UNESCO souffre d'une forte dégradation ; plusieurs contraintes entravent la réalisation des objectifs tracés. La politique publique de gestion des parcs nationaux n'a pas permis d'amorcer un processus de valorisation du patrimoine naturel dans la région du PND.

Mots clé : Politique publique- parc national -PND- préservation – développement territorial - patrimoine naturel

Résumé en Arabe

المتنزهات الوطنية عبارة عن فضاءات محمية يتم فيها وضع تدابير إدارية بهدف التوفيق بين الحفاظ على التراث الطبيعي والتنمية الإقليمية؛ ومن المفترض أن تمثل قدرة الدولة على تحديد سياسة لحماية وتعزيز التراث الطبيعي. تهدف أطروحتنا إلى دراسة التجربة الجزائرية في السياسة العامة لإدارة المتنزهات الوطنية من خلال حالة منتزه جرجرة الوطني (PND). وهذا من خلال تسليط الضوء على مختلف الجهود التنظيمية والمالية والبشرية المبذولة في إطار خطط التسيير، فضلاً عن مساهمتها في حماية السكان المحليين وإشراكهم في برامج التنمية.

أظهرت نتائج البحث أن الدولة تنفرد لوحدها بتصميم وتنفيذ هذه السياسة العامة ، غير أن تطبيقها يظهر عدة تحديات أو حدود. فمن جهة؛ نذكر بشكل أساسي ضعف الموازنات المخصصة للبرنامج بالإضافة إلى اعتماده على الإعانات المالية الحكومية. أما فيما يتعلق بالموارد البشرية ، فقد لاحظنا عدم وجود إشراف رفيع المستوى فيما يتعلق بإدارة المناطق المحمية والموارد الطبيعية. من ناحية أخرى ، تظل التشريعات موحدة رغم من خصوصيات كل حديقة وطنية.

إن منتزه جرجرة الوطني (PND) يمثل منطقة تباين تحتوي على تراث طبيعي زاخر جداً ذي أهمية وطنية ودولية. ومع ذلك ، فإن هذه المحمية المصنفة ضمن اليونسكو تعاني من تدهور شديد؛ بسبب عديد القيود التي تعيق تحقيق

الأهداف المحددة. لم تتح السياسة العمومية لإدارة المتنزهات الوطنية عملية تعزيز التراث الطبيعي في منطقة منتزه جرجرة الوطني.

الكلمات المفتاحية: السياسة العامة - الحديقة الوطنية - منتزه جرجرة الوطني - المحافظة - التنمية الإقليمية - التراث الطبيعي

Résumé en Anglais:

National parks are protected spaces in which management measures are put in place with the aim of reconciling the preservation of natural heritage with regional development. It is meant to represent the state's ability to define a policy for the protection and promotion of natural heritage. Our thesis aims to examine the Algerian experience in the public policy of managing national parks through the case of Djurdjura National Park (DNP). This is by highlighting the various organizational, financial and human efforts made within the framework of the management plans, as well as their contribution to protecting the local population and involving them in development programs.

The results of the research showed that the state is alone in designing and implementing this general policy, but its application shows several challenges or limits. On the one hand; we mainly mention the weakness of the budgets allocated to the program, in addition to its reliance on government subsidies exclusively. As for human resources, we have noted the lack of high-level supervision with regard to the management of protected areas and natural resources. On the other hand, legislation remains uniform despite the peculiarities of each national park.

Djurdjura National Park (DNP) is an area of contrast containing a very rich natural heritage of national and international importance. However, this UNESCO heritage reserve suffers from severe deterioration due to several constraints that hinder the achievement of the set goals. The national park management policy did not allow for the promotion of the natural heritage in the Djurdjura National Park area.

Keywords: Public policy- national park -PND- preservation – territorial development -natural heritage

الكلمات المفتاحية: إنسُاسُاتُان عَليَيت -ان حذَقتُانِط -تُت -يَوضُحُ شَجْشَئَني ط -ان حَافَظَ -اتُ تُت القِه ُ تُت
انطبُع ِ
-اتشاث

Résumé en Anglais:

National parks are protected spaces in which management measures are put in place with the aim of reconciling the preservation of natural heritage with regional development. It is meant to represent the state's ability to define a policy for the protection and promotion of natural heritage. Our thesis aims to examine the Algerian experience in the public policy of managing national parks through the case of Djurdjura National Park (DNP). This is by highlighting the various organizational, financial and human efforts made within the framework of the management plans, as well as their contribution to protecting the local population and involving them in development programs.

The results of the research showed that the state is alone in designing and implementing this general policy, but its application shows several challenges or limits. On the one hand; we mainly mention the weakness of the budgets allocated to the program, in addition to its reliance on government subsidies exclusively. As for human resources, we have noted the lack of high-level supervision with regard to the management of protected areas and natural resources. On the other hand, legislation remains uniform despite the peculiarities of each national park.

Djurdjura National Park (DNP) is an area of contrast containing a very rich natural heritage of national and international importance. However, this UNESCO heritage reserve suffers from severe deterioration due to several constraints that hinder the achievement of the set goals. The national park management policy did not allow for the promotion of the natural heritage in the Djurdjura National Park area.

Keywords: Public policy- national park -PND- preservation – territorial development -natural heritage

Table des matières

Introduction générale et contexte de recherche	6
 Chapitre 1 : Le territoire des parcs nationaux, patrimoine naturel et développement durable.	14
Introduction	15
Section 1 : Les parcs nationaux : Un passage des espaces de protection à des territoires de développement	16
1- Le territoire : un concept polysémique.....	16
Genèse du concept territoire	16
1-2- Pour les géographes	16
1-3-Pour l'économie et les sciences sociales.....	17
1-4-Pour l'écologie et la science de conservation	18
2- Territoire, ressources et développement.....	19
– Définition et typologie des ressources territoriales	19
2-2-Un parc national : Entre espace de protection et territoire de développement.....	21
3- Le territoire des parcs nationaux : Un système complexe	22
3-1-Définition d'un système	22
3-2-Les parcs nationaux et la complexité du système	24
3-3-Les parcs nationaux comme systèmes socio-écologiques (SSE)	24
3-4-Les parcs nationaux et le concept de territorialisation	26
4- Les parcs nationaux : valorisation des ressources territoriales et développement local.....	27
4-1-Les parcs nationaux au service d'un développement local durable	27
4-2-Les parcs nationaux : Des formes territoriales originales	28
4-3-La valorisation des parcs nationaux par le tourisme	29
4-4-Ecodéveloppement, valorisation des parcs nationaux stratégies de développement rural	31
Section 2 : Les parcs nationaux : Des territoires construits autour de la protection et la valorisation du patrimoine naturel.....	32
1 – Genèse du concept patrimoine.....	32
1-1-Définitions du concept de patrimoine	32

Table des matières

1-2- Typologie du patrimoine.....	34
1-2-1-Le patrimoine culturel	34
1-2-2-Le patrimoine naturel	35
1-3-Les critères de convention patrimoniale	37
1-4-Le patrimoine comme bien public mondial	38
2 – Le patrimoine, ressource spécifique et territoire	36
2-1-La patrimonialisation comme outil de préservation et de valorisation du patrimoine naturel.....	40
2 -1-1 Les étapes de la démarche patrimoniale.....	40
2 -1-2- Le patrimoine, un levier de développement économique et social.....	41
3-Les espaces protégés : entre protection et valorisation du patrimoine naturel.....	41
3-1-Les parcs nationaux et la préservation du patrimoine naturel.....	42
3-2- Les parcs nationaux : La valorisation des territoires par l’approche patrimoniale	43
3-3- La valorisation touristique du patrimoine	43
Section3 : Développement durable et gestion participative des parcs nationaux	45
1- Les parcs nationaux : De la protection du patrimoine au développement durable.....	45
1-1- Le développement durable : protection et valorisation des parcs nationaux	46
1-2-Parcs nationaux : Un instrument de développement durable des territoires	48
2- Le développement durable au service de la gestion participative des parcs nationaux.....	49
3- Le tourisme : Un instrument de développement durable au sein les parcs nationaux.....	51
Conclusion.....	54
 Chapitre 2: La gestion des parcs nationaux :Un instrument de la politique de préservation du patrimoine.....	55
Introduction	56
Section 01:Les politiques publiques de gestion des parcs nationaux à travers le monde	57
1- La gestion des parcs nationaux : quelques exemples à travers le monde	57
1-1-Définition d’une politique publique	57

Table des matières

1-2- Genèse des parcs nationaux dans le monde	58
1-3-Evolution de la notion d'aire protégée : « les parcs nationaux »	59
2- L'UICN et la gouvernance des parcs nationaux.....	60
2-1-La gouvernance par les gouvernements (de type A).....	60
2-2-La gouvernance partagée ou « co-gouvernance » Type B.....	61
2-3-La gouvernance privée.....	61
2-4-La gouvernance par des populations autochtones (Type D).....	61
3- Les organisations mondiales spécialisées dans la protection et la valorisation du patrimoine	63
1- UNESCO et le concept de patrimoine mondial	63
3-2-L'UICN : la plus importante organisation mondiale.....	64
3-3- L'UNESCO, protection et valorisation du patrimoine naturel mondial.....	65
3-4-L'UNESCO et le concept de réserve de biosphère	67
3-5-L'effet de classement de sites parc nationaux ou patrimoine mondial.....	68
4- La politique publique de gestion des parcs nationaux et la reconnaissance des communautés locales.....	68
4-1-Le patrimoine naturel des parcs nationaux : Des services éco systémiques et un bien être humain.....	70
4-2-L'évaluation économique des services éco systématique	73
4-2-1-La valeur d'usage	73
4-2-2-La valeur de non usage	74
4-2-3-La valeur d'option	74
4-3-Les parcs nationaux : Un capital naturel.....	75
Section 02: La politique publique de gestion des parcs nationaux en Algérie	76
1-L'évolution historique de la création des parcs nationaux en Algérie.....	76
1-1-Historique de création des parcs nationaux durant l'époque coloniale	76
1-2- Création des parcs nationaux après l'indépendance.....	78
1-2-1-La politique publique de gestion des parcs nationaux face aux enjeux des conventions internationales sur le développement durable	79

Table des matières

1-2-2-Les parcs nationaux algériens : contexte juridique, administratif et institutionnel	80
1-2-3-Répartition des Parc Nationaux existants en Algérie	82
2 - parcs nationaux : des instruments de préservation du patrimoine naturel	83
3- Typologie des aires protégées en Algérie	85
3-1-Réserves Naturelles	85
3-2-Réserves de chasse.....	85
3-3-Les réserves de biosphère	85
3-4-Zones humides d'importance internationale (Sites de Ramsar)	86
4- Les parcs nationaux en Algérie, mode de gestion et fonctionnement	86
4-1-La gestion des parcs nationaux algériens avec l'avènement des plan de gestion	87
4-2-Vers une gestion participative des parcs nationaux algériens.....	88
4-3- La gestion des parcs nationaux algériens et les efforts relatifs à la réglementation	88
Conclusion.....	90
 Chapitre 3: Présentation du site d'étude : Le Parc National de Djurdjura (PND).....	91
Introduction	92
Section 1 : Eléments méthodologiques	93
1- Profil des personnes enquêtées.....	93
2- Phase de l'exploration et de pré enquête	93
3- Déroulement de l'enquête.....	95
3-1-Conception de l'étude et échantillonnage	95
3-2-Constitution de l'échantillon	95
3-3-Collecte de données par des guides d'entretien semi directifs	95
3-4-Synthèse de l'étude qualitative et traitement des données	95
3-5-Traitement et analyse des résultats de l'enquête	96
Section 2 : Le PND : présentation générale et patrimoine naturel	96
1- Aperçu historique sur la création du PND.....	96

Table des matières

2-Localisation, limites géographiques	97
3 - Etude du milieu physique.....	100
3 -1- Climat	100
3-2-Pluviométrie et températures.....	100
3-3- La neige	100
4- Le PND : patrimoine géologique et relief	100
4 – 1- Géologie.....	100
4-2- Géomorphologie et relief.....	101
5 - Patrimoine historique.....	101
6 -Le patrimoine floristique et faunistique	101
6-1- La flore	101
6-2- Faune	102
6-3-Espèces très rares.....	102
6-4- Espèces protégées	102
6-5- Les plantes médicinales.....	102
7 -Les unités écologiques	103
8 - Diversités paysagères, lieux de culte et de pèlerinage.....	106
8-1-Diversité paysagères	106
8-2- lieu de culte et de pèlerinage et curiosité	106
9- Le patrimoine hydrologique du PND	107
9-1-Hydrologie	107
9-2- Zones humides	108
9-3- Les cours d’eaux	108
9-4-Le patrimoine spéléologique du PND	111
10- Le patrimoine forestier	111
11- Le patrimoine d’arboriculture du PND	112
Section 3 : Mode d’appropriation de l’espace du PND par la population locale	113
1- Historique d’appropriation de l’espace du PND par les populations locales.....	113
1-1-Densité de la population	115

Table des matières

1-2-Répartition de la population des communes du PND par secteur d'activité	116
1-3- L'Emploi.....	117
2- Historique de l'utilisation des terres du PND	118
3- Les activités humaines pratiquées dans les différentes zones PND.....	119
4- Régime foncier des différentes zones.....	121
4-1-Zones centrale et tampon.....	121
4-2- Dans la zone de transition	121
5- PND, une source de revenu pour les populations locales.....	122
Section 4 : Mode d'utilisation des ressources du PND et contraintes de gestion.....	122
1- Les effets négatifs du tourisme de masse.....	123
2- Délits et agressions diverses	123
3- Pollution des milieux naturels (dépotaires et effluents).....	123
4- Incursions du singe Magot dans les vergers et les habitations	125
5- Divagation du cheptel	125
5-1-L'agriculture et l'élevage	125
5-2-Historique des parcours	126
5-3- Impact de l'élevage sur la pérennité et l'évolution du couvert végétal.....	126
5-4-Efforts fournis pour y faire face	127
6- Incendies	128
6-1-Cause et conséquences des feux de forêts au PND	128
6-2-Localisation et évolution des feux de forêts au PND	130
7- Exploitation irrationnelle de la ressource hydrique	130
7-1-Causes de la surexploitation des ressources hydriques	130
7-2-Impacts de la surexploitation des ressources hydriques sur le patrimoine naturel.....	130
7-3-Exemples des sources captées et polluées au PND	130
8- Exploitation minière.....	131
Conclusion.....	135

Table des matières

Chapitre 4 : La gestion du PND : protection du patrimoine naturel et développement...	136
Introduction	136
Section1 : Le PND : Gestion, zonage, fonctionnement et organisation	187
1- Le Zonage du PND comme outil de contrôle et protection du patrimoine naturel	138
2-Le PND : organisation et fonctionnement	141
2-1-La structure du PND	141
2-2-Le PND sur le plan organisationnel	142
2-3-Les organismes chargés de gestion du PND	144
2-3-1- Le conseil d'orientation	144
2-3-2- Le conseil scientifique	145
3-La gestion du PND avec l'avènement des plans de gestion	146
3-1- Les objectifs de gestion du PND par ordre de priorité	146
3-2- Les objectifs de gestion du PND à long terme	147
Section 2 : Politique publique et textes juridique liées aux des parcs nationaux.....	147
1- La gestion du PND et l'outil législatif	148
1-1- La législation internationale.....	148
1-2-Législation nationale.....	149
Section 3 : La gestion du PND sur le plan des ressources financières et humaines	154
1- La gestion du PND avec l'avènement des plans de gestion	154
2- La gestion du PND sur le plan des moyens humains	156
2-1-Répartition des moyens humains du PND par profil de formation.....	156
2-2-Effectif du PND par catégorie de niveau d'instruction.....	157
3- La gestion du PND sur le plan des moyens financiers	159
3-1-Le budget du PND en termes de recettes et dépenses	160
3-2-Etude comparative des budgets des parcs nationaux algériens du Nord.....	161
Section 4 : La gestion du PND : Protection du capital patrimonial et développement rural.	162

Table des matières

1- L'activité agricole et structure des exploitations du PND.....	164
1-1- Mode de propriété.....	164
1 2-Développement rural, protection du patrimoine naturel, quelle stratégie pour le PND ?	165
1 -2-1 – La politique de développement rural (PNDRA) comme stratégie de protection du patrimoine du PND.....	166
1-2-2- PND et écodéveloppement	167
1-2-3- Impact de la stratégie de développement rural du PND	168
2-La gestion du PND et protection des ressources naturelle	175
1- La gestion du PND, améliorations des connaissances sur la biodiversité et promotion de la collaboration scientifique.....	175
3-1- La gestion du PND, améliorations des connaissances sur la biodiversité.....	175
3-2- Aperçu sur la collaboration scientifique au PND.....	176
Conclusion.....	178
Chapitre 5 : Le PND : gestion, valorisation du patrimoine naturel et activité touristique....	180
Introduction.....	181
Section 1 : appréciation sur le mode de gestion actuelle du PND	182
1- Mode de gestion du PND.....	182
2- La gestion du PND sur le plan des ressources humaines et financières.....	183
2-1-Sur le plan financier	184
2-2-Sur le plan des ressources humaines	185
3- La gestion du PND sur le plan réglementaire.....	186
4- Vers une meilleure gestion du PND.....	188
Section 2 : Etat des lieux de la gestion participative au sein du PND	190
1-Rôle des communes dans la gestion du PND	190
2- la gestion du PND et rôle des populations locales	192
2-1-Intervention dans le cadre des actions de solidarité.....	193
2-2-intervention dans le cadre des droits d'usage et des bénéfices d'écodéveloppement	193

Table des matières

2-3-La population et conflits d'usage des ressource du PND.....	194
3- Le PND : vers une gestion participative du patrimoine naturel	194
Section3 : La gestion du PND et protection du patrimoine naturel.....	197
1- Les causes de la surexploitation du patrimoine naturel du PND.....	198
2- Le PND et les efforts de sensibilisation.....	200
Section 4 : Le PND et développement de la zone périphérique	202
1- La gestion du PND et la promotion des activités respectueuses de la nature.....	203
2- Les contributions du PND au développement et suggestion.....	204
Section5 : La gestion du PND et l'activité touristique	206
1-Les infrastructures touristiques au PND.....	206
2-- Fréquentation et nature de l'activité touristique	209
3- Le PND et la valorisation touristique du patrimoine naturel.....	211
4- Le PND et la promotion de l'écotourisme.....	215
4-1-Etat des lieux de l'écotourisme au sein du PND	215
4-2-Les contributions du PND pour le développement de l'écotourisme.....	216
4- 3-La contribution du PND à travers la création des écomusées	220
Conclusion.....	223
Conclusion générale et perspectives.....	224
Bibliographie.....	235
Annexes.....	254
-Liste des tableaux.....	300
-Liste des figures	302
-Liste de cartes	304
-Les résumés.....	306
-Tables des matières	308